ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITE LAVAL

DE

MONTREAL



ANNEE ACADEMIQUE 1914-1915



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1914



Université Laval de Montréal

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITE LAVAL

DE

MONTREAL



ANNEE ACADEMIQUE 1914-1915



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1914

1914

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

1915

JANVIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOUT

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Calendrier de l'année académique 1914-1915

SEPTEMBRE 1914

1 Mardi	Ouverture des cours à l'Institut Agricole d'Oka.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
8 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Droit, à 9 heures du matin.
9 Mercredi	Ouverture du camp d'arpentage pour les élèves de l'Ecole Polytechnique.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 Mardi	Rentrée du Grand-Séminaire. Ouverture des cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
16 Mercredi	Ouverture de la retraite annuelle du Grand-Séminaire.
20 DIMANCHE	Reprise de la messe universitaire à Notre-Dame-de-Lourdes, à 8.30 heures.
21 Lundi	Ouverture des cours à l'Ecole de Pharmacie Laval.
24 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
25 Vendredi	Ouverture des cours à la Faculté de Théologie.
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

OCTOBRE 1914

1 Jeudi	Ouverture des cours à la Faculté de Médecine. Ouverture des cours à l'Ecole Polytechnique. Ouverture des cours à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
2 Vendredi	Examens à la Faculté de Médecine des élèves qui ne sont pas sous brevet. Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
7 Mercredi	Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, à 9 hrs. Ouverture solennelle de l'année académique dans la salle des Promotions, à 8.15 heures du soir.
11 DIMANCHE	Ouverture des cours de Religion à la Messe universitaire.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
18 DIMANCHE	**Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.**
22 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
28 MERCREDI	Réunion du Comité Exécutif. Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Elections.

NOVEMBRE 1914

1 **DIMANCHE**	**Toussaint.** } **Congé universitaire.**
2 Lundi	Commémoration des Défunts. } **Congé universitaire.** Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs — Elections. Ouverture des conférences publiques. —Conférence de Littérature Française.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture du cours didactique de Littérature Française.
11 Mercredi	Ouverture des conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
16 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
18 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
21 Samedi	**Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**
23 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
25 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 Vendredi	12me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université.
29 **DIMANCHE**	**1er Dimanche de l'Avent.**
30 Lundi	Cours didactique de Littérature française.

DECEMBRE 1914

1 Mardi	**Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.**
2 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
6 DIMANCHE	**Fête de Saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.** **2me Dimanche de l'Avent.**
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
8 Mardi	**Immaculée Conception. — Fête patronale de l'Université et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.** Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures. —Sermon.
9 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
13 DIMANCHE	**3me Dimanche de l'Avent.**
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
16 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
19 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
20 DIMANCHE	**4me Dimanche de l'Avent.**
21 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
23 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
24 Jeudi	**Ouverture des vacances de Noël dans les Facultés et les Ecoles.** Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
25 Vendredi	**Noël.**
27 DIMANCHE	Fête de saint Jean, apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire.
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

JANVIER 1915

1 Vendredi	Circoncision.
4 Lundi	Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Mercredi	Epiphanie.
7 Jeudi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
8 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
13 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
18 Lundi	Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie. Cours didactique de Littérature Française.
20 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
25 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 Mercredi	Conférence de Littérature Française. Ouverture des vacances dans la Faculté de Théologie.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
31 DIMANCHE	Septuagésime.

FEVRIER 1915

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
3 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 DIMANCHE	**Sexagésime.**
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
10 Mercredi	Conférence de Littérature Française. Reprise des cours à la Faculté de Théologie.
13 SAMEDI	**Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.**
14 DIMANCHE	**Quinquagésime.**
17 Mercredi	**Cendres.**
18 Jeudi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles.
21 DIMANCHE	**1er Dimanche du Carême.**
22 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
24 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
28 DIMANCHE	**2me Dimanche du Carême.**

MARS 1915

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
3 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 **DIMANCHE**	**Fête de saint Thomas d'Aquin.**—Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie. **3me Dimanche du Carême.**
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
10 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
14 **DIMANCHE**	**4me Dimanche du Carême.**
15 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
17 Mercredi	Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir.
21 **DIMANCHE**	**Passion.** — Clôture de la retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures.
22 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
24 Mercredi	Conférence de Littérature française.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
28 **DIMANCHE**	**Les Rameaux.**
29 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
31 Mercredi	**Vacances de Pâques dans les Facultés et les Ecoles.**

AVRIL 1915

1 Jeudi	Jeudi-Saint.
2 Vendredi	Vendredi-Saint.
3 Samedi	Samedi-Saint.
4 DIMANCHE	Pâques.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Mardi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles.
8 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
9 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
11 DIMANCHE	Quasimodo.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
14 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
19 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
21 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
22 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
28 MERCREDI	Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Nominations. Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.

MAI 1915

1 Samedi	Examen écrit au cours de Littérature Française.
2 DIMANCHE	Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours, à 8.30 heures du matin.
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 Mardi	Examen oral au cours de Littérature Française.
5 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations. **Clôture des conférences publiques et des cours de Littérature Française.**
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
7 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
13 Jeudi	**Ascension.**
15 Samedi	Anniversaire de l'institution canonique de l'Université Laval, 1876. **Fête de saint Isidore, patron de l'Institut Agricole d'Oka.**
19 Mercredi	**Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.** Concours à la Faculté de Théologie.
23 DIMANCHE	**Pentecôte.**
24 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
30 DIMANCHE	Trinité.

JUIN 1915

3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie.
19 Samedi	Examen de licence dans la Faculté de Théologie.
24 Jeudi	**Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français.**
25 Vendredi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. Sortie du Grand-Séminaire.
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Mardi	Fête des saints apôtres Pierre et Paul.
30 Mercredi	Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le vice-chancelier.

JUILLET 1915

1 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
22 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

AOUT 1915

1 DIMANCHE	Anniversaire de l'élection de Pie X.
2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Lundi	11me anniversaire du couronnement de Pie X. Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 DIMANCHE	**Assomption de la Très Sainte Vierge.**
23 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

L'UNIVERSITE LAVAL

DE MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852 par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria 1re une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878 dans les Facultés de Théologie et de Droit; en 1879, dans la Faculté de Médecine; et en 1887, dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum,* du 2 février 1889, la succursale est devenue pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts: et neuf Ecoles agrégées ou

affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Institut Agricole d'Oka, l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles, l'Institut des Frères Maristes, l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne et l'Institut des Frères de Sainte-Croix. L'enseignement se donne en français dans toutes ces sections, sauf dans celle de Théologie où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours et des bibliothèques sectionnelles. La Faculté de Médecine y possède en outre un amphithéâtre, une salle de dissection et des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, etc.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné dans cette province à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise; et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, est aussi annexée depuis 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. L'Ecole Polytechnique est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins et où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire, installée dans un bel édifice, rue Demontigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Le gouvernement fédéral lui donne aussi un subside annuel. Son enseignement comporte trois années de cours, et le grade final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours,un intéressant musée pathologique, des laboratoires d'histologie et de bactériologie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque d'étude, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable ; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des

services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée rapidement et, chaque année, des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de docteur en chirurgie dentaire.

Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un spacieux immeuble, situé sur la rue Saint-Hubert. A ce dernier endroit se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires parfaitement outillés.

L'infirmerie est ouverte, au même endroit, tous les jours de 9 heures à midi; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval, constituée en Corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, de la mi-septembre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908. En fait, il existait déjà depuis plusieurs années: son fonctionnement régulier datant du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial. Sous un nom plus modeste—Ecole d'Agriculture—cette institution remportait des succès de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, elle se transforma foncièrement, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'études plus étendu — surtout sous le rapport scientifique.

Outre un cours préparatoire d'une année, l'Institut donne un cours de trois années aboutissant aux grades académiques. Un enseignement spécial, qui comprend plusieurs cours abrégés, y est organisé en faveur des personnes, adultes ou jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers.

L'Institut est largement pourvu de bibliothèques, de musées et de laboratoires.

Il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, pour les avantages pratiques et les facilités de la formation professionnelle à offrir aux élèves, rien de comparable aux dix-huit cents acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut Agricole d'Oka est situé sur le lac des Deux-Montagnes, à dix lieues environ de Montréal.

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre de la même année.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé.

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne dont nous parlions plus haut. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas. En 1912, les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, du diocèse de Montréal, ont obtenu le même privilège.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.

Toutes ces facultés et ces écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action, en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil Universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs : un Comité Exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.



UNIVERSITE LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la province de Québec



PERSONNEL

POUR L'ANNEE 1914-1915

VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

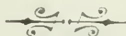
S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

VICE-RECTEUR

Mgr GASPARD DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS



ADMINISTRATEURS

MEMBRES EX-OFFICIO

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

S. G. Mgr GUILLAUME FORBES, évêque de Joliette.

Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur.

M. le chanoine C. LECOQ, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, doyen de la Faculté de Théologie.

L'honorable juge M. MATHIEU, doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, doyen de la Faculté des Arts.

MEMBRES A VIE

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'honorable L.-O. TAILLON, docteur en droit, avocat, ancien Premier-Ministre du Gouvernement provincial, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable SIMEON PAGNUELO, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, juge en retraite.

L'honorable LOUIS TELLIER, juge à la Cour Supérieure.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., délégué de la Faculté de Théologie (1918).

Sir H. ARCHAMBEAULT, délégué de la Faculté de Droit (1914).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, délégué de la Faculté de Médecine (1913).

M. ERNEST MARCEAU, délégué de la Faculté des Arts (1914).

M. l'abbé C. CHAUMONT, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1915).

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs de la Corporation des Administrateurs est celle de l'expiration de leur mandat.

M. l'abbé O. GAGNON, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1915).

Mgr P.-H. CHOQUETTE, délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE, délégué du Collège de l'Assomption (1914).

Le R. Père M. ROBERGE, C. S. V., délégué du Collège de Joliette (1914).

Le R. Père E. HEBERT, C. S. C., supérieur et délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

Le R. Père A.-D. RICHARD, C. S. V., supérieur et délégué du Collège Bourget (1915).

M. l'abbé R. LABELLE, P. S. S., délégué du Collège de Montréal (1914).

M. l'abbé A.-P. SABOURIN, supérieur et délégué du Collège de Valleyfield (1915).

M. l'abbé A. PAPINEAU, supérieur et délégué du Collège de Saint-Jean (1918).

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

L'honorable juge HONORE GERVAIS, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. le Dr E. SAINT-JACQUES, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1916).

Le T. R. Père EDOUARD LECOMPTE, des RR. PP. Jésuites (1913).

L'honorable N. PERODEAU, notaire, conseiller législatif (1913).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND (1913).

M. S.-R. JORON, notaire (1913).

Sir RODOLPHE FORGET, financier (1917).

M. J.-M. TELLIER, avocat (1915).

M. HORMISDAS LAPORTE, négociant (1917).

M. le Dr GEORGES VILLENEUVE (1916).

OFFICIERS

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, président.

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge M. MATHIEU, 1er vice-président.

L'honorable juge S. PAGNUELO, 2e vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS



GOUVERNEURS

EX-OFFICIO

Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur.

DELEGUES

Mgr W.-C. MARTIN, prélat de la Maison de Sa Sainteté, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., délégué de M. le supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1915).

L'honorable S. PAGNUELO, juge en retraite (1913).

L'honorable A. THIBAUDEAU, sénateur (1916).

Mgr A.-P. DUBUC, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1913).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1913).

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs du Bureau des Gouverneurs est celle de l'expiration de leur mandat.

L'honorable L.-O. LORANGER, juge en retraite (1913).

M. Z. HEBERT, négociant (1916).

L'honorable LOUIS BEAUBIEN (1916).

L'honorable JEREMIE-L. DECARIE, secrétaire de la Province (1915).

M. CLARENCE-F. SMITH, industriel (1917).

OFFICIERS

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

Mgr A.-P. DUBUC, 1er vice-président.

L'honorable A.-A. THIBAUDEAU, 2ème vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

COMITE EXECUTIF

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. Z. HEBERT, 1er vice-président.

M. C.-F. SMITH, 2e vice-président.



RELEVE NUMERIQUE DES ELEVES

Pour l'année 1913-1914

Faculté de Théologie	265	
Faculté de Droit	150	
Faculté de Médecine	121	
Faculté des Arts (Littérature Française)	16	
Ecole Polytechnique	160	
Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire	52	
Ecole de Chirurgie Dentaire	128	
Ecole de Pharmacie Laval	104	
Institut Agricole d'Oka	155	
Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles	556	1707
Enseignement Secondaire Moderne :		
Institut des Frères Maristes	17	
Frères de l'Instruction Chrétienne	43	
Frères de Sainte-Croix	19	79
Collèges affiliés (*a*) :		
Séminaire de Sainte-Thérèse	98	
Séminaire Saint-Charles-Borromée	87	
Collège de L'Assomption	73	
Collège de Saint-Laurent	61	
Séminaire de Joliette (*b*)	102	
Séminaire de Saint-Hyacinthe	132	
Collège Bourget	51	
Séminaire de Montréal	159	
Collège de Valleyfield	35	
Collège de Saint-Jean	18	816
		2602

(a) Les chiffres cités ici ne donnent que le nombre d'élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles.

(b) Rapport pour l'année académique 1912-1913.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

SECRETAIRE

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

PROFESSEURS TITULAIRES

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie pastorale.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'hébreu.*

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique; *professeur de théologie morale* (*3me année*), *de droit canonique* (*3me année*) *et d'hébreu.*

M. FIRMIN DUCHEIN, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie morale et de droit canonique* (*1ère année*).

M. BARTHELEMY-MARIE GATTET, P. S. S.; *professeur d'Ecriture-Sainte* (*3ème année*) *et de liturgie* (*1ère année*).

M. GUILLAUME BERGER, P. S. S.; *professeur de morale* (*2ème année*) *et de droit canonique* (*2ème année*).

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'Ecriture Sainte* (*2me année*), *de liturgie* (*2me et 3me années*) *et de français.*

M. ROMEO NEVEU, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'histoire ecclésiastique* (*2ème et 3ème années*).

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGT, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie dogmatique* (*3ème année*), *de prédication* (*2ème et 3ème années*) *et de chant sacré.*

M. HENRI-J. JEANNOTTE, P. S. S., docteur en théologie, licencié en Ecriture-Sainte ; *professeur de dogme* (*2ème année*), *d'histoire* (*1ère année*) *et d'hébreu.*

M. AUGUSTE PASQUIER, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique* (*1ère année*).

M. HENRI-L. JASMIN, docteur en théologie et en philosophie, licencié en Ecriture Sainte; *professeur d'Ecriture Sainte* (*1ère année*) *et de français.*

ELÈVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914 (1)

IVme Année (2)

MM. Baillargeon, Joseph	Vic. ap. de Témiscamingue, Ont.
Cahalane, John-E.	Manchester, N. H.
Chlapowski, Stanislas	Springfield, Mass.
Connors, James- F.	Springfield, Mass.
Doyle, Thomas	Hamilton, Ont.
Dupuis, Noé	Springfield, Mass.
Gauthier, Charles-F.	Alexandria, Ont.
Goodrow, William	Hamilton, Ont.
Johnson, George	Portland, Me.
Kelly, Michael-J.	Ogdensburg, N. Y.
Kilcoyne, William	Hartford, Conn.
Lambertus, George	Grand Rapids, Mich.
Lemire, Médard	Montréal, Q.
McGoey, Jeremiah	Hamilton, Ont.
McKenna, Alphonsus	Providence, R. I.
McNeil, Cecil	Saint-Boniface, Man.
Maney, Frank	Manchester, N. H.
Morin, Ernest	Providence, R. I.
O'Gorman, Charles	Pembroke, Ont.
Ouellette, Ludger	Portland, Me.
Philipp, Karl	Seattle, Wash.
Quirk, Edmund	Manchester, N. H.
Schnitzler, Joseph-H.	Edmonton, Alberta.
Sullivan, Daniel	Manchester, N. H.

IIIme Année

MM. Auger, Philippe	Saint-Hyacinthe, Q.
Beaulieu, Arthur	Montréal, Q.
Beauregard, Tancrède	Springfield, Mass.

(1) Les noms de lieu indiquent le diocèse.
(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. Belcourt, Edmond-G.	Sherbrooke, Q.
Bellefeuille, Robert	Manchester, N. H.
Benoit, Basile	Saint-Hyacinthe, Q.
Bernèche, Albert	Joliette, Q.
Bertrand, Jacques	Saint-Boniface, Man.
Boutin, Herménégilde	Springfield, Mass.
Bowen, John-R.	Dubuque, Ia.
Boyd, John-J.	Manchester, N. H.
Breen, Daniel-J.	Pembroke, Ont.
Brosseau, Adrien-J.	Ottawa, Ont.
Brouillet, Frédéric-J.	Springfield, Mass.
Chabot, Joseph-H.	Montréal, Q.
Charron, Laurent-L.-J.	Montréal, Q.
Chevrette, Omer	Springfield, Mass.
Clark, Edward-A.	Manchester, N. H.
Connor, Edward-J.	Manchester, N. H.
Corcoran, John	Ottawa, Ont.
Costello, James-P.	Springfield, Mass.
Curran, Edmund-F.	Springfield, Mass.
Desmarais, François	Providence, R. I.
Dowd, John-A.	Hartford, Conn.
Driscoll, John-J.	Manchester, N. H.
Duhamel, Léon-P.	Ottawa, Ont.
Early, Michael-P.	Dubuque, Iowa.
Fitzgerald, William-G.	Seattle, Wash.
Fitzgibbons, James-J.	Springfield, Mass.
Flood, James-J.	Montréal, Q.
Gareau, Eugène	Montréal, Q.
Gélineau, Wilfrid	Burlington, Vt.
Gervais, Louis	Joliette, Q.
Giguère, Aimé	Portland, Me.
Guinault, Albert	Burlington, Vt.
Hennessey, Daniel	Springfield, Mass.
Hétu, Charles-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Hussey, Peter-P.	Providence, R. I.
Jodoin, Philippe	Saint-Hyacinthe, Q.
Joubert, Adrien	Montréal, Q.
Kennedy, John	Wichita, Texas.
Kwasigroch, Léonard	Grand Rapids, Mich.
Lacourse, William	Montréal, Q.
Ladouceur, Louis-O.	Joliette, Q.
Lafortune, Louis-A.	Joliette, Q.
Lajoie, Valmore	Saint-Hyacinthe, Q.

MM.	Leahy, Frederick-C.	Springfield, Mass.
	Lebeau, Alexandre	Montréal, Q.
	Leduc, Joseph-N.	Albany, N. Y.
	Mac, Antonius	Cheyenne, Wyo.
	McCarthy, John-A.	Manchester, N. H.
	McDougall, Henry	Montréal, Q.
	Martin, John-A.	Springfield, Mass.
	Miller, John	Toledo, Ohio.
	Mongeau, Henri-P.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Mongovan, John-F.	Springfield, Mass.
	Mullen, James-J.	Portland, Me.
	Nadeau, Hector	Saint-Hyacinthe, Q.
	Piette, Joseph-M.	Joliette, Q.
	Raymond, William-J.	Springfield, Mass.
	Reilly, John-F.	Springfield, Mass.
	Robert, Damien-J.	Joliette, Q.
	Ryan, Théodore-M.	Seattle, Wash.
	Séguin, Joseph-A.	Ogdensburg, N. Y.
	Shields, Richard	Springfield, Mass.
	Sullivan, John-D.	Springfield, Mass.
	Vadnais, Joseph-D.	Saint-Hyacinthe, Q.

IIme Année

MM.	Arbour, Henri	Montréal, Q.
	Archambault, F.-Xavier	Montréal, Q.
	Barry, Patrick	Burlington, Vt.
	Beauregard, Omer	Saint-Hyacinthe, Q.
	Bélanger, Léo	Montréal, Q.
	Belford, James-E.	Manchester, N. H.
	Bélisle, Joseph	Montréal, Q.
	Brouillet, Robert	Montréal, Q.
	Burke, John	Pembroke, Ont.
	Chagnon, Jean-B.	Joliette, Q.
	Charbonneau, Albert	Montréal, Q.
	Charbonneau, Joseph	Ottawa, Ont.
	Charbonneau, Henri	Montréal, Q.
	Charbonneau, Louis-J.	Ottawa, Ont.
	Charlebois, Edm.-M.-H.	Montréal, Q.
	Chartrand, Philippe	Montréal, Q.
	Chevalier, Rosaire	Joliette, Q.
	Condon, John-J.	Spokane, Wash.

MM. Coutu, Ernest	Montréal, Q.
Deschênes, Jos.-W.-P.	Montréal, Q.
Dubeau, Léon-M.	Ottawa, Ont.
Fehrenbach, Gottfried-V.	Regina, Ass.
Foley, John-J.	Springfield, Mass.
Folkins, Cecil-R.	Dubuque, Ia.
Gagnon, Clément	Ottawa, Ont.
Gauthier, Oscar	Montréal, Q.
Gentaux, William-L.-C.	Kingston, Ont.
Girard, Hector	Montréal, Q.
Gorman, Daniel	Dubuque, Ia.
Gravel, Pierre-A.	Montréal, Q.
Haffey, James	Ogdensburg, N. Y.
Hébert, Hermann	Saint-Hyacinthe, Q.
Henri, Joseph-A.	Montréal, Q.
Howard, Edward-J.	Burlington, Vt.
Huot, Joseph-A.	Alexandria, Ont.
Hyland, Francis-D.	Kingston, Ont.
Kelly, Francis	Springfield, Mass.
Lalonde, Ernest	Témiscamingue, Ont.
Laurin, Alphonse	Saint-Boniface, Man.
Lavigne, Léon	Montréal, Q.
Letang, Edward-A.	Pembroke, Ont.
Lévesque, Auguste	Saint-Hyacinthe, Q.
Limoges, Joseph	Montréal, Q.
Lussier, Rodrigue	Saint-Hyacinthe, Q.
McCarthy, Thomas-E.	Burlington, Vt.
McCoy, Edmund-J.	Ottawa, Ont.
Mandeville, Joseph-A.	Ottawa, Ont.
Martin, René	Ottawa, Ont.
Maurice, Conrad	Montréal, Q.
Messier, Horace	Saint-Hyacinthe, Q.
Morin, Joseph-C.	Manchester, N. H.
Morrissey, John-J.	Springfield, Mass.
Mulcahy, William-L.	Springfield, Mass.
Murray, William	Pembroke, Ont.
O'Gorman, Michael-J.	Pembroke, Ont.
Pelletier, Albert	Témiscamingue, Ont.
Pigeon, Joseph	Montréal, Q.
Prendergast, John	Springfield, Mass.
Rice, Isaiah-J.	Pembroke, Ont.
Robert, Hervé-N.	Montréal, Q.
Roy, Napoléon	Montréal, Q.

MM. Saint-Pierre, Edmour	Saint-Hyacinthe, Q.
Sénécal, Léon	Saint-Hyacinthe, Q.
Sullivan, John-D.	Springfield, Mass.
Sweeney, Edward-A.	Providence, R. I.
Théoret, Joseph	Montréal, Q.
Tobin, James	Springfield, Mass.
Valiquette, Oscar	Montréal, Q.
Vermette, Alphonse	Montréal, Q.
Wernglarz, Stanislaus	Springfield, Mass.
Whitman, John-A.	Helena, Mont.

Ière Année

MM. Allard, Aurèle	Montréal, Q.
Allary, Alcide	Joliette, Q.
Batterton, William	Denver, Col.
Baumann, Albert	Grand Rapids, Mich.
Boisvert, Philéas	Témiscamingue, Ont.
Bouchard, Nérée	Pembroke, Ont.
Brady, Thomas	Manchester, N. H.
Brophy, Wilfred	Springfield, Mass.
Brulé, Romain-T.	Montréal, Q.
Burns, Joseph	Chatham, N. B.
Bussière, Elphège	Manchester, N. H.
Callahan, William	Great Falls, Mont.
Caplikas, Julius	Springfield, Mass.
Charbonneau, Anthime	Ogdensburg, N. Y.
Charpentier, Joseph	Joliette, Q.
Coupal, Georges	Régina, Ass.
Dacey, George	Springfield, Mass.
Dalton, Joseph	Springfield, Mass.
Derome, Léonidas	Valleyfield, Q.
Desjardins, Joseph-A.	Montréal, Q.
Desmarais, C.-Ed.	Montréal, Q.
Donohue, Florence	Springfield, Mass.
Ducharme, Adélard	Springfield, Mass.
Dumont, Augustus	Ogdensburg, N. Y.
Dupont, Joseph	Joliette, Q.
Dupuis, Joseph-A	Edmonton, Alberta.
Fafard, Alphonse	Joliette, Q.
Finn, William	Kingston, Ont.
Finneran, John	Springfield, Mass.

MM. Fitzgerald, Edward	Dubuque, Ia.
Fleury, Albert	Springfield, Mass.
Ford, John-F.	Springfield, Mass.
Fougère, Timothy	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Freel, John	Springfield, Mass.
Gadoury, Louis	Joliette, Q.
Gareau, Charles	Montréal, Q.
Garvin, Lambert	Kingston, Ont.
Gaucher, Valmore	Springfield, Mass.
Gauthier, Joseph-P.-E.	Montréal, Q.
Gorman, Joseph	Providence, R. I.
Goulet, Eugène	Saint-Hyacinthe, Q.
Guertin, Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Hackett, Patrick	Manchester, N. H.
Hagan, Joseph	Burlington, Vt.
Kane, James	Grand Rapids, Mich.
Labelle, Edmond	Montréal, Q.
Lachapelle, Alcide	Témiscamingue, Ont.
Lafortune, Eddy	Joliette, Q.
Lahey, James	Springfield, Mass.
Lahey, Michael	Springfield, Mass.
Lambert, Gédéon	Providence, R. I.
Langlois, Henri	Saint-Hyacinthe, Q.
Laporte, Joseph	Joliette, Q.
Léonard, Emile	Montréal, Q.
Lévesque, Cyprien	Providence, R. I.
Liddy, Thomas	Burlington, Vt.
McCann, William	Grand Rapids, Mich.
McDougall, Daniel	Antigonish, N. S.
McGrath, John	Dubuque, Ia.
McMahon, Thomas	Burlington, Vt.
McNab, Andronic	Montréal, Q.
McPherson, John	Antigonish, N. S.
Maher, William	Oregon City, Or.
Markiewicz, Michel	Toledo, Ohio.
Martel, Gaston	Saint-Hyacinthe, Q.
Martens, George	Green Bay, Wis.
Martin, Eugène	Joliette, Q.
Martineau, Donat	Joliette, Q.
Martineau, Edouard	Montréal, Q.
Meagher, William	Sault Sainte-Marie, Ont.
Mooney, Maxime	Burlington, Vt.
Mulligan, Thomas	Dubuque, Ia.

MM. Nicholson, Patrick	Antigonish, N. S.
Nolin, Peter	Burlington, Vt.
O'Brien, William-F.	Springfield, Mass.
O'Brien, William-W	Ogdensburg, N. Y.
O'Neil, Ralph	Springfield, Mass.
O'Rourke, John	Montréal, Q.
O'Toole, Lawrence	Springfield, Mass.
Perrier, Armand	Montréal, Q.
Ranger, Joseph-M.-E.	Montréal, Q.
Ricard, Damien	Joliette, Q.
Rivest, Albert	Springfield, Mass.
Saint-Louis, Antonin	Témiscamingue, Ont.
Saint-Martin, Eugène	Springfield, Mass.
Schilowski, Ferdinand	Syracuse, N. Y.
Secours, Emile	Ottawa, Ont.
Smith, John	Boston, Mass.
Théberge, Joseph-L.-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Thouin, Orphée	Montréal, Q.
Tracy, Martin	Springfield, Mass.
Valois, Placide	Montréal, Q.
Vézina, Philippe	Montréal, Q.
Wachowiak, Stanislaus	Grand Rapids, Mich.
Whelan, Timothy	Manchester, N. H.

Nombre des élèves : 265.



COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DURANT L'ANNEE 1914-1915

PREMIER TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno. — Apologia Religionis Christianae. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno. — De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno. — De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 hrs.

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno. — De Actibus humanis. De conscientia. De Legibus.*

2o *Anno. — De Justitia et Jure.*

3o *Anno. — De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année: lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année: lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9.15 heures.

Scriptura sacra.—

Juniores. — Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.

Seniores. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.

Jus canonicum.—

Juniores.—De Personis. Vendredi, à 9.15 heures.
Seniores.—De Judiciis, Censuris et Irregularitatibus. Samedi, à 9.15 heures.

Historia ecclesiastica.—

Juniores. — A Saeculo Io ad VIIum.
Seniores. — Ab initio haereseos lutheranae ad nostra tempora.

Mardi, à 11 heures.

Liturgia sacra.—

Juniores. — De Rituali.
Seniores. — De Breviario.

Samedi, à 11 heures.

Eloquentia sacra. — Dimanche, à 5 heures.

Schola hebraïca. — Lundi et mercredi, à 5.45 heures.

SECOND TERME

Theologia dogmatica.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno.* — *De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno.* — *De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno.* — *De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogi praeceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiae praeceptis.*

2o *Anno.* — *De Decalogi praeceptis* 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno.* — *De Matrimonio.* (*Pars dogmatica et moralis*).

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

Ière ANNEE

DOGME. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

MORALE. — De Fine ultimo. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. — De Virtutibus in communi. — De Virtutibus theologicis et cardinalibus — De praeceptis Ecclesiae.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Saeculum VI.

LITURGIE. — De Missali Romano.

IIme ANNEE

DOGME. — De Genesi et Regula Fidei. — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

MORALE. — De Virtute Religionis. — De Justitia et Jure.— De Contractibus. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis (Ultima pars).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — IIa Epocha, scil. a Saec. VII ad Initium Haereseos Lutheranae.

LITURGIE. — De Breviario Romano.

IIme ANNEE

Dogme. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

Morale. — De Poenitentia. — De Matrimonio.

Ecriture sainte. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Droit canonique. — Institutiones canonicae de Rebus, Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

Histoire Ecclesiastique. — IIIa Epocha, scil. ab Haeresi Lutherana ad nostra tempora.

Liturgie. — De Rituali Romano.

IVme ANNEE

Morale. — Lectiones physiologico-theologicae in VIum et IXum Decalogi Praecepta. — Theologia pastoralis. — De Cura animarum habenda et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'hébreu ainsi que le cours de signes pour l'instruction des sourds-muets sont facultatifs.

II. — EXAMENS

EXAMENS INTRA SEMESTRIELS

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Ecriture Sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

EXAMENS DE TERMES

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

III. — GRADES ACADEMIQUES

I. — Théologie

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

BACCALAURÉAT

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié (1), on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes qu'ils n'ont pas subis; et ils peuvent obtenir aussi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield et de Nicolet.

LICENCE

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Etre bachelier en théologie.

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée satisfaisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle.

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie.

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie.

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière, par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais s'il ne réussit pas cette fois, il devra comme pour la licence attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiqués aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II. — Droit canonique

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

IV. — DEBOURSES

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire	$150.00
Diplôme de bachelier	5.00
" " licencié	8.00
" " docteur	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste	1.00



GRADUÉS [1]

BACHELIERS EN THEOLOGIE

1880—Becker, H.-C.
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, F.-In.
Kane, C.-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J

LICENCIE EN DROIT CANONIQUE

1901—Curran, M.-J.

LICENCIES EN THEOLOGIE

1879—Becker, H.-C., *a. d.* [2]
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

DOCTEURS EN THEOLOGIE

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.
1908—Dauth, G.

---

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.*, indiquent respectivement les notes qualificatives *avec distinction* et *avec grande distinction*.

PRIX

CONCOURS DE THEOLOGIE

1ère Année

M. Aurèle Allard.

2me Année

1er prix: M. Louis Charbonneau
2e " M. Joseph Charbonneau
3e " M. Mulcahy.

3me Année

1er prix: M. Curran
2e " M. Reilly.
3e " M. Chevrette

ECRITURE SAINTE

1ère Année

M. McNab

2me Année

M. Joseph Charbonneau

3me Année

M. Robert

HEBREU

M. Chevrette

FRANCAIS

1ère section : M. Callahan
2e " M. Freel

FACULTÉ DE DROIT

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

L'honorable juge MICHEL MATHIEU

SECRETAIRE

M. ANTONIO PERRAULT

PROFESSEURS TITULAIRES

*Sir LOUIS-AMABLE JETTE, docteur en droit, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi, commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *professeur de droit civil.*

*Sir ALEXANDRE LACOSTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

*L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit criminel.*

---

*L'astérisque placé avant le nom d'un professeur signifie que le professeur désigné ne donne pas de cours actuellement.

L'honorable MICHEL MATHIEU, docteur en droit, ancien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit civil.*

Sir HORACE ARCHAMBEAULT, docteur en droit, juge en chef de la province de Québec, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges; *professeur de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit romain.*

L'honorable HONORE GERVAIS, docteur en droit, juge à la Cour d'Appel, chevalier de la Légion d'honneur; *professeur de droit international et de procédure civile.*

*L'honorable LOUIS-PHILIPPE DEMERS, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit commercial.*

*L'honorable RODOLPHE LEMIEUX, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi; membre de la Société Royale du Canada; *professeur d'histoire du droit et de droit administratif.*

L'honorable NARCISSE PERODEAU, docteur en droit, Conseiller législatif, membre du Gouvernement de la province de Québec; *professeur de procédure notariale et chargé du cours de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

M. PHILEMON COUSINEAU, docteur en droit, Conseil du Roi, député à l'Assemblée Législative de Québec ; *professeur de droit constitutionnel et municipal.*

M. LOUIS-JOSEPH-SIMEON MORIN, docteur en droit, Conseil du Roi; *professeur de droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit.*

M. VICTOR MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit administratif.*

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques et du Collège des Sciences Sociales de Paris; membre de la Société Royale du Canada; *professeur d'économie politique et sociale, et chargé du cours public de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

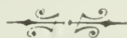
M. ANTONIO PERRAULT, licencié en droit; *professeur de droit commercial et maritime.*

BIBLIOTHECAIRE

M. ANTONIO PERRAULT

TRESORIER

M. OSCAR ARCHAMBAULT



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

IIIme Année

MM. Allard, A.	Saint-Lin, Q.
Archambault, G.	Saint-Antoine, Q.
Bachand, Léonidas	Sherbrooke, Q.
Baril, J.	Montréal, Q.
Bastien, Joseph-A.-M.	Montréal, Q.
Beaudoin, Rosaire	Broughton, Q.
Beaupré, G.	Montréal, Q.
Bernard, Frédéric	Beloeil, Q.
Bertrand, C.-A.-H.	Montréal, Q.
Biron, F.-X.	Montréal, Q.
Brisson, J.-W.	Saint-Constant, Q.
Caisse, I.	Saint-Paul-de-Joliette, Q.
Camirand, L.	Nicolet, Q.
Caumartin, P.	Saint-Barthélemy, Q.
Chaput, J.-E.	Joliette, Q.
Courtois, A.	Montréal, Q.
Demers, Y.-E.	Farnham, Q.
Denis, J.-W.	Saint-Norbert, Q.
Ducharme, N.	Chambly, Q.
Dufault, J.-A.	Saint-Roch-du-Richelieu, Q.
Dupont, J.-E.	Notre-Dame-de-Standbridge, Q.
Durand, J.-L.-D.	Les Trois-Rivières, Q.
Ethier, B.	Montréal, Q.
Fauteux, N.	Oka, Q.
Gervais, Donat	Sainte-Elisabeth, Q.
Godin, J.-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Guy, A.	Rivière-Ouelle, Q.
Ladouceur, E.	Montréal, Q.
Lafontaine, Aymé	Montréal, Q.
Lamarre, J.-S.	Montréal, Q.
Lanctôt, P.-E.	Québec, Q.
Major, F.-B.	Papineauville, Q.

MM. Malone, Thos.-D.	Les Trois-Rivières, Q.
Marcotte, E.	Montréal, Q.
Morey, Guy	Lachine, Q.
Payette, J.-H.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.
Pouliot, M.	Rimouski, Q.
Pratt, J.	Moutréal, Q.
Roch, H.	Montréal, Q.
Tellier, L.	Saint-Esprit, Q.
Touzin, Domptail	Montréal, Q.
Trudel, J.-P.	Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q.
Villemaire, J.-A.	Sainte-Julienne, Q.

IIme Année

MM. Abran, D.-V.	Pointe-du-Lac, Q.
Allard, J.	Lachine, Q.
Bachand, R.	Chambly, Q.
Badeaux, P.	Les Trois-Rivières, Q.
Baribeault, L.-O.	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
Bastien, J.-Rousseau	Montréal, Q.
Beaudoin, Gaston	Joliette, Q.
Beaudoin, Régis	Montréal, Q.
Beaulac, E.-F.	Sorel, Q.
Béland, J.-H.	Saint-Rémi, Arthabaska, Q.
Bélair, J.-P.	Saint-Eustache, Q.
Bergeron, R.	Montréal, Q.
Bertrand, Ernest	Plessisville, Q.
Blain, L.	Montréal, Q.
Bourdon, B.	Montréal, Q.
Brin, A.	Saint-Damase, Q.
Brissette, J.-A.	Montréal, Q.
Cadotte, E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Cardinal, Emilien	Ile Bizard, Q.
Chapdelaine, E.	Sorel, Q.
Chartrand, J.-O.	Saint-Vincent-de-Paul, Q.
Chouinard, A.	Matane, Q.
Coderre, J.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Coffin, F.-G.	Joliette, Q.
Cusson, P.-A.	Montréal, Q.
Désy, J.-B.	Montréal, Q.
Dufresne, A.-R.	Nicolet, Q.
Dupuis, A.	Montréal, Q.

MM. Ferron, J.-A.	Saint-Léon-de-Maskinongé, Q.
Fortin, F.	Saint-Sébastien, Q.
Galarneau, E.	Montréal, Q.
Giguère, E.	Sainte-Flore, Q.
Goudrault, M.	Montréal, Q.
Gouin, L.-M.	Québec, Q.
Guérin, Gaétan	Côteau-du-Lac, Q.
Joron, U.	Valleyfield, Q.
Labonté, W.	Montréal, Q.
Ladouceur, L.	Montréal, Q.
Laframboise, H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Lamothe, L.	Champlain, Q.
Larivière, Robert	Montréal, Q.
Laroche, E.	Québec, Q.
Larochelle, A.	Sorel, Q.
Larose, J.-O.	Sainte-Théodosie-de-Verchères, Q.
Laurence, R.	Montréal, Q.
Laurendeau, L.	Montréal, Q.
Lauzière, E.	Saint-Léonard-d'Acton, Q.
Lavoie, I.-R.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lefebvre, P.-E.	Ville-Marie, Q.
Legault, A.	Saint-Hermas, Q.
Legrand, O.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lessard, Geo.-E.	Montréal, Q.
Lévesque, G.-H.	Roxton Falls, Q.
Meek, V.-W.	Berthier, Q.
Mignault, G.	Saint-Augustin, Q.
Monet, Amédée	Saint-Jean, Q.
Monette, Hubert	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Paquette, G.	Saint-Roch-de-Richelieu, Q.
Parent, H.	Montréal, Q.
Robert, G.	Montréal, Q.
Roy, P.-E.	Côte-des-Neiges-Ouest, Q.
Saint-Pierre, J.	Saint-Paul-d'Abbottsford, Q.
Saint-Denis, Edmond	Pointe-des-Cascades, Q.
Tellier, Robert	Joliette, Q.
Théroux, C.	Saint-Marcel-de-Richelieu, Q.
Thouin, J.-A.	L'Assomption, Q.
Trudeau, Léon	Coaticook, Q.
Trudeau, Roméo	Saint-Basile-le-Grand, Q.
Turenne, J.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.
Vanier, L.	Montréal, Q.

Ière Année

MM. Adam, G.	Montréal, Q.
Asselin, E.	Sainte-Elisabeth, Q.
Beauregard, L.	Saint-Liboire, Q.
Boileau, J.	Ile Bizard, Q.
Carignan, J.-O.	Les Trois-Rivières, Q.
Cinq Mars, B.	Montréal, Q.
Cloutier, A.	Montréal, Q.
Demers, S.	Montréal, Q.
Desjardins, A.	Ottawa, Ont.
Ethier, P.	L'Assomption, Q.
Gagnon, I.	Saint-Rémi, Q.
Godin, E.	Saint-Jean, Q.
Gordon, N.	New York, E.-U.
Gravel, E.	Saint-Lambert, Q.
Guilbault, A.	Montréal, Q.
Guillet, E.	Les Trois-Rivières, Q.
Guillet, P.	Saint-Angèle-de-Rouville, Q.
Laferrière, A.	Montréal, Q.
Lajoie, L.	Les Trois-Rivières, Q.
Lorrain, P.-J.	Montréal, Q.
Marchand, C.	Batiscan, Q.
Marchesseault, J.-A.-E.	West Shefford, Q.
Massicotte, E.	Montréal, Q.
Ostiguy, J.-C.	Valleyfield, Q.
Pager, V.	Saint-Hermas, Q.
Panneton, J.	Montréal, Q.
Perreault, J.-F.	Saint-Esprit, Q.
Poirier, R.	Montréal, Q.
Rioux, J.-A.	Sainte-Flavie, Rimouski, Q.
Rivard, J.-M.	Montréal, Q.
Robillard, H.-A.	Montréal, Q.
Saint-Pierre, A.	Sainte-Marthe, Q.
Thémens, E.	Montréal, Q.
Trempe, G.	Sorel, Q.
Turbide, M.	Sainte-Thérèse, Q.
Turgeon, A.	Saint-Charles-de-Bellechasse, Q.
Wueilleunier, E.-A.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 150.

COURS DE LA FACULTE DE DROIT

PENDANT L'ANNEE 1914-1915

PREMIER TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN. — *L'hon. M. Lafontaine.* — 8 heures du matin.

DROIT CIVIL. — *L'hon. M. Mathieu.* — 9 heures du matin.

DROIT MUNICIPAL. — *M. P. Cousineau.* } Altern. 5 heures du soir.

LÉGISLATION FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE. — *L'hon. N. Perodeau.* } Altern. 5 heures du soir.

Etudiants de 2me et 3me année

PROCÉDURE CIVILE.—*L'hon. M. Gervais.*—8 heures du matin.

DROIT CIVIL. — *L'hon. M. Mathieu.* — 9 heures du matin.

DROIT MUNICIPAL. — *M. P. Cousineau.* } Altern. 5 heures du soir.

LÉGISLATION FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE. — *L'hon. N. Perodeau.* } Altern. 5 heures du soir.

SECOND TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN. — *L'hon. M. Lafontaine.* — 8 heures du matin.

Droit civil. — *L'hon. M. Mathieu.* — 9 heures du matin.

Droit administratif. — *M. Victor Morin.* — } Altern. 5 heures du soir.
Droit international. — *L'hon. M. Gervais.*

Etudiants de 2me et 3me année

Droit criminel. — *M. Joseph Morin.* — 8 heures du matin.
Droit civil. — *L'hon. M. Mathieu.* — 9 heures du matin.

Droit commercial. — *M. Antonio Perrault.* } Altern. 5 heures du soir.
Droit administratif. — *M. Victor Morin.*

Droit international. — *L'hon. M. Gervais.*



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend douze chaires, savoir :

Une chaire de droit romain ;

Une chaire de droit civil ;

Une chaire de procédure civile ;

Une chaire de droit commercial et de droit maritime ;

Une chaire de droit criminel ;

Une chaire de droit constitutionnel ;

Une chaire de droit administratif ;

Une chaire de droit international ;

Une chaire d'histoire du droit ;

Un cours pratique de notariat ;

Un cours d'économie politique et sociale ;

Un cours de législation financière, commerciale et industrielle (Chaire L.-J. Forget).

Art. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et se termine vers la fin de mai.

II. — EXAMENS

Art. I.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ;

un examen à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées dans chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. II. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende de $1.00 pour chaque examen auquel l'élève ne se présente pas, ou dans lequel il ne réussit pas, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la maîtrise ou licence et le doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du doctorat honorifique — que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves suffisantes.

BACCALAUREAT. — MAITRISE OU LICENCE

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du baccalauréat et de la maîtrise ou licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes *très bien*, *bien*, *assez bien*, sur toutes les matières du cours. Cependant l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de la licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes tel que l'exigent les règlements universitaires et qui ont de plus subi avec succès trois épreuves spéciales écrites, de trois heures chacune, sur les matières de l'enseignement.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec une majorité de *très bien*, sont licenciés " avec grande distinction ". Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec un nombre égal de *très bien* et de *bien* ou une majorité de *bien*, sont licenciés avec distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien* avec un nombre égal de *très bien*, ou un nombre double de *bien*, sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante — après délibération, si c'est nécessaire — mais de manière que le candidat ne la connaisse

point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou, en son absence, l'interrogateur a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc	Très bien.
Jeton jaune	Bien.
Jeton rouge	Suffisant ou assez bien.
Jeton vert	Médiocre.
Jeton bleu	Mal.
Jeton noir	Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas dans ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

DOCTORAT

Art. I. — Le maître où licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue " avec grande dis-

le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

tinction'', et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans les salles de cours.

Art. V. — Il est strictement défendu de fumer dans les corridors ou dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DEBOURSES

Inscription, annuellement	$ 5.00
Cotisation pour la Maison des Etudiants	5.00
Cours, chaque année	80.00
Diplôme et frais d'examens pour le baccalauréat	13.00
Diplôme et frais d'examens pour la licence	15.00
" " " " le doctorat	40.00
Certificat d'étude	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

VI. — PRIX

PRIX LARUE

Une bourse de $40.00 est donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année qui a conservé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

PRIX JOEL LEDUC

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00 donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

BOURSE L.-A. WILSON

Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté (pendant 20 ans à partir du 23 décembre 1903).

PRIX BERTHELOT

Ce prix consiste en une somme de $20.00 qui représente le dividende annuel de deux parts de la Banque de Montréal. don de Mme Juge Berthelot destiné à encourager l'étude du droit romain.

PRIX OFFERT PAR MM. C.-S. CAMPBELL, F. MEREDITH, J.-B. ALLAN

Ce prix, qui consiste en ouvrage de droit, a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C.-S. Campbell, D. D., F. Meredith, et J.-B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

PRIX DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL

Ce prix est offert par l'Association à l'élève qui a obtenu le plus grand nombre de points à un examen écrit sur la procédure civile.

VII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN DROIT

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de "Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal" Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

GRADUES

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
Saint-Louis, C.-Horace
1884—Allard, Victor
Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Arthur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sanche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
Saint-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.

1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Dumouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Senecal, O.
Sicotte, L.
Saint-Germain, P.
Wilson, C.-A.
896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
1896—Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, René
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau, L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
O'Gleman. J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
Saint-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges-O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
Saint-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Avilda
Poupart, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J.-P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.
1908—Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.
Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A.
1909—David, M.
1909—Delage, L.
Descarries, T.
Dostaler, J.
Ducharme, T.
Duckett,. C.
Girard, E.
Lalancette, A.
Lalonde, A.
Poitras, J.-A.
1910—Audet, E.
1910—Bayard, A.
Bélanger, J.
Boisseau, J.-A.
Clément, D.
Crépeau, C.
Désorcy, O.-A.
Grothé, A.-P.
Jodoin, L.-J.
Leblanc, R.
Lefebvre, E.
Lemay, H.
Morin, P.
Tessier, C.
1911—Bournival, E.
Cardinal, F.
Corbeil, D.
Francoeur, H.
Gagnon, O.
Labadie, P.
Lacerte, H.
Monette, G.
Papineau, A.
Sicotte, A.
Saint-Germain, A.
Vanier, A.
Vanier, G.
1912—Bissonnette, J.-J.
Chassé, A.
Chevrette, H.
Défond, J.-W.
Lacasse, J.-L.-P.
Pauzé, C.-E.
Robillard, L.-J.
Trudeau, J.-E.-C.
1913—Angers, Auguste
Barrette, Hervé
Beaudoin, Wilfrid
Brodeur, Reigner
Desjarlais, Euclide
Dubreuil, Rosario
Duplessis, Maurice-L.
Gervais, Alfred
Guérin, Chs-Edouard
Handfield, Albert
Lanctôt, J.-Philippe
Leblanc, Antonio
Lessard, Arthur
Marsan, Prime-J.
Monette, Philippe
Morin, Arcadius
Noiseux, Henri-O.
Pariseau, Ls-Philippe
Racine, Stanislas
Saint-Denis, Léopold
Thuot, William-P.

1914—Bachand, L.
Bernard, F.
Demers, Y.
Denis, W.
Gaboury, J.-E.

1914—Guy, A.
Major, F.-B.
Payette, J.-H.
Saint-Cyr, G.
Touzin, D.

Licenciés

1879—Charest, Joseph-A.
Descarries, Jos.-Ad.
Lafontaine, P.-Eug. *a.g.d.*
Léveillé, C.-Alph.
Nantel, Bruno
Saint-Julien, Jules-A.
1880—Boisvert, Onésime, *a.g.d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alex.
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Oct., *a. g. d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, C. *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g.d.*
Comeau, Ls.-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a. g. d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon., *a. g. d.*
Meredith, Fred.-E., *a. d.*
Viau, Ls-P.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti.
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de

1897—Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
Saint-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
Saint-Jacques, Jos.-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a.g.d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules

1902—Rhéaume, Théodule.
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, René
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules
Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila
Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas
1906—Achim, J-A.
Beaudry, A.-Paul
Bercovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
1907—Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
Saint-Pierre, G., *a. g. d.*
1908—Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
Chenevert, R.
Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne, A.
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*
Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.
Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.
1909—Berthiaume, A.
Charland, H.
Chopin, R.
Denis, L.
DeSerres, R.
Desilets, A.
Girouard, J.-L.
Lacoursière, F.-X.
Marchand, B.
Riendeau, E.
Sasseville, E.
1910—Beauchamp, A., *a. d.*
Bélanger, A.
Casgrain, P., *a. d.*
Dugas, M.
Gadbois, E.
Labrèche, A., *a. g. d.*
Lajoie, F., *a. d.*
Lavallée, A.
Lemire, E.
Marier, J., *a. g. d.*
Panet-Raymond, B., *a. d.*

1910—Rose, B.
Saint-Pierre, A., *a. g. d.*
Shaughnessy, W.-J., *a.g.d.*
1911—Bariteau, A.
Billette, E., *a. d.*
Boileau, A.
Brunet, N.
Dupuis, P.
Dupuis, R.
Joron, L., *a. g. d.*
Langevin, R.
Legault, A.
Parent, A., *a. d.*
Pepin, A., *a. d.*
-Thibault, O.
Valois, G.
1912—Chaurette, J.-A., *a. d.*
Côté, E.-Aug., *a. d.*
Filion, E., *a. d.*
Forest, E.
Grand'Maison, R., *a. g. d.*
Hay, A.
Lafontaine, A.
Lafontaine, E.
Marier, E.
Marin, G.
Martel, D.
Mercier, P., *a. d.*
Moreau, H.
1912—Morier, E.
Nantel, B.
-Normandin, G.-A., *a. d.*
Panneton, D., *a. d.*
Pérodeau, A., *a. d.*
Prieur, J.-E.
Savaria, H.
Tremblay, D.-S.,
Terrault, G.-A., *a. d.*
Vanier, Guy, *a. g. d.*
Yvon, O.-A., *a. g. d.*
1913—Barrette, Avila
Beauregard, Geo.
Blain, Aldéric
Jasmin, Ernest
Poirier, Eugène, *a. g. d.*
Ringuet, Gaston, *a. d.*
Roy, Victorien, *a. d.*
1914—Beaudoin, R.
Beaupré, G.
Caisse, I., *a. g. d.*
Dupont, J.-E.
Fauteux, N.
Godin, L., *a. g. d.*
Pouliot, M.
Pratt, J.
Roch, H., *a. d.*
Trudel, J.-P., *a. d.*

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eug.
1889—Demers, Ls-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon
1907—Lamothe, J.-C.
1910—Belcourt, N.-Antoine
Bruneau, Arthur-A.
Champagne, L.-Napoléon
Chauret, J.-Adolphe
Dandurand, Raoul
Mercier, Wilfrid
1912—Morin, L.-J.-S.
Morin, Victor
Larochelle, Z.



PRIX

PRIX LARUE ($40.00)

M. Léonidas Godin

PRIX CAMPBELL, MEREDITH, ALLAN.

M. Léonidas Godin

PRIX ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL ($15.00)

M. Léonidas Godin

PRIX LEDUC ($20.00)

M. Victor Pager

PRIX BERTHELOT ($20.00)

M. Paul-J. Lorrain

BOURSE L.-A. WILSON ($60.00)

M. Adolphe Chouinard



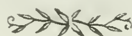
FACULTÉ DE MÉDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

HISTORIQUE

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, l'anatomie pathologique, etc.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

I. — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (1).

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, docteur en droit de l'Université McGill, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec : *professeur d'hygiène et d'histoire de la médecine.*

(1) Les membres de cette corporation constituent le Conseil de la Faculté.

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, docteur en droit du Collège Trinité, Dublin ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique (France) ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine ; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. AMEDEE MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

II. — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur de pathologie externe et chargé du cours de médecine opératoire.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine ; *professeur d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER. docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur de déontologie médicale et professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine, officier d'Académie (France) ; *professeur de propédeutique.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine ; *professeur de physiologie expérimentale, suppléant au cours de physiologie et chargé du cours d'embryologie.*

M. ALBERT LESAGE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de pathologie interne.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de phtisiothérapie* (Chaire J.-Auguste Richard), *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine ; *professeur de dermatologie et de syphiligraphie.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine ; *professeur de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique, assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine, médecin légiste de l'Université de Paris ; *professeur de médecine légale.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur d'anatomie pathologique.*

III. — AGREGES EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine ; *chargé de la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine : *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours des maladies mentales.*

M. A. ETHIER, docteur en médecine : *suppléant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame et au cours de gynécologie.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine; *suppléant au cours de bactériologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine; *suppléant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine; *suppléant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine: *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine; *assistant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine; *chargé du cours de pédiatrie.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *chargé du cours des maladies contagieuses à l'hôpital Saint-Paul et assistant à la clinique des maladies infantiles à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M.-RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine; *suppléant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu et au cours d'histologie.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine; *chargé du cours de chimie pratique.*

M. STEPHEN LANGEVIN, docteur en médecine ; *assistant au cours et à la clinique d'obstétrique.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine ; *assistant au cours de bactériologie.*

M. GUSTAVE ARCHAMBAULT, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histologie.*

M. NOE FOURNIER, docteur en médecine; *chargé du cours de petite chirurgie à l'hôpital Notre-Dame.*

M. EDOUARD PANNETON, docteur en médecine ; *chargé du cours de radiologie et d'électrothérapie.*

M. EUGENE DUFRESNE, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. EUGENE GRENIER, docteur en médecine; *assistant au cours de phtisiothérapie.*

M. ALBERT PREVOST, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies nerveuses.*

IV. — AGREGES LIBRES

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. J.-D. GAUTHIER, docteur en médecine.

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

M. L.-J. LEMIEUX, docteur en médecine.

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine.

V. — DEMONSTRATEURS

Anatomie : MM. A. Robichon, Charles Saint-Pierre, Romulus Falardeau, Alphonse Ferron, Armand Paré et Gabriel Lefebvre.

Médecine mentale: MM. Omer Noël et J.-Camille Larose.

Histologie: M. P. Del Vecchio.

Anatomie pathologique: M. Charles Saint-Pierre.

Clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame: M. Albert Demers.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu : MM. Guy Hamel et P.-E. Riopel.

VI. — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E-.P. CHAGNON

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

IVme Année

MM. Adam, Alfred	Nominingue, Q.
Archambault, J.-B.	Saint-Antoine, Q.
Beaudry, Stanislas	Saint-Valérien, Q.
Belcourt, Louis-Emile	Argyle, Q.
Bertrand, C.	Sainte-Thérèse, Q.
Bissonnette, Tancrède	Les Cèdres, Q.
Brault, Ernest	Longueuil, Q.
Clermont, Hector	Montréal, Q.
DeCotret, Gaston-A.	Montréal, Q.
Eidlow, S.	Montréal, Q.
Garand, Lucien	Montréal, Q.
Gauthier, Pierre	Montréal, Q.
Gravel, Lionel	Montréal, Q.
Hélie, Joseph-Désiré	Saint-Remi, Q.
Houle, Joseph-Firmin	Montréal, Q.
Larose, Joseph-Ulysse	Sainte-Théodosie, Q.
Milette, G.-E.	Windsor Mills, Q.
Nantais, Isaie	Saint-Lin, Q.
Piette, Edmond	Sainte-Elisabeth, Q.
Rolland, Rodolphe	Montréal, Q.
Tanguay, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibault, Jude	Wotton, Q.
Vasseur, Arthur-L.	Worcester, Mass.

IIIme Année

MM. Boulé, J.	Worcester, Mass.
Choquette, Stanislas	Montréal, Q.
Coallier, J.-A.-T.	Varennes, Q.
Coutlée, Lucien,	Montréal, Q.
Desaulniers, René-L.	Montréal, Q.
Gariépy, Ernest	Montréal, Q.
Guindon, Dolemer	Montréal, Q.

MM.	Jacques, Elphège	Saint-Hyacinthe, Q.
	Lalonde, Emery	Montréal, Q.
	Langis, J.-G.	Tracadie, N. B.
	Lamothe, Armand	Montréal, Q.
	Lamoureux, Léopold	Montréal, Q.
	Lamy, Lionel	Saint-Léon, Q.
	Laroche, Albert	Montréal, Q.
	Lavigne, Léonide	Montréal, Q.
	LeRiche, Oscar	Montréal, Q.
	Lévesque, Albert	Montréal, Q.
	Mailloux, Henri	Saint-Barthélemy, Q.
	Marin, Albéric	Montréal, Q.
	Michaud, Rodolphe	Sturgeon Falls, Ont.
	Pelletier, Albert	Montréal, Q.
	Poisson, Albert	Gentilly, Q.
	Viens, Léonide	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.

IIme Année

MM.	Arpin, C.-N.	Sainte-Madeleine, Q.
	Aubry, Olivier	Montréal, Q.
	Aucoin, Edmond-L.	Eastern Harbour, C.
	Bachand, J.-E.	Bagot, Q.
	Baril, Henri	Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q.
	Beaudoin, Raymond	Montréal, Q.
	Beaudin, Adjutor	Beacher Falls.
	Bellerose, Antonio	Joliette, Q.
	Bibeau, Barthélemy	Saint-Barthélemy, Q.
	Bisson, Didace-R.	Montréal, Q.
	Bourdon, Arthur	Montréal, Q.
	Brunet, Ernest	Côte-des-Neiges, Q.
	Brunet, Omer	Ottawa, Ont.
	Chaput, Donat	Howell, Sask.
	Charette, Ph.-Auguste	Côte-des-Neiges, Q.
	Charlebois, Jean-C.	Chéneville, Q.
	DeBlois, Charles	East Angus, Q.
	Desforges, Léopold	Montréal, Q.
	Demers, Amédée	Montréal, Q.
	Dubuc, Charles	Montréal, Q.
	Dutilly, Antime	Montréal, Q.
	Fortier, Henri	Montréal, Q.
	Gaspard, Dominique	Nouvelle-Orléans, E.-U.

MM.	Gagné, Arthur	Saint-Adrien, Q.
	Gauthier, L.-Zéphirin	Sorel, Q.
	Hébert, Louis	Saint-Rémi, Q.
	Hébert, Roch	Saint-Aimé, Q.
	Hélie, Lucien	Saint-Grégoire, Q.
	Langlois, C.-Antoine	Montréal, Q.
	Langlois, Edgar	Montréal, Q.
	Lapointe, J.-Hector	Ottawa, Ont.
	Lebrun, Adrien	Montréal, Q.
	Lalande, Elphège	Bordeaux, Q.
	Larivière, Robert	Montréal, Q.
	Lightstone, Albert	Montréal, Q.
	Pepin, Roméo	Saint-Aimé, Q.
	Phaneuf, Emile	Saint-Antoine, Q.
	Robillard, L.-Romuald	Thurso, Q.
	Robert, Lionel	Montréal, Q.
	Roy, Armand	Montréal, Q.
	Saint-Pierre, J.-C.	Nicolet, Q.
	Sirois, J.-Alph.	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Q.
	Thérien, Adonias	Montréal, Q.

Ière Année

MM.	Bernard, Arsène	Beloeil, Q.
	Bohémier, Charles-A.	Saint-Boniface, Man.
	Careau, Armand	Sainte-Marie-de-Monnoir, Q.
	Cheff, Séville	Big-Point, Ont.
	Chabot, Ernest	Montréal, Q.
	Champagne, Joséphat	Saint-George-de-Windsor, Q.
	Daviault, Stanislas	Berthier, Q.
	Dubé, Edmond	Montréal, Q.
	Dubé, Benjamin	Bécancourt, Q.
	Dufresne, J.-A.	Saint-Maurice, Q.
	Deslauriers, J.	Montréal, Q.
	Fontaine, Rosario	Rougemont, Q.
	Guibord, J.-Edouard	Grand'Mère, Q.
	Hamel, Oscar	Sainte-Gertrude, Q.
	Hernandez, Gaspard	Mexique.
	Labelle, Avila	Montréal, Q.
	Laferrière, Edouard	Sorel, Q.
	Lajoie, Léon-Gérin	Montréal, Q.
	Laurendeau, Aldéni	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.

MM.	McIntosh, James-L.	Montréal, Q.
	Mignault, Jean	Montréal, Q.
	Olivier, Adolphe	Montréal, Q.
	Paquin, René	Saint-Boniface, Man.
	Partus, Rémi-Alph.	Descousse, N.-E.
	Picotte, Roméo	Montréal, Q.
	Plante, Anatole	Montréal, Q.
	Pratt, Edmond	Montréal, Q.
	Prud'homme, Hector	Saint-Eustache, Q.
	Roch, Lucien	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
	Sénécal, L.-Paul	Saint-Césaire, Q.
	Vallée, Roméo	Montréal, Q.
	Yergeau, Frank	Pierreville, P. Q.

Nombre des élèves : 121.



EXAMENS DE FIN D'ANNEE

1913—1914

ELEVES DE PREMIERE ANNEE QUI ONT PASSE AVEC SUCCES SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Bernard, Arsène
Bohémier, C.-A.
Dubé, Edmond
Dufresne, J.-A.
Fontaine, Rosario
Laferrière, Edmond
Lajoie, Léon-Gérin

MM. Laurendeau, Aldéric
McIntosh, James
Mignault, Jean
Paquin, René
Picotte, Roméo
Sénécal, L.-P.

ELEVES DE DEUXIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES DE L'EXAMEN

MM. Bachand, J.-E.
Beaudoin, Raymond
Bellerose, A.
Bibeau, Barthélemy
Fortier, Henri
Gagné, Arthur
Gauthier, L.-Z.

MM. Hébert, Roch
Hélie, Lucien
Langlois, C.-H.
Langlois, Edgar
Pépin, Roméo
Phaneuf, Emile
Robillard, L.-R.

ELEVES DE TROISIEME ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Choquette, Stanislas
Coallier, J.-A.
Désaulniers, René
Gariépy, Ernest
Jacques, Elphège
Langis, J.-G.
Lamothe, Armand
Lamoureux, Léopold

MM. Lamy, Léonide
Laroche, Albert
Leriche, Oscar
Lévesque, Albert
Mailloux, Henri
Marin, Albéric
Michaud, Rodrigue
Poisson, Albert

ELEVES DE QUATRIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Adam, Alfred
Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Louis-E.
Bissonnette, Tancrède
Clermont, Hector
MM. DeCotret, Gaston
Hélie, Joseph-Désiré
Larose, Ulysse
Piette, Edmond
Vasseur, Arthur-L.

ELEVES QUI, AYANT PASSE TOUTES LES MATIERES DU BACCALAUREAT, ONT DROIT AU TITRE DE BACHELIER EN MEDECINE.

MM. Choquette, Stanislas
Coallier, Joseph-T.
Désaulniers, René
Gariépy, Ernest
Jacques, Elphège
Lamoureux, Léopold
Lamy, Léonide
MM. Lamothe, Armand
Laroche, Albert
Mailloux, Henri
Marin, Albéric
Michaud, Rodrigue
Poisson. Albert
Viens, Léonide

DOCTEURS

MM. Clermont, Hector, *a. d.*
Eidlow, Samuel-T.
Hébert, Pierre
Joubert, Louis
MM. Lambert, J.-Gabriel
Lessard, Rosario
Morin, Norbert
Picard. Henri



HORAIRE DES COURS

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Histologie Dr Boucher	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Chimie pratique Dr Baril		2 à 4		2 à 4			
Ostéologie Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er novembre.
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	**Mardi** Heures	**Mercredi** Heures	**Jeudi** Heures	**Vendredi** Heures	**Samedi** Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Histologie Dr Boucher	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		
Bactériologie Dr Bernier	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		
Histologie Dr Boucher		2 à 4		2 à 4			
Bactériologie Dr Bernier	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Les cliniques se donnent à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Notre-Dame et à la Maternité.
Pathologie interne Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Les cours d'ophtalmologie et de gynécologie se donnent à l'Hôpital Notre-Dame.
Pathologie externe Dr Parizeau	4	4	4	4	4		La distribution des élèves entre les différents hôpitaux et les différents services sera annoncée au commencement de l'année.
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Voir la note de la page précédente.
Pathologie interne Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Anatomie topographique et chirurgie opératoire Dr Rhéaume	2	2	2	2	2		Depuis le 15 avril jusqu'à la fin du terme.
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille	3	3	3	3	3		Du 1er avril à la fin de l'année.
Médecine légale Dr Derome	4	4	4	4	4		
Hygiène Dr Valin	5	5	5	5	5		Jusqu'au 1er avril.
Pathologie générale Dr Bernier	5	5	5	5	5		Du 1er avril à la fin de l'année.

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Voir la note de la page 102.
Pathologie interne Dr Lesage	2	2	2	2	3		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie externe Dr Parizeau	4	4	4	4	4		
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Voir note à la page 102.
Pathologie interne Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Anatomie topographique et chirurgie opératoire Dr Rhéaume	2	2	2	2	2		Depuis le 15 avril jusqu'à la fin de l'année académique.
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille	3	3	3	3	3		Du 1er avril à la fin de l'année académique.
Médecine légale Dr Derome	4	4	4	4	4		
Hygiène Dr Valin	5	5	5	5	5		Jusqu'au 1er avril.
Pédiatrie	5	5	5	5	5		Du 1er avril à la fin de l'année académique.

COURS DE CINQUIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	2						
Maladies nerveuses Hôpital Notre-Dame Dr Villeneuve			3				
Phtysiothérapie Institut Bruchési Dr Dubé		3			3		Par groupes.
Clinique de pédiatrie Hôpital Ste-Justine				3			
Démonstrations obstétricales sur les mannequins.		5			5		Par groupes.

COURS DE CINQUIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	Asile St-Jean de Dieu 2						
Maladies nerveuses Dr Villeneuve			3				
Maladies contagieuses Hôpital Saint-Paul .				3			Par groupes.
Phtysiothérapie Hôpital Notre-Dame					3		
Hygiène		5	5	5	5		

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — GRADES ACADEMIQUES

L'Université Laval accorde aux élèves de la Faculté de Médecine, porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'Ecole, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, deux grades : le baccalauréat et le doctorat.

BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et avoir conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 50 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude;* avec grande distinction, *magna cum laude;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien.*

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée malgré un ou quelques *assez bien*, pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Tout élève obligé de subir un nouvel examen, soit partiellement, soit sur toutes les matières, ne peut bénéficier d'aucune note qualificative.

DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval de Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, désormais obligatoires, devront être demandés au secrétaire de la Faculté.

II. — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université, qui désire être admis à suivre les cours de la Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'Université où il a commencé ses études et donnant un programme détaillé des cours;

2. Un rapport sur les cours qu'il a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté, qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre, et quels examens il devra subir.

Cependant, tout postulant devra au moins suivre les cours de la dernière année et subir l'examen sur les matières finales.

III. — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale, l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit au préalable avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doctorat et pour la licence ; et si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, ils sont

subis en même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau: l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

Pour plus amples renseignements, l'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec.

IV. — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Tout porteur d'une licence provinciale peut se présenter devant le bureau central d'examinateurs nommés par le Conseil fédéral; et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine dans toutes les provinces du Canada, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce

diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presque universel.

Il serait désirable que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves, qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

V. — SESSION 1914-1915

OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 1er octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 2 octobre aura lieu l'examen préliminaire, pour les élèves qui n'ont pas de brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense, en produisant un titre équivalent.

EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 17 septembre.

VI. — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

LATIN. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone.* — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

FRANÇAIS. — Les candidats devront écrire une courte composition sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de *Télémaque.*

BELLES-LETTRES. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

HISTOIRE. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

Algèbre. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

Géométrie. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

Chimie. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

Botanique. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

Physique. — Notions générales, telles que dans Ganot ou dans sa traduction par Peck.

Philosophie. — Notions générales sur toute la philosophie.

Zoologie.—Notions générales (Huard) (1).

---

(1) Tout candidat surpris à copier, ou à aider quelqu'un à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou de tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le

Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pouvoir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd ainsi une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

INSCRIPTION

Tout élève ainsi admis à suivre les cours doit, après son admission et au commencement de chaque année scolaire, faire inscrire ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son domicile personnel et celui de ses parents ou tuteur, dans le régistre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Cette carte n'est délivrée que sur acquit des droits prescrits par le Conseil : elle est strictement personnelle et ne peut être prêtée.

La scolarité ne compte qu'à partir de la première inscription ; et l'année courante, qu'à partir de la date de l'inscription annuelle.

Personne n'est admis aux cours, ni même considéré comme élève en médecine, tant qu'il n'a pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

Le registre d'inscription est clos le 15 octobre pour l'année courante. Après cette date, aucun élève ne peut être inscrit, à moins d'une autorisation spéciale du Conseil qui ne peut être accordée que sur demande écrite, exposant les raisons qui ont empêché l'élève de s'inscrire à l'époque voulue par le règlement.

VII. — DEBOURSES

SOMMES A DEBOURSER

Inscription annuelle	$ 5.00
Cours de l'année entière..............	100.00
Travaux pratiques à la Faculté et aux hôpitaux	10.00
Maison des étudiants.................	$ 5.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame).........................	8.00
Diplôme de docteur en médecine........	20.00

Les élèves qui suivent des cours partiels:

Inscription.........................	5.00
Chaque cours........................	10.00
Maternité (12 mois)..................	8.00

DEBOURSES EVENTUELS

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu le brevet d'admission du Bureau provincial de médecine..............	$10.00
Partie de dissection à reprendre........	5.00
Reprise d'examen scolaire, soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours...	5.00
Toute reprise d'examen de baccalauréat ou de doctorat sur une matière.......	10.00
Sur chaque matière subséquente	5.00

Le premier versement doit être fait dans la première quinzaine du mois d'octobre, et le second, dans la première quinzaine du mois de janvier.

Pour les élèves de première année, sous brevet, le premier versement est de $65.00, et comprend l'inscription, la moitié du cours de l'année entière, la maison des étudiants et la moitié du montant des travaux pratiques.

Pour les élèves de première, qui n'ont pas de brevet du Bureau Provincial de Médecine, le premier versement est de $75.00.

Pour les élèves des autres années, le premier versement est de $73.00, et comprend la carte pour les hôpitaux (Hôtel-Dieu et Notre-Dame).

Le second versement est de $55.00.

Ceux qui paieront le montant complet de l'année avant le 15 octobre, auront droit à une remise de $5.00.

Il sera chargé un intérêt de 5% par année sur toute balance due, jusqu'à ce qu'elle soit acquittée et aucun élève ne sera admis à se présenter aux examens de fin d'année, à moins d'avoir acquitté ses redevances à la Faculté.

La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année.

La cotisation pour la Maison des étudiants est obligatoire pour les étudiants des cinq années: elle est perçue par le trésorier, ainsi que le prix de la carte d'hôpital.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème et 4ème année; le prix en est perçu à l'hôpital des Soeurs de la Miséricorde.

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 4.45 heures à 5.45 heures du soir, pen-

dant les mois d'octobre et janvier, et à la même heure, les lundi, mercredi et vendredi, pendant les autres mois de l'année académique.

Les élèves de première et de deuxième année sont tenus de déposer la somme de $10.00 pour garantir la casse dans le laboratoire de chimie. Cette somme leur est remise à la fin de chaque année scolaire, déduction faite des objets brisés par eux.

VIII. — ENSEIGNEMENT

Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années.

L'enseignement en vue du doctorat en médecine comprend :

1o Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine;

2o Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique ;

3o Un enseignement clinique donné dans les divers hôpitaux.

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'enseignement théorique comprend :

Anatomie descriptive,
Anatomie topographique,
Histologie,
Physiologie et embryologie,
Chimie générale,

Chimie médicale,
Bactériologie,
Anatomie pathologique,
Pathologie générale,
Pathologie médicale,
Pathologie chirurgicale,
Obstétrique,
Gynécologie,
Médecine opératoire,
Thérapeutique et matière médicale,
Pharmacologie,
Pédiatrie,
Médecine légale et toxicologie,
Maladies mentales et nerveuses,
Phtisiothérapie,
Dermatologie et syphiligraphie,
Ophtalmologie, otologie et rhino-laryngologie,
Electricité médicale et physiothérapie,
Histoire de la médecine et déontologie médicale,
Hygiène.

Tous ces enseignements sont complétés suivant leur nature par des démonstrations et des travaux pratiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (travaux pratiques)

Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogatoires et des manipulations.

L'enseignement technique comprend :

Anatomie pratique (dissection),
Physiologie expérimentale,
Histologie normale pratique,
Anatomie pathologique pratique,
Bactériologie pratique,
Chirurgie opératoire.

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens d'anatomie.

Chaque élève est interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il reçoit séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrit au registre les noms de ses élèves, les régions qu'ils ont disséquées et la période de cette dissection.

ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1o L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique sémiotique pour les élèves des premières années.

2o La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale.

3o L'enseignement complémentaire des cliniques spéciales suivantes :

Maladies nerveuses,
Maladies mentales,
Maladies infantiles,
Ophtalmologie,
Oto-rhino-laryngologie,
Gynécologie,
Maladies contagieuses,
Syphilis et dermatologie.

COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie. de jurisprudence médicale et de toxicologie peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants en pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

EXAMENS

Pour être admis aux examens, l'élève doit posséder toutes les inscriptions requises, avoir passé avec succès tous les examens antérieurs ou réparé les échecs, avoir acquitté tous les droits, avoir été assidu aux cours, avoir tenu une bonne conduite et n'être passible d'aucune peine disciplinaire.

Les examens qui déterminent la collation du grade de docteur en médecine sont de deux ordres :

1o Les examens scolaires;

2o Les examens de doctorat.

Examens scolaires

Les examens scolaires ont lieu à la fin de la première et de la troisième année. Ils portent sur les matières enseignées durant l'année, sauf la pathologie générale et la bactériologie qui font partie de l'examen de doctorat.

Examens de doctorat

Les examens de doctorat portent sur toute l'étendue des matières enseignées. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves orales, suivant la nature de l'enseignement.

Les examens de doctorat ont lieu à la fin de l'année d'études correspondante et les examens de reprise, au commencement de l'année scolaire suivante.

Les dates en sont fixées par le doyen.

Aucun examen individuel ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions règlementaires ni des lieux ordinaires des examens.

Tout étudiant, à moins d'une autorisation du doyen, laquelle n'est accordée que pour motif grave, doit subir l'examen correspondant à son année d'étude, à la session de fin d'année. Sont seuls admis à se présenter à la session du commencement d'année, les candidats ajournés à la session de fin d'année ou autorisés à ne pas s'y présenter.

L'élève doit conserver au moins cinquante pour cent des

points attribués à l'ensemble des matières d'un examen et cinquante pour cent sur chaque matière en particulier.

L'élève peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué, pourvu qu'il ait conservé la moyenne des points sur l'ensemble. S'il ne conserve pas la moyenne des points sur l'ensemble, il doit reprendre toutes les matières de l'examen.

Nul élève ne peut après sa deuxième année commencer la troisième année, ni obtenir son inscription pour la troisième année, s'il ne s'est présenté à l'examen et s'il n'a conservé cinquante pour cent sur l'ensemble des points attribués aux matières de l'examen de doctorat de la fin de la deuxième année. Tout élève qui n'a pas ainsi conservé la moitié des points attribués à l'ensemble des matières de l'examen de la fin de la deuxième année, est tenu de recommencer et de payer de nouveau tous les cours de la deuxième année et de subir de nouveau l'examen sur toutes les matières.

Il y a un examen de reprise à la fin de la troisième année, pour les élèves qui ont échoué sur quelques matières de l'examen, à la fin de la deuxième année, pourvu qu'ils aient satisfait sur l'ensemble.

Si l'élève échoue de nouveau, il doit se présenter à l'examen de reprise suivant. Si, à cet examen, il ne répare pas les échecs éprouvés, il ne peut être inscrit pour la quatrième année, tant qu'il n'a pas subi avec succès, à un examen régulier subséquent, une nouvelle épreuve sur les matières sur lesquelles il a échoué.

Le jury d'examen se compose de deux professeurs : titulaire, adjoint ou agrégé en exercice. Le professeur du cours est de droit l'un des examinateurs.

La note donnée sur toute matière à un examen est finale

pour cette matière et cet examen. Elle règle le sort de l'élève sans compensation possible par les notes obtenues sur d'autres matières.

Les examens de doctorat sont répartis comme suit :

MATIERES DE L'EXAMEN	Nombre des points
Deuxième Année :	
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Troisième Année :	
Pathologie générale	100
Bactériologie pratique	30
Quatrième Année :	
Pathologie médicale	100
Pathologie chirurgicale	60
Thérapeutique et matière médicale	60
Tocologie	100
Anatomie pathologique	30
Chirurgie opératoire	30
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie	30

Cinquième Année :

Hygiène	60
Ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie .	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30
Syphiligraphie et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie . .	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

IX. — PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

ANATOMIE GENERALE

ANATOMIE DESCRIPTIVE

Professeur : M. L.-D. Mignault.

ANATOMIE PRATIQUE

Professeur: M. Delorme.

ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE

et

CHIRURGIE OPERATOIRE

Professeur: M. Rhéaume.

Démonstrateurs: MM. G.-T. Moreau, Virolle, Robichon, C. Saint-Pierre, Falardeau, Ferron, Paré et Lefebvre.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur expose aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes, etc., etc. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie et de dissection qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie générale.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs et des prosecteurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spéciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de 4 heures à 6 heures du soir, ainsi que les laboratoires.

L'*anatomie topographique* comprendra 30 leçons pour les élèves de troisième et de quatrième année.

Ce cours, qui sera un complément des leçons données aux élèves des deux premières années, aura pour objet de revoir les différentes régions anatomiques qui ont une importance pratique au point de vue de leurs applications à la médecine et à la chirurgie en particulier.

Les détails de moindre importance seront omis ou étudiés brièvement, tout en donnant l'avantage à l'étudiant qui le désire, de se documenter sur les régions anatomiques qui l'intéressent en particulier.

Ces leçons se feront au moyen de démonstrations, de dissections, de coupes anatomiques congelées et de pièces artificielles.

La *chirurgie opératoire* comprendra une série de leçons de technique chirurgicale sur le cadavre.

Chaque leçon sera d'abord illustrée par des explications didactiques du professeur (schémas, opérations, etc.), puis les élèves, par groupe, sous la surveillance du maître et de ses assistants, répèteront l'opération qui leur aura été illustrée.

Chaque groupe fonctionnera d'après le système de rotation, c'est-à-dire que tout élève passera successivement par les différentes positions qu'occupent ceux qui participent à une intervention chirurgicale.

Ce cours a pour but d'initier les élèves aux manipulations des techniques de l'asepsie et de leur apprendre à exécuter les opérations courantes que tout praticien doit connaître.

PHYSIOLOGIE

Professeur : M. Duval.

Suppléant : M. Asselin.

PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE

Professeur : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans ; il est théorique et expérimental. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval, avec explications au tableau par des schémas et des démonstrations.

Le cours de physiologie expérimentale est donné par M. le professeur Asselin. Les élèves assistent à des démonstrations expérimentales faites sur des pigeons, des lapins et autres animaux, dans le but d'étudier les phénomènes de la respiration, de la circulation, du système nerveux, etc.

Un cours d'embryologie est aussi donné par M. le professeur Asselin, comme annexe du cours de physiologie. Ce cours a pour objet l'étude de la formation et des développement de l'embryon et l'organogénie.

CHIMIE

Professeur : M. Rivet.

CHIMIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Baril.

Le cours de chimie est donné chaque année aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique est complété par des travaux au laboratoire de chimie pratique.

Sous la direction du professeur de chimie pratique, les élèves font des manipulations de chimie minérale et organique, ainsi que des analyses minérales et biologiques.

Le laboratoire est en outre ouvert aux élèves du cours spécial d'hygiène pratique. Ils y assistent à des démonstration de chimie appliquée et y poursuivent les analyses de l'air, de l'eau, du sol, des eaux d'égoûts, des aliments, des boissons, des condiments, etc.

HISTOLOGIE

Professeur : M. Boucher.

Suppléant : M. Archambault.

Assistant : M. A. Saint-Pierre.

Démonstrateur : M. Del Vecchio.

Le cours d'histologie est suivi par les élèves de première et de deuxième année; il comprend soixante leçons, dont trente sur l'histologie proprement dite et trente sur l'anatomie microscopique.

Les méthodes employées pour l'enseignement sont théoriques et pratiques. Les leçons théoriques sont toujours accompagnées de schémas au tableau noir et sont immédiatement suivies de démonstrations au microscope, faites par des aides qui ont sous leur direction un groupe de pas plus de six élèves.

On enseigne à l'étudiant les meilleures méthodes d'examen des tissus dans leur état normal et de conservation pour leur étude ultérieure.

On lui apprend à faire les préparations histologiques : dissociations, inclusions, coupes, colorations, etc.

Les laboratoires sont bien outillés et les divers instruments : microscopes, microtomes, etc., sont fournis gratuitement aux élèves par la Faculté.

PATHOLOGIE GENERALE

Chargé du cours : M. Bernier.

Le cours de pathologie générale se donne à la fin de la troisième année. Il est divisé en deux parties : l'une comprend l'étude des causes des maladies, causes intrinsèques, chimiques et physiques, les agents toxiques, les agents animés.

L'autre partie comprend l'étude des réactions des cellules et des tissus, des troubles des différents organes et appareils de l'organisme, et de l'évolution des différentes mala-

dies. Ce cours est théorique et illustré au moyen de planches murales.

BACTERIOLOGIE

Professeur: M. Bernier.

Suppléant : M. Jeannotte.

Assistant : M. Aubry.

Le cours de bactériologie se donne en deuxième année, et comprend soixante leçons ; il est divisé en deux parties. La première a pour sujet la morphologie, la biologie, le rôle des bactéries, la technique de la stérilisation, l'examen microscopique des cultures et des innoculations.

La seconde a pour objet l'étude des bactéries pathogènes pour l'homme, l'analyse de l'eau, du lait, et autres produits contaminés.

Ces cours sont théoriques et pratiques, un cours théorique étant généralement suivi de travaux sur le même sujet, exécutés par les élèves eux-mêmes, sous la direction du professeur et des démonstrateurs. Ces travaux se font dans un laboratoire aménagé spécialement pour les recherches microscopiques et muni du matériel nécessaire: microscopes, appareil de stérilisation, etc.

Les élèves sont ainsi initiés aux manipulations que le médecin peut être appelé à faire dans l'exercice de sa profession pour le diagnostic des maladies microbiennes.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Professeur: M. Latreille.

Démonstrateur: M. C. Saint-Pierre.

Le cours d'anatomie pathologique comprend un enseignement clinique et un enseignement didactique. Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième année.

L'enseignement clinique est suivi tous les matins de 9 heures à 10 heures dans les laboratoires de l'Hôtel-Dieu par les élèves des cliniques médicales et chirurgicales divisés par groupes de dix. Il porte sur la pratique des autopsies, sur la technique histologique et sur l'examen macroscopique et microscopique des pièces chirurgicales provenant des salles d'opération. Cet enseignement est essentiellement pratique et individuel. Chaque élève, sous la direction du professeur et de ses assistants est entraîné à la technique des travaux du laboratoire, ainsi qu'à l'examen histologique et au diagnostic pathologique des divers spécimens anatomo-cliniques de la pratique médico-chirurgicale courante.

Enfin, un cours didactique réunit les élèves de 4me année à l'Université dans un cours méthodique d'une trentaine de leçons sur les différents sujets de la pathologie humaine. Commençant par les processus généraux, — les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spéciales à chacun des grands systèmes : circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Chacun de ces sujets est traité dans une leçon théorique et dans une leçon pratique. La leçon théorique comprend un exposé synthétique avec schémas et dessins au tableau noir, et une série de projections à l'écran. La leçon pratique comporte des démonstrations individuelles aux élèves divisés par petits groupes sur les spécimens macroscopiques et microscopiques du musée de pathologie se rapportant au sujet traité.

En résumé, l'outillage perfectionné du laboratoire de l'Hôtel-Dieu avec le matériel anatomo-clinique varié dont il dispose pour l'enseignement et pour les recherches, joint à l'importance toujours croissante du musée de pathologie de la Faculté, tout cela offre à l'étudiant sérieux, de même qu'au jeune gradué consciencieux et enthousiaste, un champ d'exploitation scientifique considérable, en rapport, du reste, avec les progrès si actifs de la médecine moderne.

HYGIENE

Professeur : M. E. Persillier-Lachapelle.

Suppléant : M. Valin

Ce cours se donne en quatrième et en cinquième année.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels ; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air, ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage, ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le

lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications ; les boissons alimentaires, thé, café, chocolat, inconvénients et avantages ; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir ; les boissons distillées, alcools, alcoolisme ; l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers ; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.

MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

Professeur : M. Fortier.

Suppléant : M. Bourgoin.

Assistant : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième année réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions ; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spécia-

les où se trouvent placés les élèves de notre nationalité, l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharmacopée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont fait ajouter à notre cours une partie importante: la physiothérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois, et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

PATHOLOGIE MEDICALE

Professeur : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième année, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

Première année. — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

Deuxième année. —Maladies du tube digestif, du foie, des reins ; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE

Professeur : M. Parizeau.

Suppléant : M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie externe comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, en autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élève des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

PROPEDEUTIQUE

Professeur : M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de

l'état normal des organes, les élèves sont exercés individuellement à l'examen du malade. Ils apprennent les diverses moyens d'explorer les organes, ainsi que les différents modes d'investigation, pour découvrir les symptômes de la maladie.

Ce cours se donne tous les jours à 11 heures, excepté le samedi.

X. — CLINIQUES MEDICALES

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Guérin.

Suppléant: M. Bruneau.

Assistants: MM. Verner et Lebel.

Démonstrateurs: MM. Hamel et Riopel.

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. Benoit.

Suppléant : M. Alphonse Mercier.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième année, comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter l'encombrement et d'arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine, de 10 heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire et les assistants, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De 11 heures à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur leur fait étudier les cas spéciaux et leur donne des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie pathologique et la thérapeutique des maladies observées dans les salles. Les démonstrations techniques (ponctions, lavages, saignées) ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

XI. — CLINIQUES CHIRURGICALES

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. O.-F. Mercier.

Assistants: MM. Bourgeois et Dufresne.

Démonstrateur: M. Demers.

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Marien.

Professeur adjoint : M. Saint-Jacques.

Assistants : MM. Hingston, Rhéaume et Alex. Saint-Pierre.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième année comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et d'obtenir l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite au lit du malade, l'examen de celui-ci, permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions acquises au cours de pathologie chirurgicale. Le professeur et ses assistants consacrent chaque matin deux heures,soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième année; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opérations, des pansements, etc., qui devient, en somme, plus tard, la pratique journalière du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de 9 heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part

à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, de 11 heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

OPHTALMOLOGIE

OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

Professeur : M. Foucher.

Suppléant : M. Boulet.

Les élèves de quatrième année suivent à l'hôpital Notre-Dame un cours de trente leçons sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En cinquième année, le cours qui se donne aussi à l'hôpital Notre-Dame est exclusivement clinique et comporte plus de développements relativement au diagnostic différentiel et au traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et

l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

Professeur : M. Villeneuve.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses et suppléant au cours des maladies mentales : M. Chagnon.

Suppléant à la clinique des maladies mentales: M. Tétreault.

Assistant à la clinique des maladies mentales : M. Lef. de Bellefeuille.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses: M. Prévost.

Démonstrateurs à la clinique des maladies mentales: MM. Noël et Larose.

Cet enseignement est suivi par les élèves de cinquième année, comme cours fondamental.

Il comprend des leçons théoriques professées à l'Université et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de

la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a été ajouté à la clinique des maladies nerveuses, à l'hôpital Notre-Dame, sous la direction de M. le Dr Panneton.

OBSTETRIQUE

Professeur : M. René de Cotret.

Assistant : M. Laugevin.

Ce cours théorique, de cent vingt leçons, se donne en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques, qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide

et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie. De plus, trois fois par semaine, un cours pratique est donné sur le mannequin.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement pendant son cours d'étude, c'est-à-dire pendant une année: de mars en troisième année à mars de l'année suivante. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes. Ces cliniques sont données à la Maternité des Soeurs de Miséricorde. En plus, il y a en cinquième année un cours de manoeuvres obstétricales sur le mannequin.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout à fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

MEDECINE LEGALE

Professeur: M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième année, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la

médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel.

GYNECOLOGIE

Professeur : M. de Lotbinière-Harwood.

Suppléant : M. A. Ethier.

Assistant : M. Trudeau.

Ce cours est exclusivement clinique et se donne à l'hôpital Notre-Dame, aux élèves de quatrième et de cinquième année. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

PHTISIOTHERAPIE

(Fondation J.-Auguste Richard)

Professeur : M. Dubé.

Assistant: M. Grenier.

Cet enseignement, institué récemment grâce à la générosité de M. J.-Auguste Richard, de Montréal. qui en a doté la chaire, sera inauguré cetté année.

Le professeur chargé du cours de phtisiothérapie fera des conférences sur le diagnostic précoce et général de la tuberculose. Ce cours comprendra, en plus des leçons cliniques, des conférences sur l'étiologie, la prophylaxie; sur le contrôle par les municipalités et l'Etat; sur la climatologie, le traitement chez soi et dans les institutions spéciales; sur l'importance sociale et l'histoire de la tuberculose.

Les élèves seront divisés par groupes pour l'examen clinique des malades.

Cet enseignement phtisiothérapique sera fait à la clinique antituberculeuse de l'Institut Bruchési, où les malades tuberculeux présentent toutes les variétés cliniques nécessaires à la formation des élèves.

DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE

Professeur : M. Décarie.

Le cours des maladies cutanées et syphilitiques est suivi par les élèves de cinquième année.

Dix leçons théoriques sont données à l'amphithéâtre de la Faculté et portent surtout sur les sujets suivants: Anatomie et physiologie de la peau, symptomatologie générale, nomenclature et description des lésions primaires et secondaires de la peau, les différentes réactions de la peau au cours des maladies générales, traitement constitutionnel, local et interne.

Pour faciliter aux élèves l'étude des maladies de la peau, l'Université met à leur disposition des moulages en cire exécutés à Paris depuis quelques années sous la direction immédiate du professeur. Ces pièces sont d'une grande utilité pour l'étude du diagnostic différentiel en dermatologie.

L'enseignement clinique est donné à l'Hôtel-Dieu dans le service de dermatologie, et à la consultation externe pour les maladies cutanées et syphilitiques.

PEDIATRIE

Chargé de la clinique : M. Cormier.

Assistant à la clinique : M. Leduc.

Chargé du cours : M. Masson.

Assistant au cours : M. Ricard.

Afin de donner à l'enseignement des maladies des enfants une importance pour le moins égale à celle d'aucun autre enseignement, la Faculté a jugé à propos de modifier le programme du cours de pédiatrie, afin d'offrir aux élèves plus de facilité pour se renseigner sur cette spécialité si nécessaire, dont l'utilité devient de plus en plus évidente.

Ce cours comprend un enseignement didactique donné aux élèves de quatrième année, et un enseignement clinique donné aux élèves de cinquième année.

Le cours didactique comporte une série de 30 leçons par année sur l'étude de la physiologie du nouveau-né, les mal-

formations et maladies congénitales, l'hygiène et l'alimentation du nourrisson, les maladies particulières à l'enfance ou communes à l'enfant et à l'adulte.

L'enseignement de la clinique infantile se fait partie à l'hôpital Saint-Paul, partie à l'hôpital Notre-Dame.

MALADIES CONTAGIEUSES

Chargé du cours et de la clinique à l'hôpital Saint-Paul: M. Leduc.

Ce cours se donne à l'hôpital Saint-Paul, aux élèves de cinquième année, et est exclusivement clinique. Les élèves sont formés au diagnostic précoce de ces affections et on insiste dans l'enseignement, sur les mesures prophylactiques et les moyens de traitement les plus récents.

RADIOLOGIE ET ELECTROTHERAPIE

Chargé du cours: M. Panneton.

La découverte de Roëntgen a mis entre les mains du médecin une arme nouvelle qui est à la fois un merveilleux instrument d'investigation et un merveilleux agent thérapeutique. Les élèves apprennent, en cinquième année, tous les services que vient rendre la radiologie comme moyen d'investigation et, par suite comme auxiliaire du diagnostic. Les heureux effets de la radiologie, dans le traitement de certaines affections sont démontrés aux élèves, afin qu'ils puissent plus tard en faire bénéficier leurs clients.

Dans le même ordre d'idée, les élèves apprennent, par des démonstrations pratiques, tous les services que l'électricité peut rendre comme moyen de diagnostic et de traitement.

PHARMACIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments ; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités ; acides, métalloïdes, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés : huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques ; substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

XII. — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un service de neurologie, un service de dermatologie et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Grâce à l'initiative de M. le Dr Panneton, un service d'électricité médicale, de radiologie, de thermothérapie et de photothérapie a été ajouté à l'hôpital. Ce service, muni des appareils les plus perfectionnés, est placé sous la direction

de M. le Dr Panneton. Il sert à l'enseignement et au traitement des malades de l'hôpital; mais il est aussi à la disposition du public et de la profession médicale.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie; 4o deux places d'interne en petite chirurgie; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge; 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale; 8o une place d'assistant au dispensaire général: 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Dans cet établissement où sont hospitalisés près de deux mille malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

Un laboratoire clinique a été ajouté à l'hôpital qui se trouve ainsi complètement outillé pour l'enseignement.

HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

INSTITUT BRUCHESI

(Dispensaire antituberculeux)

Grâce à la bienveillance des Révérendes Soeurs de la Providence et à la libéralité de M. Richard, la Faculté a fait établir un cours de phtisiothérapie à l'institut Bruchési. Les élèves y seront formés au diagnostic de la tuberculose sous toutes ses formes et y apprendront les méthodes préventives et de traitement. Ce dispensaire est parfaitement outillé, pourvu d'un personnel spécial d'une haute compétence et a donné 80,000 consultations l'an dernier.

HOPITAL SAINT-PAUL

L'hôpital Saint-Paul est exclusivement consacré aux maladies contagieuses: rougeole, scarlatine, diphtérie et érysipèle. Il possède cent trente lits.

DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général

divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie, un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

XIII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

XIV. — COURS SPECIAL D'HYGIENE PRATIQUE

Pour l'obtention d'un diplôme d'hygiéniste public

PERSONNEL

M. le Dr J.-A. BEAUDRY, inspecteur d'hygiène de la province de Québec; *chargé du cours d'hygiène théorique et pratique.*

M. le Dr ARTHUR BERNIER, professeur titulaire de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie théorique.*

M. le Dr G.-H. BARIL, professeur agrégé de chimie pratique à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de chimie théorique et pratique.*

M. le Dr HECTOR AUBRY, professeur agrégé de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie pratique.*

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les services sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

ENSEIGNEMENT

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du service provincial d'hygiène; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme ; démonstrations ;

difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires ; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables: aqueducs publics et privés, puits; procédés de correction de l'eau ; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments ; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts frigorifiques, boulangeries, etc.; démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances ;* remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau,

les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau ; méthodes de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes : morphologie et biologie ; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries ; bactéries saprophytes et pathogènes ; moisissures, levures ; fermentations ; putréfaction ; toxines ; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses : pénétration dans l'organisme ; effet produit ; immunité naturelle et acquise ; contagion ; épidémiologie ; prophylaxie ; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier : habitat ; morphologie ; cultures ; inoculations ; toxines ; diagnostic bactériologique ; immunité ; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

REGLEMENTS

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique.*

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le diagnostic des maladies contagieuses et parasitaires en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'al-

ler faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

7. Les examens du cours d'hygiène publique se font au mois de juin, à l'Université Laval.

PROGRAMME DES EXAMENS :

1ER JOUR.—Examen écrit sur l'hygiène (de 9 heures à midi), sur la bactériologie et la chimie (de 2 heures à 5 heures du soir). Les élèves signent leurs copies d'un pseudonyme.

2ME JOUR.—Inspection et rapport.

3ME JOUR.—Travaux pratiques de chimie (9 heures de l'avant-midi), de bactériologie (2 heures de l'après-midi).

4ME JOUR.—Examen oral en présence de deux professeurs (9 heures de l'avant-midi). L'élève est interrogé au moins un quart d'heure sur chaque matière.

Les examinateurs sont MM. Beaudry et Baril pour l'hygiène et la chimie; MM. Bernier et Aubry pour la bactériologie.

Points alloués sur chaque matière :

Examen écrit	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50
Inspection et rapport		100
Chimie pratique		50

Bactériologie pratique		50
Examen oral	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50

Soit 300 points pour l'hygiène
" 150 " " la chimie
" 150 " " la bactériologie.

L'élève doit conserver 60 pour cent sur l'hygiène, soit 180 points, 50 pour cent sur la chimie et la bactériologie, soit 75 points sur chacune des deux matières.

L'enveloppe contenant les noms correspondant aux pseudonymes ne doit être ouverte qu'après l'examen oral.

Ne sont admis aux examens que les médecins qui ont entièrement acquitté leurs redevances à la Faculté.

DOCTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE :

1912—MM. les Drs
Beaudoin, Joseph-A.
Chaussé, J.-N.
Corsin, Adélard
Gauthier, Joseph-R.
Lesage, J.-C.
Pariseau, Léo
Saint-Georges, Henri

1913—MM. les Drs
Barrette, E.-A.
Boucher, Séraphin
Gervais, J.-H.
Venne, S.

1914—Asselin, Elie
Bonnier, J.-W.
Bouvier, G.
Samson, H.

XV. — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

DEFINITION

Le Conseil comprend tous les membres de la Corporation.

L'assemblée de la Faculté comprend les membres du Conseil et tous les professeurs expressément chargés d'un enseignement, à titre de chef responsable.

La Faculté comprend les membres du Conseil et tout le personnel de l'enseignement.

ASSEMBLEE DE LA FACULTE ET FACULTE

Le président convoque de plein droit ou de l'avis du Conseil les réunions de la Faculté ou de l'assemblée de la Faculté.

Les questions soumises à l'assemblée de la Faculté concernent l'enseignement et l'attribution des notes d'examen.

La Faculté est conviée aux fonctions publiques.

Dans toute réunion, soit de l'assemblée de la Faculté soit de la Faculté, les membres du Conseil ont seuls voix délibérante.

TITRES ACADEMIQUES

Les titres académiques sont les suivants :

Professeur émérite,
Professeur titulaire,
Professeur adjoint,
Professeur agrégé,
Démonstrateur.

PRESEANCE

La préséance est établie comme suit :

Le doyen,
Les membres du Conseil,
Les professeurs titulaires ne faisant pas partie du Conseil,
Les professeurs adjoints,
Les professeurs agrégés en exercice,
Les professeurs agrégés libres,
Les démonstrateurs.

Dans une même classe, la préséance s'établit d'après la date de la nomination; à date égale de nomination, par celle de promotion; à date égale de promotion, par l'âge.

XVI. — DISCIPLINE

76 (1).—Tout élève est tenu d'assister régulièrement aux cours cliniques, travaux pratiques, etc.

Chaque professeur doit se rendre compte suffisamment de la présence régulière des élèves à son cours pour être en situation de certifier leur assiduité. Il est interdit à tout élève de répondre à un autre appel qu'à celui de son nom.

77.—Tout élève qui manque dix pour cent des leçons d'un cours quelconque durant une année scolaire, sans raisons valables et sans autorisation, peut se voir interdire les inscriptions et les examens tant qu'il n'a pas complété le nombre voulu de leçons. Les seuls congés reconnus sont ceux qui sont expressément autorisés par l'Ecole ou qui sont mentionnés dans l'annuaire de l'Université Laval de Montréal.

78.—Les peines de discipline sont :

1o La réprimande;

2o L'interdiction de prendre son inscription et de subir des examens dans la Faculté pendant un an ou plus;

3o L'exclusion de la Faculté pendant un an ou plus;

4o L'exclusion de la Faculté pendant deux ans ou plus;

5o L'exclusion de la Faculté pour toujours.

(1) Les chiffres indiqués dans ce paragraphe renvoient aux articles du règlement spécial de la Faculté.

79.—Le doyen a droit d'avertissement ou d'admonestation à l'égard de tous les élèves de la Faculté; les autres peines sont prononcées par le Conseil.

80.—Les actes passibles des peines ci-dessus sont :

1o Les infractions aux règlements ;

2o Les fautes contre la discipline et l'ordre scolaire ;

3o L'inconduite dans la Faculté ou ailleurs ;

4o L'ivrognerie ;

5o Les fait criminels ou délictueux.

81.—Un acte criminel légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive devant un tribunal compétent, qui décrète l'incarcération dans un pénitencier, comporte de plein droit l'expulsion pour toujours de la Faculté.

82. — Un acte criminel ou tout autre acte délictueux, légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive par un tribunal compétent à l'amende ou à l'incarcération dans une prison, entraîne des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

83.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-un commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé de plein droit suivant le cas et l'élève est expulsé pour toujours de la Faculté. En aucun cas, un diplôme ne peut être accordé à tel élève.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance de l'offense.

84.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-deux commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé suivant le cas, de plein droit, et l'élève est passible de l'une des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance du délit.

85.—Tout examen entaché de fraude ou de tentative de fraude doit être déclaré nul. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle, la nullité de l'examen est prononcée par le jury; dans tous les autres cas, la nullité est prononcée par le Conseil. La nullité et l'annulation de l'examen peuvent être prononcées contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices peuvent être punis d'une des peines prévues à l'article soixante-dix-huit.

86.—L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la connaissance de la fraude.

XVII. — PROFESSEURS ADJOINTS ET SUPPLEANTS

Les professeurs adjoints sont sous la direction du professeur titulaire au cours duquel ils sont adjoints.

Il est nommé pour chaque cours, parmi les professeurs agrégés, un suppléant, qui se tient à la disposition du professeur titulaire lorsque celui-ci s'absente ou est incapable de donner son cours.

En cas d'urgence ou d'incapacité purement temporaires,

le titulaire doit prévenir son suppléant ou le faire prévenir. En tout autre cas d'absence ou d'incapacité, le titulaire doit prévenir ou faire prévenir le doyen qui prend les mesures urgentes nécessaires et informe le Conseil.

Lorsqu'un professeur suppléant apprend ou est averti, de quelque façon que ce soit, que le professeur titulaire dont il est le suppléant est absent ou incapable de donner son cours, il doit faire toute la diligence nécessaire pour le remplacer.



GRADUES

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, depuis leur fondation respective et leur union

BACHELIERS. (1)

Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse, A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch, S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Méu.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-E.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H.
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Phénix, G.
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Mathieu, C.-F.
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald
Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri
Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Provost, Albert
Saint-Jacques, E.
Saint-Pierre, Damien

1912—Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland, Rodolphe
Thibault, Jude



Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Dauth, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chevrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault, Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Dramville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, L.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O.
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-C.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Létourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Beaudry, J.-Od.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar

1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guerin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon J.-L.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
Saint-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, S.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E.
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J -A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault, Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse

1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Eucharistе
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac. Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.
1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp. A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle. O.
Lecompte. G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette. P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine de Montréal (1880-1914)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila
1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard

1881—Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.
1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon
1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, David-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations signifient : *a. d.*, *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction ; a. t. g. d., avec* **très** *grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*
1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.

1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. a.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Leopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a.g.d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Em.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a.g.d.*
Tetreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandaudaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Romée

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*

1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*

1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomon
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
1903—Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Laflèche, J.-F.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne. Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A., *a. d.*
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delaney, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.

1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vandandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de, *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichou, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, Henri,*a.g.d*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Ls, *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard. Raoul
Roch. S., *a. g. d.*
Roy. D., *a. g. d.*
Waisman. D., *a. g. d.*
1908—Allaire. Joseph
Allard. Joseph
Audet. Achille
Ayotte. J.-B., *a. d.*
Baril. Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier. Séraphin
Bouvier. Georges
Cotnoir. A.-B.
Comtois. Achille
Chevrier. Aurèle
Dufresne. E.-Rivard, *a.d.*
Dumont. Réal
Despaties. Roch, *a. d.*
Drouin. Jean-B., *a. d.*
Doray. Raymond
Dupont. L.-A., *a. d.*
Ecrément. Arsène
Falardeau. L., *a. d.*
Faille. Jean-Louis, *a. d.*
Ferron. Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet. Wilfrid
Gauthier. Pacifique
Guy. Claude. *a. d.*
Gratton. Léonard. *a. g. d.*
Giroux. Alcibiade, *a. d.*
Hamel. Guy. *a. g. d.*
Huot. Arthur
Kimpton. Alfred, *a. d.*
Lafortune. Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche. Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour. Guillaume
Larochelle. Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre. Gaston
Langelier. Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu. J.-Alfred
Noël. Omer
Noiseux. O'Leary, *a. d.*
Plante. Lucien
Racicot. William
Rinfret. Léonard
Rodier. Adélard
Routhier. J.-C.
Saint-Jacques. Robert
Sénécal. Rodolphe
Trépanier. Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot. Etienne
Archambault. A.-H., *a.g.d.*
Archambault. J., *a. d.*
Aubry. Wallace, *a. d.*
Baril. Philippe
Beaudoin. Armand
Bélanger. Ls-Ernest
Bernard. Emile. *d.*
Boileau. Joseph
Bouchard. C. A., *a. d.*
Brunet. J.-N
Chaffers. W.-H.
Cypihot. Hector. *a. g. d.*
Décary. Ernest, *a. d.*
Demers. F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron. Alph., *a. a.*
Gauthier. Eugène
Godreau. Edmond
Gravel. A.
Grignon. Henri, *a. d.*
Guay, Hidola
Langevin. Stephen, *a.t.g.d.*
Lachapelle, J.-A., *a. d.*
Lafontaine, Ulric
Lagacé. Alph.
Lamarche. Claude, *a. d.*
Laporte. P.-Carmel, *a. d.*
Lavallée, H., *a. d.*
Lesage. J.-C.
Lesage. Ovide
Lussier. Adonias, *.ag.d.*
Mallette. Eugène
Martineau. Geo.-H., *a. d.*
Millaire. Edouard
Moreau. Emile
Panneton. Eug., *a.t.g.d.*
Paquin. Jos.-Ubald
Patenaude. Arm., *a. d.*
Potvin. Hector
Robert. H., *a d.*
Roux. Ls *.a. d.*
Saint-Arnaud. Laur., *a. d.*
Tessier. Napoléon
Thibaudeau. Adrien
Toupin. Jos.-Roméo, *a. d.*
Valois. Gustave

1910—Badeaux. Georges
Beaudet. Gustave
Bellemare. Eugène
Berthiaume. Henri, *a. d.*
Besner. Edouard. *a. d.*
Bourque. Oscar

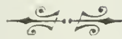
1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Gouin, J.-M.
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector, *a. d.*
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*.
Venne, Séraphin, *a. d.*

1911—Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Bertholet, Georges
Boisclair, Horace
Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrosiers, Arthur
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur

1911—Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forbes, Frédéric
Forgues, J.-A.
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Hétu, L.-G.
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Poulin, Emile
Powers, Alfred, *a. d.*
Prévost, Léon
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tessier, Alph.-D.
Tremblay, Philippe
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph-C.

1912—Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dollard, *a. d.*
Bourget, Emélias
Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Art., *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*

1912—Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.
Lapierre, A., *a. d.*
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-T., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*
Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, J.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*
1913—Archambault, Phil., *a. d.*
Barry, Maurice
Beauchemin, L.-O., *a. d.*
Biron, Romuald, *a. d.*
Brault, Raoul, *a. d.*
Brault, Norbert-R., *a. d.*
Brosseau, Emile
Bruchési, D.
Brunet, Zénon, *a. d.*
Bastien, Benoit
Côté, L.-Oliva, *a. d.*
Downing, George-F.
Forget, Achille
Gaudet, Camille
Gratton, Albert, *a. d.*
Hébert, Joseph-Louis
Labonté, Boniface
Labarre, Gédéon
Lacasse, Gustave
Larouche, Henri
Lafrance, Arthur-D.
Laplume, Alph.-Henri
Laporte, René
Laurier, Yvon
Léger, Anselme
Limoges, Gédéon
Milard, Joseph-Edouard
Mousseau, Alfred
Nepven, Théodule, *a. d.*
Paquette, Albini
Pleau, Stephanus
Provost, Albert, *a. t. g. d.*
Pilon, Oscar
Poirier, Aimé
Rhéaume, Raymond
Rouleau, Albert
Roy, Alphonse
Roy, Richard
Saint-Jacques, E., *a. d.*
Saint-Onge, Emile
Saint-Pierre, Damien
Trudel, Jean-J.
Valiquette, Alcime
1914 Clermont, Hector, *a. d.*
Eidlow, Samuel-T.
Hébert, Pierre
Joubert, Louis
Lambert, J.-Gabriel
Lessard, Rosario
Morin, Norbert
Picard, Henri



FACULTÉ DES ARTS

La Faculté des Arts n'a pas atteint son plein développement. Mais, comme l'enseignement scientifique et littéraire qui fait l'objet ordinaire des cours de cette faculté dans les universités anglaises est donné, dans cette province, à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas encore rigoureusement dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second a pour objet le Droit Public de l'Eglise; le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur, dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

Enfin, l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, a été annexée en 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT

PRO-DOYEN

Mgr GASPARD DAUTH

SECRETAIRE

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. l'abbé J.-FLAVIEN LALIBERTE, P. S. S., maître ès arts ; *professeur de littérature grecque.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT ,évêque de Pogla et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, vicaire-général ; *professeur d'histoire ecclésiastique.*

Mgr PHILIPPE CHOQUETTE, prélat de la Maison de Sa Sainteté, maître ès arts, licencié ès sciences, ex-directeur du laboratoire de la province de Québec, membre fondateur de la société internationale des électriciens; *professeur de physique.*

Mgr GASPARD DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine de la Métropole de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie, vice-recteur ; *professeur d'histoire de la philosophie.*

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., bachelier ès sciences et licencié ès lettres ; *professeur d'astronomie.*

M. l'abbé ELISEE HEBERT, maître ès arts ; *professeur d'histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., bachelier ès lettres ; *professeur d'histoire de la littérature française.*

M. l'abbé ELZEAR LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, principal de l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'économie industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit public de l'Eglise.*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, chanoine honoraire, docteur ès lettres ; *professeur d'apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L.-ARTHUR JASMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACE, bachelier ès arts ; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS, docteur en théologie, bache-

lier ès arts; *suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique.*

PROFESSEURS AGREGES

Sir LOUIS-A. JETTE, docteur en droit ; *professeur d'économie politique.*

M. PAUL WIALLARD ; *professeur d'élocution.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. C. LELUAU; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé ès lettres ; *chargé du cours de littérature française.*

PROFESSEURS EMERITES

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

BIBLIOTHECAIRE

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

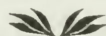
ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

Cours de Littérature Française

MM. Barbeau, V.-A.	Montréal, Q.
Thibaudeau, P.	Montréal, Q.
Frères Anatole	Montréal, Q.
François	Montréal, Q.
Héraclius	Montréal, Q.
Joseph Antonio	Montréal, Q.
Titianus	Montréal, Q.
Melles Arnould, G.	Montréal, Q.
Grenier, I.	Montréal, Q.
Mathys, C.	Montréal, Q.
Miquelon, L.-I.	Montréal, Q.
Saint-Charles, M.-A.	Montréal, Q.
Thibaudeau, M.	Montréal, Q.
Thibaudeau, S.	Montréal, Q.
Trudeau, M.-A.	Montréal, Q.
Tardif, M.-A.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 16.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — COURS DE LITTERATURE FRANCAISE ET CONFERENCES PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature Française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Des professeurs français agrégés de l'Université de Paris en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs d'oeuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

REGLEMENT DU COURS

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation admis gratuitement sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 cents par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués

par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes à 8 heures du soir. Il commencera, cette année, le 9 novembre et se terminera le 26 avril.

IV. Le cours comprend: 1o des leçons de composition et de style; 2o la correction des travaux remis par les élèves; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre-avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir. Il commencera, cette année, le 9 novembre et se terminera le 26 avril.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de l'Université.

CERTIFICATS ET DIPLOMES

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique et pratique de la langue, du style et de la composition, est donné par la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits peuvent y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir, durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) sert d'épreuve écrite. Elle est cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoute, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé n'est pas inférieur à trente points, sont admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve est fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on doit avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction " est donnée à quiconque a atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajoutent des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, peut être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté est adjoint au professeur.—Le vice-recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes sont décernés en séance publique à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

CONFERENCES PUBLIQUES

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française; novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française faites tous les quinze jours par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des Promotions. Elles commenceront cette année le 4 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature Française, mais aussi pour les cours de Droit Public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art.

II. — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit Public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un professeur compétent, fournissent aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisation de l'Eglise,ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

III. — COURS D'ESTHETIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Droit Public de l'Eglise, se feront à 8.15 heures du soir, et commenceront le 11 novembre. L'admission est gratuite.

IV. — BIBLIOTHEQUE GENERALE D'ETUDE

A côté des bibliothèques spéciales des Facultés et des Ecoles affiliées, il fallait une bibliothèque générale. L'Université, dès l'origine, s'était occupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque furent confiés, sous la direction du vice-recteur et du secrétaire-général, aux soins de la Faculté des Arts qui relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque générale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser. La Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussé.

A l'oeuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif : au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Klesckowski, consul-général de France au Canada, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy.

Le 24 juin de l'année 1909, Lady Chapleau donnait à l'Université la riche collection de livres, plus de quatre mille, de son mari, Sir Adolphe Chapleau.

Un peu plus tard, M. L.-H. Archambault, avocat de Montréal, faisait parvenir une grande partie de sa bibliothèque, qui compte bon nombre de livres fort importants.

Et tous les ans, des amis dévoués, parmi lesquels se distingue Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial, nous versent des sommes importantes, qui sont employées à l'acquisition de nouveaux livres.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'honorable juge Baby, tenue jusqu'ici forcément à l'écart dans nos voûtes de sûreté, l'Université se trouve enfin dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent allumer, entretenir ou accroître en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Par un contrat intervenu entre l'Université et le Séminaire de Saint-Sulpice, au cours de la présente année, la bibliothèque va quitter le local actuel devenu trop étroit et

s'installer dans les salles spacieuses à l'épreuve du feu mises à sa disposition dans l'édifice que le Séminaire fait construire sur la rue Saint-Denis, entre les rues Emery et Ontario. Ce contrat garde à l'Université le contrôle de ses volumes et la décharge des frais d'entretien et d'administration. Les règlements en vigueur seront ceux de la bibliothèque de Saint-Sulpice.



GRADUES

Certificat d'études littéraires

1904—M. Charbonneau, A.-B.
Mme Duval, A.
M. Fauteux, J.-N.
Mlles Millette, A.
Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
Mlle Wells, P.
1905—MM. Gratton, Z.
Lanctôt, G.
1906—M. Bruchési, P.-E.
Mlles Lareau, B.
Quirk, C.
1907—MM. Gadbois, E.
Girard, P.-M.
Frère Louis-Armand
MM. Sicotte, A.
Maurault, O.
1908—Mlle Gérin-Lajoie, M.
MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Mlle Saint-Jacques, E.
M. Vanier, G.
1909—Mlles Bélanger, L.
Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlles Lamontagne, B.
Lemoyne, G.
Mignault, C.
Mignault, J.
1910—Mlle Cloutier, M.
M. Fauteux, N.
Frère Josephus
1910—Mlles Martel, C.
McNabb, V.
Meilleur, A.
Surveyer, T.
Villeneuve, H.
1911—Mlles Czernkovich, L. de
Denys, M.-F.
Désaulniers, L.
Desrosiers, M.
M. Lanthier, H.
Mlles Madore, M.-A.
Pineault, M.-E.
Tardif, M.-A.
1912—Frère Ambroise-Emile, *a.d.*
Frère Anselme
Mlle Girard, J.
M. Goudrault, M., *a. d.*
Mlles Martineau, E.
Nolin, A.
Frère Philippe
Sr Sainte-Anne-Marie, *a.d.*
M. Tourillon, T.
Mlle Zappa, E.
1913—Mlles Arnould, G.
Garceau, B.
Thibaudeau, M.
Thibaudeau, S.
Frère François
Frère Arator
1914—Frère Anatole,
Melle Mathys, C.
Frère Héraclius.

Diplôme d'études littéraires

1905—Mme Duval, A.
Mlle Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
1906—M. Gratton, Z.
Mlle Millette, A.
1908—M. Girard, P.-M.
1909—Mlle Gérin-Lajoie, M.
1910—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlle Quirk, C.
1911—Frère Josephus
Mlles McNabb, V.
Villeneuve, H.

1912—Mlles Denys, M.-F.
Desaulniers, L.
Madore, M.-A.
Meilleur, A.
Tardif, M.-A.

1913—Frère Anselme
Mlle Zappa, E.
Frère Philippe
M. Tourillon, T.

1914—Frère François,
Melle Thibaudeau, M.

PRIX

Melle C. Mathys ($25.00)



RAPPORT

DES

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES ARTS

POUR L'ANNEE 1913-1914

Lu à la séance de clôture de cette Faculté.

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs,

Si impérieuse que soit au point de vue matériel l'universelle loi du travail, son action est peut-être encore plus marquée dans le vaste champ intellectuel. Car, semble-t-il, l'esprit demande plus de temps pour se perfectionner et se rouille plus facilement. Chaque année nous apporte de nouveaux labeurs, mais ne va pas non plus sans résultats tangibles. Pendant le court semestre qui se termine ce soir, la Faculté des Arts n'a pas manqué à cette obligation et les professeurs qu'elle appelle à ses chaires ont même parfois, dans notre intérêt, dépassé la mesure qu'elle leur fixe. Nos deux conférenciers, M. le professeur Gautheron et M. le professeur Lagacé,se sont vraiment dépensé sans compter. Nous les avons vu à l'oeuvre et nous savons que leur seul but fut

---

(1) Mgr C.-P. Choquette, prélat de la Maison de Sa Sainteté, professeur à la Faculté des Arts.

toujours d'intéresser et d'instruire davantage. Je vous ai dit l'année dernière quelles qualités remarquables nous les font apprécier comme ils le méritent. Que leur modestie me permette de vous redire que si M. Gautheron se distingue par l'ordre, la clarté d'exposition, la belle ordonnance du sujet et la recherche de la vie, le tout rehaussé par une langue très châtiée et très pure, le second a pour lui un sentiment délicat des choses de l'art, une imagination qui donne au style un relief, une abondance, un rythme, une souplesse et une vivacité qui enchante. Aussi ont-ils accompli un travail efficace. Cependant, aux cours et conférences de littérature française par exemple, à raison de circonstances qu'il serait trop long d'exposer ici, ou peut-être simplement à cause de la nonchalance qui nous envahit en présence d'un travail intellectuel de longue haleine, les élèves n'ont pas, croyons-nous, donné leur pleine mesure, sans toutefois nous fournir l'occasion de nous alarmer. Les mémorialistes n'ont pas eu toute la vogue qu'ils méritaient ; si je ne craignais le paradoxe, je soutiendrais que leurs noms n'étaient pas assez connus : la gloire seule, dirait-on, attire la gloire.

Les conférences d'histoire de l'art avaient été cette année portées à dix. Les auditeurs en sont évidemment satisfaits puisqu'ils y sont venus en plus grand nombre : c'est de bon augure pour l'avenir.

* * *

Si l'on en croyait des critiques et non des moindres, le genre des mémoires n'aurait pas dû être représenté au 17e siècle, car, dit-on, la littérature de ce temps-là fut essentiellement impersonnelle ; les auteurs y furent constamment

préoccupés de dissimuler leur moi et ce qu'il avait de haïssable. Cette théorie est certainement commode pour expliquer certaines défaillances de la littérature classique, mais elle est contrariée par les beaux vers de Malherbe et de Racan, les délicieuses confessions lyriques de LaFontaine, la verve si violemment personnelle de Boileau. Le 17ème siècle nous apparaîtrait fort différent, aussi bien dans sa physionomie littéraire que dans son attitude morale, si les noms de La Rochefoucauld, du cardinal de Retz, de Mademoiselle de Montpensier ne nous étaient connus que par leur politique brouillonne, si Bassompierre, Bussy-Rabutin et Gourville n'étaient que des libertins oubliés, si Mesdames de La Fayette, de Motteville, de Caylus, s'étaient contentées de charmer leurs contemporains par leur esprit ou leur beauté, si enfin le duc de Saint-Simon, n'avait point écrit " à la diable " ses immortelles médisances.

Aussi dans ces dix conférences avons-nous été à même de juger tout ce que le grand siècle eut perdu à ne point posséder ces auteurs dont aucun peut-être ne visait à la gloire littéraire. Nous avons pu refaire, à la suite du professeur, l'étude des moeurs publiques et privées du grand siècle et nous nous sommes efforcés de saisir la vie réelle de ces personnages agités en tous sens par des passions qui sont de tous les temps. En plus des faits généraux de l'histoire qu'il leur est impossible de dénaturer, ils nous font connaître à tout le moins l'opinion de leur cabale ou de leur parti : surtout ils se font connaître eux-mêmes.

Dans le premier tiers du 17ème siècle, trois personnages inégalement célèbres, ont écrit leurs mémoires : le grand ministre Richelieu qui d'une main rude pétrit la France

moderne; le duc de Rohan, âme de la résistance à l'autorité royale dans le parti huguenot : Jean Héroard, médecin du jeune roi Louis XIII.

Le premier, en dictant ses mémoires à des secrétaires asservis à sa pensée, s'était proposé un but précis : justifier son gouvernement contre les adversaires qui s'agitaient dans l'ombre et indiquer à ses successeurs la voie à suivre.

Aussi n'y trouvons-nous point l'histoire de sa vie privée. Cette figure inquiétante est faite de la crainte inspirée à ses contemporains, de la grandeur de son rôle, du mystère de sa vie. Et pourtant il fut un homme avec les ordinaires passions humaines : plein d'ambition tout en restant chrétien et honnête homme ; redoutant les idéologues ; constatant sans indignation l'hypocrisie, la servilité, la cupidité, et dont le fond du caractère est la modération ; plein d'amour des traditions sur lesquelles toujours il s'appuie. Au génie politique sut-il joindre le mérite littéraire ? Ses mémoires sont trop longs, ils manquent de simplicité et de naturel. Ce qui n'empêche pas à l'ordinaire la pensée d'être franche et le terme juste. Son ouvrage est utile en cela surtout qu'il nous permet de lui rendre justice, car peu d'hommes ont été plus haïs, et trop souvent on l'a jugé sur la parole de ses adversaires, parmi lesquels il faut citer ce duc de Rohan, qui après avoir bataillé pendant quinze années à la tête du parti que Richelieu voulait détruire a raconté à sa façon les événements de sa vie. Dans ses récits, on voit la mentalité, les ambitions, l'organisation de la faction protestante, et on comprend plus aisément les difficultés que le grand ministre eut à vaincre pour réaliser l'unité nationale. Le duc de Rohan est un caractère solidement muni contre l'adversité, grand seigneur, plein de morgue aristocratique, d'a-

varice et du désir de s'accroître. Dans la première partie de ses mémoires, sa langue est celle de la fin du seizième siècle; les latinismes y sont nombreux. Mais dans ses discours et ses apologies, on sent qu'il est orateur d'instinct. Il a le don de la mise en scène et de l'action, il possède ce don de la composition synthétique, une des plus belles parties de l'art oratoire, qui résume toute une grande question en deux ou trois formules vibrantes.

Le modeste Héroard, pendant vingt-huit ans, à jour par jour tenu registre de la santé, des gestes et des paroles de son royal client. De son journal dont la lecture intégrale serait fastidieuse on peut extraire une foule de passages d'autant plus vivants et sincères que l'auteur était moins préoccupé de faire oeuvre littéraire. La situation qu'il occupait lui permettrait de voir beaucoup et s'il a volontairement borné son ouvrage au détail de ses occupations professionnelles et à l'éducation du dauphin, il nous donne en passant et comme malgré lui, de nombreux détails sur la vie du temps et les moeurs de la cour. Il projette une lumière assez crue sur les moeurs de ces premières années du 17ème siècle; il nous fait connaître en outre ces médecins dont la comédie s'est tant moquée. Enfin dans sa naïveté, il trouve parfois des descriptions brèves pleines de fraîcheur, de sentiment et de vie.

A toutes les époques ils furent nombreux en France ceux qui voulaient avancer leur fortune en suivant l'Etat. Dans le siècle qui nous occupe un certain nombre d'entre eux ont voulu échapper à l'oubli en nous faisant la confidence de leur vie, de leurs ambitions et de leurs rancunes. Les uns n'existent que pour les historiens; les autres, sans viser à la gloire d'auteur, y sont néanmoins arrivés. Parmi ceux-ci,

M. le conférencier s'arrête de préférence à M. de Pontis. Ce lieutenant aux gardes du roi est un guerrier à la parole rude, un peu adoucie, un peu ralentie par le secrétaire qui tient la plume. Son ouvrage plein de vie, a tout l'attrait d'un roman par la quantité prodigieuse d'aventures qui y sont racontées. Toute la société du temps y revit, particulièrement la noblesse et l'armée. Mais le style est toujours aisé, correct et vivant; la narration variée, pleine de mouvement. Nous n'y trouvons ni grande exactitude ni jugement critique. Ce sont les conversations d'un vieux militaire qui a été mêlé à beaucoup de choses, qui a su voir et qui sait dire ce qu'il a vu. M. de Pontis est un fonctionnaire mécontent et agressif: c'est surtout le type des soldats de la vieille armée et de l'ancienne France, de ceux qui furent élevés à l'école de Henri IV: mauvaise tête et bon coeur.

Les historiettes de Tallemant des Réaux ont valu à ce bourgeois malicieux d'être regardé comme le type du parfait médisant dans la première moitié du 17ème siècle. Son immense recueil, dont il faudrait enlever au moins une centaine de pages pour qu'il put devenir la lecture des honnêtes gens, contient pourtant autre chose que des anecdotes pimentées; on y trouve de très importants détails sur le caractères et la biographie des grands personnages, un tableau complet des moeurs bourgeoises et populaires, une véritable histoire de la littérature à cette époque où le goût se formait; surtout on y remarque l'auteur qui raconte avec une verve inlassable tout ce qu'il a vu ou entendu dire et dont les tableaux copieux nous font penser à Molière et à LaBruyère, moins la mesure, l'ordre et le goût. Dans notre langue il est peu d'ouvrages qui soient aussi savoureux,

aussi nourris d'expressions bourgeoises et populaires. Mais si les historiettes sont sujettes à caution lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur les hommes, elles servent grandement à nous faire connaître le progrès des moeurs et le mouvement des idées. Nous y voyons la grande bourgeoisie des financiers prendre le pas sur la noblesse ; nous y voyons se former la société polie et les gens de lettres, et les gens d'esprit conquérir peu à peu dans le monde une place indépendante qu'ils n'avaient pas encore eue en France. Enfin nous entendons un joyeux conteur que nous souhaiterions parfois plus délicat et plus raffiné mais qui a le mérite supérieur de ne nous ennuyer jamais.

Lorsqu'on lit les mémoires de La Rochefoucauld, il est difficile de ne pas avoir les yeux constamment fixés sur cet auteur effrénément romanesque, tellement on voudrait, dans le tissu de la narration, découvrir le secret inquiétant de cette vie manquée. La Rochefoucauld mêlé à toutes les intrigues jusqu'à la fin des troubles de la Régence a manqué sa vie parce qu'il s'est trompé sur la portée de son esprit. Analyste subtil, homme de réflexion profonde, il s'est cru né pour l'action et il lui a semblé avoir suffisamment agi lorsqu'il avait longuement pensé. Et comme dans les affaires humaines, il y a toujours, en tous sens, des raisons d'agir et de n'agir pas, il se déterminait trop tard, à demi, avec toutes sortes de restrictions et de repentirs. Mais cet indécis est un auteur. Ses livres ont été écrits lentement, corrigés et remaniés ainsi que le prouvent les diverses copies manuscrites que nous possédons. Aussi la forme en est-elle d'un historien, d'un psychologue et d'un moraliste. La Rochefoucauld ne recherche point particulièrement le pittoresque dans l'histoire : c'est aux éléments moraux qu'il

s'attache. Il étudie les mobiles qui font agir les hommes et, à tous les événements qu'il décrit, il donne comme explication la psychologie des individus et des foules. Cette pensée si riche, si nourrie d'observation et de réflexion intime est encore puissamment mise en relief par la netteté classique de la composition et la clarté du style qui nous fait penser à celui de César.

Vers 1675, dans sa retraite de Commercy, François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, entouré de la fervente amitié des plus honnêtes gens, achevait une vieillesse respectée et paisible. Mais pendant qu'il revoyait ses années brillantes et mouvementées de la Fronde où il avait tenu Paris dans sa main, à l'insu de tout le monde subsistait en lui le désir d'arranger son personnage pour la postérité. Outre le détail d'une révolution, ses mémoires contiennent des vues profondes ou des aperçus lumineux sur les moeurs du temps : habitudes du clergé, procédés du gouvernement, part du peuple dans les affaires. Cet écrivain appartient à la grande époque classique où l'on s'attache à représenter les personnages par le dedans : dans ses portraits, les détails pittoresques n'apparaissent que pour justifier les traits du caractère. Sans tergiverser, il va droit au détail qui résume tout un tempéramment et explique toute une vie. On ne voit pas de couleurs : pourtant les gestes des personnages nous apparaissent et nous pourrions prévoir toutes leurs résolutions. Car ces caractères sont admirables de précision, de variété et d'esprit. La vie concrète et palpable circule abondamment dans ce style périodique et s'étale en des métaphores prolongées, empruntées à la guerre, à la chasse, aux métiers, à la médecine. Mais à la vie qui est proprement dans les choses s'ajoute

une autre qualité qui tient à la personne de l'auteur : l'esprit. L'esprit se manifeste d'abord par l'ironie, il éclate surtout dans l'art de la narration et l'habileté à ménager l'intérêt. Et ces qualités font de l'ouvrage un véritable chef-d'oeuvre.

Par contre, Madame de Motteville est un bon auteur moyen, point artiste, sachant peu dissimuler, nous livrant de bonne foi ce qu'elle a vu ou pensé. Ses mémoires sont parfois d'une abondance un peu molle, d'un intérêt un peu lent. Ce n'est pas le style de l'histoire, mais c'est une conversation noble et franche où transparait une âme et l'âme d'un temps. Elle ne traite des grandes affaires qu'en passant, à la mode d'une femme qui ne les a pu savoir à fond. Ce qu'elle nous fait connaître, c'est la vie privée des rois et des reines, des ministres et des courtisans, avec ça et là, quelques échappées sur la vie ecclésiastique et la vie populaire, sur les modes, moeurs et coutumes pendant la minorité de Louis XIV. Dans son style, on retrouve cette probité qui est le caractère essentiel de son esprit : l'expression se modèle exactement sur la pensée. Mais la pensée est lente ; l'auteur se laisse entraîner par elle et s'égare en mille détours. Madame de Motteville, a, dans sa manière d'écrire, cette nonchalance qu'elle reprochait à la reine de mettre dans sa conduite. Quand elle commence une phrase, elle ne sait pas toujours de quelle façon elle la finira et il arrive que l'ensemble manque de correction. Et pourtant même en de tels cas on ne saurait dire que le style soit mauvais, car il est toujours personnel et clair.

Dans la correction apparente du siècle de Louis XIV, Jean Héraud, sieur de Gourville, nous offre le meilleur spécimen de l'aventurier : c'est le vrai prototype de Gil Blas et

de Figaro. Laquais, homme d'épée, financier, diplomate, grand seigneur, sa vie est un tissu d'intrigues. Il passe vingt-cinq ans à gagner de l'argent par tous les moyens afin d'avoir le droit d'être honnête homme pendant le reste de sa vie. Lorsqu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, il lui prit fantaisie de raconter son histoire qu'il se rappelait avec une merveilleuse lucidité, il n'avait certes pour but que de se distraire ; la gloire littéraire était le moindre de ses soucis. Mais ce style d'un homme d'action qui voit les choses plutôt que les mots, vaut beaucoup néanmoins par le naturel, la clarté, le pittoresque. Cet homme peu lettré eut été bien étonné sans doute qu'on dut un jour étudier son livre comme un ouvrage littéraire. Gourville est tellement un parvenu qu'il est en littérature un parvenu malgré lui.

La grande Mademoiselle, fille de ce Gaston d'Orléans, frère de Louis XIV, fut une romanesque, puisque, à l'âge de quarante-deux ans, elle se laissa prendre comme une petite pensionnaire aux grossiers manèges d'un cadet de Gascogne. Mais nous ne pouvons méconnaitre ce que sa vie et son oeuvre nous révèlent de courage, de bonté, d'esprit, ni surtout la parfaite et constante honnêteté des sentiments par où elle se distingue de ses contemporaines. Ses mémoires " assez mal écrits pour qu'on puisse s'assurer qu'ils sont d'elle " (1), n'ont pas été écrits pour la postérité. Si la gloire est pour les femmes le deuil éclatant du bonheur, nous ne saurions dire que la Grande Mademoiselle après avoir tant cherché le bonheur ait désiré le compenser par la gloire, la gloire littéraire tout au moins. Du reste elle ne se

---

(1) Sainte-Beuve.

fait aucune illusion sur la valeur de son ouvrage et elle sait bien d'avance qu'il contiendra des erreurs. Outre que l'abondance en est un peu stérile, certaines phrases, par leur longueur ou leur construction défectueuse, donnent une impression de fatigue ou d'obscurité. Mais combien tout cela n'est-il pas compensé par l'agrément des anecdotes et le naturel d'un récit où rien n'est mis pour l'effet. Ayant le goût de la vérité simple et naïve, elle atteint au pittoresque sans effort. Elle aime les petits détails et s'en amuse car avec un peu de raideur elle a quelque chose du tempérament jovial de Henri IV. Aussi ce don de l'ironie et cette habitude de l'observation directe font d'elle un des portraitistes les plus heureux de cette époque où il y en eut tant. Sans compter que pour l'historien ou le simple lettré, ses mémoires sont un répertoire d'attachantes lectures, pleines d'échappées curieuses et très inattendues sur la vie de cour, la vie des provinces où elle n'a cessé d'errer, la vie des stations balnéaires où elle allait souvent, la vie des gens de guerre ou des gens de théâtre.

Il est impossible de voir quels sont les traits les plus apparents du caractère et de l'esprit de Saint-Simon, sans s'appuyer sur son éducation première, car chez lui tout s'explique par le sang transmis. N'ayant pu s'adapter aux idées, aux institutions, aux préjugés de son siècle, il fut une façon d'émigré pendant toute sa vie. Le trait le plus apparent de son caractère et par lequel il se signalait déjà à l'attention et aux moqueries de ses contemporains, c'est la prétention nobiliaire. Aussi est-il persuadé que les qualités les plus hautes ne peuvent jamais contrebalancer le défaut de naissance. Beaucoup d'hommes ont eu cet orgueil, mais il n'en est pas qui l'aient exprimé avec plus de violence que

Saint-Simon ; car le fond de son tempéramment, c'est la colère qui prend très vite la forme intellectuelle et devient une passion de tête. De la violence combinée avec l'intense curiosité de l'esprit sont sortis les mémoires. L'éloquence tourmentée, la passion débordante, la richesse du vocabulaire et des images, l'accumulation des détails vus, le fourmillement de la vie dans toute sa grossièreté native : tel est Saint-Simon. Chez lui, le fond et la forme ne sont qu'une seule et même chose. A travers son caractère, ses amours et ses haines, un grand siècle se reflète dans son oeuvre immense. Mais le style de Saint-Simon est de ceux qu'on n'imite pas, car, s'il est un très grand artiste, on ne saurait dire qu'il écrit bien : il lui manque la correction et la distinction. Seulement on peut imiter sa méthode ; on peut comme lui, observer avec précision les innombrables phénomènes de la vie extérieure ou psychologique et emprunter à la langue française de tous les siècles, et de toutes les classes, ses admirables ressources d'expressions. Et c'est par là que Saint-Simon qui croyait ne pas savoir écrire est un de nos grands écrivains, un de ceux qu'on ne peut classer parce qu'ils forment à eux seuls une catégorie. Ses mémoires toutefois, comme ceux de ses prédécesseurs et de ses contemporains, renferment nombre de traits pleins de vie. Dans sa dernière conférence, M. le professeur a voulu extraire la part de vérité qu'on y trouve et, dans un raccourci plein de petits faits, nous avons vu les détails fugitifs de moeurs voués au changement et à l'oubli. A sa suite nous avons laissé vagabonder notre imagination et nos yeux à travers la France d'autrefois. Nous avons étudié le fonctionnement de la justice. Nous avons saisi sur le vif les abus intolérables et les ridicules de la noblesse, et nous avons lié connais-

sance avec le peuple de Paris, patriote et loyaliste. Nous avons voyagé en province et vécu à la cour avec le roi et les courtisans. Toutes choses qui nous ont fait mieux connaître et mieux apprécier ces écrivains dont quelques-uns seuls avaient le souci de l'art, mais qui tous avaient la prétention de nous apprendre la vérité.

* * *

Après avoir esquissé à larges traits l'histoire de la peinture des Pays-Bas, étudiée l'année dernière, M. le professeur Lagacé, nous invite à porter à sa suite nos recherches d'un autre côté. En Allemagne, en France et en Espagne, la Renaissance n'a pas produit de moins riches moissons qu'en Italie et dans les Flandres. Dans ces pays comme ailleurs, l'Art est sorti des couches profondes de la société, et dans les ténèbres de l'humus fécond, a longtemps cherché son chemin avant de paraître au jour et de s'épanouir en une brillante floraison. Le travail consciencieux et l'incessante application des Primitifs préparent l'avènement des maîtres.

Ce qui arrache les artistes à leurs habitudes surannées et les empêche de s'éterniser dans les procédés de l'enluminure, ce sont les exemples venus des Flandres car le grand souci de la vérité des primitifs brugeois ne pouvait manquer d'impressionner vivement les peintres allemands dont le réalisme devait se reconnaître à de telles violences. Leurs oeuvres nous frappent par le charme du coloris et la fraîcheur de l'inspiration, qualités que déparent la gaucherie du dessin et l'insuffisance du modelé.

De toutes les écoles qui fleurissent au 15ème siècle, celle

de la Franconie parait exprimer le mieux et le plus complètement l'âme allemande par son réalisme, son sens de la vie et du drame. Et c'est cette école qui engendra le génie le plus essentiellement allemand, le représentant le mieux équilibré de cette race plus tournée vers les abstractions philosophiques que vers les sensualités de la forme : Albert Durër, intermédiaire entre le Moyen-Age et les temps modernes à cause de sa haute culture intellectuelle à la fois flamande et italienne. Comme peintre, Albert Durër occupe assurément dans l'histoire de l'art un rang très élevé : comme graveur, cependant, il est incontestablement sans rival et dans de nombreuses estampes, il se révèle tout entier. Le dessin est son vrai langage. La simplicité du moyen employé pour exprimer ses pensées l'a libéré des préoccupations secondaires et l'a porté à la limite extrême de sa passion des vérités essentielles. Son effort tend à rendre avec fidélité la nature plutôt qu'à l'interpréter et à l'idéaliser, et c'est ainsi que dans son oeuvre se trouve enfermée l'image vivante de son temps.

Albert Durër a exercé sur un grand nombre d'élèves et d'imitateurs une action que l'on peut suivre persistante jusqu'à l'époque où l'art allemand d'abord étouffé par l'imitation italienne fut impitoyablement fauché par le glaive meurtrier et couché dans le sang avec toutes les nobles espérances du 16ème siècle finissant.

Mais avant que la sève manquât aux racines de l'arbre vigoureux, l'Allemagne produisit encore d'illustres maîtres qui non seulement augmentèrent la somme de gloire de leur école, mais qui, par la réalisation d'oeuvres immortelles, ajoutèrent aux conquêtes de l'esprit humain.

Le plus célèbre de tous, celui qu'on oppose toujours à

Durër, est sans contredit Hans Holbein le jeune que l'on peut placer au nombre des plus grands génies de la Renaissance., Si Durër est considéré par les Allemands comme leur peintre de prédilection, Holbein toutefois demeure, pour les critiques étrangers, le plus accessible et le plus compréhensible des peintres qu'a produits l'Allemagne, à cause de ses précieuses qualités de vérité, de clarté, d'élégance et d'harmonie qu'exige l'esprit latin.

Albert Durër se présente à nous comme le peintre énergique et Holbein comme le peintre véridique de la vieille Allemagne.

De la rudesse primitive de l'Allemagne à la violente volupté de l'Espagne la transition n'est pas aussi brusque que l'on serait tenté de le croire. Tout comme l'Allemagne et la France, l'Espagne a subi diverses influences qui ont contribué dans une large mesure à lui révéler son génie. Par Jean Van Eyck, elle est redevable à l'art flamand. C'est d'un mélange de langueur orientale et d'énergie castillane qu'est fait le génie de l'Espagne. Des heurts et des oppositions résulte une souveraine harmonie, à la fois âpre et caressante, qui donne une impression de fruit sauvage. Ce génie est le produit d'une lutte constante entre le christianisme et l'Islam, entre l'Orient et l'Occident. Ces deux principes de résistance et de séduction demeurent éternellement opposés dans l'âme espagnole comme le plateau de Castille et la plaine de Séville. Le phénomène qui s'est produit en Flandre se répète en Espagne. Les artistes frémissants d'impatience se précipitent vers l'Italie pour lui ravir le secret des fortes oeuvres. Et pourtant s'il n'était apparu des génies créateurs, dépositaires des traditions latentes de leur race, l'Espagne aurait perdu sa personnalité dans

cette emprise de la Renaissance. De tous les artistes de cette époque de transition, aucune n'offre plus de contraste que celle de Dominico Theotocopuli, surnommé le Greco, physionomie énigmatique et fermée dont les peintures furent longtemps considérées comme des ouvrages exécutés par un dément. Le Greco s'enferme dans la peinture de l'âme passionnée, de l'exaltation du sentiment. Mais ses tableaux sont plutôt le fait d'un homme qui s'efforce de transformer la vulgarité et la pauvreté de ce qui l'entoure et de donner aux nobles modèles qui posent sous ses yeux quelque chose de l'immatérialité des corps ressuscités.

Si le Greco est un chevalier errant qui traverse le monde les yeux perdus dans les étoiles, Ribera surnommé l'Espagnolet, nous apparaît comme l'un de ces brigands de la Renaissance qui se glissaient sournoisement dans les ruelles sombres, le manteau sur la bouche, la guitare suspendue à une écharpe de soie et la dague au côté. Il nous fait l'effet d'un Rembrandt qui aurait vécu à Florence, et qui au lieu de concentrer en lui-même les énergies de sa puissante pensée les aurait follement prodiguées et comme jetées à pleines mains dans le vide. Chez l'un et chez l'autre, il y a des points brillamment éclairés et d'autres noyés d'ombre; avec cette différence que chez Rembrandt les ombres comme les lumières sont palpitantes de pensée et que chez Ribera les unes sont violentes de passion et les autres sinistres de colère.

Zurbaran offre avec Ribera le plus violent contraste. C'est une grande figure grave, austère, recueillie, imprégnée jusqu'aux moëlles du mysticisme espagnol, aussi éloigné des brutalités de Ribera que des gentillesses prochaines de Murillo.

Dans l'histoire d'une race, il arrive un moment, où, semble-t-il, toutes les énergies comprimées brisent subitement leurs digues et se répandent au dehors, résolvant en actes les pensées accumulées depuis des siècles. Ce qui s'était produit en Italie avec Raphaël, dans les Flandres avec Rubens, en Hollande avec Rembrandt, en Allemagne avec Durër, devait aussi se réaliser pour l'Espagne avec Vélasquez qui, à cette heure précise où l'instrument artistique avait atteint son degré le plus complet de perfectionnement ,s'en saisit pour lui arracher de ces accents profonds, écho de la symphonie qui plane sur le monde et dont seuls les grands génies entendent et comprennent la puissante rumeur. Vélasquez est l'un de ces rares humains qui dépassent leurs origines et leur époque mais que tous les grands peuples semblent donner au monde à la minute où ils prennent conscience d'eux-mêmes pour s'associer à la constatation des vérités qui ne meurent pas. De tous les peintres, Vélasquez est peut-être celui qui a le mieux exprimé la vie sensible des formes, telle qu'elle se révèle dans la fluidité de l'air enveloppant et de la lumière vivifiante. Il harmonise supérieurement les éléments épars que la nature lui transmet. A la sûreté de son regard ouvert sur toutes les manifestations sensibles, il joint l'autorité d'un jugement qui sait, de l'accident passager, extraire ce qu'il y a de permanent et de durable, de ce qui passe et s'évanouit ce qui ne meurt pas. Le propre de son génie est d'exprimer par des réalités momentanées les réalités éternelles.

Le génie de Vélasquez a rapproché et confondu les deux courants qui depuis des siècles se combattent dans l'âme violente du peuple espagnol, à savoir le réalisme et le mysticisme; Murillo va la ramener vers le cloître qu'il remplit

d'un vol de blonds chérubins et Goya l'entrainer aux courses de taureaux.

Si Vélasquez est le miroir de la nature et de son époque, Murillo est le créateur d'un monde de féérie et de rêve ; il joue avec la lumière ; il enveloppe ses personnages d'une atmosphère vaporeuse, tantôt argentée, tantôt dorée, toujours suave et carassante. Murillo fut l'interprète le plus éloquent de ce vieux mysticisme, tour à tour rempli de douceur et de violence, qui demeure vivace au fond de cette âme espagnole où la tendresse s'allie à la passion, la foi exaltée à la fureur du plaisir.

Murillo avait fait de la religion l'unique préoccupation de son art idéaliste ; Goya, par une tournure d'esprit toute opposée, sera le peintre des réalités de la vie, car il n'entend rien aux rêves mystiques et n'a pas même le sens religieux. D'un pinceau toujours élégant, tantôt d'une tendresse amoureuse, tantôt d'une brusquerie brutale, il retrace les tableaux que lui offre la société au milieu de laquelle il vit et en fait comme autant de pages d'histoire. Il est dans son art ce qu'il a été dans sa vie, audacieux jusqu'à la témérité, tenace jusqu'à l'obstination, épris follement de liberté, — j'allais dire de licence,— plein de défiance et parfois de haine pour tout ce qui est étranger.

A la fin du 17ème siècle, l'art français échappant à la glaçante étreinte d'une antiquité morte et d'une mythologie momifiée rentre dans les voies de sa vocation originelle ; il reprend "son vrai et naturel langage, tout de grâce malicieuse et légère, de fine et ironique agilité, subtil et lucide qui toujours effleure sans insister et presqu'à la fois s'attriste, sourit et se moque ". Pour bien comprendre l'art du 18me siècle, il faut se souvenir que la société dont il nous renvoie

l'image croit atteindre au bonheur par la morale facile, par la poursuite du plaisir à la condition toutefois de respecter les convenances sociales du reste singulièrement élargies. L'esprit du 18ème siècle est trop délié, trop plié aux exigences mondaines pour applaudir aux grossièretés d'un rustre. L'art sait donc lui éviter cet écueil et se faire l'image de cette société tourmentée de la soif des jouissances et de toutes les curiosités vides, pétillante d'esprit et d'élégance, souriante et badine railleuse et sceptique. L'interprète le plus sensible et le plus émotionné de cette fête des yeux et du coeur, c'est assurément Watteau, le peintre misanthrope, dont les tableaux débordant de jeunesse souriante, exhalent la grâce et le sentiment, l'un des plus merveilleux peintres qui furent jamais. Ce n'est pourtant pas dans tout ce qui l'entoure que l'artiste cherche l'inspiration, mais bien en lui-même, dans son rêve qui, suivant la phrase d'un critique, " se peuple d'apparitions furtives, vêtues de lune et d'aurore, d'ombre séduisantes et diaprées, créatures à la fois réelles et fabuleuses qui une à une se détachent de sa pensée pour se fixer dans son oeuvre ". Ce passionné a fait oeuvre de révolutionnaire en amenant l'art des tristes bords du Tibre au parc jaseur et rieur où s'en vont masques et bergamasques, de telle sorte que les yeux déshabitués du vrai et du naturel se sentirent peu à peu séduits par l'imprévu de ces scènes vivantes et la spontanéité de l'émotion qui s'en dégageait.

A mesure qu'avance le 18ème siècle, la vie se fait de moins en moins austère. Comme la société se livre sans vergogne à tous les plaisirs et sur cette pente glissante se laisse emporter à tous les excès, l'art suit le courant et ne résiste pas aux désirs d'une cour

pour qui les plaisirs tiennent lieu de devoirs. Boucher est le peintre représentatif de la brillante génération lettrée, frondeuse, tapageuse, aux tendances licencieuses et libertines, dont les types sont un Voltaire, un président Hénault, un Bernis, un Marmontel. Il est le peintre de la grâce, d'une vie tendre et facile, sans contemplation, sans envolée, sans haut idéal, et il deviendra avec ses bergers et ses bergères le décorateur d'une époque de luxe et l'un des peintres préférés de Madame de Pompadour. Boucher fut le peintre des plaisirs élégants, Watteau plus heureux et mieux inspiré le peintre des élégances intellectuelles qui précèdent les chutes et les remords.

Si Watteau et Boucher travaillent en général pour une élite aristocratique, pour une classe mondaine, la bourgeoisie forte et sage possède aussi son artiste, Siméon Chardin. Sous son pinceau surgissent des natures mortes d'une exécution étonnante. Ce sont, comme disent les Allemands, des tableaux de choses silencieuses. Et ces tableaux sont rendus avec une largeur de pinceau, avec une science de l'atmosphère et des reflets que peu de peintres ont pu atteindre.

A la fin du 18ème siècle, on remarque aussi Greuze, le meilleur peut-être des portraitistes de cette époque, et Jean Honoré Fragonard qui dans la splendeur de ce soir mélancolique et tendre, lance le bouquet du feu d'artifice dont les étincelles devaient allumer l'incendie de la Révolution. Fragonard, comme on l'a dit, fut un grand peintre de petits sujets; dans l'art raisonneur et sensuel de son temps, il introduisit la force de la passion. Voila ce qui fait de ce peintre un " représentatif ", l'expression vivante du siècle finissant.

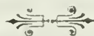
Pour être la plus jeune des écoles européennes, l'école anglaise, née au 18ème siècle, n'a pas été la moins active à faire sa moisson dans le domaine de l'idéalisme. Avec la patience et la persévérance qui caractérisent la race saxonne, elle a composé sa gerbe et le jour vint où sa richesse lui permit de fournir aux vieilles écoles épuisées le froment nécessaire à de nouvelles semences. N'est-ce pas en effet, l'exemple d'un Reynolds, d'un Gainsborough, d'un Constable, et d'un Turner, qui, en France, déchaîna en grande partie la levée de boucliers de 1830, et fournit aux romantiques des armes contre le " bataillon sacré " du classicisme et de l'art académique? Lorsque Hogarth, avec sa verve géniale et son nationalisme étroit eut donné à l'art anglais la fierté d'être lui-même et le fécond sentiment de son indépendance, Reynolds et Gainsborough lui apportèrent ce qui lui manquait encore: une méthode et surtout la véritable notion de l'art.

Reynolds est en effet, au jugement de son ami Burke,— jugement confirmé par l'histoire, — " le premier Anglais qui ajoute le mérite d'un art élégant aux autres gloires de la patrie. Par la facilité et le bonheur de l'invention comme par la richesse et l'harmonie de la couleur, il est l'égal des plus grands maîtres dans les écoles les plus fameuses ". Par ses tableaux d'histoire, surtout par ses portraits, Reynolds a conquis l'estime universelle. D'après M. Louis Gillet, "Reynolds est un grand peintre et plus encore un grand artiste. Avec une certaine pauvreté de sensations et d'idées, il sait du moins ce qu'est l'art; il ne néglige rien pour le réaliser, et cette recherche qui fut son unique passion, communique une flamme à presque tous ses tableaux ".

Si Reynolds est une intelligence, Gainsborough est une sensibilité. C'est Gainsborough qui disait: " Je fais des

portraits pour vivre, des paysages parce que je les aime, de la musique parce que je ne puis m'en empêcher ". D'un esprit peu inventif, il trouve dans la nature rustique un inépuisable sujet d'impressions et de rêves ; il aime tout de la campagne anglaise, jamais ne se lasse d'en raconter les humbles aspects, et dans ce cadre tranquille, il aime à places ses scènes de la vie rurale et enfantine, ainsi que les portraits que les hasards de sa carrière l'amèneront à peindre. Il néglige le détail et compose par masse. Ses paysages sont doux, tendres, émouvants. Aussi, grâce à sa palette, ce genre a joui d'un prestige et d'une faveur qui loin de s'amoindrir ne font que grandir avec les derniers disciples du grand maître du 18ème siècle.

Reynolds et Gainsborough ont été et sont encore aujourd'hui suivis par une pléiade d'artistes enthousiastes, héritiers et continuateurs des vieilles traditions enfermées dans d'immortels chefs-d'oeuvre, gardant de Van Dyck la pensée brûlante, de Reynolds le vouloir irréductible et de Gainsborough le charme vainqueur.



RAPPORT DE M. RENÉ GAUTHERON

SUR LES COURS DU LUNDI

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs.

Lorsqu'au prétoire, un avocat trop plein de son sujet se laisse entraîner aux développements prolixes, la voix austère du président s'élève, et la phrase rituelle : " Concluez, maître, concluez ! " tombe comme une hache sur le discours interrompu. Je suis un peu cet avocat. N'est-ce pas hier que nous inaugurions nos conférences sur les Mémoires au dix-septième siècle ou nos cours sur les grands prosateurs du dix-neuvième ? N'est-ce pas hier que nous formions tant de beaux projets à longue échéance ? A peine avions-nous commencé de parler : or voici que l'année académique se termine et la voix inexorable du temps se fait entendre : " Concluez, maître ! " — Je conclus.

Au sujet de notre étude sur les Mémoires, je profite de ce que le substantiel résumé de M. le secrétaire-général vous est encore très présent pour exposer brièvement les principes qui nous ont guidés et les conclusions auxquelles nous avons abouti. D'abord il fallait choisir, car cette littéra-

(1) Mgr Philippe Choquette, prélat de la Maison de Sa Sainteté, professeur à la Faculté des Arts.

ture des Mémoires est extrêmement touffue. Au seizième siècle les grands seulement écrivaient les grandes choses auxquelles ils avaient pris part ; à moins d'être ministre ou d'avoir commandé en chef les armées, on ne laissait pas de mémoires. Mais au siècle suivant chacun revendique le droit d'écrire. A Paris et dans les provinces les plus reculées, dans le haut et le bas clergé, dans la noblesse, dans la bourgeoisie, même chez les artisans, les mémorialistes fourmillent. Les Sources de l'Histoire de France n'en indiquent pas moins de deux cent soixante et la liste n'est pas complète. Il va sans dire que nous avons éliminé d'abord les faussaires. On me disait : " Quand vous parlerez des Mémoires de M. d'Artagnan, j'irai vous entendre.", Hélas ! je ne devais jamais parler des mémoires de M. d'Artagnan, si amusants qu'ils fussent. Je ne devais pas davantage faire mention des mémoires de Chavagnac, de M. de Bordeaux, de M. de Brégy, du marquis de Langalerie et de beaucoup d'autres. Ce sont là de purs romans : les héros auxquels l'imprimeur les attribue n'en ont jamais écrit une ligne et nous les devons à la plume de quelque fabricant besogneux. D'autre part, il ne suffit point qu'un ouvrage soit authentique pour qu'il ait le droit de retenir notre attention. Il y a des mémoires très importants, ceux d'Olivier LeFèvre d'Ormesson par exemple, auxquels nous n'avons pu accorder qu'une mention brève. L'art en est trop complètement absent : tous les faits y sont notés au jour le jour, sans souci de la composition, du style et des idées générales. Que Dangeau, que Nicolas Foucault soient des guides incomparables pour les historiens, je l'accorde : le premier pendant trente-six ans a écrit journellement tout ce qui se passait à la cour de France : le second nous a fourni dans l'ordre

chronologique une foule de renseignements sur les provinces qu'il eût à administrer. Mais ni l'un ni l'autre n'appartiennent à la littérature; les mémoires de Dangeau sont un travail de greffier, dépourvu d'émotion, de couleur, de tout ce qui ressemble à la vie; les oeuvres de Foucault sont écrites de la même plume dont il grossoyait ses rapports d'intendant.

Il faut reconnaître d'ailleurs que c'est chose malaisée d'appliquer les règles ordinaires de la critique au genre des Mémoires. D'abord il n'en est pas qui présente une variété plus grande ni dont la définition soit plus indécise. Ce mot désigne tantôt un plaidoyer ou un panégyrique, tantôt des confidences que l'auteur nous fait sur lui-même ou sur un ami; il peut arriver que ce soit un recueil d'anecdotes à travers lesquelles se joue la personnalité du conteur; d'autres fois enfin, — et c'est à Richelieu que je fais allusion— nous ne voyons que la pensée de celui qui écrit ou qui dicte: sa sensibilité, sa vie intime n'apparaît à aucun degré.

Donc une première difficulté vient de la nécessité où nous sommes de ranger sous un même titre des oeuvres très différentes. Les Mémoires sont un genre que nous pourrions appeler anarchique et où chacun ne prend conseil que de soi. Car chacun écrit à part soi et en dérobant aux contemporains la connaissance de son travail. Mais la difficulté est encore compliquée par ce fait que les Mémoires sont publiés à des époques indécises: parfois immédiatement après la mort de leurs auteurs, parfois très longtemps après. Ainsi l'on peut bien essayer de déterminer l'influence qu'ils exercent sur la littérature à la date de leur apparition ; mais il ne saurait être question d'étudier l'évolution du genre, car il n'y a à proprement parler ni genre ni évolu-

tion. Parmi les auteurs du dix-septième siècle dont nous avons parlé, bien peu ont pu connaître leurs prédécesseurs, s'inspirer de leur méthode ou éviter leurs fautes. Sans doute les Mémoires de la Rochefoucauld ont paru en 1672 et ceux de M. de Pontis en 1679 ; mais il faut attendre le premier tiers du dix-huitième siècle pour avoir ceux du cardinal de Retz, de madame de Motteville, de Gourville, de la grande Mademoiselle et de madame de La Fayette. Les Mémoires de Saint-Simon ne sortiront des mains de la police qu'en 1829 et les Historiettes de Tallemant ne seront livrées au public qu'en 1833. Dans ces conditions il serait illusoire de vouloir suivre à travers les oeuvres le développement d'un genre : ce développement n'existe pas.

Mais s'il n'est guère possible de déterminer en quelle mesure chacun de ces auteurs a subi l'influence de ses devanciers, nous pouvons étudier au moins la manière dont s'est exercée sur eux l'influence de leur temps et de leurs entours. Si personnelle que soit leur oeuvre, elle n'échappe pas complètement aux lois de l'époque où les auteurs ont véeu. La littérature du 17ème siècle est éminemment sociable. Or vous savez comment M. Brunetière définissait le mémorialiste : " un homme qui, ayant parcouru le monde, n'y a rien trouvé de plus intéressant que lui-même et n'imagine pas qu'il y ait rien de plus curieux pour nous. ". Voilà un être qui ne me paraît guère sociable. Mais c'est qu'en effet cette définition ne s'applique point d'une façon générale aux hommes qui ont écrit leurs mémoires au 17ème siècle. Incapables d'être incivils dans la vie, comment eussent-ils pu l'être dans leurs écrits ? Même ceux qui, pour les besoins du récit, mettent leur personne au premier plan, ne l'étalent point d'une façon désobligeante. Ils nous mon-

trent plutôt ce qu'ils ont fait ou voulu faire que ce qu'ils ont été. Ils ne prennent aucun plaisir à nous révéler leurs maladies ou leurs vices comme Montaigne l'avait fait au siècle précédent, comme au siècle suivant Jean-Jacques Rousseau devait le faire. Il n'en est aucun qui se considère comme un tout dans le monde : tous nous font connaître beaucoup plus le monde qu'eux-mêmes et les affaires auxquelles ils ont pris part que la part qu'ils y ont prise. Aussi n'est-ce point uniquement à l'auteur que nous prenons intérêt dans leur oeuvre mais aussi à l'image du monde au milieu duquel ils ont vécu. Enfin, dans la mesure où ils se révèlent à nous, ils n'aspirent pas à une originalité prétentieuse ou morbide. Ils ne perdent pas contact avec leurs semblables. Chacun d'eux porte en lui-même les marques de l'humaine condition. Ce sont des gens avec lesquels on peut vivre et que l'on peut classer : aucun d'eux ne cherche à montrer qu'il est différent du monde et d'une complexion particulière.

Par là ils échappent en partie à ce reproche de vanité qui atteint sans restrictions beaucoup de leurs successeurs et quelques-uns de leurs devanciers. Mais nous devons en outre noter ce phénomène assez rare, que parmi ces mémoires il en est plusieurs dont l'auteur est volontairement resté dans l'ombre. Que nous apprennent sur Fléchier par exemple les Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne ? Pour retracer la vie de Richelieu les mémoires ne nous ont servi en rien : nous avons été obligés de demander à d'autres documents les détails essentiels sur sa vie, sur son éducation et sur l'habileté avec laquelle il sut préparer sa haute destinée. D'autres n'ont point écrit pour le public et nous commettons une sorte d'indiscrétion en lisant des ouvrages qu'ils

ne nous destinaient pas. Le bon médecin Héroard n'avait en vue que le petit dauphin dont il surveillait l'éducation; il voulait, disait-il, " prendre instruction et fondement pour conduire à bonne fin la charge de la santé du prince. ". Tallemant des Réaux ne pensait qu'à distraire après sa mort les joyeux compères avec lesquels il avait passé sa vie : "Je donne cela à mes amis, écrivait-il : ce ne sont pas choses à mettre en lumière. ". D'autres semblent n'avoir même pas cru que leur oeuvre dût leur survivre : " J'écris pour moi et non pour le public, disait le chevalier de Quincy. " Et la grande Mademoiselle semble avoir voulu décourager les éditeurs par une précaution du même genre · "C'est pour moi que j'écris, pour m'amuser quand je serai vieille, comme j'espère et souhaite de le devenir. " Ceux-là ne semblent pas avoir eu d'autre but que de reconstruire pour eux-mêmes et de revivre leur vie incomplète et manquée. Et n'est-ce pas un spectacle à désarmer les moralistes les plus sévères que de voir quelques-uns de ces auteurs faire de leurs oeuvres un monument au Souvenir et à l'Amitié. Je pense à madame de Motteville qui écrivait pour venger la reine son amie des pamphlétaires du temps " des historiens qui ne parlaient d'elle que selon le dire satirique du public. "

Qu'après cela il en reste un certain nombre qui aient pensé surtout à leur gloire posthume et à la justification de leurs fautes, je le veux bien. Je crois même que l'on ne peut avec justice refuser à des hommes qui ont eu tant d'ennemis le droit de présenter eux-mêmes leur défense. Et encore faut-il ajouter que lorsqu'on est le duc de Rohan ou le cardinal de Retz ou le duc de la Rochefoucauld, lorsqu'on a vu tant d'hommes et manié tant d'affaires il se peut qu'on ait quelque chose à dire et que l'on apporte un témoignage dont l'histoire doive tenir compte.

Cette tendance générale à l'impersonnalité par où les Mémoires du 17ème siècle portent la marque de leur temps nous rendait plus facile l'étude historique qui a été une partie essentielle de chacune de nos conférences. Nous nous sommes efforcé de suivre la méthode de Taine et de découvrir les petits faits caractéristiques et lumineux qui permettent de comprendre un personnage ou une époque. En ce temps où les cadres sociaux étaient rigides et où la vie d'un homme était très différente suivant qu'il appartenait à telle ou telel classe de société, nous avons eu pour objectif de représenter chaque catégorie par un personnage distinct. Rohan, c'est le chef huguenot: Héroard, le médecin d'avant Molière; Pontis, l'officier subalterne ; Tallemant des Réaux, le bourgeois gentilhomme; Gourville, le parvenu; LaRochefoucauld, le grand seigneur d'avant Louis XIV: Madame de Motteville, la précieuse sensée. Chacun d'eux représente un moment et un aspect du siècle, non seulement par les choses qu'il dit, mais par sa personne même.

Mais nous n'avons jamais perdu de vue que notre étude devait être avant tout littéraire. Et l'on ne saurait être un bon littérateur, si l'on n'est d'abord, en quelque façon, grammairien. De Richelieu à Madame de la Fayette et à Saint-Simon, nous avons suivi, à travers le siècle,les progrès. de la langue. Sous la plume du cardinal-ministre, nous avons reconnu la phrase du 16e siècle, ferme et toujours claire en vérité, mais enchevêtrée, longue et pesante. N'est-ce point la langue des comédiens de Molière que parle Tallemant des Réaux ? Madame de Motteville n'a-t-elle point la conversation molle et nonchalante des salons de l'époque et le ton de Ma-

demoiselle Paulet ou de l'incomparable Arthénice? Nous arrivons à la brièveté élégante et à la froide clarté des classiques avec LaRochefoucauld. Le cardinal de Retz plus vivant, plus coloré, a le style chargé et pittoresque de la canaille qu'il conduit. Enfin, l'urbanité l'emporte: Madame de la Fayette, Madame de Caylus, l'abbé Fléchier, nous offrent des modèles exquis de la langue assouplie, élaguée et définitivement polie par le concours des grammairiens, des auteurs et des salons. Si le plus grand des auteurs que nous ayons étudiés, Saint-Simon, parait vouloir revenir à la langue touffue et grossière du peuple, il le doit à son amour des choses du passé et à la violence de son tempérament auquel le vocabulaire élégant ne suffit pas.

Enfin, nous nous sommes efforcé de montrer comment les mémoires appartiennent à la littérature en ce sens qu'ils la reflètent. Quand le duc de Rohan écrit: " La besogne est difficile et par conséquent honorable ": c'est déjà le grand Corneille que nous entendons. Avec son ambition féroce et son étonnante maîtrise de lui-même, Retz est, lui aussi, un personnage de Corneille; mais son talent pour la pirouette et son vocabulaire de comédie le rapprochent de Scaramouche et des Italiens. LaRochefoucauld a réglé sa vie sur les romans du temps; c'est un Amadis; et d'ailleurs ses Mémoires ne sont qu'un roman d'intrigues et d'aventures. Certains aspects de la préciosité ne s'éclairent-ils point par les Mémoires du jeune abbé Fléchier? N'est-ce pas le prototype de M. Purgon que cet Héroard dont les Mémoires sont écrits en style d'apothicaire? Et lorsque pour devenir gentilhomme, le bourgeois Tallemant, au lieu de prendre le nom d'une terre, donne son nom à la propriété qu'il achète, n'est-ce pas une contrefaçon curieuse de M. Jourdain ?

Or cette méthode à la fois morale, grammaticale et historique que nous avons suivie pour étudier les Mémoires au 17e siècle, nous avions à l'adapter sans doute mais non à la modifier pour qu'elle pût servir à l'étude des grands prosateurs du dix-neuvième. Tel a été le sujet de nos cours du lundi.

Treize auteurs ont été choisis parmi ceux dont le génie littéraire est considéré comme le plus puissant. Et il se peut bien que parmi eux il y ait eu des maîtres d'erreur, et nous n'avons pas manqué de le dire et de le prouver; mais du moins il n'y avait que des maîtres, Chateaubriand, Victor Hugo, Balzac, Lamennais, George Sand, Michelet, Louis Veuillot, Sainte-Beuve, Flaubert, Renan, Taine, Loti, Anatole France: ce n'est pas assurément toute la prose au dix-neuvième siècle mais ce sont au moins quelques belles provinces de ce beau pays.

Restait à les parcourir d'une façon profitable. Nous avons pensé qu'il serait plus utile de se concentrer que de se disperser. Une étude générale et abstraite ne reste pas dans l'esprit; d'ailleurs elle n'apprend à ceux qui ont le courage de l'écouter, ni à lire ni à écrire. Nous avons procédé autrement. Dans les oeuvres parfois immenses de chacun de ces auteurs, le professeur a choisi deux textes, deux pages offrant chacune un sens complet et dont on pût dire que chacune représentait un aspect différent du talent de l'homme auquel nous les devions. Grâce à l'obligeance d'un journal dont les directeurs s'intéressent vivement à toutes les manifestations de la vie universitaire et qui a reproduit, dans ses colonnes les textes choisis, nos auditeurs ont pu à chacun de nos cours suivre sans fatigue et, je l'espère, avec profit la lecture et l'explication des auteurs.

Nous avons voulu que ce travail fût une collaboration et nous avons demandé à nos auditeurs d'y prendre une part active. Chaque lundi soir le premier texte était commenté par le professeur, le second par un de nos auditeurs accoutumés. C'est ainsi que pendant l'année académique cinq étudiants et huit jeunes filles, ont successivement pris la parole à nos cours du lundi. Ceux qui nous ont fait l'honneur d'y assister peuvent dire avec quel soin, quelle conscience, quelle rigoureuse méthode et quel souci de la forme ces commentaires d'étudiants étaient préparés. Telle leçon d'une demi-heure, très simple, mais très claire et très substantielle, avait coûté une longue semaine de réflexions et de travail. Mais du moins, je suis bien sûr que ce travail n'était perdu ni pour les auditeurs ni surtout pour les conférenciers.

Les uns et les autres auront appris à faire de la lecture une oeuvre de science et de goût, à se soumettre au texte, à éviter le verbiage inutile, à reconnaître l'idée maîtresse, à en chercher les origines, à faire un usage délicat de l'érudition, à définir les procédés artistiques d'un auteur et les ressources du vocabulaire dont il dispose. Ils peuvent vous dire en quoi l'art de la description diffère de Châteaubriand à Flaubert et à Loti ; ils savent par quel procédé Balzac nous campe un portrait ; de quelle façon Renan place le mot évocateur qui dispense de plusieurs phrases et fait rêver longuement ; ils connaissent les procédés employés par Taine ou Sainte-Beuve pour mettre la grâce ou la vie ou la force dans l'exposé d'une théorie abstraite.

Pourquoi suis-je dans la triste nécessité de corriger d'une restriction fâcheuse les éloges que je viens d'adresser à nos auditeurs du lundi ? Ils viennent nombreux, ils suivent nos

travaux avec intérêt, plusieurs demandent à y prendre une part effective, ils veulent bien parler en public, mais dès qu'il s'agit des compositions écrites, le professeur n'a plus avec lui qu'un petit groupe de fervents. Nous avons au cours de cette année proposé sept sujets de composition française: la narration, le portrait, le dialogue, la lettre, le discours, la dissertation morale, la dissertation littéraire ont été successivement l'objet de notre étude. Or, si variés que fussent ces travaux, pour le fond et pour la forme, nos étudiants ne se sont guère laissé tenter; le nombre des copies remises n'a pas atteint la centaine. Il y a de ce côté un certain fléchissement dont il n'est peut-être pas difficile de déterminer les causes. Est-il vrai, comme je me le suis laissé dire, qu'en général, les sujets proposés par le professeur demandaient trop de lectures, trop de préparation, enfin que c'était un plaisir à trop longue échéance? Peut-être. Il est bien évident, en effet, que pour décrire la première représentation d'Esther à Saint-Cyr, il faut avoir lu Racine, Madame de Caylus et Saint-Simon ; que pour supposer un discours de Malherbe à ses disciples, il faut connaître Malherbe et ne point trop ignorer ses disciples ; que pour tracer le portrait d'un Chrysale d'aujourd'hui, il faut avoir contemplé chez Molière, le Chrysale d'autrefois, et transporté par l'imagination, ses défauts dans notre société, puisqu'il est bien convenu, qu'il n'y a point de Chrysale en ce pays-ci... Enfin, il est vrai que d'une façon générale il faut avant d'écrire savoir ce que l'on dira et y avoir pensé longuement. Néanmoins, nous prévenons ceux de nos auditeurs qui se sont trop vite découragés, que l'expérience de cette année nous profitera et que nous leur offrirons désormais des sujets plus facilement abordables.

D'ailleurs pourquoi nous plaindrions-nous? Le petit troupeau des vrais fidèles ne nous a-t-il point donné à chaque fois, une vraie collection de petits chefs-d'oeuvre. Presque jamais une copie réellement faible. De bonnes et solides compositions parfois même un peu longues, sérieusement préparées, soigneusement écrites; un vrai régal pour le correcteur.

Aussi attendais-je avec confiance l'examen final. Mais là encore, quelques déceptions nous attendaient. Quelques candidats, qui n'avaient pas lu avec assez d'attention les règlements de l'Université, n'ont pu y prendre part à cause de l'insuffisance de leur assiduité. D'autres, qui doutaient de leurs forces, malgré les encouragements du professeur se sont éliminés d'eux-mêmes. Une de nos candidates les plus brillantes et dont le succès très certain eût été accueilli de sympathiques applaudissements, a été éloignée de nous par une douloureuse maladie. Et c'est ainsi qu'au jour de l'examen, les candidats se sont présentés au nombre de six seulement: deux jeunes filles et quatre frères enseignants.

Le sujet proposé était de ceux que l'on peut à la rigueur traiter sans avoir fait de lectures spéciales. Nous l'avions formulé dans les termes suivants: "Madame de Sévigné croyait énoncer la règle essentielle du genre épistolaire, lorsqu'elle écrivait à sa fille: "Abandonnez-vous à votre premier mouvement: c'est le meilleur... Il faut un peu entre bons amis laisser trotter les plumes comme elles veulent: la mienne a toujours la bride sur le cou.". Croyez-vous que Madame de Sévigné se soit livrée d'une façon ordinaire à la pure improvisation? Croyez-vous qu'une lettre puisse avoir réellement le laisser-aller d'une conversation et qu'on y puisse atteindre le naturel sans effort".

Presque toutes les compositions ont été excellentes et les deux premières fort remarquables. On ne dira pas que nos jeunes gens manquent de lecture. Dans leurs citations, Fénelon donne la main à LaBruyère et saint Grégoire de Naziance voisine avec M. Lanson. Une candidate a cité le poème latin d'un jésuite, intitulé: *Ratio conscribendae epistolae.* C'est la même, je crois, qui envie à M. Gaston Boissier le plaisir d'avoir lu dans son entier la correspondance de Cicéron. Les citations sont nombreuses, un peu trop peut-être et un peu longues parfois; nos gens ont de la mémoire; nous sommes obligés de leur rappeler qu'il ne faut pas trop mettre les pieds sur les traces d'autrui; qu'en littérature il vaut mieux risquer de s'égarer que de suivre toujours le chemin battu. Mais en revanche que de jolis passages bien personnels sur Madame de Sévigné et sur le naturel dans le genre épistolaire! Presque tout le monde a bien vu et bien dit que la marquise était admirablement préparée par sa riche nature, son éducation soignée, ses réflexions continuelles sur la vie, à bien écrire sans peine et à improviser avec facilité. "Ses lettres, m'a dit quelqu'un, sont des impromptus faits à loisir, comme ceux de Mascarille" On a noté fort judicieusement aussi que les conditions d'existence étaient très différentes des nôtres, que la carte postale illustrée n'existait pas, que le courrier partait non pas toutes les heures, mais seulement deux fois par semaine, et que dans l'intervalle on pouvait réfléchir. Ainsi la lettre s'élaborait d'elle-même dans l'esprit, et l'on avait le droit d'écrire vite parce qu'on avait pensé lentement.

Je voudrais pouvoir citer encore les réflexions très justes que l'on a faites sur le naturel brut qui est le naturel des sots, et le naturel artistique auquel nous ne pouvons arriver

que par de longs efforts. “ La pure nature, dit-on, voilà qui est beau, voilà ce qui plaît uniquement. — Oui, mais la pure nature est un mythe. Nous sommes tellement imbus de civilisation vraie ou fausse !! Comment retrouver la pure nature ? C'est là justement le secret de l'art épistolaire, il y faudra bien du travail et de la méthode ”.

D'autres ont réclamé et avec raison pour l'épistolier le droit d'être léger ou de paraître superficiel. “ Le superficiel, a-t-on dit, qui n'est souvent qu'une manière agréable de dire les choses les plus sérieuses est ici loin d'être un défaut : la gaîté, la malice, une vivacité naturelle qui saisit les idées au vol et les apporte telles qu'elle sont, vraies ou fausses, mais pour ainsi dire encore toutes frémissantes, voilà ce qui suffit à la perfection d'une lettre ”. Vous avez bien compris, n'est-ce pas qu'il est plus facile d'être profond que d'être superficiel de cette façon-là. Et si vous voulez bien me permettre d'épingler encore une citation empruntée au travail d'un de nos candidats, écoutez, je vous prie, ce petit éloge de l'incorrection dans la littérature épistolaire : “ Il n'est pas difficile d'écrire correctement ; il n'y a si pauvre esprit, grammairien si borné qui n'en soit capable. Ce qui est malaisé c'est d'être naturel et vivant. Lorsque nous voyons dans les jardins de Versailles les ifs plantés en quinconce et taillés au cordeau, ce que nous admirons, ce n'est pas l'arbre, c'est la géométrie, ce n'est pas la nature, c'est la patience de l'homme à déformer la nature. Nous préférerions une forêt verdoyante et touffue où apparaîtraient les splendeurs de la création. Nous ne serions point choqués de l'excès des richesses et de leur désordre apparent. ”.

A la suite de cette composition et des épreuves orales qui ont suivi deux candidats ont obtenu le diplôme d'études supérieures de littérature et trois autres le certificat littéraire. A la plus jeune de nos candidates qui a été reçue avec distinction et au premier rang à cet examen, la Faculté des Arts va décerner un prix.

Tels sont les résultats de nos travaux officiels. Permettez-moi maintenant de vous signaler une initiative privée dont les résultats nous permettent de concevoir de grandes espérances. Je serais bien ingrat si parmi les manifestations de notre vie universitaire j'omettais nos réunions du samedi. Les réunions du samedi ? Peut-être cela est-il une nouveauté et une surprise pour plusieurs de mes auditeurs d'aujourd'hui. Il n'est pas sans intérêt de dire brièvement ce que ces réunions devaient être et ce qu'elles sont devenues.

Au commencement de l'année académique le professeur de littérature invita les étudiants à venir passer une heure le samedi soir dans la salle de la bibliothèque. On devait étudier ensemble le mouvement de la littérature contemporaine. On aurait analysé et jugé les livres nouveaux et les articles importants des grandes revues.

L'invitation n'avait peut-être pas été faite dans les formes. Ce qu'il y a de certain, c'est que MM. les étudiants l'entendirent mal : il en vint cinq ou six tout au plus, parmi lesquels trois seulement demeurèrent fidèles jusqu'au bout. Mais les jeunes filles veillaient et grâce à elles l'honneur fut sauf. Dès le mois de décembre elles étaient une vingtaine. Il fallut bien modifier à leur usage le programme que nous avions primitivement tracé. Le professeur était un peu comme le statuaire du bon La Fontaine en face de son bloc de marbre :

“ Sera-t-il dieu, table ou cuvette? ” Toutes ces bonnes volontés ne demandaient qu'à s'employer, mais qu'allait-on faire ?

Un jour, après y avoir longuement pensé on décida que nos réunions seraient consacrées à l'étude historique et pratique des vieilles expressions françaises qui ont continué de vivre dans le parler canadien. De ce jour nous eûmes l'impression que notre petite académie existait. Mais nous gardâmes jalousement pour nous le secret de notre existence. On nous disait : “ Comment ! vous avez la prétention de former une société de recherches et d'études, et vous n'avez ni président, ni secrétaire, ni trésorier. Vous n'avez même pas eu une pauvre petite séance inaugurale sous la présidence d'un échevin ! Etes-vous bien sûr d'exister, Monsieur? ”

Mais oui, nous existions puisque nous sentions vibrer parmi nous une âme commune, puisque nous avions la sensation d'accomplir en commun une oeuvre belle et désintéressée. Et vous n'en auriez pas douté, vous autres sceptiques, si vous aviez pu voir comme moi ces admirables jeunes filles penchées pendant des heures sur les lexiques et les glossaires. Je n'oublierai jamais ces réunions familières et sérieuses pourtant où chacun apportait son écot, un terme de la vieille langue conservé dans votre province, une prononciation oubliée dans la vieille France depuis le 16ème ou le 17ème siècle, de curieux mots poitevins, normands, saintongeois ou picards dont vos “ habitants ” émaillent leur langage et que les primaires de la grande ville ne comprennent plus. C'était là des parents un peu éloignés qui arrivaient du fond de leurs provinces et auxquels nous faisions bon accueil en leur laissant toutefois comprendre que la

délicatesse les obligeait à ne point rester trop longtemps. Nous étions plus civils pour les vieux mots littéraires, pour ceux que l'on trouve chez Montaigne ou Ronsard ou du Bellay ou Malherbe. Et sans doute nous n'avions point l'intention naïve de démontrer qu'il faut revenir à la langue du 16ème siècle. Nous savons bien que l'histoire n'offre point d'exemples de pareils retours. Nous avons seulement voulu expliquer ce qui est, ce qui disparaît un peu chaque jour, ce qui bientôt, dans l'uniformité générale, ne sera plus. " Le vieux langage, dit Fénelon, se fait regretter quand on le retrouve dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat". Tous les hommes de goût regrettent que certains vieux mots savoureux et expressifs et qui ont fourni un long usage soient ignorés des gens qui écrivent. Et c'est pourquoi nous avons pendant ces quelques mois, catalogué avec tant d'amour, ceux que nous avons retrouvés ici chez les descendants des anciens Français. Il en est d'autres qui essayaient de dissimuler leur physionomie insulaire et de se donner pour français, bien qu'ils ne fussent point de la famille. Nous les avons invités à quitter le pays au plus vite. Souvent même, dit-on, le professeur a sournoisement saisi l'occasion de stigmatiser quelque solécisme trop usité et qui ne doit plus l'être.

Ces réunions ont eu lieu tous les samedis du mois de novembre au mois de mai et même pendant les vacances. La fin de l'année académique seule a pu les interrompre. Je dis : les interrompre, car je sais bien que je retrouverai mes fidèles au retour. L'un d'eux me disait hier encore, avec un peu d'exagération bienveillante : " Voici l'été : les séances du samedi vont nous manquer ". Je répondis et sans exagération cette fois : " Elles me manqueront plus qu'à

vous peut-être les séances du samedi ''. — Et voilà pourquoi j'appelle de tous mes voeux ce jour de novembre prochain où je pourrai vous dire : Mesdames et Messieurs, la séance continue.



ECOLE POLYTECHNIQUE

MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et annexée à la Faculté des Arts en 1887, est généreusement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et les principaux chemins de fer du Dominion. Elle correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. Elle comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole de Génie Civil, et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

Cette Ecole est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

M. ERNEST MARCEAU, principal, président. Mgr EMILE ROY, président de la commission des écoles catholiques de Montréal. M. ALFRED FYEN, directeur-secrétaire.	*Ex officio.*

Sir LOMER GOUIN, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

Sir H. ARCHAMBEAULT, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

M. A. BOYER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BELANGER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

L'honorable HONORE GERVAIS, *délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

Mgr A.-P. DUBUC, *délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

DIRECTEUR DES ETUDES

M. ALFRED FYEN

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH HAYNES, *architecture et construction, travaux publics, chemins de fer et dessin.*

M. S. DUVAL; *électricité physique, électrotechnique.*

M. C. LELUAU : *résistance des matériaux, hydraulique, exploitation des chemins de fer, ponts.*

M. ALFRED FYEN ; *mathématiques, géométrie descriptive pure et appliquée.*

M. ELZEAR BEAUPRE : *calcul différentiel et calcul intégral.*

M. CONRAD MANSEAU ; *algèbre supérieure et géométrie analytique; chargé du service météorologique.*

M. EMILE DULIEUX : *minéralogie, géologie, mines et métallurgie.*

M. J. FLAHAULT ; *chimie générale, analytique et industrielle; chargé du laboratoire des recherches et analyses chimiques.*

M. E. DYONNET ; *dessin et modelage.*

M. JULES POIVERT ; *composition architecturale.*

PROFESSEURS CHARGES DE COURS

M. A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE; *dessin, histoire et théorie de l'architecture, hygiène, chauffage et ventilation.*

M. E. DESAULNIERS; *mathématiques et mécanique.*

M. A. BEAULNE ; *constructions métalliques et assistant pour les travaux techniques.*

M. C. FRIGON; *mesures électriques et chargé des laboratoires d'électricité.*

M. A. MAILHOT; *minéralogie et géologie générale ; conservateur du musée de minéralogie et de géologie.*

M. P.-E. MERCIER; *exploitation et construction des chemins de fer.*

M. H. CHARLEBOIS; *dessin.*

M. E. MONTPETIT; *législation industrielle.*

M. P. CHARTON; *topographie et arpentage.*

M. A. DOLLO; *physique, thermodynamique et machines thermiques.*

M. F. BABOULENE ; *arts décoratifs.*

M. T. LAFRENIERE ; *génie sanitaire.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. C. BOUSQUET ; *laboratoire des recherches minéralogiques et essais métallurgiques.*

M. A. QUEVA ; *laboratoire de chimie, de recherches et d'analyses chimiques.*

M. W. HAYNES ; *atelier des machines-outils, machines à vapeur, forge.*

M. L. LASNIER ; *laboratoires et mesures électriques.*

M. N. BOLDUC ; *dessin, géométrie descriptive.*

M. A. PELLETIER ; *mathématiques.*

M. H. LABRECQUE ; *mathématiques.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. ALEXANDRE BONIN ; *officier d'Académie, ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole.*

M. JOSEPH OBALSKI ; *ancien inspecteur des mines de la province de Québec, ancien professeur à l'Ecole.*

M. E. VANIER ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F. ANDRE ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F.-C. LABERGE ; *ancien professeur à l'Ecole.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

DIVISION DES INGENIEURS

Année complémentaire.

Boucher A., diplômé en 1910.

38ème Promotion (4e année)

MM.	Beauchamp, A.	Montréal, Q.
	Bonaventure, J.-E.	Lanoraie, Q.
	Boucher, E.	Hull, Q.
	Bourbonnais, A.	Montréal, Q.
	Gagnon, J.-E.	Laprairie, Q.
	Grandmont, J.	Champlain, N. Y.
	Marois, A.-J.	Québec, Q.
	Pepin, A.	Chambly-Bassin, Q.
	Piché, P.-E.	Montréal, Q.
	Prévost, M.	Montréal, Q.
	Racicot, J.-A.	Saint-Robert, Q.
	Valiquette, J.-A.	Saint-Jérôme, Q.
	Verge, L.	Québec, Q.

39ème Promotion (3e année)

MM.	Barrette, A.	Montréal, Q.
	Bertrand, H.	L'Isle-Verte, Q.
	Dupuis, J.-H.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
	Forgues, J.-A.	Montréal, Q.
	Fournier, V.	Coaticook, Q.
	Gagnon, A.	Montréal, Q.

MM. Gauthier, H.	Montréal, Q.
Godin, C.	Saint-Jean, Q.
Guay, E.	Montréal, Q.
Héroux, J.-E.	Montréal, Q.
Julien, R.	Saint-Timothée, Q.
Lavigueur, F.-X.	Montréal, Q.
Legendre, J.-C.	Montréal, Q.
Mackay, F.	Ottawa, Ont.
Marien, O.	Montréal, Q.
Méthé, L.-P.	Henryville, Q.
Panneton, F.	Les Trois-Rivières, Q.
Pauzé, L.-A.	Montréal, Q.
Martineau, C.-A.	Montréal, Q.
Piché, H.	Saint-Léonard-d'Aston, Q.
Poitras, P.-E.	Montréal, Q.
Savoie, R.	Montréal, Q.
Vermette, N.	Montréal, Q.

40ème Promotion (2e année)

MM. Barcelo, J.	Montréal, Q.
Bernardin, L.	Montréal, Q.
Bessette, O.	Montréal, Q.
Boisseau, L.-G.	Montréal, Q.
Carbonneau, E.	Sorel, Q.
Cimon, H.	Québec, Q.
Circe, J.-A.	Sherrington, Q.
Clermont, L.	Saint-Narcisse, Q.
Deschamps, A.	Montréal, Q.
DeVarennes, H.	Waterloo, Q.
Dombrowski, P.	Québec, Q.
Dubuc, E.	Nicolet, Q.
Dubreuil, A.	Saint-Placide, Q.
Dupont, A.	Maisonneuve, Q.
Gauthier, R.	Mont-Laurier, Q.
Gervais, J.	Montréal, Q.
Jacquemart, R.	Montréal, Q.
Larochelle, E.	Saint-Ferdinand, N.-E.
Laurin,	Westmount, Q.
Lavigne, E.	Québec, Q.
Lavoie, H.	Chicoutimi, Q.
Marien, R.	Montréal, Q.

MM. Miquelon, G.	Danville, Q.
Probst, E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Rocher, B.	Montréal, Q.

41ème Promotion (1ère année)

MM. Beaudry, C.	Montréal, Q.
Beaulieu, R.	Montréal, Q.
Brunotto, L.	Montréal, Q.
Cléroux, F.	Montréal, Q.
Delorme, L.-L.	Saint-Léonard, Q.
Demers, P.-E.	Montréal, Q.
Fleury, E.	Les Trois-Rivières, Q.
Giguère, E.	Montréal, Q.
Harris, J.-A.	Montréal, Q.
Lefebvre, A.	Montréal, Q.
Larose, A.	Montréal, Q.
Laferrière, A.	Montréal, Q.
Loignon, B.	Montréal, Q.
Manseau, L.-J.	Nicolet, Q.
Michaud, J.-A.	Montréal, Q.
Papin, P.	Montréal, Q.
Poutré, L.	Manister, Mich.
Quenneville, A.	Valleyfield, Q.
Reid, J.-M.	Sainte-Agathe, Q.
Roberge, L.	Thetford Mines, Q.
Rolland, O.	Montréal, Q.

ECOLE D'ARCHITECTURE

A.—DIVISION DES ARCHITECTES

Année complémentaire

Côté, G., diplômé en 1913.

4ème Promotion (4e année)

MM. Cardinal, D.	Montréal, Q.
Cormier, H.	Montréal, Q.

MM.	David, C.	Montréal, Q.
	Lacroix, W.	Québec, Q.
	Saint-Louis, J.-C.	Montréal, Q.
	Vautrin, I.	Montréal, Q.

5ème Promotion (3e année)

MM.	Beauchamp, N.	Lachine, Q.
	Bernier, A.	Montréal, Q.
	Bigonesse, J.-A.	Montréal, Q.
	Potvin, A.	Baie Saint-Paul, Q.

6ème Promotion (1ère année)

MM.	Alain, J.-B.	Chicoutimi, Q.
	Bastien, J.-P.	Montréal, Q.
	Cartier, J.-A.-E.	Montréal, Q.
	Dansereau, J.-B.	Montréal, Q.
	Grisé, J.-A.	Montréal, Q.
	Julien, H.	Montréal, Q.
	Saint-Jean, E.	Montréal, Q.

B. — DIVISION DES ARTS INDUSTRIELS

MM.	Dignard, A.	Montréal, Q.
	Duquet, J.	Montréal, Q.
	Forest, E.	Montréal, Q.
	Laferrière, P.	Montréal, Q.
	Latour, L.	Montréal, Q.
	Léveillé, J.-B.	Montréal, Q.
	Préfontaine, L.	Longueuil, Q.

ECOLE DE PREPARATION

MM. Amiot, S.	Chicoutimi, Q.
Beaudry, R.	Montréal, Q.
Bélanger, R.	Grand'Mère, Q.
Bigras, J.-A.	Montréal, Q.
Bolduc, S.	Beauce, Q.
Clément, A.	Lachine, Q.
Cross, E.	Montréal, Q.
Delisle, G.	Yamachiche, Q.
De Paul, J.	Montréal, Q.
Déry, T.	Rimouski, Q.
DesMaisons, A.-O.	Montréal, Q.
Ecrément, J.-G.	Maisonneuve, Q.
Filteau, J.-A.	Ville-Marie, Q.
Forest, C.-E.	Montréal, Q.
Forget, L.	Labelle, Q.
Fortin, H.	Montréal, Q.
Frenette, J.	Dorval, Q.
Gignère, O.	Saint-Aimé, Q.
Gareau, A.	Montréal, Q.
Gourre, O.	Montréal, Q.
Gravel, A.	Montréal, Q.
Hardy, E.	Montréal, Q.
Joannette, H.	Saint-Laurent, Q.
Jodoin, T.	Montréal, Q.
Labrosse, S.	Montréal, Q.
Lacelle, H.	Montréal, Q.
Laflèche, E.-R.	Saint-Jean, Q.
Laferrière, L.	Montréal, Q.
Lajoie, L.-C.	Montréal, Q.
Lamarche, C.-E.	Mongenais, Q.
Lapointe, A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Lavallée, L.	Montréal, Q.
Laverdure, J.	Montréal, Q.
Leduc, J.	Montréal, Q.
Lefebvre, M.	Montréal, Q.
Lussier, F.	Montréal, Q.
Lussier, G.-L.	Montréal, Q.
Maurice, R.	Maisonneuve, Q.
Meunier, J.	Montréal, Q.
Meunier, R.	Bordeaux, Q.

MM. Payment, E.	Montréal, Q.
Perras, V.	Chelmsford, Q.
Pouliot, J.-L.	Arthabaska, Q.
Pépin, L.	Montréal, Q.
Racine, A.	Bordeaux, Q.
Singer, P.	Westmount, Q.
Saint-Jean, A.	Montréal, Q.
Tanguay, A.	Québec, Q.
Thessedault, H.	Lachine, Q.
Tousignant, L.	Montréal, Q.
Tremblay, A. A.	Nashua, E.-U.
Trudel, P.	Québec, Q.

Nombre des élèves : 160.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

L'Ecole Polytechnique comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole du Génie Civil et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

La division des ingénieurs comprend 4 années d'études divisées en deux sections : 1o la section des sciences (les 2 premières années d'études) qui donne droit au grade de candidat ingénieur ; 2o la section technique (les 2 dernières années d'études) qui donne droit au grade d'ingénieur.

Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves. Ceux-ci doivent se spécialiser à leur entrée dans la section technique ; pendant la période correspondant à la section technique, les diverses catégories d'ingénieurs suivent, outre les cours qui leur sont communs, des cours spéciaux et particuliers à leur catégorie.

La division des ingénieurs de l'Ecole Polytechnique forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, des ingénieurs chimistes et industriels, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens, des ingénieurs hydrauliques et des ingénieurs des chemins de fer.

Les intéressés consulteront avec fruit le programme spécial élaboré par l'Ecole.

Aux cours de l'Ecole viennent s'adapter des travaux d'application qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé " Conseil de perfectionnement ".

II. — CONDITIONS D'ADMISSION A LA PREMIERE ANNEE D'ETUDES

1o Etre âgé de 16 ans au moins, sauf dispense de un an accordée par le directeur, suivant le résultat de l'examen.

2o Avoir subi, devant un jury composé de professeurs de l'Ecole, un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

Partie littéraire : français, anglais, histoire (depuis l'année 1500) de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, géographie générale et géographie détaillée du Canada.

Partie mathématique : arithmétique théorique, algèbre (1er et 2e degré inclus.), géométrie plane et de l'espace, trigonométrie rectiligne et sphérique.

Partie scientifique : physique et chimie, d'après un programme déterminé par l'Ecole.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre. La date est annoncée par la voie des journaux.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits qui sont de $5.00.

Sont dispensés de l'examen d'admission :

1o Les élèves du cours de préparation de l'Ecole d'Arpentage de Québec ;

2o Les élèves du cours spécial du Mont Saint-Louis, Montréal, et du cours spécial de l'Académie commerciale de Québec.

Les examens des élèves de ces deux catégories doivent être subis en présence d'au moins un délégué de l'Ecole Polytechnique.

3o Les bacheliers ès arts et ès sciences.

Les candidats de cette catégorie auront à subir un examen sur la trigonométrie et l'algèbre.

Les candidats munis d'un certificat d'études peuvent être, sur décision du jury d'examen, dispensés de l'examen sur la partie littéraire.

III. — DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leur cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de bachclier ès sciences appliquées. (B. S. A.)

La *Gazette officielle* de la province de Québec, le rapport du surintendant de l'Instruction publique et l'annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV. — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

Cours de préparation................	$125.00
Première année	150.00

Deuxième année	150.00
Troisième année	150.00
Quatrième année	150.00
Pour chacune des 4 années de la division des architectes	125.00
Section des arts industriels	100.00

Les élèves auront de plus à faire en prenant leur inscription pour l'année scolaire, un dépôt de $10.00 pour couvrir les fournitures faites par l'Ecole et la dépense de certaines détériorations légères provenant de la faute des élèves. Le surplus leur est remis à la fin de l'année. Les élèves des promotions sortantes auront à verser, pour l'obtention de leur diplôme, la somme de $25.00. Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Le diplôme de bachelier ès sciences appliquées (B. S. A.) ou ès arts appliqués (B. A. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

V. — TRAVAUX DE VACANCES

L'Ecole exige que ses élèves consacrent pendant les vacances une partie de leur temps à la visite d'ateliers, d'usines et de chantiers. Ils doivent y recueillir des renseignements et des croquis à l'aide desquels ils rédigeront des dessins et des mémoires descriptifs dont la remise est obligatoire au moment de la reprise des cours.

La note attribuée à ce travail entre dans la moyenne générale.

VI. — COURS SPECIAL DE PREPARATION

Le cours spécial de préparation de l'Ecole Polytechnique prépare aux études de l'Ecole. Les matières enseignées sont : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, le dessin, les éléments de physique et de chimie, conformément au programme d'admission.

Pour être admis dans le cours préparatoire, les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières suivantes: français, anglais, histoires, géographie, conformément au programme d'admission et sur les parties suivantes des sciences mathématiques : arithmétique élémentaire, algèbre (2e degré inclus.), géométrie (les 3 premiers livres).



GRADUES

Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier. Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a.g.d.*
1883—Bertrand. Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme. Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a.g.d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a.g.d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Parent, Paul-Etienne, *a. d.*
Laberge. F.-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J.-Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a.l.p.g.d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

---

(1) Cette liste comprend les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du surintendant de l'Instruction publique de la Province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. S. A. Les abréviations *a. d., a. g. d., a. l. p. g. d.,* indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Jos.-A., *a. d.*
1899—Côte, Onésip.-H., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-S.-H.
Mercier, Paul-E. *a. d.*
Terriault, H.-Aug.
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Ls-Eucl., *a g. d.*
1901—Beaulne, Alb.-S., *a .g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Art.-E., a *g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules, Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a.l.p.g.d.*
Malo, Eucl.-J.-J., *a.l.p.g.d.*
1902—Blanchard, Jos.-E., *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre, O.-O., *a.l.p.g.d.*
Sabourin, Alex.-Geo
Surveyer, Art.-M., *a.g.d.*
1903—Amirault, Jos.-E., *a.g.d.*
Bertrand, Jos.-E.-Casimir
Bourbonnais, O.-Ad., *a.d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H., *a.d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Jos., *a .g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a.d.*
1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, C., *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau, Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin, *a. d.*
Saint-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*
1905—Chevalier, P.
Dufort, L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre, F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith, J., *a d.*
1906—Beaupré, E., *a.l.p.g.d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger T.
Carnes W.
Charton, P.
Cormier, E., *a. d.*
Jodoin, E.
Laperrière, D.
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès, F. de
1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubuc, Olier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Real
Lepage, Damase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d.*
McConville, Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a.g.d.*
Mercil, Alfred, *a. d.*
Normandin, Benjamin
Ortiz, Enrique
Valiquette, Henri
Vallières, Irénée
1908—Bailey, Alex., *a. g d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a.l.p.g.d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-E.
Hamel, Edouard
Jetté, Arthur
Jorcas, Paul
Kieffer, Henri-F., *a. d.*
Lamarche, D.-B., *a. d.*
Leblanc, Henri
Martin, Alex.
Meunier, Joseph
Milot, Adélard, *a. d.*
Pelland, Etienne, *a. d.*
Porlier, Henri, *a. d.*
Rousseau, Theo., *a. d.*
Sainte-Marie, L.-A.
Sicotte, Armand
Simard, Jos.-N., *a. d.*
Sorgius, Henri
1909—Baribault, J.-R.-D.
Brunet, Léon
Buisson, G.-J.-Art.
Buteau, Amédée
Chéné, Dosithé, *a. d.*
Cousineau, Aimé
Desaulniers, Eugène
Drolet, J.-Emile
Dubuc, C.-P.
Forest, Albert-J.
Fraser, Alexandre
Frigon, Augustin, *a. d.*
Ghysens, Edouard, *a. d.*

1909—Guimond, J.-Amédée
Joron, Rodolphe
Labelle, L.-G.-Adrien
Laflèche, Alphonse
Lafrenière, J.-Théodore
Langlois, Amédée
Papineau, Jean-A.
Plamondon, J.-Adrien
Robitaille, H.-Jules
Saint-Laurent, J.-Emile
Tessier, J.-DesRiv.
1910—Archambault, Gasp.-E.
Bauset, Maurice
Bélanger, Alph.-J.
Boucher, Alex.
Brosseau, Jos.-Armand
Cinq-Mars, Gust.
Couture, Alex.
Deslauriers, Jos.-H.
Dupuis, Armand
Fournier, Ovide
Genest, Aimé
Gibeault, Jos.-Emile
Girard, Henri
Gosselin, Ernest
Gravel, Jos-Avila
Lacroix, Emile
Laliberté, Louis
Landreau, Georges
Langelier, Nap.
Lapointe, Eug.
Leblanc, Jos.
Mailhot, Adhémar
Maillet, Paul-Emile
Marchand, Art.-H.
Ruel, Fabius
Thériault, Antonin
Vaillancourt, Wenceslas
Vallée, Ivan-Edm.
Vanier, Geo.
1911—Bastien, J.-C.
Beausoleil, R.
Béique, A.
Bourassa, L.-W.
Bourbeau, R.
Côté, J.-C.
Cyr, J.-E.
Dagenais, L.
Dubuc, C.-J.
Dufresne, A.
Duperron, A.
Elie, A.
Gauvreau, R.
Girouard, H.
1911—Gélinas, C.-E.
Hétu, E.
Laframboise, A.
Langlais, Z.
Lasnier, L.
Lemieux, A.
Lessard, C.
Mathieu, A.
Painchaud, R.-L.
Paquet, D.
Poitevin, E.
Riendeau, V.
Saint-Pierre, G.
Werminlinger, J.
1912—Blais, R.
Boulet, N.
Cailloux, M.
Deschesnes, A.
Desrochers, L.
Favreau, H.
Gauvreau, E.
Gratton, A.
Guimont, A.
Hébert, L.
Jetté, H.
Labrecque, L.
Lalonde, A.
Lamontagne, A.
Langlois, R.
Leclerc, L.
Mackay, E.
Papineau, G.
Paradis, A.
Roy, A.
Toupin, T.
1913—Bertrand, J.-E.
Brunelle, C.-H.
Clerk, W.
Duval, E.
Lambert, Z.
Lamothe, G.-E.
Landry, J.
Larivière, A.
Lefebvre, A.
Leroux, J.
Massue, H.
Ménard, C.-A.
Painchaud, F.-B.
Pelletier, E.
Robert, F.
1914—Beauchamp, A.
Boucher, E.
Bourbonnais, P.-E.
Gagnon, J.-E.
Grandmont, B.

1914—Marois, A.
Pepin, A.
Prévost, H.
1914—Racicot, J.-A.
Verge, L.

Architectes

1911—Bigonnesse, L.
Drouin, J.-C.
Paquet, G.-E.
Préfontaine, F.
1912—Benoit, U.-L.
Bolduc, N.
Doucet, A.
Girard, J.-C.
Morissette, J.-A.
Robitaille, L.
1913—Côté, G.
1913—Denoncourt, E.
Lafontaine, E.
Latourelle, E.
Morin, C.
Routhier, A.-G.
1914—Cardinal, D.
Cormier, M.
David, C.
Lacroix, W.
Saint-Louis, J.-C.
Vautrin, I.

Bacheliers ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Art.
Boyer, M.-A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Art.
Garneau, J.-Georges
Héroux, Jos.-Ph.
Laberge, F.-C.
Labrèche-Viger, Godef.
Marceau, J.-O.-E.
Marion, Joseph-A.
Sénécel, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-L.-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
1901—Duchastel de Montrouge, J.-A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile
Parent, Paul-Etienne
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F-X.
1903—Bertrand, J.-Edouard
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Geo.-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rolland
1904—Chapais, C.
LeSage, Royal



ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire installée dans un bel édifice, rue DeMontigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire d'histologie et de bactériologie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque spéciale, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

I. — OFFICIERS HONORAIRES

PRESIDENTS D'HONNEUR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A OTTAWA

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUEBEC

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

LE VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL

II. — OFFICIERS DU BUREAU

PRESIDENT

Le docteur E. PERSILLIER-LACHAPELLE, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

DIRECTEUR ET SECRETAIRE

Le professeur F.-T. DAUBIGNY, chevalier du Mérite Agricole, membre de l'Association Vétérinaire Américaine, membre à vie de l'hôpital Notre-Dame et juge de paix pour la cité de Montréal.

TRESORIER

Le professeur A. DAUTH, secrétaire-trésorier du Collège

des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

SECRETAIRE CONJOINT

Le docteur E.-P. BENOIT, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, secrétaire de l'hôpital Notre-Dame.

III. — MEMBRES DU BUREAU

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D., *professeur titulaire de médecine légale vétérinaire.*

F.-T. DAUBIGNY, M. V., *professeur titulaire d'anatomie et de chirurgie opératoire, chargé du cours de clinique médicale et de pathologie spéciale.*

A. DAUTH, M. V., *professeur titulaire de pathologie générale, chargé des cours de maladies contagieuses, d'histologie, d'inspection des viandes et de bactériologie.*

L.-P. LORRAIN, M. V., *professeur titulaire de pathologie externe et d'obstétrique.*

E.-P. BENOIT, M. D., *professeur agrégé de matière médicale.*

D. GENEREUX, M. V., *professeur titulaire de pathologie interne et chargé des cours d'extérieur du cheval.*

W.-J. DEROME, M. D., *professeur agrégé de chimie et de physiologie.*

G. DUJARDIN, M. V., *professeur agrégé de zootechnie et d'hygiène vétérinaire.*

J.-C. REID, M. V., *professeur agrégé d'inspection du lait et de chimie alimentaire.*

OMER LAROCHE, M. V., *professeur agrégé d'anatomie pratique.*

ÉLÈVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

IIIème Année

MM. Biron, Jean	Weedon, Q.
Brouillette, J.-C.-A.	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
Chagnon, J.-A.	Sainte-Théodosie, Q.
Chagnon, M.	Verchères, Q.
Coupal, V.-A.	Saint-Philippe, Q.
Cousineau, Léop.	Vaudreuil, Q.
Grignon, L.-M.	Sainte-Adèle, Q.
Laroche, L.-P.	Montréal, Q.
Lauzon, J.-D.	Montréal, Q.
Lefebvre, J.-E.-M.	Montréal, Q.
Lefebvre, M.-L.	Saint-Philippe, Q.
Picard, J.-A.	Saint-Thomas-d'Aquin, Q.
Sainte-Marie, J.-J.-C.	Montréal, Q.
Shannon, J.	Saint-Chrysostôme, Q.
Théoret, J.-H.	Saint-Polycarpe, Q.
Turcot, J.-W.-T.	Howick, Q.

IIème Année

MM. Beaudry, J.-E.	Saint-Valérien, Q.
Bédard, J.-A.-E.	Québec, Q.
Béland, J.-A.	Les Trois-Rivières, Q.
Bélanger, A.	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Clément, A.-B.	Angus, Q.
Geoffroy, J.	Montréal, Q.
Grandmaison, E.	Ottawa, Ont.
Labelle, E.-C.	Saint-Eustache, Q.
Laberge, L.	Chateauguay, Q.
Landry, D.	Carleton, Q.
Lapointe, J.-A.	Saint-Jérôme, Q.
Leblond, J.-E.	Lister-Station, Q.
Rageotte, A.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Q.

MM. Rainville, J.-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Simard, P.-E.	Varennes, Q.
Turcot, J.-T.	Saint-Sacrement, Q.
Villeneuve, H.	Montréal, Q.

1ère Année

MM. Beaudry, J.-L.	Saint-Valérien, Q.
Beauchemin, M.-P.-G.	Sainte-Monique, Q.
Cain, N.	Abbottsford, Q.
Guérin, J.-M.	Pierreville, Q.
Hébert, H.-G.	Saint-Rémi, Q.
Landry, J.-R.	Saint-Sylvestre, Q.
Laberge, J.-G.	Saint-Louis-de-Gonzague, Q.
Leblanc, H.-A.	Scottstown, Q.
Lajoie, L.-G.	Les Trois-Rivières, Q.
Moffett, C.-H.	Québec, Q.
Paquet, J.-A.	Saint-Côme, Q.
Racicot, J.-A.-R.	Saint-Philippe, Q.
Robert, A.	Saint-Philippe, Q.
Sénécal, J.	Montréal, Q.
Tétreault, H.-R.	Abbottsford, Q.
Vauchestein, J.-A.-R.	Saint-Jovite, Q.
Veilleux, J.-M.	Saint-Georges, Q.
Veilleux, P.	Saint-Georges, Q.
Viau, R.	Saint-Chrysostôme, Q.

Nombre des élèves : 52.



HORAIRE DES COURS : 1er TERME.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome Tous les jours	Chirurgie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain) ou Clinique DrDaubigny)	Extérieur du cheval (DrGénéreux) Tous les jours	Matière médicale (Dr Benoit) ou Pathologie générale (Dr Dauth)	Maréchalerie (Dr Lorrain) ou Zootechnie (Dr Dujardin)	Anatomie (Dr Daubigny) Tous les jours	Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours
2ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome)	Chirurgie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain) ou Clinique (DrDaubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale (Dr Benoit) ou Pathologie générale (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux) Tous les jours	Anatomie (Dr Daubigny) Tous les jours	Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours
3ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Inspection des viandes et Maladies contagieuses (Dr Dauth)	Chirurgie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain ou Clin'que (DrDaubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours		Pathologie interne (Dr Généreux) Tous les jours		Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours

HORAIRE DES COURS : 2ème TERME.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome)			Maréchalerie (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale (Dr Benoit) ou Hygiène (Dr Dujardin)		Dissection (Dr Laroche) ou Histologie (Dr Dauth) Tous les jours	Dissection (Dr Laroche) ou Chimie alimentaire (Dr Reid)
2ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Bactériologie ou Chimie (Dr Derome) ou Physiologie (Dr Derome)	Tous les jours Clinique médicale Dr Daubigny)	Tous les jours Histologie (Dr Dauth, [2]	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale (Dr Benoit) ou Hygiène (Dr Dujardin)	Pathologie interne (Dr Généreux) ou Bactériologie et histol. pratiques (Dr Dauth) (3) ou Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3)	Dissection (Dr Laroche) ou Histologie (Dr Dauth) Tous les jours	Dissection (Dr Laroche) ou Chimie alimentaire (Dr Reid)
3ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Bactériologie (Dr Dauth) [1] ou Inspection du lait (Dr Reid)	Tous les jours Clinique médicale Dr Daubigny)	Tous les jours Histologie (Dr Dauth) [2]	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours		Pathologie interne (Dr Généreux) ou Bactériologie et histol. pratiques (Dr Dauth) (3) ou Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3)		

Note. — L'heure des cours de chimie alimentaire sera fixée durant l'année.

(1) Lorsque les cours de physiologie seront terminés. (2) Lorsque le cours de pathologie externe est terminé. (3) Lorsque le cours de pathologie interne et la dissection sont terminés.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

1.—ADMISSION

Les examens d'admission à l'étude de la médecine vétérinaire ou examens du brevet, dont la date est fixée par le Bureau des Gouverneurs, ont lieu chaque année, dans la première semaine de septembre, dans les salles de l'Ecole, 381, rue Demontigny Est. L'examen est annoncé dans les journaux, et se fait sur le programme d'études des écoles modèles de la province de Québec; il comporte des questions écrites sur la grammaire française, la géographie, l'histoire du Canada, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'arithmétique, ainsi qu'une dictée française et une version anglaise. Les candidats de langue anglaise sont questionnés sur la grammaire anglaise, ont à écrire une dictée anglaise et une version française. Les copies sont corrigées par deux examinateurs nommé par le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, lesquelles corrections sont revisées par un censeur nommé par le même Collège. Les élèves sortis des collèges affiliés à l'Université Laval et porteurs du titre de bachelier, les élèves des écoles normales porteurs du diplôme d'école modèle ou académique ont droit au brevet d'études sans subir un nouvel examen. Il en est de même des élèves admis à la Faculté de Médecine de l'Université Laval qui désirent s'inscrire à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.

Tout candidat au brevet doit avoir 18 ans accomplis. En faisant application au directeur de l'Ecole, il doit lui remettre le certificat de sa naissance ainsi qu'un certificat de moralité délivré par le curé ou le maire de sa paroisse.

Par la convention intervenue entre l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal et le Ministère de l'Agriculture à Québec, le gouvernement de la Province a le privilège d'envoyer à l'Ecole vingt-cinq jeunes gens, comme boursiers, qui ont le droit de suivre gratuitement tous les cours vétérinaires, sauf certains frais spéciaux mentionnés au chapitre des déboursés, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme.

II. — PROGRAMME DES COURS

Les cours comprennent vingt-et-une matières divisées en deux groupes : les primaires et les finales. L'ensemble de ces matières constitue un compendium des connaissances requises pour exercer avec compétence la profession de médecin vétérinaire. Nous donnons plus loin sur chacune de ces matières une note explicative qui permet de se rendre compte de la nature et de la portée du programme de l'Ecole.

L'enseignement se donne en trois années de huit mois ; chacune de ces années se divise en deux termes dont le premier commence les premiers jours de septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier pour finir au mois de mai.

Les matières primaires sont enseignées aux élèves de première et de deuxième année. Elles comprennent : la zootechnie, l'extérieur du cheval, la maréchalerie, dont l'exa-

men est subi à la fin de la première année, ainsi que la chimie générale, l'anatomie, la physiologie. la pathologie générale, la matière médicale et l'hygiène qui exigent deux années d'enseignement, et dont l'examen n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année pour le concours du baccalauréat.

Les élèves de première année suivent aussi 25 leçons de pathologie spéciale.

Les matières finales sont enseignées aux élèves de deuxième et de troisième année. Ce sont: l'histologie, la bactériologie, la pathologie interne, la pathologie externe, la pathologie spéciale. la chirurgie opératoire, la clinique, l'obstétrique, les maladies contagieuses, l'inspection des viandes et du lait et la chimie alimentaire. Elles constituent le programme de l'examen du doctorat subi à la fin de la troisième année.

Le nombre des leçons consacrées chaque année à chaque matière est le suivant : zootechnie 25. extérieur du cheval 20, maréchalerie 10, chimie 30, anatomie pratique 60, anatomie descriptive 60. physiologie 40, pathologie générale 20, matière médicale 70, hygiène 20, histologie 30, bactériologie 20. pathologie interne 90. pathologie externe 90, chirurgie opératoire 30, clinique 25, obstétrique 20, maladies contagieuses 20. inspection des viandes 30, inspection du lait 10, chimie alimentaire 30 et pathologie spéciale 25. Ce qui donne un total de 775 leçons par année. Pendant l'année 1914-1915, le nombre des leçons sera augmenté, et l'Ecole tiendra compte de ces cours supplémentaires.

Les cours et les cliniques ont lieu alternativement à l'Ecole et à l'hôpital. 266. rue Craig-Est. Ils se donnent de 8 heures du matin à 6 heures du soir, les samedis,

dimanches et jours de fête exceptés. Chaque élève a un numéro correspondant au sujet dont il suit le traitement sous la surveillance du professeur de clinique et de l'administrateur de l'hôpital.

Voici maintenant une courte explication des matières du programme :

1. — Matières primaires

Ce sont celles sur lesquelles les élèves subissent une épreuve écrite et orale à la fin de la première et de la deuxième année, et dont la maîtrise donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire.

1.—ZOOTECHNIE

C'est l'étude des caractères distinctifs des différentes races d'animaux et des diverses classes d'animaux domestiques, étude faite surtout au point de vue de la reproduction des races et des profits qu'on en peut tirer.

2.—EXTERIEUR DU CHEVAL

On enseigne dans ce cours l'organisation du cheval, sa conformation extérieure, ses aplombs, ses proportions, ses allures, comment on reconnaît sa robe, son âge, son signalement, ses qualités, ses défauts, ses aptitudes, et aussi comment déjouer les mille et une ruses du maquignonnage.

3.—MARECHALERIE

Les élèves apprennent dans ce cours à connaître la forge,

l'application des fers, les diverses ferrures, et spécialement celles destinées au soulagement des pieds malades ou défectueux.

4.—CHIMIE

La chimie est l'étude des substances qui entrent dans la composition des corps. Outre les leçons théoriques qu'il reçoit, l'élève doit, sous la direction du professeur, pratiquer au laboratoire les analyses chimiques qui peuvent lui être utiles dans la pratique, telles que l'analyse des urines ou celle du lait.

5.—ANATOMIE

Ce cours est divisé en deux parties: l'une théorique, où l'on enseigne la conformation des tissus, des organes et des systèmes organiques, tels que les muscles et les os, le coeur et les poumons, le système nerveux ou lymphatique; l'autre, d'application pratique, dans laquelle l'élève doit se rendre compte par lui-même, en disséquant des cadavres d'animaux, de leur conformation interne.

6.—PHYSIOLOGIE

Dans ce cours, les élèves étudient les fonctions des organes vivants, telles que la circulation, la respiration, la digestion, ainsi que les fonctions des tissus, des glandes et des systèmes, telles que la sensibilité, les sécrétions, la locomotion. C'est l'étude de l'animal vivant et en bonne santé.

7.—PATHOLOGIE GENERALE

Ici l'élève aborde l'étude des maladies, mais d'une manière générale, se bornant à analyser les signes principaux des maladies, les causes qui les provoquent, les résultats qu'elles ont sur la santé et sur les organes, les altérations qu'elles déterminent dans les glandes et les tissus, et l'on s'efforce de faire comprendre les altérations organiques par l'examen de pièces prises aux abattoirs, dans les établissements d'équarrissage et à la salle d'autopsie.

8.—MATIERE MEDICALE

C'est l'étude des médicaments, de leur provenance, de leur action sur les organes, de leurs indications dans les maladies, de leurs modes d'administration. Ces leçons sont complétées par des applications pratiques à la clinique médicale.

9.—HYGIENE

L'hygiène s'occupe des moyens de conserver la santé des animaux et de les mettre à l'abri des maladies contagieuses; elle étudie les meilleurs systèmes de ventilation et de drainage des étables, les divers modes de transport des animaux ainsi que les méthodes de désinfection des étables, des chars, des cours et des ustensiles employés dans les vacheries.

2. — Matières finales

L'examen écrit et oral sur ces matières termine les trois années du cours vétérinaire et donne droit, lorsqu'il est subi avec succès, au titre de docteur en médecine vétérinaire.

10.—HISTOLOGIE

C'est l'étude de l'anatomie microscopique, permettant de se rendre compte de l'organisation des plus petites fibres des plus petites cellules, soit dans les tissus, soit dans les organes. Elle s'applique aux tissus sains et aux tissus malades, et rend les plus grands services dans les analyses et les inspections.

11.—BACTERIOLOGIE

C'est l'étude des parasites microscopiques qui peuvent envahir le corps de l'homme et des animaux et déterminer des maladies microbiennes. L'élève apprend dans ce cours à reconnaître les microbes de certaines maladies graves, telles que le charbon, le choléra, le farcin, la diphtérie des volailles ; on lui enseigne au laboratoire les manipulations nécessaires pour reconnaître la nature de ces maladies au microscope. L'étude des inoculations et des vaccins complète ce cours.

12.—PATHOLOGIE INTERNE

C'est à ce cours que l'on explique aux élèves les différentes maladies internes et les moyens qu'on a de les reconnaître et de les traiter.

13.—PATHOLOGIE EXTERNE

Ce cours est le parallèle du précédent. On y étudie les maladies externes, celles qui sont accessibles à la vue et au toucher et que l'on peut traiter par des interventions chirurgicales.

14.—CHIRURGIE OPERATOIRE

Les élèves apprennent dans ce cours à se servir des instruments de chirurgie, à préparer les animaux, à les fixer et à les anesthésier pour l'opération, et pratiquent sous la direction du professeur les opérations les plus usuelles.

15.—CLINIQUE

La clinique est l'étude des maladies sur les animaux malades. Elle se fait à l'hôpital et constitue le meilleur entraînement que les élèves puissent recevoir pour leur carrière future. C'est là qu'ils mettent en pratique les leçons théoriques reçues à l'Université, et qu'ils apprennent à reconnaître et à traiter les maladies, tant internes qu'externes. Chaque élève est obligé durant l'année de rédiger les cartes cliniques d'au moins douze cas d'animaux malades.

16.—OBSTETRIQUE

L'élève étudie à ce cours les conditions de la grossesse, les maladies qui peuvent la compliquer et la pratique des accouchements.

17.—MALADIES CONTAGIEUSES

On comprend sous ce titre l'étude spéciale des maladies qui peuvent se transmettre d'un animal à l'autre, et aussi de l'animal à l'homme, et créer des épidémies, ainsi que des moyens à prendre pour les éviter.

18.—INSPECTION DES VIANDES

Ce cours est donné en partie à l'Ecole et en partie aux abattoirs de Montréal ; il a pour but de donner aux élèves la compétence requise pour se présenter aux examens spéciaux du ministère de l'Agriculture à Ottawa, afin d'obtenir les positions d'inspecteur des bestiaux ou d'inspecteur des denrées alimentaires. On y étudie les maladies des animaux de boucherie et les méthodes d'inspection des viandes.

19.—INSPECTION DU LAIT

Ce cours a été organisé en vue de l'application des lois sanitaires provinciales et municipales. La santé des vaches laitières, la pureté du lait, sa valeur commerciale, les moyens de la déterminer en font l'objet. Les analyses chimiques et bactériologiques du lait sont faites au laboratoire.

20.—PATHOLOGIE SPECIALE

Ce cours embrasse l'étude des maladies spéciales des animaux domestiques et des petits animaux de basse-cour.

III. — EXAMENS

Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés par écrit sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

Ces examens ont lieu dans la semaine précédant les exa-

mens du baccalauréat et du doctorat et sont obligatoires pour tous les étudiants.

A la fin de la deuxième année, l'élève subit en outre un examen qui donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire. L'examen sur les matières de baccalauréat est définitif.

Lorsque l'élève a complété ses trois années d'études, il doit subir l'examen d'admission à la pratique ou examen du doctorat devant les professeurs, en présence des assesseurs délégués par le Collège des Médecins Vétérinaires, d'un représentant du Ministre de l'Agriculture de Québec et d'un représentant du Ministre de l'Agriculture à Ottawa.

La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par l'Ecole. Il y a d'abord un examen écrit éliminatoire sur toutes les matières; puis, sur chaque matière, un examen oral dont la durée ne dépasse pas dix minutes.

Les notes d'examen du doctorat sont données par les assesseurs du Collège, d'après l'échelle suivante :

0	Nul.
1—2	Très mal.
3—4—5	Mal.
6—7—8	Médiocre.
9—10—11	Passable.
12—13—14	Assez bien.
15—16—17	Bien.
18—19	Très bien.
20	Parfait.

Pour être admis, l'élève doit conserver sur chaque matière le minimum de 12 points.

L'élève qui a échoué aux examens de fin d'année sur une,

deux ou trois matières, doit reprendre son examen sur la matière ou les matières insuffisamment apprises, à l'automne, à l'examen supplémentaire qui a lieu durant la première semaine d'octobre. S'il échoue de nouveau à cet examen, il devra recommencer l'année d'études qui l'a précédé. Un échec sur plus de trois matières aux examens de fin d'année oblige l'élève à recommencer l'année.

IV. — ASSISTANCE AUX COURS

L'Ecole exige des élèves une grande assiduité aux cours. Les professeurs tiennent compte des absences non motivées, et aucun élève ne peut se présenter aux examens s'il n'a conservé au moins 80 pour cent de ses notes de présence sur chaque matière.

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour une raison valable ou s'est trouvé forcé de le faire, il doit en prévenir le directeur verbalement ou par écrit.

L'élève dont les parents habitent la campagne trouvera dans le quartier universitaire des pensions qui lui permettent d'être à portée des cours et des cliniques.

V. — DISCIPLINE

La discipline de l'Ecole est formulée dans les règlements internes de l'institution. Le directeur, plus spécialement, et les professeurs, chacun à leur cours, sont chargés de la faire respecter. Toute infraction à la discipline est jugée par le Conseil de l'Ecole et son jugement est définitif. Les élèves doivent en outre, dans l'édifice universitaire, subir la régie du vice-recteur de l'Université, de même qu'ils sont astreints, au même titre que les autres, aux règlements de la Maison des Etudiants, lorsqu'ils en font partie.

VI. — INSCRIPTIONS ET DEBOURSES

Tout candidat à l'examen du brevet doit verser au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec la somme de cinq piastres. Cette somme n'est pas remise en cas d'échec. Lorsque l'examen est réussi, le candidat heureux doit se procurer le brevet d'études qui coûte également cinq piastres. En outre, l'Ecole exige chaque année, pour inscrire l'élève admis, sur son propre registre, la somme de quarante piastres. Cette somme est exigible de tous les élèves sans exception et doit être payée au trésorier dans la première quinzaine qui suit l'ouverture des cours.

Le diplôme de bachelier, que l'élève obtient à la fin de la deuxième année, coûte cinq piastres plus les frais de poste. Le montant doit être versé au trésorier de l'Ecole avant l'examen. Il en est de même pour le diplôme de docteur, dont le prix est de trente piastres. Il faut ajouter vingt-cinq cents pour l'étui et les frais de poste, lorsqu'on désire se faire expédier le diplôme à la campagne. Pour être reçu docteur, il faut d'abord être bachelier. En cas d'insuccès aux examens, la moitié du montant versé pour le diplôme de bachelier ou celui de docteur est remboursée à l'élève. En outre, pour chaque reprise d'examen et pour chaque matière, l'élève doit verser la somme de deux piastres.

Une fois diplômé, le médecin vétérinaire qui veut exercer sa profession doit demander une licence au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Son diplôme lui donne droit à la licence qui coûte cinq piastres. Il devra par la suite payer au Collège une contribution annuelle de deux piastres.

Durant l'année académique, l'élève de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal qui a pris son inscription et payé ses frais de laboratoire, n'a plus qu'à se pourvoir de cahiers de note et à s'acheter de l'encre et des plumes. L'Ecole ne lui impose aucun manuel particulier. Il peut prendre aux différents cours les notes nécessaires sur chaque matière et au besoin consulter les livres de la bibliothèque de l'Ecole. Lorsqu'un élève désire posséder des auteurs, il doit consulter le directeur ou les professeurs, qui se feront un plaisir de diriger son choix.

Pour faire partie de la Maison des Etudiants, il faut payer une contribution annuelle de cinq piastres. L'Association Médicale Vétérinaire Française exige également deux piastres et demie par année, ce qui donne aux membres l'usage de la bibliothèque et le droit à un diplôme spécial lorsqu'ils ont soutenu une thèse.



GRADUES

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur doctorat depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant à ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, P.
Mauffette, J.-O.
Vigault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, D.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, F.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, J.-Edou.
Dubois, Jos.-Phil.
Fréchette, J.-A.
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-C.
Rousseau, Alphonse
Séguin, Jos-Raoul
1904—Derome, W.
Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a d.*
Houde, Antonio, *a.t.g.d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau, J., *a. d.*
DuJardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore, J-P.
1908—Daignault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.
Mathieu, J.-A.-H.
Saint-Jean, J.-R.-I.
1909—Beaudry, J.-E.
Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Beaudry, Jos.
Charbonnel, L.
Couture, L.
Desrosiers, A.
Duhault, R.
Duhamel, J.-L.-A.
Guertin, O.
Langevin, J.
Lefebvre, B.
Lemaire, W.
Major, A.-O.
Massé, A.
1911—Brien, C.-E.
Geoffroy, D.
Legault, C.-E.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Trudel, H.-A.
1912—Allard, J.-A.
Decelles, J.-C.
Duchesne, H.-D.-J.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.
Souaillard, P.-P.
Viau, J.-A.
1913—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Brault, M.
Coulombe, A.-E.
Etienne, G.-A.
Gauthier, J.-L.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, F.
Lorrain, L.
Pilon, E.-H.-J.
Pilon, A.-G.-J.
Sauvé, J.-C.-A.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.
1914—Biron, Jean
Chagnon, J.-A.
Chagnon, M.
Coupal, V.-A.
Cousineau, Léop.
Grignon, L.-M.
Laroche, L.-[illegible].
Lauzon, J.-D.

1914—Lefebvre, J.-E.-M.
Lefebvre, M.-L.
Picard, J.-A.

1914—Shannon, J.
Théorêt, J.-H.
Turcot, J.-W.-T.

Bacheliers

1903—Derome, Cornelius-F.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Jos.-Ant.
Houde, P.-A.
Lemieux, Jos.-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Bte.
1904—Campeau, Joseph
DuJardin, Guillaume
Fortin, François
Fréchette, Jean-Ls, *a.g.d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a.t.g.d.*
Mayotte, René-G.
1905—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Pruneau, J.
1907—Beaudry, J.-E.
1908—Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Allard, J.-A.
Brun, C.-E.
Cartier, O.
Decelles, J.-E.
Duchesne, H.-D.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.-H.

1910—Legault, E.-C.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Souaillard, P.-P.
Trudel, H.-A.
Viau, J.-A.
1912—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Coulombe, A.-G.
Gauthier, L.-J.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, F.
Lorrain, Léo
Sauvé, C.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.
1913—Biron, J.
Brault, Mastai
Chagnon, J.-A.
Etienne, G.-U.
Fontaine, J.-A.
Grignon, L.-M.
Lauzon, J.-D.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, J.-E.-M.
Pilon, J.-G.-A.
Pilon, J.-N.-E.
Théoret, J.-H.



ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources, et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée très rapidement, et chaque année des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de docteur en chirurgie dentaire.

Les cours théoriques, les cliniques et démonstrations se donnent dans un immeuble appartenant à l'Université, et situé à l'angle des rues Saint-Hubert et DeMontigny. Cet immeuble, de trois étages, mesurant cent-cinquante pieds de front sur la rue Saint-Hubert, et cent cinq pieds, rue DeMontigny, est parmi les édifices destinés à l'enseignement de la chirurgie dentaire un des plus vastes, des plus modernes et des mieux aménagés qui soient au monde.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, au même endroit, de 9 heures à midi ; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits, ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT ET DIRECTEUR

M. EUDORE DUBEAU

VICE-PRESIDENT ET REGISTRATEUR

M. JOSEPH NOLIN

SECRETAIRE-TRESORIER

M. J.-G.-A. GENDREAU

PROFESSEURS TITULAIRES

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, secrétaire et membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, membre honoraire des sociétés d'odontologie et de stomatologie de Paris, officier d'Académie ; *professeur de pathologie dentaire et de chirurgie buccale.*

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ; *professeur de dentisterie opératoire, bridge-work, porcelaine et technique; directeur des travaux pratiques.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *professeur de prothèse, métallurgie, anatomie et physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, licencié en chirurgie dentaire ; *professeur de matière médicale.*

M. LOUIS FRANCHERE, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire ; *professeur d'anesthésie théorique et pratique.*

PROFESSEURS AGREGES

M. G.-A.-H. DUFRESNE, docteur en médecine ; *chargé des cours de physiologie.*

M. JEAN-P. DECARIE, docteur en médecine, préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine ; *chargé du cours d'histologie.*

M. RENE HEBERT, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine, officier d'Académie; *chargé du cours d'auscultation.*

M. J.-A. DUHAMEL, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie générale.*

M. H.-L. COURVILLE, docteur en pharmacie; *chargé du cours de physique et de chimie.*

M. G. LAHAISE, docteur en médecine; *chargé des cours de bactériologie et de radiologie.*

M. G.-A. MARSAN, avocat, Conseil du Roi: *chargé du cours de jurisprudence dentaire.*

DEMONSTRATEURS

M. LOUIS DEGUISE, licencié et docteur en chirurgie dentaire; *démonstrateur de technique opératoire.*

M. E.-R. DUFRESNE, docteur en médecine; *démonstrateur d'anatomie pratique.*

M. T.-L. LARSENEUR, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur d'orthodontie.*

M. W. SAINT-PIERRE, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur de prothèse.*

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts ; *chargé du cours de phormologie.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. CHARLES GODON, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.*

M. EMILE SAUVEZ, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.*

CLINIQUE DENTAIRE

SURINTENDANT

M. ALFRED LABELLE, licencié en chirurgie dentaire.

CONSERVATEUR DU MUSEE

M. J.-H. BOURDON, docteur en chirurgie dentaire.

BIBLIOTHECAIRE

M. E.-J. DUBEAU

INFIRMIERE EN CHEF

Mlle L. PARADIS

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

IVème Année

MM. Aucoin, Edmond	Glace Bay, Cap Breton.
Balthazard, E.	Sainte-Angèle-de-Monnoir, Q.
Barbeau, Marin	Montréal, Q.
Beaulieu, Eugène	Québec, Q.
Béliveau, Roméo	Montréal, Q.
Bissonnette, Omfroy	Montréal, Q.
Chamberland, Alcide	Québec, Q.
Charest, Janvier	Québec, Q.
Charlebois, R.	Montréal, Q.
Chaussé, E.	Montréal, Q.
Dion, Alphonse	Québec, Q.
Dionne, E.	Montréal, Q.
Dubord, Armand	Québec, Q.
Dumont, Georges	Saint-Isidore-de-Dorchester, Q.
Duquette, Charlemagne	Montréal, Q.
Favez, Aloys	Fribourg, Suisse.
Fontaine, E.	Montréal, Q.
Gélinas, Léopold	Louiseville, Q.
Gendreau, G.	Montréal, Q.
Hamelin, L.	Louiseville, Q.
Houde, Frédéric	Les Trois-Rivières, Q.
Jinchereau, Adjutor	Québec, Q.
Lamontagne, Rosario	Montréal, Q.
Landry, Philippe	Sainte-Flavie, Q.
Lapointe, Albert	Montréal, Q.
Latour, Edouard	Montréal, Q.
Meek, John	Montréal, Q.
Monti, G.	Caire, Egypte.
Nahr, Mme Mathilde	Metz, Allemagne.
Picard, A.	Montréal, Q.
Picotte, P.-E.	Montréal, Q.
Séguin, G.-F.	Montréal, Q.
Slavidis, Angelo	Tantat, Basse-Egypte.
Thibeault, J.	Montréal, Q.
Verner, Philippe	Montréal, Q.

IIème Année

MM. Amyot, Giles	Montréal, Q.
Audet, Eugène	Longueuil, Q.
Bertrand, Stanislas	Sainte-Thérèse, Q.
Brunet, J.-O.-E.	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
Brennan, J.-H.	Montréal, Q.
Brennan, J.-A.	Montréal, Q.
DeMontigny, L.	Montréal, Q.
Desroches, Arthur	Montréal, Q.
Dufresne, Lucien	Nicolet, Q.
Durand, M.	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Farrell, Eugène	Montréal, Q.
Fleury, P.	Sainte-Mélanie, Q.
Fontaine, H.	Coaticook, Q.
Fournier, A.	Montréal, Q.
Guerrier, Gaspard	Port-au-Prince, Haiti.
Hamel, Paul	Québec, Q.
Hébert, Ernest	Montréal, Q.
Jobin, Elie	Québec, Q.
Labrecque, J.	Québec, Q.
Lafond, Lomer	Hull, Q.
L'Archevêque, A.	Montréal, Q.
Larocque, A.	Montréal, Q.
Mélady, A.	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
Préfontaine, Edouard	Montréal, Q.
Racicot, Fabien	Montréal, Q.
Rhéaume, Fortunat	Valleyfield, Q.
Rondeau, Vernier	Montréal, Q.
Sauvé, Louis	Montréal, Q.
Trudeau, R.-E.	Saint-Rémi, Q.
Turgeon, Edgar	Montréal, Q.
Gravel, Lucien	Louiseville, Q.
Warren, E.	Chicoutimi, Q.

IIème Année

MM. Brault, Henri	Montréal, Q.
Brosseau, A.	Huberdeau, Q.
Caillaud, R.	Montréal, Q.
Choquette, L.	Biddeford, Mass.
Coutu, P.	Joliette, Q.

MM.	Décarie, N.	Montréal, Q.
	Fortin, H.-L.	Montréal, Q.
	Geoffrion, O.	Montréal, Q.
	Gervais, V.	Montréal, Q.
	Hébert, A.	Montréal, Q.
	Hébert, J.-Raoul	Saint-Grégoire, Q.
	Houle, H.	Saint-Dominique-de-Bagot, Q.
	Lamoureux, Jules	South Ham, Q.
	Lapointe, E.	Montréal, Q.
	Laurence, M.	Montréal, Q.
	Leduc, A.	Saint-Etienne-de-Beauharnois, Q
	Lepage, Y.	Sandy Bay, Q.
	Lesage, C.	Lévis, Q.
	Manseau, M.	Nicolet, Q.
	Maranda, V.	Fournier, Ont.
	McLaren, J.	Saint-Romuald, Q.
	Michaud, J.	Danville, Q.
	Ouimet, A.	Montréal, Q.
	Perreault, L.-E.	Lévis, Q.
	Pinet, H.	Montréal, Q.
	Therrien, A.	Montréal, Q.
	Thibeault, A.	Wolton, Q.
	Diamond, Origène	Saint-Barnabé, Q.
	Touzin, Edouard	Montréal, Q.

Ière Année

MM.	Beauregard, Demartigny	Montréal, Q.
	Beaulieu, Emile	Trois-Pistoles, Q.
	Bruchési, Georges	Ottawa, Ont.
	Cardinal, Armand	Montréal, Q.
	Chalifoux, Isaie	Montréal, Q.
	Chouinard, Germain	Montréal, Q.
	Côté, Théophile	Saint-Clément, Q.
	Cypihot, Raoul	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
	Daigle, Wilfrid	Van Buren, E.-U.
	Desroches, Henri	Montréal, Q.
	Dubeau, Rosario	Montréal, Q.
	Forest, Denis	Saint-Sulpice, Q.
	Filion, Jean	Montréal, Q.
	Gratton, Augustin	Sainte-Thérèse, Q.
	Guillemette, Gaston	Montréal, Q.

MM. Heynemand, Arthias	Lanoraie, Q.
Lalonde, Roméo	Ile Perrot, Q.
Laporte, Roméo	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Leblanc, Georges	Montréal, Q.
Lebrun, Wenceslas	Saint-Wenceslas, Q.
Leduc, Léon	Bécancourt, Q.
Malo, Euclide	Saint-Isidore, Q.
Massicotte, Armand	Montréal, Q.
Marcoux, Armand	Marieville, Q.
Marcoux, J.-B.	Saint-Ferdinand, N.-E.
Monette, Wilfrid	Saint-Jean, Q.
McLaren, Hewet	Saint-Romuald, Q.
Plourde, Edouard	Saint-Hilaire, Q.
Racicot, Palma	Montebello, Q.
Robillard, Raymond	Montréal, Q.
Roby, C.-Edouard	Lachute, Q.
Scott, Maurice	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 128.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années. A la fin de la seconde année les élèves subissent l'examen pour le baccalauréat, à la fin de la quatrième année, pour le titre de docteur. Les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

PRIMAIRES

Pour les élèves de 1ère et de 2ème année

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire.
Anatomie et physiologie dentaire.

FINALES

Pour les élèves de 3ème et de 4ème année

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.
Dentisterie opératoire.

Couronnes et ponts.
Obturations en porcelaine.
Prothèse.
Métallurgie.
Matière médicale.
Orthodontie.
Anesthésie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'infirmerie.

DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'Ecole.

CLINIQUE

La clinique dentaire est ouverte tous les jours de semaine. Les étudiants sont dirigés par le surintendant.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée. On y remarque une collection superbe de crânes et maxillaires exposant les phases de la dentition depuis le foetus jusqu'au vieillard.

Elle possède aussi une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Dans leur salle de lecture, les élèves trouvent les principales revues dentaires françaises et américaines.

II. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent le 15 septembre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noël, jusque vers le 15 avril, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80 pour cent des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60 pour cent sur chaque matière et 66 pour cent sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement; ceux de terme, oralement seulement.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Le grade conféré par l'Ecole est celui de docteur en chirurgie dentaire (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval de Québec, et contresigné par le vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, et par le directeur, le régistrateur et le secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce grade, il faut: 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au trésorier de l'Ecole l'honoraire du grade ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et pro-

duire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90 pour cent à l'examen final reçoit le grade avec la note *summa cum laude ;* 80 pour cent, *magna cum laude;* 75 pour cent, *cum laude ;* en-dessous et jusqu'à 66 pour cent, nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le grade sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes.

L'Ecole reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer l'examen d'admission à l'étude du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de la chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la province de Québec. Les dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le grade (D. D. S.), s'ils passent l'examen final avec succès.

L'Ecole décerne aussi le titre de bachelier en chirurgie dentaire aux élèves de deuxième année qui ont obtenu 75 pour cent sur les matières primaires.

IV. — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite au cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit sur les registres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours et les cliniques.

6o Les élèves ayant affaire au directeur, au régistrateur, au trésorier de l'Ecole ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux à l'Ecole, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le directeur.

V. — DEBOURSES

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours sans avoir obtenu, chaque année, du régistrateur une carte d'inscription qui lui sera remise sur présentation du reçu du trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au trésorier de l'Ecole ou au caissier.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme suit: l'inscription et au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, le reste avant le 1er décembre. Ceux qui ne seront pas en règle se verront refuser l'admission aux cours et aux examens.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

Cours, clinique, inscription (chaque année)	$155.00
Diplôme du doctorat (D. D. S.)......	30.00
Licence payable au Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec	60.00
Reprise d'examen (chaque matière)....	5.00
Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière).........................	5.00

VI. — TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au directeur de l'Ecole.

GRADUES

Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A., (*sur*
Mauffette, S., *a.d.* *thèse*)
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
Bovadjieff, N., *a. g. d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel. P., *a.l.p.g.d.*
Lacroix, A. *a. d.*
Schaefer, C., *a.l.p.g.d.*
Schavoir, H., *a. d.*
Smadja, F.
1908—Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A., *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a. g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g. d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*
Morel, C., *a. g. d*
Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g. a.*
1909—Allard, S., *a. g. d.*
Audet, J.-L.
Beauchamp,A.,(*sur thèse*)
Buisson, E.
Côté, E., *a. g. d.*
Gendreau, J.-C.
Lapointe, E.
Masson, M., *a. g. d.*
Robert, J.-C.
Ronca, C., *a. l. p. g. d.*
1910—Bellemare, Roméo
Blondin, G., *a. d.*
Charland, W., *a. d.*
Chouvon, T.-E., *a. l. p. g. d.*
Fernandez, O., *a. g. d.*
Fisch, Hermann, *a. d.*
Lamothe, C.
Landry, A., *a. l. p. g. d.*
1910—L'Huillier, Marcel, *a. g. d.*
Rochette, W., *a. g. d.*
Rodrigues, N., *a. g. d.*.
Trudeau, C.-A., *a. g. d.*
Trudeau, J.-C.
1911—Bédard, A., *a. g. d.*
Berger, Z., *a. l. p. g. d.*
Cramer, H.-E., *a. l. p. g. d.*
Cyr, P.-S.
Delorme, A., *a. d.*
Demers, H.-P.
Dionne, R.
Frechette, H., *a. d.*
Lamarre, J.-H.
Mayotte, V., *a. g. d.*
Olivier, V.-H., *a. g. d.*
1912—Barras, A., *a. g. d.*
Béland, J., *a. d.*
Bourdon, J.
Boutin, L.-P., *a. g. d.*
Charron, E., *a. d.*
Cyr, Oliva, *a. g. d.*
Deguise, Louis, *a. t. g. d.*
DeSouffron, A., *a. d.*
Julien, H.
Laberge, X., *a. g. d.*
Larose, A.
Larseneur, T.-L., *a. g. d.*
LeBon, H., *a. d.*
LeBon, P.-A.
Lemire, L.
Leprohon, A., *a. d.*
Levasseur, V., *a. g. d.*
Millot, A., *a g. d.*
Précourt, E., *a. g. d.*
Renaud, A., *a. g. d.*
Seers, E.
Veilleux, J.
1913—Asselin, T., *a. g. d.*
Bourgeois, E.
Comeau, A.
Derome, M., *a. g. d.*
Deschênes, A., *a. g. d.*
Dionne, A., *a. d.*



Edifice de l'Ecole de Chirurgie dentaire et de l'Ecole de Médecine comparée

1913—Doucet, R., *a. d.*
Fleury, M., *a. g. d.*
Girard, A., *a. g. d.*
Kieffer, E.,
Lantier, J., *a. g. d.*
Larocque, L. *a. g. d.*
Lavoie, T., *a. g. d.*
Lavigne, A.
Lebrun, A.
Lefort, T., *a. g. d.*
Plante, L., *a. d.*
Poitras, P.-E., *a. g. d.*
Rajotte, O., *a. g. d.*
Saint-Pierre, W., *a. t. g. d.*
Voisard, A.
1914—Aucoin, Edmond, *a. g. d.*
Balthazard, E., *a. d.*
Barbeau, Marin, *a. g. d.*
Béliveau, Roméo, *a. d.*
Bissonnette, O., *a. g. d.*
Chamberland, Alcide
1914—Charlebois, Rodrigue
Charest, Janvier, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Dion, Alphonse, *a. d.*
Dionne. Elphège, *a. d.*
Dubord, Armand, *a. g. d.*
Dumont, Georges, *a. g. d.*
Favez, Aloys, *a. g. d.*
Gélinas, Léopold
Gendreau, Gustave, *a. d.*
Hamelin, Lionel
Lamontagne, Ros., *a. d.*
Landry, L.-Phil., *a. g. d.*
Lapointe, Albert
Meek, John, *a. g. d.*
Monti, Gustave
Nahr, Mme Mathilde
Picard, Aquilas
Picotte, Paul-Emile
Thibeault, Honoré

Bacheliers

1909—Bédard, A.
Delorme, A.
Dionne, R.
Mayotte, V.
Olivier, V.-H.
Précourt, E.
1910—Barras, A.
Béland J.
Bourdon, J.
Boutin, L.-P.
Charron, E.-H.
Cyr, O.
Deguise, L.
Laberge, X.
Lebon, H.
Leprohon, A.
Levasseur, V.
Renaud, A.
Veilleux, J.
1911—Asselin, T.
Charlebois, A.
Derome, M.
Deschênes, J.-A.
Dubord, A.
Fleury, M.
Gendreau, G.
Girard, A.
LaRocque, L.
1911—Lavoie, T.
Plante, L.
Poitras, P.-E.
Rajotte, A.
Saint-Pierre, W.
Thibault, H.
1912—Aucoin, E.
Balthazar, E.
Barbeau, M.
Béliveau, R.
Bertrand, S.
Chamberland, A.
Charest, J.
Dion, A.
Jinchereau, A.
Lamontagne, R.
Meek, John
Picard, A.
Racicot, F.
Sauvé, L.
Verner, L.-P.
1913—DeMontigny, J.
Desroches, E.
Durand, M.
Farrell, E.
Fleury, P.
Fontaine, J.-H.
Hamel, P.

1913—Hébert, E.
Jobin, E.
Labrecque, J.
Lafond, L.
L'Archevêque, A.
Melady, A.
Rhéaume, F.
Rondeau, V.
Turgeon, E.

1914—Brault, H.
Caillaud, R.
Choquette, L.
Fortin, H.
Hébert, A.
Houle, H.
Maranda, V.
McLaren, J.
Michaud, J.



ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT

M. JOSEPH CONTANT

VICE-PRESIDENT

M. J.-E.-W. LECOURS

SECRETAIRE-DIRECTEUR

M. A.-J. LAURENCE

TRESORIER

M. E. VADBONCOEUR

CONSEILLERS

MM. H. LANCTOT
A.-D. QUINTIN
J. BOUTIN
H. PILON
H. LALONDE
A. FERVAC-LAROSE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH CONTANT, pharmacien ; *professeur de déontologie et de jurisprudence pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien ; *professeur de matière médicale et de pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, pharmacien ; *professeur de chimie biologique et de bactériologie, et chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. H. LANCTOT, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. E. VADBONCOEUR, pharmacien ; *professeur de pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, pharmacien ; *professeur de physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, pharmacien ; *professeur de toxicologie et de posologie.*

M. HENRI PILON, pharmacien ; *professeur de botanique et de micrographie.*

M. J. FLAHAUT, licencié ès sciences de l'Université de Lille; *professeur de chimie minérale et de chimie organique.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. HENRI LALONDE, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. ALFRED FERVAC-LAROSE, bachelier en pharmacie; *professeur de matière médicale.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1913-1914

MM. Asselin, Alfred	Montréal, Q.
Asselin, Paul	Montréal, Q.
Aubin, Olivier-Lucien	Montréal, Q.
Barrette, L.-P.-Léon	Montréal, Q.
Beaunoyer, Léonide	Marieville, Q.
Beauregard, Adélard	Saint-Damase, Q.
Bédard, Emile	Montréal, Q.
Bellemare, Henri	Montréal, Q.
Bérard, T.-Elphège	Drummondville, Q.
Bourgeois, Armand	Saint-Jean, Q.
Brassard, Antonio	Saint-Grégoire, Q.
Carrière, Eustache	Hull, Q.
Chamberland, Timothée	Arnprior, Ont.
Charbonneau, Armand	Montréal, Q.
Charland, Donat	Bromptonville, Q.
Charland, G.-J.	Montréal, Q.
Chevalier, J.-Edouard	L'Assomption, Q.
Choquette, Arthur	Montréal, Q.
Chouinard, Paul	Québec, Q.
Cloutier, Joseph	Montréal, Q.
Coderre, Emile	Montréal, Q.
Cofsky, Charles	Montréal, Q.
Cofsky, J.-R.-A.	Montréal, Q.
Courtois, Hector	Montréal, Q.
DeBellefeuille, A.	Shawinigan Falls, Q.
DeMontigny, Irénée	Les Cèdres, Q.
Denis, Régis	Montréal, Q.
Desilets, Joseph	Joliette, Q.
Duquette, Edouard-C.	Montréal, Q.
Fabien, Henri-Philippe	Verdun, Q.
Fontaine, Bercéus	Saint-Mathias, Q.
Frigon, Omer	Montréal, Q.
Gagnon, Paul	Montréal, Q.
Gaucher, Omer	Montréal, Q.
Gaudet, Lucien	Joliette, Q.

MM. Gauthier, Jean-J.	Montréal, Q.
Gauthier, Léonide	Montréal, Q.
Girard, Lucien-Pierre	Saint-Angèle-de-Rouville, Q.
Godbout, Meinard	Saint-Hyacinthe, Q.
Gougeon, René	Montréal, Q.
Goyer, Antonio	Montréal, Q.
Granger, Emile	Montréal, Q.
Grégoire, J.	Montréal, Q.
Grignon, Arthur	Sainte-Agathe-des-Monts, Q.
Groulx, Henri	Montréal, Q.
Guay, Joseph-Rosario	Saint-Isidore-de-Dorchester, Q.
Jetté, Arcadius	Joliette, Q.
Joubert, Lionel-O.	Maisonneuve, Q.
Labelle, Elie	Longue-Pointe, Q.
Laberge, J.-Roméo	Saint-Jean, Q.
Lachaine, Ed.	Montréal, Q.
Lacoste, Marcellin	Montréal, Q.
Lagarde, Antoine	Montréal, Q.
Landry, Oscar	Drummondville, Q.
Larose, Antoine-F.	Montréal, Q.
Larose, Aristide	Laprairie, Q.
Laurence, Alfred-J.	Montréal, Q.
Laurent, J.-H.	Montréal, Q.
Larue, Henri	Magog, Q.
Lavallée, Armand	Montréal, Q.
Leduc, Paul-Em.	Beauharnois, Q.
Léger, Wilfrid	Montréal, Q.
Lemire, Paul	Nicolet, Q.
L'Heureux, J.-Lionel	Montréal, Q.
Lord, Joseph-Armand	Shawinigan Falls, Q.
Lussier, T.-Wilbrod	Montréal, Q.
Maillet, Geo.-Etienne	Montréal, Q.
Maisonneuve, William	Sainte-Thérèse, Q.
Marcotte, Henri-A.	Saint-Zéphirin, Q.
Marchand, Rogatien	Champlain, Q.
Martineau, Léon	Saint-Cléophas, Q.
Mayrand, Eugène	Bagotville, Q.
Ménard, Léon-Paul	Montréal, Q.
Millette, Alfred	Montréal, Q.
Molleur, Elphège	Pike River, Q.
Montpetit, Armand-A.	Montréal, Q.
Montpetit, Onfroid	Coteau, Q.
Morin, Edouard	Montréal, Q.

MM. Paquin, Gédéon	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Patry, Joseph	Hull, Q.
Pelland, Charles	Montréal, Q.
Peloquin, Hermén.	Montréal, Q.
Pepin, Ovide	Rivière-des-Prairies, Q.
Proulx, Marc-Henri	Sorel, Q.
Radenen, Yves	Guingamp, France.
Renaud, Vital	Longueuil, Q.
Renière, Hidola	Saint-Hyacinthe, Q.
Rivet, Elias	Montréal, Q.
Roberge, V.	Montréal, Q.
Robert, Louis	Montréal, Q.
Rousseau, C.-Arthur	Nicolet, Q.
Saint-Jacques, Ernest	Saint-Hyacinthe, Q.
Senay, Léopold	Montréal, Q.
Sicard, Roméo	Montréal, Q.
Simard, Arthur	Montréal, Q.
Tanguay, Donat	Montréal, Q.
Tétreault, Albani	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibodeau, L.-Philippe	Lac-Mégantic, Q.
Tremblay, Ernest	Montréal, Q.
Trempe, Adélard	Sorel, Q.
Trempe, René	Québec, Q.
Troie, Omer	Montréal, Q.
Valois, François	Sainte-Thérèse, Q.
Vermette, Antonio	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 104.

COURS THEORIQUES

Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures

COURS PRIMAIRE : Déontologie et jurisprudence pharmaceutique. Matière médicale et pharmacie.

Mercredi et vendredi, de 9 à 10 heures

COURS FINAL : Matière médicale, pharmacie, toxicologie et posologie.

Mercredi et vendredi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS PRIMAIRE : Physique pharmaceutique, chimie minérale.

Mardi et jeudi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS FINAL : Chimie organique, chimie minérale.

Mardi, de 9 à 10 heures

Botanique, micrographie.

TRAVAUX PRATIQUES

Mardi, de 4 à 5.30 heures

Cours primaire : Manipulations et expériences de physique et de chimie.

Mercredi, de 2.30 à 5 heures

Chimie analytique et biologique, microscopie.

Jeudi, de 4 à 5.30 heures

Cours final : Manipulations et expériences de chimie.

Vendredi, de 2.30 à 5 heures

Pharmacie chimique, galénique et magistrale.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est conforme à la loi de pharmacie de la province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne en outre plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de matière médicale et de pharmacie, deux cours de chimie et un cours de botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de " cours primaire ", et en matières dites de " cours final ", lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

1. SCIENCES MEDICO-PHARMACOLOGIQUES

Déontologie et jurisprudence pharmaceutique	Cours primaire
Matière médicale	
Pharmacie	
Matière médicale	Cours final
Pharmacie	
Toxicologie	
Posologie	

2. SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Physique pharmaceutique	Cours primaire
Chimie minérale.	
Chimie organique.	Cours final
Chimie biologique.	

3. SCIENCES NATURELLES

Botanique.
Micrographie.

4. TRAVAUX PRATIQUES

1o Pharmacie chimique.
" galénique.
" magistrale.
2o Chimie analytique.
" biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).
Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique et de microscopie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

1ère année	Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire). Sciences physico-chimiques (cours primaire).
2ème "	Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.
3ème "	Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

II. — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année scolaire ; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent des points.

4. Il est loisible à tout élève régulièrement inscrit de se présenter aux examens sur toutes les matières enseignées par l'Ecole, à la fin de chaque année scolaire et même jusqu'à l'année suivant sa dernière inscription, inclusivement. Un examen non satisfaisant dans l'opinion du candi-

dat peut être repris, mais dès l'année suivante. Dans ce cas un honoraire de deux piastres ($2.00) est exigé. Si, pour une reprise d'examen, le candidat néglige de se présenter au temps requis, une nouvelle inscription au cours correspondant sera exigée,—sauf exemption pour bonne et valable raison, agréée par le secrétaire-directeur.

III. — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de bachelier en pharmacie et de docteur en pharmacie.

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole et avoir subi avec succès tous les examens prescrits. Il doit en outre prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil d'administration de l'Ecole. Provisoirement, les cours primaires des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques suivis antérieurement à l'année 1907 dans toute école de pharmacie reconnue par l'Association Pharmaceutique seront acceptés.

3o Le diplôme de bachelier en pharmacie est accordé à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent des points.

4o Le diplôme de docteur en pharmacie peut être obtenu par tout bachelier de l'Ecole qui remplit les condi-

tions suivantes : *a)* s'inscrire et suivre de nouveau dans cette Ecole, à titre post-scolaire, le cours final de chimie minérale et organique, les séances de travaux pratiques et le cours de chimie analytique; *b)* subir, à la suite de ces cours et avec succès, un examen spécial, écrit et pratique, dit " examen de doctorat ", portant sur toutes les matières du programme de l'Ecole. L'épreuve écrite comprend deux séances de trois heures chacune, et l'épreuve pratique, deux séances de travaux de laboratoire de trois heures chacune. Le minimum des points requis pour passer cet examen est de 60 pour cent sur chaque matière et 75 pour cent sur le total.

Celui qui obtient 85 pour cent reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude,* avec grande distinction ; celui qui conserve 90 pour cent reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude,* avec très grande distinction. Outre ce diplôme, ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'une camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de docteur en pharmacie peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou bachelier de l'Ecole après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *certificats d'études* pour chacune des matières dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le recteur, le vice-recteur et le secrétaire de l'Université Laval, et contresignés par le président et le directeur de l'Ecole.

8o En vertu d'un règlement de l'Association Pharmaceutique de cette province, le porteur du diplôme de bachelier en pharmacie, est exempté de l'examen *primaire* de l'Association et obtient, sur présentation de ses titres, le certificat de *certifié*.

IV. — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence vers la fin du mois de septembre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation et pour les cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75 pour cent des leçons.

6o Les droits et honoraires suivants doivent être acquittés au moment de l'inscription :

Droit d'inscription	$ 5.00
Honoraires pour les sciences médico-pharmacologiques	20.00

Honoraires pour les sciences physico-chimiques	25.00
Honoraires pour les sciences naturelles.	15.00
Honoraires pour les travaux pratiques de pharmacie	20.00
Honoraires pour les travaux pratiques de chimie, bactériologie et microscopie. .	20.00
Diplôme de bachelier	15.00
" " docteur	25.00

Il est en outre exigé de chaque élève du cours des sciences physico-chimiques, un droit de deux piastres ($2.00), pour l'usage des appareils et de la verrerie du laboratoire.

V. — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres facultés et écoles affiliées.

VI. — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points, à compter de 70 pour cent.

La bourse des classes de travaux pratiques sera portée à $25.00 si le nombre des inscriptions à ces cours atteint quinze.

N'ont droit de concourir pour les bourses que les élèves inscrits l'année même pour le cours correspondant.

GRADUES

DOCTEURS

1910—Laplante-Courville, H.
1914.—Radenen, Yves.

BACHELIERS

1908—Boulkind, S.
Desautels, L.-S.
Fervac-Larose, Alfred
1909—Déchêne, Thomas
Michon, J.-E.-A.
1910—Giroux, L.-A.-A.
1911—Lanouette, H.
Loranger, J.-M.
1912—Bergeron, Adrien
Blouin, Ch.-Henri
Chamberland, Wilfrid
Labarre, Emile
1913—Cyr, Louis-Ald.
Létourneau, Marius
Radenen, Yves
1914—Désilets, Jos.-Alex.
Landry, Oscar.

PRIX MERITES AUX EXAMENS DE FIN D'ANNEE

Sciences médico-pharmacologiques ($10.00)

Cours primaire : M. Léopold Senay
Cours final : M. Oscar Landry

Sciences physico-chimiques ($10.00)

Cours primaire : M. Léopold Senay
Cours final : M. Jos.-Alex. Désilets

Botanique ($10.00)

M. Oscar Landry

Chimie analytique ($10.00)

M. Oscar Landry

INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Affilié à l'Université

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908.

En fait, cette institution, sous le nom plus modeste d'Ecole d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement plus régulier date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent au public à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

L'oeuvre depuis lors n'avait cessé de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles, elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère provincial de l'Agriculture, comme aussi à la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de grand coeur à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

Il fut entendu que l'Ecole conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable, et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'un matériel d'enseignement plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'Institut comprend quatre années d'étude aboutissant aux grades universitaires.

Un enseignement spécial a aussi été organisé en faveur surtout des adultes empêchés d'embrasser dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux 1,800 acres de terre, dont plus de 700 déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut est à dix lieues seulement de Montréal.

Situé sur une de ces pittoresques éminences qui dominent la rivière Ottawa et le lac des Deux-Montagnes, il s'élève au milieu des prospères cultures et des multiples industries agricoles des Révérends Pères Trappistes. De la route, on voit l'école émerger gaiement au milieu de sa fraîche couronne d'érablières, de vergers, de vignobles et de jardins, où cascadent et gazouillent de jolies pièces d'eau naturelles. Site enchanteur, d'une rare salubrité, et qui semble créé tout exprès pour faire aimer la vie des champs.

Mais c'est surtout au point de vue si important de la formation pratique des élèves, que l'Institut Agricole offre des avantages exceptionnels.

La plupart des sols de la province de Québec sont représentés dans le domaine. Ces sols sont mis en culture presque sans apport de capital et n'en donnent pas moins des

rendements singulièrement rémunérateurs, grâce aux méthodes économiques et au travail rationel de ceux qui les cultivent.

Toutes les variétés de la production végétale, susceptibles de réussir dans notre province, sont cultivées avec succès et profit dans cette vaste exploitation.

La production animale y figure largement, dans des troupeaux variés et considérables formés des races les plus productives.

Les industries agricoles proprement dites y sont nombreuses et prospères, ainsi que les industries connexes, comme celles que l'on trouve dans les centres ruraux: travaux de forge, sellerie, menuiserie, boulangerie, savonnerie, etc.

Les applications pratiques tiennent naturellement une place capitale dans l'enseignement. Sous la direction des instructeurs, les élèves apprennent à exécuter eux-mêmes tous les travaux, labours, hersage, alimentation du bétail, soins de la basse-cour, plantation et taille des arbres fruitiers, récolte des céréales et des fruits, drainage, maniement des machines, jardinage, etc. Ce qui leur donne l'occasion de pénétrer dans les multiples détails de la surveillance, de l'exécution et de la direction des travaux de la ferme, et leur permet d'acquérir l'esprit d'observation, de jugement, de décision qui caractérise tout bon agriculteur. La ferme et ses exploitations annexes est le principal laboratoire du professeur. Car l'enseignement de l'agriculture, plus encore que celui des autres sciences, doit s'appuyer sur des faits, sur des démonstrations pour porter ses fruits.

Toutefois l'enseignement qui se donne à l'Institut a pour but de fournir aux jeunes gens destinés à l'agriculture non

seulement les connaissances professionnelles indispensables, mais en même temps toutes les notions scientifiques reconnues nécessaires pour la bonne exploitation du sol. Son objet est de former des hommes joignant à l'habitude de tous les détails techniques de leur profession assez de science pour être en mesure de juger par eux-mêmes, dans telles conditions données, de la valeur des diverses méthodes de culture ou d'industrie agricole. C'est au surplus ce qui ressort avec évidence de l'examen attentif du programme d'étude adopté par l'Institut.

Aussi voudrait-on voir les élèves arriver à l'Ecole avec une instruction aussi complète que possible. Cette préparation les mettrait en mesure d'aborder, dès leur entrée, avec plus de profit, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles appliquées à l'agriculture ainsi qu'aux diverses industries rurales. Cependant, on cherche à rendre moins ardue cette partie des études, en la facilitant par la méthode des leçons de choses, par des démonstrations variées, par des manipulations de laboratoire, par un échange journalier de multiples et fécondes explications entre maîtres et élèves.

Enfin l'Institut n'oublie pas qu'aujourd'hui les questions culturales ne sont plus tout. Plus que jamais interviennent les questions commerciales, économiques, sociales. Autant que le climat et le sol, le débouché et le transport s'imposent à l'étude du cultivateur. Il importe de savoir choisir non seulement les produits qui conviennent le mieux à la terre, mais aussi ceux qui se vendent le mieux. L'agriculteur doit découvrir les débouchés nouveaux, connaître les questions de transport et de conservation des denrées.

Et, parallèlement, pour défendre ses intérêts contre les influences adverses, il lui incombe de bien comprendre — c'est encore là le rôle des notions de science économique et sociale qu'on s'efforce de lui inculquer—comment les forces individuelles, toutes faibles qu'elles sont isolément, peuvent devenir puissantes par l'association, la mutualité, les cercles, les créations syndicales de toutes sortes.

Telle est l'oeuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Oka. N'est-elle pas assez élevée pour susciter des enthousiasmes ? Plus d'un élève de nos meilleures écoles et même, —pourquoi ne pas le dire?—de nos collèges, y trouveraient pour leur propre bonheur et pour la prospérité générale du pays, une prompte et sérieuse préparation à la plus enviable peut-être de toutes les carrières.

L'avenir de notre race est là. " Soyons un peuple d'agriculteurs, disait Arthur Buies, en terminant une de ses plus remarquables brochures de propagande agricole, et nous ne tarderons pas à devenir une nation, de simple nationalité que nous sommes encore. C'est dans la terre qu'est la force, que sont les ressources suprêmes ; c'est par elle que tout se renouvelle et se féconde. Les habitudes et l'éducation agricoles font des races viriles. "

" Nous avons devant nous un domaine illimité où nous pouvons croître et nous multiplier à l'infini ; sachons tirer parti du don magnifique que nous a fait une généreuse Providence. "

La bibliothèque de l'Institut contient une collection remarquable d'ouvrages canadiens traitant de l'agriculture et des industries agricoles, ainsi que de nombreux volumes choisis parmi les ouvrages étrangers, français et anglais, regardés comme les plus au courant de l'a-

gronomie contemporaine. Elle renferme en outre plusieurs volumes de science, d'histoire, de biographie, de voyages et de vulgarisation technique d'une lecture attrayante et instructive.

Des sommes considérables ont été consacrées à l'installation d'un laboratoire scientifiquement aménagé; à l'acquisition de cabinets de physique et de chimie pourvus des appareils les plus modernes, de cabinets d'histoire naturelle contenant des échantillons caractéristiques de biologie végétale et animale, de zoologie et de zootechnie, d'entomologie, de minéralogie, de botanique et de géologie agricoles ; à l'achat d'appareils perfectionnés pour les essais des engrais, des terres et des graines, d'appareils météorologiques et d'instruments pour le génie rural; à la confection d'un herbier spécial de plantes canadiennes, d'une collection d'insectes, etc.

Des cartes murales, des tableaux d'enseignement, des vues de projection lumineuse, en un mot, tout ce qui constitue aujourd'hui un matériel bien conçu est mis à la disposition des professeurs et des élèves, pour rendre l'enseignement vivant et effectif.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

Le très révérend Père dom PACOME GABOURY, O. C. R., abbé mîtré de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Mgr G. DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vice-recteur de l'Université Laval.

Le révérend Père JEAN-DE-LA-CROIX, directeur-général de l'Institut Agricole.

M. I.-J.-A. MARSAN, directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

M. I.-J.-A. MARSAN, conférencier agricole ; *professeur d'agriculture, de sylviculture, de construction rurale, de comptabilité agricole, d'économie et de législation rurales.*

R. F. LIGUORI, O. C. R., secrétaire de L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec, rédacteur au Journal d'Agriculture; *conférencier avicole.*

M. A. DAUTH, médecin vétérinaire, trésorier de l'Ecole de Médecine Comparée de l'Université Laval; *professeur de zoologie, d'hygiène animale, de science vétérinaire usuelle.*

R. P. ATHANASE, O. C. R. ; *professeur d'horticulture potagère et maraîchère, de floriculture usuelle.*

R. P. LEOPOLD, O. C. R. ; *professeur de floriculture, de biologie végétale, de botanique, de bactériologie, d'entomologie, d'arboriculture fruitière.*

R. F. ISIDORE, O. C. R.; *professeur de biologie animale, de zoologie, de zootechnie, d'hygiène animale.*

R. P. MAUR, O. C. R., bachelier ès sciences ; *professeur d'apiculture, et de dessin.*

M. H. NAGANT, ingénieur agricole et forestier de l'Unisité de Louvain; *professeur de chimie générale, de chimie agricole, de chimie biologique et de chimie analytique.*

M. M. WIGNY, ingénieur des Industries agricoles; *professeur de physique, de météorologie, de géologie, de biologie physique et de bactériologie.*

M. A. HANSEN, chevalier de Donbrog, diplômé de l'Institut royal d'Agriculture de Copenhague, Danemark ; *professeur d'élevage du porc à bacon et de l'industrie des viandes fumées.*

M. N. SAVOIE, B. S. A.; *professeur de drainage.*

III — CHEFS DE PRATIQUE

1—Pratique agricole............R. F. Gérard.
2—Pratique horticole...........R. P. Athanase.
3—Pratique des parcelles d'expérimentation ....M. I.-J.-A. Marsan. et M. A. Désilets.
4—Pratique arboricole..........R. P. Léopold et R. P. [Honoré.
5—Pratique viticole............R. P. Maur.
6—Pratique sylvicole...........M. I.-J.-A. Marsan.
7—Pratique chevaline..........R. F. Isidore.
8—Pratique bovine.............R. F. Isidore.
9—Pratique ovine..............R. F. Isidore.
10—Pratique porcine............R. F. René.
11—Pratique avicole............R. F. Wilfrid.
12—Pratique apicole............R. P. Maur.
13—Pratique du génie rural......M. I.-J.-A. Marsan.
14—Pratique de la beurrerie.....R. F. Edmond.
15—Pratique de la fromagerie....R. F. Edmond.
16—Pratique des conserves alimentaires ....R. P. Athanase.

17—Pratique de la sucrerie......M. I.-J.-A. Marsan.
18—Pratique de la vinification...R. F. Sébastien.
19—Pratique de la cidrerie.......R. F. Sébastien.
20—Pratique des viandes fumées.M. A. Hansen.

SURVEILLANTS

R. F. CHARLES, des Frères de l'Instruction chrétienne.
R. F. BENJAMIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.
R. F. ROCH, O. C. R.

AUMONIERS

R. P. CLEOPHAS, O. C. R.
R. P. PATRICE, O. C. R.

BIBLIOTHECAIRE

R. F. CHARLES



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1913-1914

COURS REGULIER

IVme Année

MM.	Desilets, Alphonse	Victoriaville, Q.
	Fortin, Arthur	Hébertville, Q.
	Lapointe, Phébia	Weedon, Q.
	Letourneau, Firmin	Mont-Louis, Q.
	Reboul, Pierre	Versailles, France.
	Roy, Philippe	Saint-Gabriel, Q.
	Talbot, Maurice	Québec, Q.

IIIme Année

MM.	Cloutier, J.-Bte	Saint-Narcisse, Q.
	Couture, Jean-Marie	Québec, Q.
	Gagné, Honoré	Sherrington, Q.
	Grisé, Joseph	Montréal, Q.
	Lagacé, Napoléon	Saint-Pascal, Q.
	Perreault, Alfred	Montréal, Q.
	Rioux, Alexandre	Causapscal, Q.
	Riquet, Pierre	Versailles, France.
	Roy, Emile	Saint-Gabriel, Q.
	Tremblay, Antoine	Lac-à-la-Tortue, Q.

IIme Année

MM.	Arcand, Oscar	Les Trois-Rivières, Q.
	Baril, Donat	Saint-Maurice, Q.
	Bouliane, Edouard	Ville-Marie, Q.
	Brière, Rodolphe	Montréal, Q.
	Brunet, Roméo	Ormstown, Q.
	Couture, Gustave	Montréal, Q.
	Filteau, Joseph	Saint-Emilie, Q.

MM. Gélinas, Arthur	Saint-Boniface, Q.
Geoffroy, Louis	Victoriaville, Q.
Gosselin, Emile	Saint-Laurent, Q.
Lacerte, Omer	Saint-Etienne, Q.
Lemire, Emile	Saint-Etienne, Q.
Magnan, Charles	Montréal, Q.
Montour, J.	Pointe-du-Lac, Q.
Pintal, Ernest	Champlain, Q.
Pouliot, C.-Eugène	Isle-Verte, Q.
Robitaille, Roland	Saint-Jean, Q.
Séguin, Ernest	Lefaivre, Ont.
Tremblay, J.-Arthur	Lac-à-la-Tortue, Q.
Turcot, Gérald	Saint-Chrysostôme, Q.

Ière Année

MM. Barrette, Roméo	Sainte-Mélanie, Q.
Beaudoin, Oscar	Sainte-Cécile-de-Masham, Q.
Beaudoin, Emile	Sainte-Cécile-de-Masham, Q.
Bédard, Roméo	Sabrevois, Q.
Biron, Albert	Pointe-du-Lac, Q.
Boivin, Adjutor	Ancienne-Lorette, Q.
Boucher, Raoul	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Brunelle, Paul	Batiscan, Q.
Cabanié, Louis	France.
Comtois, Honorius	Saint-Barthélemy, Q.
Cossette, Roméo	Montréal, Q.
Deschênes, Donat	Montcerf, Q.
Dumaine, Raoul	Saint-Guillaume, Q.
Fauteux, Gabriel	Saint-Benoit, Q.
Jarry, Victor	Montréal, Q.
Lachapelle, Ovila	Saint-Bruno-de-Guigues, Q.
Larabée, Arthur	Saint-Zacharie, Q.
Latreille, Henri	Coteau Station, Q.
Latreille, Médard	Coteau Station, Q.
Lebel, Gustave	Kamouraska, Q.
Loiseau, Antonio	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Mayer, Alcide	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Martineau, Marc	Montcerf, Q.
Mongeau, Gustave	Montréal, Q.
Patrice, Zénon	Guigues, Q.
Pétraz, Jean	Montréal, Q.
Piquette, Paul	Joliette, Q.

MM. Renaud, Wilfrid	Saint-Lin, Q.
Robitaille, Paul	Saint-Jean, Q.
Rinfret, Jules	Maskinongé, Q.
Robinson, Patrick	Montréal, Q.
Sylvestre, Georges	Saint-Barthélemy, Q.
Tremblay, René	Québec, Q.
Tremblay, Wilfrid	Shawinigan Falls, Q.

COURS SPECIAUX

MM. Alexandre, Claudias	Saint-Philippe, Q.
Allard, Alphonse	Rosemere, Q.
Auger, Maurice	Saint-Louis, Q.
Barrette, Roméo	Sainte-Mélanie, Q.
Beauchemin, Joseph	Verchères, Q.
Beauregard, Alexis	Sainte-Hélène, Q.
Béchard, Jérémie	L'Acadie, Q.
Béchard, J.	Saint-Philippe, Q.
Bélanger, Joseph	Saint-Eustache, Q.
Bélanger, Arthur	Saint-Eustache, Q.
Bélisle, Agapit	Saint-Eustache, Q.
Bellemare, Maxime, S. J.	Sault-au-Récollet, Q.
Bergeron, Gustave	Saint-Eustache, Q.
Bigras, Didace	Saint-Chrysostôme, Q.
Bourque, Bernard, C. S. V.	Otterburn, Manitoba.
Brosseau, Henri	L'Acadie, Q.
Caron, Théonat	Sainte-Philomène, Q.
Chabot, Arthur	Saint-Lazare, Q.
Chartrand, Alfred	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Charlebois, Julien	Isle-Perrault, Q.
Cinq-Mars, Hermile	Batiscan, Q.
Cloutier, Georges	Chateau-Richer, Q.
Couture, Emile	Bélair, Q.
Couture, J.-H.	Bélair, Q.
Dancause, Ovide	Bélair, Q.
D'Aoust, Israël	Sainte-Martine, Q.
Deshaies, Johnny	Gentilly, Q.
Denoncourt, Philippe	Pointe-du-Lac, Q.
Dorion, Odilon	Charlesbourg, Q.
Doyon, Gustave	Saint-Isidore, Q.
Dubuc, Fabien	Saint-Isidore, Q.
Duranleau, J.	L'Acadie, Q.

MM.	Fauteux, Ubald	Saint-Benoit, Q.
	Fréchette, S. J., Fr. Xavier	Montréal, Q.
	Gagnon, Antoine	L'Acadie, Q.
	Gagnon, Henri	L'Acadie, Q.
	Gervais, L.-P.	Saint-Isidore, Q
	Godfrein, Florent	L'Assomption, Q.
	Goulet, L.-P. (Insp. d'Ec.)	Québec, Q.
	Hébert, Henri	Montebello, Q.
	Héroux, Albert	Montréal, Q.
	Hilaire, Fr. (O. S. B.)	Saint-Benoit-du-Lac, Q.
	Kelly, Georges	Montréal, Q.
	Laberge, Rodrigue	Saint-Louis-de-Gonzague, Q.
	Laberge, Alfred	Melocheville, Q.
	Laflèche, Maurice	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
	Lafond, Ovila	Saint-Thomas, Q.
	Lalande, Adélard	Saint-Eustache, Q.
	Latour, Fernand	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
	Lefebvre, Henri	Lavaltrie, Q.
	Machabée, Louis	Saint-Chrysostôme, Q.
	Marchand, Olivier	Saint-Barthélemy, Q.
	Marquis, G.-E. (Insp. d'E.)	Québec, Q.
	Ménard, Joseph	Lac-Long, Q.
	Mercier, W.	L'Islet, Q.
	Miller, J.-C., (Insp. d'E.)	Montréal, Q.
	Morin, J.-A.	Sainte-Julie, Q.
	Normandin, Arthur	Saint-Philippe, Q.
	Normandin, Georges	Saint-Philippe, Q.
	Normandin, Florent	Saint-Philippe, Q.
	Pagé, L.-O.	Lotbinière, Q.
	Pagé, J.-D., M. D.	Québec, Q.
	Pagé, Maurice	Québec, Q.
	Paquette, Wilfrid	Saint-Eustache, Q.
	Patenaude, Dieudonné	Saint-Isidore, Q.
	Patenaude, Rémi	Saint-Rémi, Q.
	Perras, Edgar	Saint-Isidore, Q.
	Perrault, Pierre	Stanfold, Q.
	Pésan, Dominique	Saint-Eustache, Q.
	Poupart, Hermas	Saint-Isidore, Q.
	Proulx, Arthur	Nicolet, Q.
	Richer, Frédéric	Saint-Isidore, Q.
	Rinfret, J.-O.	Maskinongé, Q.
	Robillard, Emile	Sainte-Mélanie, Q.
	Robillard, Edouard	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.

MM.	Sauvé, Arthur	Saint-Télesphore, Q.
	Sorel, Joseph	Saint-Mathias, Q.
	Saint-Pierre, Damien	Saint-Eustache, Q.
	Simard, Ernest	Montréal, Q.
	Tardif, Pierre	Saint-Germain, Q.
	Toupin, Emilien	Saint-Isidore, Q.
	Turcot, J.-M. (Insp. d'E.)	Sainte-Famille, I. O., Q.
	Vermette, J.	Saint-Cajetan d'Armagh, Q.
	Viau, Conrad	Iberville, Q.

Nombre des élèves : 155.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

DEBOURSES ANNUELS

Elèves boursiers :	
Inscription annuelle	$ 1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois	5.00
Elèves non boursiers :	
Logement, pension et enseignement : $12.00 par mois	120.00
Inscription annuelle	1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison: 50 cents par mois	5.00
Elèves en chambre :	
Supplément mensuel : $2.50	25.00

AUTRES DEBOURSES

Certificats de fin d'études	2.00
Diplômes de l'Institut	5.00
Diplômes de l'Université	10.00

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Institut Agricole il faut :

1° *Si l'on désire jouir du privilège d'une bourse,* être sujet britannique et avoir son domicile dans la province de Québec ;

2° *Dans tous les cas,* avoir au moins quinze ans ;

3° Produire en entrant un certificat de moralité signé par son curé, ou par le directeur de l'institution scolaire dans laquelle on aurait séjourné dernièrement ;

4° Etre assez robuste pour travailler environ cinq heures par jour sur la ferme et dans les divers départements ;

5° Avoir l'intention d'exercer la profession d'agriculteur ou d'exploiter une industrie agricole ;

6° S'engager à suivre le règlement de la maison ;

7° Faire tous les déboursés requis ;

8° Avoir subi avec succès l'examen d'admission — sauf les exemptions prévues par le règlement.

EXAMEN D'ADMISSION

L'examen d'admission à l'Institut Agricole se fait sur le programme d'étude des écoles primaires modèles de la province de Québec. Sauf les exceptions mentionnées

plus loin, cet examen est requis de tous les candidats, et spécialement de ceux qui désirent bénéficier des bourses du ministère provincial de l'Agriculture.

Sont exemptés de l'examen d'admission, les élèves sortis des collèges classiques affiliés à l'Université Laval et porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat d'inscription, les élèves des écoles normales porteurs d'un diplôme d'enseignement primaire, les diplômés du Bureau Central des Examinateurs Catholiques de la province de Québec.

L'examen d'admission se fait par écrit. Les questions posées ne doivent pas dépasser le niveau du programme d'étude des écoles primaires du degré modèle. Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des spécialités.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES COURS

Ière Année

PREMIER TERME	*Heures*	DEUXIÈME TERME	*Heures*
Langue française.....	50	Langue française.....	50
Langue anglaise......	30	Langue anglaise......	30
Arithmétique.........	50	Arithmétique.........	50
Comptabilité.........	30	Comptabilité.........	30
Algèbre	30	Algèbre	30
Géométrie	20	Géométrie.	20
Sciences naturelles....	30	Sciences naturelles....	30
Agriculture..........	50	Agriculture..........	50
Dessin	26	Dessin...............	14
Total des heures..	316	Total des heures..	304

IIme Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande Culture	20	Grande Culture	40
Culture Fruitière	70	Culture Fruitière	30
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	105	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	60
		Apiculture............	50
Génie Rural : Dessin — Notions de Toisé et de Trigonométrie	20	Génie Rural : Dessin— Hydraulique	20
		Comptabilité Agricole.	20
Botanique et Biologie..	30	Botanique et Biologie..	20
Chimie : Générale, Inorganique.............	25	Chimie Organique	20
Physique.............	25	Physique.............	30
Météorologie..........	10	Météorologie..........	5
Langage et Rédaction..	11	Langage et Rédaction.	9
Total des heures...	316	Total des heures...	304

IIIme Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande Culture	20	Grande Culture	40
Culture Horticole et Flo-		Culture Horticole et Flo-	

riculture	40	riculture	15
Culture Fruitière	30	Culture Fruitière	30
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	90	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle	75
Apiculture............	25	Aviculture	35
Génie Rural : Dessin— Plans et levé de Terrain. — Arpentage et Nivellement	20	Génie Rural : Dessin — Assainissement — Irrigation — Drainage	50
Economie Politique ...	20	Economie Rurale	20
Entomologie...........	10	Bactériologie	10
Chimie : Organique, Analytique, Agricole	30	Géologie et Géographie Agricoles	20
Minéralogie...........	20		
Langage et Rédaction..	11	Langage et Rédaction..	9
Total des heures...	316	Total des heures....	304

IVme Année

PREMIER TERME	*Heures*	DEUXIÈME TERME	*Heures*
Grande Culture.......	50	Grande Culture	60
Culture Forestière	20		
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	110	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle	100

Génie Rural : Dessin— Machines, Chemins et Ponts	45	Génie Rural : Dessin— Constructions Rurales.	35
Législation Rurale : Notions de Droit Civil, Notions de Droit Administratif, Notions de Droit Municipal..	40	Législation Rurale : Notions de Droit Commercial — Lois spéciales intéressant l'Agriculture et les Industries Agricoles ...	30
Géométrie	20	Sciences appliquées aux Industries Agricoles ; Aliments ; Boissons ; Produits Végétaux ; Produits Animaux ; Produits Chimiques..	60
Géologie et Géographie		Géologie et Géographie Agricoles	10
Langage et Rédaction..	11	Langage et Rédaction.	9
Bactériologie..........	20		
Total des heures....	316	Total des heures.....	304

MATIERE DES COURS

1o Cours Théoriques et Pratiques sur toutes les spécialités de l'agriculture ainsi que sur les sciences connexes.

2o Travaux Manuels Agricoles appropriés à ces diverses spécialités.

3o Autres Exercices Pratiques de Technologie Agricole et d'Industrie Rurale.

I — COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

GRANDE CULTURE: AGROLOGIE, AGRONOMIE, PLANTES AGRICOLES, SYSTEMES ET APPAREILS DE CULTURE, AMELIORATION DES PLANTES, SELECTION DES GRAINES DE SEMENCE, PARCELLES D'EXPERIMENTATION.

Agriculture : définition, division, importance.

Etude du terrain :

Considéré en lui-même, c'est-à-dire au point de vue de son origine, de sa composition, de ses propriétés physiques et chimiques ;

Considéré dans ses rapports avec le climat.

Etude rationnelle et technologie des divers moyens employés pour modifier les propriétés physiques et chimiques des sols :

Amendements ;

Engrais ;

Procédés culturaux ;

Appareils de culture.

Etude des diverses plantes agricoles :

Technologies générales :

Définition, division, importance ; notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Technologies spéciales :

Plantes alimentaires;

Plantes fourragères ;

Plantes industrielles ;
Prairies et pâturages ;
Appareils spéciaux.

Etude des assolements et des systèmes de rotation.

Amélioration des plantes, sélection des graines de semence, parcelles d'expérimentation.

Applications nombreuses sur la ferme et démonstrations quotidiennes des données acquises.

CULTURE HORTICOLE : CULTURE POTAGERE, CULTURE MARAICHERE, CONSERVATION DES LEGUMES ; — FLORICULTURE.

Horticulture : définition, division, importance.

Notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Culture potagère : technologies générales et spéciales.

Culture maraîchère : technologies générales et spéciales.

Etude spéciale des principes généraux de culture, de récolte et de conservation.

Moyens d'activer la végétation des plantes.
Moyens de propager les plantes.

Etude des principaux légumes :

Différentes natures de terre et propriétés des divers engrais.
Assolements.
Etablissement des jardins, des serres, des couches.
Distribution des eaux ; façons à donner au sol.
Propriétés germinatives des graines.

Semis; repiquages; marcottes; boutures.
Soins culturaux ; arrosages.
Accidents, maladies, ennemis des légumes.
Récolte des légumes.
Outils et machines.
Emballage, expédition, conservation des légumes.

Applications et observations pratiques dans les collections botaniques, les jardins et les serres, les celliers, les caves, les glacières.

FLORICULTURE :

Notions pratiques sur quelques plantes à fleurs et quelques plantes d'ornement.
Etablissement et soins du parterre.

CULTURE FRUITIERE : VERGERS, VIGNOBLES, PEPINIERES, CONSERVATION DES FRUITS, BIOLOGIE VEGETALE, BOTANIQUE, BACTERIOLOGIE, ENTOMOLOGIE.

Préliminaires: Biologie, Botanique, Bactériologie, Entomologie.

Définition de la culture fruitière, division, importance.
Etude des divers arbres fruitiers et des principales espèces de vignes.
Conditions qui régissent ces productions.
Plantation; multiplication végétative; bouturage ; marcottage; greffage.
Taille spéciale à chaque espèce et exigences qui lui sont propres.

Accidents, maladies, ennemis des vergers et des vignobles.

Récolte des fruits.

Emballage, expédition, conservation des fruits.

Etablissement des pépinières et procédés culturaux.

Outils, instruments et appareils.

Applications et démonstrations pratiques dans les laboratoires, au musée, dans les vergers, les vignobles et les pépinières, les celliers, les caves et l'entrepôt frigorifique.

CULTURE FORESTIERE : EXPLOITATION RATIONNELLE ET CONSERVATION DES BOIS ; TECHNOLOGIE FORESTIERE.

Définition, but, importance.

Influence des forêts sur le climat et le régime des eaux.

Notions pratiques sur les principales essences.

Accidents, maladies, ennemis des bois.

Exploitation rationnelle des bois.

Aménagement des bois.

Cubage et estimation des bois.

Technologie forestière, abattage et vidange, qualités et défauts des bois, division et classification des produits.

Repeuplements artificiels.

Boisement et reboisement.

Applications et démonstrations pratiques dans les bois, les divers chantiers et la scierie mécanique.

BETAIL: BIOLOGIE ANIMALE, ZOOLOGIE, ZOOTECHNIE, HYGIENE, NOTIONS DE SCIENCE VETERINAIRE USUELLE.

Biologie animale.

Anatomie des animaux domestiques.

Physiologie des animaux domestiques.

Hygiène des animaux domestiques.

Zootechnie générale :

Production des jeunes — Méthodes de reproduction — Production du lait — Production de la viande — Production du travail — Zooéconomie.

Zootechnie spéciale :

Les équidés.......... Les bovidés.......... Les ovidés........... Les suidés...........	*Races — Examen des individus — Hérédité — Reproduction — Elevage — Alimentation — Maniement — Harnachement — etc.*

Habitation du bétail :

Ecurie .... Etable .... Bergerie .... Porcherie	*Etablissement — Conditions hygiéniques — Aménagement — etc.*

Extérieur des animaux domestiques.

Appréciation des individus.

Notions usuelles de médecine vétérinaire ; maladies contagieuses, mesures prophylactiques, police sanitaire.

Applications quotidiennes, avec séances variées consacrées à des démonstrations et observations dans le musée, les laboratoires, sur les troupeaux, leur habitation, leur alimentation, etc.

LA BASSE-COUR : AVICULTURE, INDUSTRIES AVICOLES. — LE CLAPIER.

Zootechnie générale :

Généralités sur les oiseaux de la basse-cour.

Zootechnie spéciale :

La poule ; races diverses, producteurs d'oeufs, producteurs de chair, classification des races acclimatées ; alimentation, engraissement, gavage, chaponage ; la ponte ; appréciation et mirage des oeufs ; incubation naturelle, incubation artificielle ; élevage naturel, élevage artificiel ; conduite des appareils ; sélection des sujets ; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour ; établissement des diverses sortes de poulaillers ; hygiène du poulailler ; conservation des oeufs ; abattage ; préparation, emballage et expédition des produits avicoles ; marché avicole ; les ressources de la province de Québec ; l'industrie avicole et la coopération ; associations avicoles.

Technologies spéciales :

Le canard — L'oie — Le dindon — Le pigeon.

Le lapin ; le clapier.

Applications immédiates à l'aide de démonstrations pratiques et d'observations recueillies dans les soins des divers troupeaux et du poulailler.

APICULTURE : BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE, L'ABEILLE, LES RUCHES, PLANTES MELLIFERES, LE MIEL, LA CIRE.

Définition, objet de l'apiculture.

Avantages de l'apiculture.

L'abeille (biologie) ; la mère, les ouvrières, les faux-bourdons.

Différentes sortes d'abeilles.

Reproduction, élevage des mères, sélection, étude physiologique.

Essaimage naturel, essaimage artificiel.

Maladies des abeilles, ennemis des abeilles.

Le rucher, établissement et conduite.

Différentes espèces de ruches.

Soins de printemps, nourrissement, transvasements.

Récolte du miel.

Le miel, conservation, cristallisation, falsification.

Récolte de la cire.

La cire, raffinement, blanchissement, falsification.

Le pillage, causes, signes, moyens de prévention.

Hivernage, nourrissement.

Outillage spécial.

Plantes mellifères.

Dérivés du miel : hydromel, vinaigre.

Applications immédiates, démonstrations et observations dans le service général des ruchers et de leurs produits.

GENIE RURAL ET DESSIN.

Définition, division, importance.

Dessin — applications appropriées.

Notions utiles de toisé, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, d'électricité, de forces motrices.

Notions pratiques usuelles :

Travaux d'épierrement, d'assainissement, d'irrigation, de drainage, de conduite des eaux ;

Appréciation des instruments et des machines agricoles ; montage, démontage, réglage et maniement ;

Construction rurale sous toutes ses formes ; logement des hommes, logement des animaux, logement des récoltes, logement des fumiers, puits, abreuvoirs, celliers, caves, glacières, clôtures ;

Plans et levés de terrain, arpentage et nivellement ;

Chemins et ponts ruraux.

Applications variées dans les différents services de la ferme, démonstrations et essais appropriés.

ECONOMIE ET LEGISLATION RURALES.

Comptabilité domestique.

Comptabilité agricole.

Principes généraux d'économie politique :

Richesses : production, circulation, répartition, consommation ; capital, travail, crédit ; association, coopération ; impôts, taxes, répartitions, cotisations ; épargne, assurance ; emprunts, hypothèques.

Economie rurale :

Richesses agricoles : production, circulation, répartition, consommation.

La terre, le capital, le travail, les conditions économiques, la production.

Association, coopération, syndicat, sociétés agricoles.

Industries rurales.

Marchés agricoles. — Transport.

Législation rurale :

Notions usuelles de Droit commercial ;

Lois diverses intéressant l'agriculture et les industries rurales ;

Notions essentielles de Droit Civil, de Droit Administratif, de Droit Municipal.

Exercices méthodiques mettant en application les connaissances acquises.

BOTANIQUE, BIOLOGIE, BACTERIOLOGIE.

Organographie végétale; anatomie végétale; classification; physiologie végétale; pathologie végétale.

Biologie : Etude des caractères et des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les végétaux ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les animaux.

Microbiologie : microbes, levures, bactéries, moisissures.

Applications variées : herborisations, collections de graines et de fruits d'intérêt agricole ; travaux de laboratoire, travaux microscopiques.

ENTOMOLOGIE.

Notions générales.

Insectes utiles et nuisibles :

1° aux céréales, 2° aux fourrages, 3° aux plantes maraîchères et potagères, 4° aux plantes industrielles, 5° aux arbres fruitiers, 6° aux arbres forestiers, 7° aux animaux domestiques.

Insectes utiles : protection et multiplication.

Insectes nuisibles : moyens préventifs, moyens dérivatifs, moyens destructeurs.

Applications et démonstrations à l'aide des collections, de travaux de laboratoire, d'études sur les troupeaux, d'excursions dans les champs, les vergers, les vignobles, les jardins et les bois.

CHIMIE.

Chimie générale :

Préliminaires et généralités.

Chimie inorganique :

Etude des métalloïdes ;
Etude de leurs principales combinaisons ;
Etude des métaux.

Chimie organique :

Analyse immédiate ;

Analyse élémentaire ;

Détermination du poids moléculaire ;

Principales fonctions chimiques des substances organiques ;

Fermentations.

Chimie analytique :

Analyse qualitative ;

Analyse quantitative.

Chimie agricole :

Les animaux.

Les végétaux.

Les terres.

Les amendements.

Les engrais.

Applications et démonstrations au musée, au laboratoire et dans les divers départements de l'exploitation agricole.

PHYSIQUE.

Notions préliminaires ; généralités.

Notions pratiques, appliquées à l'agriculture et aux industries connexes :

Mécanique ;

Hydrostatique ;

Hydraulique ;

Pneumatique ;

Chaleur ;

Notions essentielles d'optique et d'acoustique ;

Notions utiles de magnétisme et d'électricité.

Applications et démonstrations au musée et dans les divers services de l'exploitation.

METEOROLOGIE.

Notions utiles d'astronomie.

La terre : circulation des eaux à sa surface, courants marins, courants aériens. Variations et perturbations.

Météores aériens : vents, direction, force, vitesse, causes ; vents constants, périodiques, irréguliers.

Météores aqueux : rosée, gelée blanche, brouillards, nuages, pluie, neige, grêle, verglas.

Météores électriques : électricité atmosphérique, électricité des nuages, orages, aurores polaires.

Météores lumineux : couleur du ciel, arc-en-ciel, scintillation des étoiles, etc.

Etude de l'air : composition, température, humidité. — Poussières et microorganismes.

Appareils météorologiques : différents enregistreurs, relevé et interprétation des observations. — Prévision du temps ; pronostics tirés de l'état du ciel et des instruments.

Climats : généralités ; étude spéciale en vue des exploitations agricoles.

Applications et démonstrations. — Relevé des observations enregistrées par les appareils et des observations personnelles.

MINERALOGIE.

Minéralogie générale :

Caractères essentiels des minéraux ;

Caractères accessoires des minéraux.

Minéralogie descriptive :

Minéraux organiques ;

Minéraux inorganiques ;

Etude plus détaillée des gisements de phosphates.

Applications au laboratoire, au musée et sur la ferme.

GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE AGRICOLES.

Géologie physique :

Action des agents externes ;

Action des agents internes.

Géologie descriptive :

Les époques géologiques ;

Notions de lithologie ;

Stratigraphie de la province de Québec.

Régions agricoles du Canada, spécialement de la province de Québec :

Régions favorables à la culture :

Des plantes alimentaires ;

Des plantes fourragères ;

Des plantes industrielles ;

Des prairies et des pâturages ;

Des légumes et des fruits potagers;

Des arbres fruitiers ;

Des essences forestières.

Régions favorables :

A l'élevage du bétail ;

A l'aviculture ;

A l'apiculture.

Régions favorables :

Aux diverses industries agricoles.

Régions favorables :

A la colonisation.

Principaux marchés agricoles.

Démonstrations pratiques par la recherche de la provenance des spécimens des diverses collections, l'observation des productions si variées obtenues dans les différents sols du domaine, et la constatation des rendements des diverses industries rurales.

SCIENCES APPLIQUEES AUX INDUSTRIES AGRICOLES.

Laiterie, Beurrerie, Fromagerie, Mouture, Panification, Sucrerie, Conserves alimentaires.

Vinification, Cidrerie, Brasserie, Vinaigrerie, Distillerie.

Savonnerie, Tannerie.

Engrais chimiques : phosphatés, azotés, potassiques.

Observation : ce cours comprend toutes les notions scientifiques utiles, ainsi que des démonstrations pratiques faites au laboratoire et des stages ou visites avec explications raisonnées, aux nombreuses industries en fonctionnement dans l'exploitation du domaine.

LANGAGE ET REDACTION.

Exercices variés. — Le but de ces exercices est de faire acquérir aux élèves l'habitude de la parole publique et des différentes formes de rédaction appropriées à leurs besoins spéciaux.

Lettres d'affaires, requêtes, mémoires, analyses de documents, rapports, comptes rendus, tableaux statistiques, narrations concises, descriptions brèves et précises, argumentations serrées et logiques, discussions contradictoires, conférences didactiques, discours et allocutions de circonstance, critiques, répliques, réponses aux questions posées, aux objections formulées et aux interpellations, etc., telles sont les formes principales du langage écrit et du langage parlé, étudiées dans ce cours d'entraînement essentiellement pratique.

Trois sociétés, fonctionnant sous la direction des élèves eux-mêmes et modérées par des professeurs experts, concourent d'une façon très effective au but spécial et si utile poursuivi par ces divers exercices : Le Cercle Agricole, Le Cercle Saint-Isidore, Le Cercle Sainte-Cécile.

II — TRAVAUX MANUELS AGRICOLES

Saison d'été............... 6 heures par jour.

Saison d'hiver............. 4 heures par jour.

Aux leçons données dans les salles de cours, aux conférences que les diverses associations agricoles tiennent à l'Institut plusieurs fois l'année, aux expériences faites dans les laboratoires, s'ajoute en plus pour le bénéfice des élèves une formation pratique méthodiquement organisée et sagement graduée, obtenue par le travail manuel quotidien et des observations journalières recueillies dans les différents départements.

Les services, obligatoires pour tous les étudiants du cours régulier sans exception, sont au nombre de vingt principaux ainsi distribués :

1—Service de la grande culture ;

2—Service des jardins potagers et maraîchers;

3—Service des parcelles d'expérimentation;

4—Service de la culture fruitière ;

5—Service de la culture viticole;

6—Service de la culture forestière;

7—Service des écuries;

8—Service des étables;

9—Service de la bergerie;

10—Service de la porcherie;

11—Service de la basse-cour;

12—Service des ruchers;

13—Service du génie rural et en particulier du fonctionnement des machines;

14—Service de la beurrerie;
15—Service de la fromagerie;
16—Service des conserves alimentaires:
17—Service de la sucrerie;
18—Service de la vinification;
19—Service de la cidrerie ;
20—Service de la fabrication des viandes fumées.

Les élèves sont chargés alternativement de ces différents services, sous la direction de chefs de pratique expérimentés. Ils acquièrent de la sorte une connaissance raisonnée en même temps que familière de toutes les opérations que comporte l'exploitation d'un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse et de ce contrôle toujours en éveil qui constituent en agriculture les meilleures garanties du succès. Ils en arrivent ainsi insensiblement à posséder la dextérité manuelle, le savoir-faire et l'endurance si nécessaires à l'agriculteur.

A ces travaux les élèves doivent consacrer en moyenne six heures par jour pendant la saison d'été et quatre heures en hiver ; déduction faite du temps qu'ils donnent à la pratique de l'une ou de l'autre des industries rurales énumérées dans le chapitre suivant.

Chacun de ces vingt services comporte des épreuves pratiques périodiques très variées et dont le résultat, apprécié avec soin par l'instructeur, compte pour un facteur important dans les notes d'examens. —En fait, l'inaptitude avérée d'un élève aux travaux agricoles le priverait de tout droit à un diplôme quelconque.

III — AUTRES EXERCICES PRATIQUES DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET D'INDUSTRIES RURALES

Outre les cours théoriques et les manipulations de laboratoire destinés à leur procurer la connaissance des principes scientifiques qui président à plusieurs autres industries agricoles ou rurales, les élèves peuvent être initiés à la pratique même de quelques-unes de ces industries par un stage dans certains départements annexés à la ferme.

Ce stage est contrôlé par des épreuves du même genre que celles des travaux manuels agricoles et comportant les mêmes sanctions.

Parmi ces industries, les unes ont pour objet des produits alimentaires : meunerie, boulangerie, boucherie, charcuterie ; d'autres, des produits végétaux : tabac, cire ; d'autres, des produits animaux : tannerie, savonnerie ; d'autres, des produits chimiques : engrais phosphatés, engrais à base de potasse, d'azote, engrais organiques ; d'autres enfin, des produits industriels : scierie mécanique, menuiserie, charpenterie, charronnerie, maréchalerie, ferblanterie. plomberie, cordonnerie, sellerie, vannerie, etc.

En hiver surtout, on permet aux élèves qui le désirent et qui par leur bonne conduite et leur succès se rendent dignes de cette faveur, de passer un temps suffisant dans quelques-uns de ces départements, à leur option. Non pas, il est vrai, pour faire un apprentissage, mais pour acquérir des connaissances usuelles fort utiles aux cultivateurs.

Les grandes forces motrices de l'établissement sont des machines à vapeur, lesquels fournissent aussi l'éclairage électrique. Un service de quelques semaines dans ces deux

départements, par exemple, fournit aux élèves d'excellentes occasions de se rendre mieux compte des lois de la mécanique, de la chaleur et de l'électricité.

L'abattage des bois, leur estimation, leur division et leur classification, leur débit dans la scierie ou leur emploi dans la charpenterie et la menuiserie offrent de même aux étudiants d'inappréciables opportunités pour se perfectionner dans la pratique de la science forestière acquise en classe.

Et ainsi de suite, pour presque toutes les industries que l'on rencontre généralement dans les localités rurales.

COURS ABREGES

Les cours abrégés constituent un enseignement spécial, pour l'avantage surtout des adultes, empêchés de suivre le cours régulier.

Ces cours, distincts et complets par eux-mêmes, se donnent en diverses saisons et sont annoncés dans le *Journal d'Agriculture*.

Ils sont tout à fait pratiques, et leur durée varie de deux à six semaines selon l'importance des spécialités enseignées.

Aucun examen n'est exigé pour l'admission à ces cours ; mais il faut justifier de bonnes références, s'engager à suivre tous les travaux, à observer le règlement de la maison et payer d'avance toutes les rétributions.

Les cours abrégés actuellement organisés ont trait, entre autres, aux industries suivantes :

I. Préparation du sol pour les semailles et sélection des graines de semence. — Rotations (deux semaines).

II. Culture fruitière (trois semaines).

III. Aviculture : la volaille et ses produits (six semaines).

IV. Horticulture (trois semaines).

V. Apiculture (quatre semaines).

Un certificat spécial, portant la signature de l'instructeur, est délivré par le Directeur à ceux qui ont suivi avec succès l'un quelconque de ces cours abrégés.

OBSERVATION : Des élèves plus jeunes peuvent aussi être admis aux cours abrégés, mais après entente particulière, pour chaque cas, entre le Directeur de l'Institut et les parents ou tuteurs.

EXAMENS

I — EXAMENS THEORIQUES

1.—Les interrogations orales individuelles qui se font dans le cours du mois, et les examens hebdomadaires des cahiers de notes comptent pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués pour l'ensemble des examens d'une même année.

2.—Chaque mois, a lieu un examen écrit sur toutes les matières enseignées pendant ce laps de temps. Ces examens mensuels comptent également pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués aux examens d'une même année.

3.—Dans chacun de ces examens mensuels, l'élève doit conserver les deux tiers du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Trois échecs successifs suffisent à motiver, soit le renvoi de l'élève à une division inférieure, soit même son renvoi définitif.

4.—A la fin de chaque premier terme a lieu un examen écrit et oral sur toutes les matières enseignées depuis le commencement de l'année scolaire. Cet examen compte pour trois dixièmes dans la somme totale des points alloués pour tous les examens d'une même année. Dans cet examen de terme l'élève doit conserver les deux tiers plus un du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Tout échec subi aux épreuves de cet examen doit être réparé dans les trois mois qui suivent, sous peine pour l'élève d'être classé l'année suivante dans la même division. Si l'échec a porté sur le maximum global des points, l'examen doit être repris tout entier. Si l'échec a porté sur le minimum requis pour chacune des matières, une reprise partielle suffit. Et, dans l'un et l'autre cas, l'élève bénéficie du nouveau résultat obtenu.

5.—Les épreuves écrites et orales du deuxième terme, appelées examen de fin d'année ou de passage, sont cotées de la même manière que celles du premier terme. Mais elles sont définitives, en ce sens qu'elles n'admettent pas de reprise pour réparer la note globale minima, et décident du passage de l'élève dans une division supérieure. Cependant si l'échec avait porté sur la note minima requise pour chacune des matières considérées séparément, et si

l'élève n'avait pas plus de deux de ces notes insuffisantes, il serait admis, à la rentrée suivante, à reprendre son examen sur la matière ou les deux matières en souffrance, et à bénéficier du nouveau résultat obtenu.

6.—L'examen de sortie, c'est-à-dire celui du deuxième terme de la dernière année, est coté de la même manière que l'examen de fin d'année ou de passage. Il est aussi régi par les mêmes règlements, sauf l'impossibilité de pouvoir relever par des reprises partielles la note globale initialement obtenue. Ces reprises restent néanmoins autorisées, pourvu qu'elles ne portent pas sur plus de deux matières, et qu'elles se fassent pendant le premier mois de la rentrée qui suit l'échec. Elles peuvent revalider la note globale primitivement obtenue, mais ne la relèvent pas.

7.—Ce dernier examen se fait plus particulièrement sous le contrôle des autorités universitaires, et en la présence du Vice-Recteur ou de son représentant dûment délégué.

8.—Les seuls candidats admissibles à l'examen spécial du baccalauréat, sont ceux qui ont satisfait aux conditions suivantes: avoir subi avec succès tous les examens de terme et de passage et l'examen de sortie, et en plus avoir conservé dans chacun de ces six examens les deux tiers du maximum global des points.

9.—L'examen du baccalauréat suit immédiatement l'examen de sortie. Il consiste dans une composition portant sur au moins deux des matières enseignées pendant le cours régulier de l'Institut. Les sujets de cette composition sont choisis par le Vice-Recteur. Quatre heures sont allouées pour l'épreuve qui se fait sous surveillance et sans l'aide

d'aucune note ni d'aucun livre quelconque. Les copies sont remises, séance tenante, au surveillant désigné par le Vice-Recteur. Elles sont appréciées par un jury de trois membres également nommés par le Vice-Recteur. Sur rapport favorable du jury, et demande du Directeur de l'Institut contresignée par le Vice-Recteur, le diplôme du baccalauréat en agriculture est accordé par le Conseil Universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, ainsi que par le Vice-Recteur, le Directeur général et le Directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

10.—Observation : dans tous les cas de double épreuve sur une même matière — épreuve orale et épreuve écrite — l'épreuve orale compte pour quatre dixièmes, et l'épreuve écrite pour six dixièmes.

II — EXAMENS PRATIQUES

1.—Indépendamment des examens théoriques, les élèves ont aussi à subir des épreuves pratiques sur toutes les matières qui en comportent, et en particulier sur les opérations des divers services agricoles.

2.—Ces services, au nombre de vingt principaux, sont énumérés plus haut. Ils comprennent la grande culture et les parcelles d'expérimentation, la culture horticole, la culture fruitière, la culture forestière, toute la production animale sous ses différentes formes, le génie rural et plusieurs industries agricoles.

3.—Les épreuves pratiques sont contrôlées par des chefs de département expérimentés, au courant des méthodes les plus progressives et les plus économiques.

4.—Ces épreuves sont subies par les élèves divisés en équipes peu nombreuses, et permettant à l'instructeur de se rendre un compte exact de leurs aptitudes individuelles.

5.—Elles sont l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Directeur de l'Institut, de façon à lui faciliter le renvoi des élèves aux services dans lesquels ils auraient besoin d'acquérir plus d'expérience et d'entraînement.

6.—La note moyenne mensuelle obtenue dans les épreuves pratiques ne doit pas être inférieure aux deux tiers du maximum global des points alloués.

III — OBSERVATIONS GENERALES

1.—Faute de réussite dans les épreuves pratiques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs examens théoriques avec succès, et encourt par conséquent toutes les sanctions édictées plus haut.

2.—Vice-versa, faute de réussite dans les examens théoriques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs épreuves pratiques avec succès, et encourt nécessairement les mêmes sanctions.

3.—Tout examen non passé, toute épreuve pratique non subie est coté zéro et entre pour tel dans le calcul des notes, sauf le cas de maladie constatée. Dans ce cas l'élève devra passer l'examen ou subir l'épreuve pratique au jour qui lui sera fixé par le Directeur.

4.—Cependant dans le cas prévu au paragraphe précédent, lorsqu'il s'agit d'un examen général, c'est le Conseil

de l'Institut qui décide s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'ajournement.

BACCALAUREAT, DIPLOMES, CERTIFICATS

1.—La classification des bacheliers en agriculture est déterminée par la proportion des points obtenus dans les examens requis tel que déterminé au chapitre précédent.

2.—1° Sont bacheliers en agriculture *avec distinction*, les élèves qui ont conservé les quatre cinquièmes des points.

2° Sont bacheliers en agriculture sans note qualificative, les élèves qui ont conservé les deux tiers des points.

3° Reçoivent le diplôme de l'Institut, les élèves qui ont conservé la moitié plus un des points.

3.—Un certificat d'étude peut être délivré par le Directeur de l'Institut aux élèves qui, n'ayant pas obtenu le nombre de points minimum exigé pour le diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur une ou plusieurs des branches principales de l'enseignement ; et dans tel cas, le certificat doit porter la mention de cette spécialité ou de ces spécialités.

4.—Des certificats spéciaux, portant la signature de l'Instructeur, sont aussi délivrés par le Directeur aux personnes qui ont suivi avec succès les cours abrégés.

DOCTORAT

I. — Le bachelier en agriculture qui désire obtenir le doctorat en science agronomique peut être admis aux épreu-

ves un an après l'obtention du baccalauréat, s'il l'a obtenu *avec distinction;* et trois ans après, s'il l'a obtenu sans note qualificative.

II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de l'Institut et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

III.—La thèse et les propositions sont remises au Vice-Recteur, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le Vice-Recteur consulte sur le tout les membres du Conseil de l'Institut qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le Vice-Recteur, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au Vice-Recteur et à chacun des professeurs de l'Institut une copie de la thèse et des propositions.

IV. — Les professeurs de l'Institut sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le Vice-Recteur ou, en l'absence de celui-ci, par son délégué. Le président quel qu'il soit a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte,

le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boite placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises pendant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.



GRADUES

BACHELIERS

1911—Blanchard, J.-B., *a. g. d.*
Grignon, L.-M., *a. g. d.*
Rousseau, R.-A., *a. g. d.*
1912—Cloutier, H., *a. d.*
Magnan, J.-C.
Raymond, A., *a. d.*
1912—Simard, S.
1913—Montreuil. E., *a. d.*
Reboul, J., *a. d.*
Roy, A.
Roy, I.



ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POUR LES JEUNES FILLES

Affiliée à l'Université Laval

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre suivant.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers des connaissances intellectuelles plus étendues. Leur désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin, sous peine de conduire aux abus, qu'il soit bien dirigé.

L'Université, en s'affiliant une section féminine, n'a pas songé à sortir la femme de la sphère d'action qui est la sienne, à la préparer à des carrières que la Providence lui a fermées. Ses qualités propres la destinent à un rôle précis; sa vocation naturelle la dispose à tout autre chose qu'à des relations de rivalité avec les hommes.

En aidant les jeunes filles à se cultiver, nous aurons la chance de les enlever à la frivolité, au luxe, aux lectures malsaines auxquels elles sont exposées dans les milieux mondains, et qui leur font perdre quelquefois les meilleures années de leur vie.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire.

D'autre part, les élèves qui désirent étudier des spécialités sont libres de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir, à la fin de l'année académique, des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

Président: Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval.

La révérende Mère Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame.

La maîtresse générale des études de la Congrégation de Notre-Dame, directrice de l'Ecole.

La directrice des études de la section française.

La directrice des études de la section anglaise.

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

SECTION DES LETTRES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé J.-A. FOUCHER ; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé MAURICE, licencié ès lettres de la Faculté de

Paris; *professeur de latin et des cours préparatoires à la composition en discours français.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé des lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé HECTOR FILIATRAULT, docteur en théologie; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature (discours français).*

M. l'abbé L.-A. GROULX; *professeur de littérature (discours français).*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, docteur en théologie et en droit canonique, secrétaire de la rédaction de la *Revue Canadienne; professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé L.-A. DESROSIERS, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; *professeur de géographie nationale.*

M. HECTOR GARNEAU; *professeur d'histoire du Canada.*

M. HENRI LAUREYS, licencié de l'Université de Louvain; *professeur de géographie économique du Canada.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-THEOPHANIE; *suppléante aux cours de religion et chargée de la classe de littérature pour les élèves qui désirent obtenir le certificat d'études et le diplôme d'études littéraires à l'Université Laval.*

Soeur SAINT-MELCHIADE ; *professeur de langue française.*

Soeur DE LA RESURRECTION ; *professeur d'histoire universelle, de géographie, de rhétorique, et de littérature anglaise.*

Soeur SAINTE-ELISA ; *professeur de logique, de mathématiques et de sciences naturelles.*

Mme D'EMARESE ; *professeur d'italien.*

M. l'abbé HENRI JASMIN ; *professeur d'allemand.*

Soeur SAINTE-SOPHRONIE ; *professeur d'histoire universelle et en particulier d'histoire de l'Eglise.*

Soeur SAINTE-MARIE-DES-LYS ; *professeur d'histoire universelle, des littératures anciennes et étrangères et de géographie universelle ; suppléante aux cours de latin et d'italien.*

Soeur SAINTE-MARIE-ODILE ; *suppléante aux cours d'histoire de littérature canadienne.*

SECTION DES SCIENCES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé JOSEPH DUPUIS, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé EDMOUR HEBERT, docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique ; *professeur de logique et de métaphysique.*

Révérend Père BOURNIVAL, S. J., procureur du Collège Sainte-Marie; *professeur de morale.*

M. l'abbé ALEXANDRE ARCHAMBAULT, docteur en théologie et en philosophie; *professeur de philosophie.*

M. le chanoine ADOLPHE SYLVESTRE, docteur en droit canonique, bachelier ès arts; *professeur de physique.*

M. JEAN FLAHAULT, agrégé de l'Université de Lille, professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie Laval et à l'Ecole Polytechnique; *professeur de chimie.*

M. EMILE DULIEUX, professeur à l'Ecole Polytechnique; *professeur de minéralogie et de géologie.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-THEOPHANIE; *professeur de géométrie, de trigonométrie et de philosophie.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur de chimie, d'algèbre, d'arithmétique; suppléante aux cours de physique et de sciences naturelles.*

LANGUE ANGLAISE

SECTION DES LETTRES

Reverend THOMAS HEFFERNAN, P. P.; *Professor of Apologetics.*

Reverend JOHN BROPHY, S. T. D. ; *Professor of Church History.*

Reverend THOMAS KEARNEY, C. S. C. and J. K. FORAN, Ph. D.; *Lecturers on English Literature.*

Reverend L.-V. BROUGHALL, C. S. C. ; *Professor of English.*

SECTION DES SCIENCES

Reverend GEORGE DALY, C. SS. R.; *Professor of Ethics.*

Reverend M. J. ROSA, C. M.; *Lecturer on Geology.*

SECTION DES ARTS D'AGREMENT

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. DYONNET, professeur au Monument National; *professeur de dessin et de modelage.*

Soeur SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR ; *professeur de piano et d'orgue.*

Melle M. BROPHY; *professeur de chant.*

Soeur SAINTE-LOUISE DE SAVOIE; *professeur de diction française.*

Soeur SAINTE-THEOTISTE; *professeur des arts du dessin.*

Soeur SAINT-JEAN-DE-MARIE; *professeur de peinture sur porcelaine.*

Soeur SAINTE-MARIE-LEONIDAS; *professeur de dessin et de peinture à l'huile.*

SECTION DU COMMERCE

Les professeurs du cours de religion, des cours de langue française et anglaise, d'allemand, d'italien, de logique, de

morale, d'histoire et de géographie sont les mêmes que ceux des sections des Lettres et des Sciences.

Soeur SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE; *chargée des cours de calcul commercial, de tenue des livres, de sténographie et de dactylographie.*

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Révérend Père PLANTIER, S. J., de l'*Action Populaire* de Reims; *professeur de Sociologie.*

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique.*

Professeur-maîtresse

Mme MARIE GERIN-LAJOIE; *professeur de droit usuel et de droit commercial.*

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie.*

M. J.-G.-W. DERÔME, professeur agrégé de chimie et de physiologie à l'Université Laval; *professeur de physiologie.*

M. A. AUBRY, docteur en médecine: *professeur d'hygiène.*

M. EDMOND DUBE, docteur en médecine ; *professeur d'hygiène.*

Des professeurs-maîtresses, laïques et religieuses, sont chargés des cours théoriques et pratiques sur chaque matière de cette section, peut-être la plus importante de toutes. Soeur Sainte-Cordule, en particulier, est professeur de coupe des vêtements et de travaux à l'aiguille.



ELEVES ADMISES A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1913-1914

SECTION DES SCIENCES-LETTRES

Mlles Adami, Isabelle	Montréal, Q.
Bélanger, Stella	L'Orignal, Ont.
Bissonnette, Adèle	Montréal, Q.
Garceau, Blanche	Montréal, Q.
Grenier, Irène	Montréal, Q.
Laurier, Jeannette	Montréal, Q.
Senay, Germaine	Québec, Q.
Zappa, Evangéline	Montréal, Q.

SECTION DES LETTRES-SCIENCES

Mlles Bauset, Jeanne	Montréal, Q.
Beaulieu, Rosette	Montréal, Q.
Bohrer, Winifred	Montréal, Q.
Chassé, Gertrude	Saint-Jean, Q.
Comette, Berthe	Saint-Alexandre, Q.
Cousineau, Aline	Saint-Laurent, Q.
Dubeau, Lucienne	Montréal, Q.
Gauthier, Rita	Montréal, Q.
Légaré, Emilie	Montréal, Q.
Lesage, Irène	Montréal, Q.
Mallette, Marie	Montréal, Q.
O'Brien, Frances	Montréal, Q.
Paiement, Hélène	Montréal, Q.
Pinault, Ernestine	Montréal, Q.
Richer, Angéline	Marieville, Q.
Spelman, May	Montréal, Q.
Stimpson, May	New York, E.-U.

LITTERATURE FRANCAISE

Mlles Désy, Béatrice	Montréal, Q.
Daveluy, Marie-Claire	Saint-Lambert, Q.
Grenier, Irma	Montréal, Q.
Morin, Marguerite	Montréal, Q.
Panneton, Germaine	Montréal, Q.

COURS COLLEGIAUX

Mlles Albinas, Kathleen
Allan, Helen
Allard, Marguerite
Amos, Marguerite
Amyot, Gabrielle
Archambault, Eugénie
Aubry, Gérardine
Audet, Raymonde
Bachand, Jeanne
Barrette, Antoinette
Barré, Germaine
Bazin, Blanche
Bearns, Margaret
Beatty, Loretta
Beatty, Marguerite
Beaubien, Lucette
Beauchamp, Germaine
Beauchesne, Bernadette
Beaudoin, Lucette
Beaudoin, Pauline
Beaudry, Alexina
Beaudry, Marie-Rose
Beaulieu, Albertine
Beaulieu, Irène
Beauregard, Yvonne
Bélair, Thérèse
Bélanger, Eglantine
Belhumeur, Marguerite
Bélisle, Laura
Béliveau, Cora
Béliveau, Emilia
Bellew, Marion
Bénard, Aurore
Bénard, Gertrude
Bernier, Béatrice
Bernier, Blanche
Bernier, Charlotte
Berthelot, Yvonne
Bertrand, Alice
Bertrand, Marie
Bessette, Aline

Mlles Bisbee, Marie
Biron, Ida
Blanchet, M.-Ange
Bonhomme, Aline
Boulanger, Aline
Bradley, Ethel
Bradley, Honora
Brassard, Alexandrine
Brault, Marie-Anne
Brault, Berthe
Briard, Antoinette
Brochu, Ida
Bourdon, Jeannette
Breen, Olive
Brissette des Nos, G.
Brophy, Gretta
Brouillette, Anita
Brunet, Marielle
Bryson, Maud
Bureau, Emma
Burns, Christina
Cahill, Rita
Camden, Kathleen
Campbell, Aurore
Campbell, Elizabeth
Cardinal, Blanche
Cardin, Irène
Carrick, Lillian
Casey, Johanna
Charlebois, Albany
Champagne, Germaine
Champagne, Lucienne
Chaput, Hélène
Chagnon, Jeanne
Cholette, Germaine
Chapleau, Berthe
Chauvin, Lucette
Charland, Lauretta
Charlton, Gertrude
Clough, Rose
Cloutier, Bernadette

Mlles Cléroux, Agnès
Côté, Florence
Cowan, Noemie
Coffey, Agnes
Cooke, Katherine
Courtney, Helen
Connor, Madeline
Collins, Alice
Conroy, Muriel
Constantineau, Mariette
Courteau, Jeanne
Côté, Marie-Anna
Comeau, Laurette
Codère, Joséphine
Courtois, Germaine
Courtois, Berthe
Coursol, Robertine
Crépeau, Marie-Antoinette
Crevier, Marie-Thérèse
Creamer, Gladys
Craven, Maud
Daoust, Jeanne
David, Léona
David, Aline
Dawson, Irène
D'Amours, Thérèse
D'Amours, M.-Marie
Delorme, Adrienne
Delorme, Eliza
Delorme, Madeleine
Delorme, Marguerite
Demers, Annette
Desjardins, Louise
Deslauriers, Jeanne
Desmarais, Gabrielle
DesRosiers, Adrienne
Desrosiers, Alice
Desrosiers, Aurore
Desrochers, Marguerite
Desrosiers, Yvonne
Dorion, Pauline
De Villiers, Germaine
Doyle, Sadie
Dozois, Marie

Mlles Dubé, Clara
Dubé, Germaine
Ducharme, Laura
Duckett, Yvonne
Dufresne, Viola
Dugas, Anastasie
Dulude, Berthe
Dupuis, Maria
Dupuis, Denise
Duquette, Antoinette
Duquette, Daphné
Elie, Laure
Emard, Blanche
Faille, Béatrice
Fendall, Gertrude
Filion, Jeanne
Fitzimmons, Florence
Flannagan, Nora
Flattery, Georgina
Flynn, Helen
Fortin, Jeanne
Fox, Edna
Fox, Doreas
Fox, Muriel
Fusey, Marie-Anna
Gaudaire, Laura
Gallery, Katherine
Gallery, Eileen
Gariépy, Monique
Gagnon, Antonia
Gaudet, Estelle
Gélineau, Germaine
Gendreau, Aline
Genest, Fernande
Gendron, Léontine
Geoffrion, Jeanne
Girard, Marie
Gilbert, Emilie
Gingras, Ida
Gingras, Laura
Gohier, Clorinthe
Goyette, Corinne
Godin, Yvonne
Goldenburg, Dorothy

Mlles Griffin, Gertrude
Griffin, Agnes
Griffin, Madeline
Graham, Edna
Grégoire, Imelda
Gravel, Laurette
Gratton, Marguerite
Groulx, Laurence
Guérin, Germaine
Guertin, Victoria
Guinard, Fabiola
Hamelin, Yvonne
Healy, Mary
Hébert, Juliette
Houle, Bibiane
Hone, Edmée
Hutton, Florence
Huard, Laura
Hynes, Agnes
Kearns, Winifred
Kegresse, Mathilda
Kelly, Mary
Kelly, Eva
Kelly, Mary
Kenna, Sadie
Kirwan, Katherine
Klemhaus, Grace
Knox, Madeline
Krug, Florence
Laberge, Marguerite
Labadie, Germaine
Laberge, Marie-Ange
Labelle, Eva
Labelle, Juliette
Labrecque, Antoinette
Lacoste, Birdie
La France, Estelle
Lafrance, Lucienne
Lafleur, Cécile
Lahaie, M.-R.
Laliberté, Antoinette
Lamère, Thérèse
Lamoureux, Victoria
Lambert, Victoria

Mlles Langevin, Jeanne
Landry, Louise
Lannwon, Lillian
Lapierre, Rita
Lapointe, Marguerite
Lapointe, Céline
Latreille, Emilienne
Latour, Antoinette
Lauzière, Jeannette
Laugley, Alberta
Laurier, Juliette
Laurendeau, Marie
Lavallée, M.-A.
Lavigne, Yvonne
Laverdure, Marie-Rose
Lawrence, Margaret
Leblanc, Marielle
Lecours, Thérèse
Lecours, Jeanne
Lefebvre, Antoinette
Lefebvre, Lucienne
Lefebvre, Berthe
Legendre, Imogène
Legendre, Rolande
Légaré, Alexandrine
Lemieux, Marguerite
Lemieux, Gilberte
LeMoyne, Valéda
LePage, Amy
Lessard, Gabrielle
Lévesque, Blanche
Levasseur, Angélina
Lewis, Doris
Louchs, Clarice
Lovell, Rosaline
Low, Hilda
Lussier, Cécile
Lussier, Alice
Lyons, Marguerite
Magnan, Berthe
Maher, Catherine
Maillé, Léonie
Malvar, Frances
Malcom, Ethel

Mlles Marchand, Majorie
Martineau, Blanche
Marcil, Claire
Marceau, Evangéline
Marchand, Aline
Martin, Antoinette
Masson, Madeleine
Mauffette, Marie-T.
Mayer, Virginia
McAvoy, Annette
McDonald, Ruth
McDonald, Inez
McDonald, Mary
McEvoy, Margaret
McGoldrick, Cecilia
McGuire, Mercedes
McIver, Mary
McMenannin, Susie
Meehan, Rose
Ménard, Gertrude
Mercier, Marion
Mercier, Alphonsine
Mercier, Helen
Merrigan, Nora
Merrigan, Lizzie
Métivier, Alice
Méthot, Antoinette
Milot, Adrienne
Miller, Gabrielle
Miquelon, Irma
Miller, Eileen
Mills, Evelyn
Morin, Odile
Morin, Lena
Morin, Alice
Morin, Berthe
Morton, Lenore
Moreney, Roberta
Morency, Germaine
Murphy, Catherine
Mullin, Mildred
Murray, Eileen
Mulcair, Cécilia
Naud, Gabrielle

Mlles Neal, Margaret
Niquette, Isoline
Normand, H.
Normandin, Alice
Norton, Marie
Oakes, Angélina
O'Dea, Madeleine
O'Hagan, Rosebud
O'Leary, Cassie
O'Neal, Kathleen
Olivier, Jeanne-Berthe
Orleman, Mabel
Orleman, Maud
Ostiguy, Marguerite
Ouellette, Cécile
Papineau, Rachel
Paquet, Jeanne
Paquette, Alice
Paquette, Germaine
Paquette, Juliette
Pascal, Adèle
Patenaude, Lorette
Patenaude, Laurette
Pauzé, Viola
Payette, Lilianne
Pegram, Barbara
Penguet, Dora
Pelchat, Bernadette
Pelley, Maude
Perrault, Marguerite
Perras, Marguerite
Picard, Antoinette
Pigeon, Léonie
Pied, Antoinette
Pitre, Claudia
Plourde, Marguerite
Poupart, Jeanne
Poitevin, M.-Antoinette
Poirier, Cécile
Poirier, Clémentine
Poirier, Clémentine
Powers, Emily
Power, Grace
Prévost, Léonie

Mlles Prendergast, Kathleen
Prézeau, Cécile
Priscal, Helen
Prieur, Jeanne
Provencher, Béatrice
Quinlan, Margaret
Randall, Georgie
Renaud, Rosine
Richard, Gérardine
Rivet, Marie-Jeanne
Roche, Mary
Robert, Jeanne
Robillard, Lucienne
Robillard, Lucille
Robillard, Alice
Robert, Yvonne
Ryan, Eileen
Saucier, Yvonne
Sanders, Alice
Samson, Gérardine
Samson, Alice
Sansregret, Marie-Ange
Sawyer, Gabrielle
Sauvé, Annette
Saint-François, Bella
Saint-Jacques, Bernadette
Saint-Onge, Denise
Scullion, Margaret
Scanlan, Johanna
Séguin, Florence
Sénécal, Marthe
Sévigny, Rose-Anna

Mlles Simpson, Margaret
Shannon, Irène
Shea, Hilda
Sherman, Béatrice
Sheehan, Burnham
Smith, Constance
Smith, May
Sollito, Maurie
Stackpole, Lyle
Stewart, Majorie
Tanguay, Gabrielle
Tellier, Hélène
Tessier, Germaine
Théorêt, Lucienne
Touzin, Yvonne
Tremblay, Izella
Trudeau, Jeanne
Trudeau, Régina
Trudeau, Cécile
Trempe, Germaine
Trudeau, Doria
Valcourt, Rachel
Vallée, Blanche
Vallée, Alexina
Villeneuve, Marie-Anne
Vinet, Marie-Anna
Walsh, Mary
Wilson, Marcella
Wilson, Marguerite
Wynne, Madeline
Young, Ina

COURS COMMERCIAL (1)

Mlles Acton, Florence
Alsce, Gladys

Mlles Alpanagh, Mary
Bannon, Mary

(1) Ce cours comptait 61 élèves; 58 ont été placées durant l'année, comme comptables, sténographes ou dactylographes.

Mlles Barry, Annie
Barry, Irene
Beauvais, Jeanne
Beauvais, Henriette
Brophy, Grace
Biggs, Mary
Bradley Mary
Cleary, Annie
Coady, Irène
Cotterill, Rita
Cosgrove, Jean
Cunningham, Irène
Ferguson, Isabel
Flanagan, Agnes
Fitzpatrick, Kathleen
Foley, Edith
Ford, Mildred
Fosbre, Mary Clare
Gagnon, Ethel
Gahan, Gracie
Grant, Mary
Hale, Irène
Harrisson, Margaret
Healy, Nellie
Johnston, Mildred
Johnston, Ruth
Laberge, Gertrude
Layden, Nellie
Love, Ethel

Mlles Maloney, Lizzie
Manning, Mildred
McAndrew, Annie
McConnell, Catherine
McCormick, Ethel
McGinley, Ruth
McQuaig, Nellie
Murphy, Ethel
Neil, Pearl
Neilan, Pearl
O'Donnell, Kathleen
O'Neil, Mary
Pelletier, Thérèse
Powers, Annie
Rafter, Grace
Regan, Mildred
Riddell, Rose
Séguin, Berthe
Sauvé, Olive
Saulnier, Rose
Vauthier, Irène
Vauthier, Marie
Ware, Irène
Walker, Grace
Whitten, May
Walsh, Grace
Walsh, Annie
Welsh, Katherine

SECTION DES ARTS

Mlles Barwick, Helen
Bérard, Cécile
Bélanger, Stella
Brossard, Berthe
Charland, Lillian
Chauvin, Marguerite
Cousineau, Aline
Coleman, Alice
Coleman, John-Mary
Comette, Berthe
Conroy, Ethel

Mlles Cummings, Stella
Conroy, Florence
Cypihot, Cécile
Décary, Berthe
Désy, Gertrude
Elliott, Maude
Eveleigh, Jessie
Fortier, Kathleen
Girard, Berthe
Girard, Yolande
Granger, Henriette

Mlles Labrèche, Aurore
Lafrenière, Blanche
Lane, Daisy
Laurier, Jeannette
Lévesque, Irène
Lévesque, Valéda
Melançon, Alice
Oger, Mathilde
Olivier, Maud
Panneton, Germaine
Phelan, Ida
Picard, Juliette
Popham, Mauly

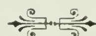
Mlles Robert, Alice
Robinson, Mabel
Rodier, Marguerite
Ryan, May
Scanlan, Viola
Simmons, Maud
Slack, Elizabeth
Stewart, May
Stimpson, May
Turcotte, Blanche
Thibaudeau, Madeleine
Walker, Lillian

COURS SPECIAUX

Mlles Conroy, Ethel
Conroy, Florence
Devlin, Norma
Doran, Estelle
Foster, Adrienne

Mlles Goodfellow, Annie
Levinson, Eva
McCarthy, Anita
Patton, Clara

Nombre des élèves....................	556
Bacheliers ès arts....................	8
Bacheliers (1er examen)..............	1
Bacheliers (2e examen)...............	3



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — REGIME DE L'ECOLE

Les cours s'ouvrent la première semaine d'octobre, et se terminent à la mi-juin.

Les maisons de Villa-Maria, du Mont Sainte-Marie, de l'Académie Saint-Paul et de l'Académie Saint-Léon, reçoivent, en qualité de pensionnaires, les élèves qui demeurent hors de la ville.

L'Ecole ne reçoit que des élèves externes ; mais le repas du midi sera servi à celles qui en feront la demande, à des conditions faciles.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole reçoit en qualité d'élèves régulières toutes les jeunes filles pourvues d'un certificat de bonne conduite et capables de justifier de connaissances réelles sur l'ensemble des matières inscrites au programme suivant :

LANGUE FRANÇAISE, LANGUE ANGLAISE. — Dictée. — Grammaire. — Composition. — Littérature.

MATHÉMATIQUES. — Arithmétique. — Comptabilité.—Algèbre. (Jusqu'aux équations du 2ème degré).—Géométrie (Les deux 1ers livres d'Esseyric et Pascal).

GÉOGRAPHIE. — Géographie générale. — Géographie du Canada.

Histoire. — Histoire du Canada. — Notions principales d'histoire générale, ancienne et moderne.

Sciences. — Notions essentielles. — Physique. — Chimie.— Minéralogie. — Botanique. — Zoologie. — Cosmographie. — Hygiène.

Littératures étrangères. -- Notions sur les principales littératures étrangères, anciennes et modernes.

Langue latine. — Grammaire latine. — Version latine et thème latin.

Les matières non comprises au programme de la section du commerce ne sont pas obligatoires pour l'examen d'admission dans cette dernière section.

Les examens d'admission ont lieu, régulièrement, avant ou dans les premiers jours qui suivent la rentrée.

III. — EQUIVALENCE

Toute élève d'une autre institution qui désire être admise à suivre les cours de l'Ecole, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'institution où elle a commencé ses études, donnant un programme détaillé des cours ;

2. Un rapport sur les cours qu'elle a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises au vice-recteur qui décidera quels cours supplémentaires la postulante devra suivre et quels examens elle devra subir.

IV. — ENSEIGNEMENT

La durée du cours régulier de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles est de deux années pour la section des lettres et celle des sciences, et de trois années pour la section des lettres-sciences et des sciences-lettres.

La durée du cours de commerce et des autres cours suivis à l'Ecole dépend de la préparation antérieure des élèves.



PROGRAMME DES ETUDES

SECTION DES LETTRES

Matières universitaires : Composition littéraire; langue anglaise; langue latine; langue allemande ou italienne.

Matières collégiales : Apologétique ; histoire universelle ; histoires des Etats-Unis; histoire du Canada; géographie; littérature française; littérature canadienne; littérature anglaise; histoire de la littérature biblique ; histoire des littératures anciennes; histoire des littératures étrangères.

SECTION DES SCIENCES

Matières universitaires : Philosophie; arithmétique; algèbre; géométrie; trigonométrie; physique.

Matières collégiales : Apologétique ; chimie minérale et organique ; botanique ; minéralogie ; géologie ; zoologie ; astronomie.

SECTION DES ARTS

Esthétique; architecture; sculpture; histoire des Beaux-Arts ; dessin.

SECTION DU COMMERCE

Langue française; langue anglaise; correspondances; géographie ; histoire ; sciences mathématiques ; sciences physiques et naturelles.

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

Hygiène : Air; eau; hygiène corporelle; hygiène spéciale de la femme; hygiène en cas d'épidémie ou en cas d'accident ; garde-malade ; pharmacie domestique; hygiène de l'habitation et du mobilier; tuberculose; alcoolisme.

Anatomie et physiologie.

Economie domestique : La femme et la ménagère ; entretien de l'habitation et du mobilier au point de vue sanitaire, éclairage et chauffage; vêtement, mode, linge, rôle des femmes dans les industries et le commerce du vêtement; alimentation, aliments du règne animal, aliments du règne végétal, condiments; comptabilité domestique; travaux à l'aiguille et coupe des vêtements.

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Travail; épargne; droit usuel; doctrines économiques et sociales au 19e et au 20e siècle.

V. — EXAMENS

L'année académique comprend deux termes: le premier, du mois d'octobre au mois de février; le second, du mois de février au mois de juin.

A des époques fixes, des juges spéciaux pour chaque groupe distinct d'études font subir des examens, sous le contrôle du vice-recteur ou du doyen de la Faculté des Arts, sur toutes les matières étudiées.

Des examens oraux ou écrits ont aussi lieu tous les mois, en présence des professeurs de l'Ecole ; les notes obtenues dans ces examens comptent pour l'obtention des certificats et diplômes universitaires.

Ces examens se divisent en examens collégiaux et en examens universitaires.

Matières collégiales de la section des lettres. — Instruction religieuse. Histoire universelle. Histoire du Canada. Géographie universelle. Préceptes littéraires. Histoire littéraire.

Le nombre maximum des points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	8	points.
Histoire universelle	10	"
Histoire du Canada	8	"
Géographie universelle . . .	5	"
Préceptes littéraires	6	"
Histoire littéraire	5	"

Matières collégiales de la section des sciences. — Instruction religieuse. Botanique. Géologie. Minéralogie. Zoologie. Astronomie. Chimie.

Le nombre maximum de points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	10	points.
Botanique	2.5	"
Géologie	2.5	"
Minéralogie	2.5	"
Zoologie	2.5	"
Astronomie	5	"
Chimie	10	"

Une épreuve collégiale est toujours définitive. On ne peut la recommencer que pour réparer un échec, et après un laps de temps convenable et assez long pour que l'élève ait fait une nouvelle et sérieuse étude de la matière de l'examen.

Alors même que l'échec est réparé, c'est le chiffre de cet échec qui subsiste.

L'examen collégial peut être repris tout entier, si le candidat n'a pas obtenu sur l'ensemble des épreuves collégiales et universitaires le nombre de points exigés pour le baccalauréat.

Les matières universitaires sont, pour la section des lettres :

Une composition littéraire (lettre ou discours), une version latine, un thème latin, une version allemande, italienne ou espagnole, selon la langue étrangère étudiée par l'aspirante au baccalauréat, et un thème anglais ou une version anglaise.

Les matières universitaires sont, pour la section des sciences :

La philosophie, les mathématiques et la physique.

Le maximum des points alloués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé comme suit :

SECTION DES LETTRES

Composition littéraire.	36	points.
Version latine	20	"
Thème latin	20	"
Version allemande, italienne ou espagnole.	20	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	12	"

SECTION DES SCIENCES

Philosophie	36	points.
Mathématiques	26	"
Physique	18	"

La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

Composition littéraire	5	heures.
Version latine	3	"
Thème latin	3	"
Version allemande, italienne ou espagnole	3	"
Version anglaise ou thème anglais	2	"
Mathématiques	4	"
Physique	3	"
Logique et morale	3	"
Métaphysique	3	"

Tous les examens sont sous le contrôle universitaire.

VI. — GRADES ACADEMIQUES

Les grades universitaires sont le baccalauréat ès-lettres, le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès arts

Pour être bachelier ès lettres, les candidats devront conserver au moins les deux tiers des points en lettres et un tiers en sciences ; pour être bacheliers ès sciences, deux tiers en sciences et un tiers en lettres ; pour être bacheliers ès arts, deux tiers en lettres et deux tiers en sciences.

Ces grades sont conférés par le Conseil universitaire, sur demande du vice-recteur.

Les diplômes et certificats des cours collégiaux sont octroyés par la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal.

VII. — DEBOURSES

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

Pour enseignement des cours réguliers . .	$100.00
Pour admission aux cours du lundi . .	2.00
Pour admission à tous les cours de l'année.	50.00

Une contribution de 25 sous est demandée aux dames et aux jeunes filles qui n'ont pas de cartes d'admission aux cours.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES

Cours commercial	$6.00
Leçons de piano, 1 heure par semaine.	$5.00
" chant, 1 heure par semaine.	$6.00
" violon, 1 heure par semaine	$6.00
" dessin, 2 heures par semaine. . . .	$4.00
" peinture, 2 heures par semaine . . .	$6.00
" peinture sur porcelaine.	$6.00
" coupe, 2 heures par semaine,	
" ou travaux à l'aiguille.	$4.00

N. B. — Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à

La directrice de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,

angle des rues Sherbrooke et Atwater.



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

DESTINE AUX CONGREGATIONS ENSEIGNANTES

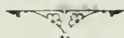
Affiliées à l'Université

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas. En 1912, les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, du diocèse de Montréal, ont obtenu le même privilège.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.



FRERES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1913-1914

INSTITUT DES FRERES MARISTES :

Frères Alphonse-Raphaël,
André-Florianus,
Auguste-Victor,
Charles-Damien,
Edmond-Antoine,
Emile-Ferdinand,
Ernest-Béatrix,
Henri-Colomb,
Hiéronide,
Joseph-Antonio,
Frères Joseph-Antonin,
Joseph-Azarias,
Jules-Armand,
Léon-Antonin,
Louis-Vitalien,
Marie-Gérard,
Marie-Florien,
Marie-Wenceslas,
Titianus.

INSTITUT DES FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE:

Frères Agnès-Urbain,
Alphonse-Rodriguez,
Amance-Alexis,
Anatole-Joseph,
Anatolius-Louis,
André-Marie,
Anselme,
Arator-Joseph,
Archange-Marie,
Armel-Joseph,
Arsène-Louis,
Arthur-François,
Berchmans-Marie,
Bernardin-de-Sienne,
Brieuc,
Charles-Henri,
Donat-Alphonse,
Elphège-Lucien,
Euphrone-Gabriel,
Frères François,
Gérard-Majella,
Gordien-Marie,
Gratien-Marie,
Gratien-Raphaël,
Guillaume-Yves,
Héraclius-Albert,
Ignace-Marie,
Irénée-Marie,
Laurentin-Emile,
Marie-Bernard,
Maximilien-François,
Noël-Jean,
Oswald-Joseph,
Sébastien-Marie,
Simplice,
Stanislas-Alphonse,
Théoctine-Marie,
Théodose-Joseph,

Frères Eusèbe-Joseph,
Ferdinand-Léon,
Fernand-Jules,
Frères Théophane-Georges,
Tugdual-Eugène.

INSTITUT DES FRERES DE SAINTE-CROIX :

Frères Aubert,
Ambroise,
Arsène,
Anatole,
Bertin,
Charles-Edouard,
Conrad,
Cécilien,
Denis,
Eustache,
Frères Frédéric,
Hermann,
Jean,
Léopold,
Martin,
Narcisse,
Omer,
Raoul,
Romain.

Nombre des Frères : 81.



REGLEMENT ORGANIQUE

1. Les Congrégations enseignantes de Frères qui demandent l'affiliation à l'Université Laval doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2. De son côté, l'Université Laval s'engage elle-même à ne modifier ces règlements qu'après avoir pris l'avis des Congrégations enseignantes affiliées et sur l'assentiment des deux tiers de ces Congrégations.

3. Il pourra être tenu, de temps à autre, un Congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces Congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

DIPLOMES

1. L'Université confère les diplômes de l'enseignement secondaire moderne aux membres des Congrégations enseignantes affiliées qui sont pourvus conformément à la loi provinciale de l'Instruction publique, d'un brevet de capacité du degré académique.

2. Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

a) Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire;

b) Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences-mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

c) Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3. Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes,* les autres, *universitaires.*

4. Les questions ou sujets proposés aux candidats pour ces deux séries d'épreuves doivent se tenir dans les limites du programme ci-dessous tracé.

EPREUVES CONGREGANISTES

1. Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées, parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans chaque Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2. Le choix des questions et la correction des épreuves sont cependant soumis au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Montréal, quand l'épreuve est subie dans la province ecclésiastique de Montréal ; et au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Québec dans tous les autres cas. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur de ces épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3. Chaque Congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, plusieurs épreuves partielles correspondant à différentes sections d'une même matière. Il est entendu toutefois qu'il faut éviter ici un morcellement exagéré.

4. Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Recherche de la vraie religion,
histoire générale et histoire du Canada,
géographie générale et géographie du Canada,
préceptes de littérature,
histoire de la littérature française et de la littérature canadienne,
histoire des littératures anglaise et américaine,
auteurs anglais,
histoire de la pédagogie.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Apologétique,
physiologie et zoologie,
physique et chimie,
minéralogie et géologie,
botanique,
algèbre,
géométrie,
histoire de la pédagogie.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français devront être traitées en français par les candidats de langue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves congréganistes est fixé à dix.

7. Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixé pour le minimum aux deux cinquièmes.

8. Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

9. Les points obtenus par les candidats aux différentes séries d'épreuves congréganistes doivent être envoyés en double, sur un tableau spécial, au doyen de la Faculté des Arts intéressé; et celui-ci remet au recteur de l'Université, avant l'épreuve universitaire, l'un de ces tableaux dûment contrôlé et approuvé par lui.

10. Le droit d'examen pour chacune des matières ou parties de matière des épreuves congréganistes, est de dix sous par candidat. Les Congrégations qui présentent des candidats doivent verser d'avance cette somme entre les mains du doyen chargé du contrôle de leurs épreuves.

EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Les épreuves universitaires sont ainsi nommées parce qu'elles se font sous le contrôle exclusif de l'Université.

2. Ces épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à Montréal et à Québec simultanément, à la fin du mois d'août, aux jours et heures fixés par le recteur de l'Université et sous le contrôle de surveillants nommés par lui.

3. Les questions ou sujets proposés aux candidats sont choisis par le recteur de l'Université, et tirés au sort parmi les sujets ou questions que chaque Congrégation affiliée est invitée à envoyer tous les ans, pour chacune des matières,

littéraires et scientifiques, des épreuves universitaires, au recteur lui-même de l'Université.

4. Les épreuves universitaires sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Pédagogie,
philosophie,
composition littéraire, française et anglaise.
auteurs français,
version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
droit commercial.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
pédagogie,
philosophie (psychologie, logique),
algèbre supérieure et trigonométrie,
mécanique,
cosmographie,
droit commercial.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6. La durée des compositions est fixée comme il suit :

a) Série des épreuves littéraires : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, quatre heures ;

b) Série des épreuves scientifiques : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, trois heures.

7. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé à dix.

8. Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

9. Le nombre total des points exigés sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, est fixé aux trois cinquièmes du maximum global possible.

10. Les Congrégations qui présentent des candidats sont tenues de verser, à l'avance, entre les mains du recteur de l'Université, les droits d'examen. Pour chacune des séries d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, ce droit est de deux piastres par candidat. Pour une reprise partielle ce droit est de une piastre.

FORME DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe cachetée, une feuille où se trouve inscrit avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chiffre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2. On remet aux candidats des feuilles de papier à entête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Université. Les candidats ne doivent se servir que de ce papier

pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3. Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure dans la salle même des séances les lexiques ou dictionnaires autorisés.

4. Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5. Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traité dans les copies.

6. Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

CORRECTION DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2. Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3. Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante: un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'in-

vitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

4. Il sera constitué un seul jury pour chacune des matières ou pour chacun des groupes de matières universitaires.

5. Lorsque parmi les membres d'un jury il y a des divergences d'appréciation, on donne à la copie discutée la moyenne des notes réunies.

6. Les membres des jurys chargés de corriger les versions doivent faire eux-mêmes, sur chaque partie du texte à traduire, la distribution des points alloués à l'ensemble du texte.

La correction de ces copies doit se faire d'après un maximum de huit points accordés à l'intelligence du texte, les deux autres points devant être mis au compte de la valeur littéraire de la traduction.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme	1.0
Solécisme.	1.0
Barbarisme et solécisme réunis . . .	1.2
Phrase incomplète, absence du verbe principal	0.5
Contresens grave	1.0
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.1
Faute d'accentuation	0.1

7. La correction des thèmes doit se faire d'après un maximum de huit points alloués à la correction grammaticale, les deux autres points devant être alloués à la valeur littéraire du texte des candidats.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme et solécisme.	0.7
Contresens grave	0.5
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.2
Faute d'accentuation	0.1

8. La correction de la composition littéraire doit se faire d'après le procédé qui suit : sur les dix points alloués à cette matière, cinq seront attribués au fond, trois à la forme et deux à la correction grammaticale. Ces deux derniers points ne pourront être donnés aux copies qui n'auraient pas une certaine valeur au point de vue du fond et de la forme.

Si le candidat a traité un sujet autre que celui proposé, son travail ne sera pas apprécié.

REPRISE DES EXAMENS

Examens congréganistes. — Les épreuves congréganistes quelconques sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque-là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

Examens universitaires. —1. Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme totale passive de ses points.

2. Si pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

CLASSIFICATION DES DIPLOMES

1. Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

2. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

3. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et

au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4. Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes: *avec distinction* et *avec grande distinction.*

a) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec grande distinction,* ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

b) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

c) Sont diplômés Partie des Lettres *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

d) Sont diplômés Partie des Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

e) Les autres diplômés le sont sans mention.

5. Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit: Diplômés Lettres et Sciences, Partie des Lettres, Partie des Sciences, que s'ils ont reçu le diplôme accordé par l'Université.

PROGRAMME DES ETUDES

Les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé des cours littéraire et scientifique en s'adressant aux

REVERENDS FRERES MARISTES,

Iberville, P. Q.

COURS PRATIQUE DE DROIT COMMERCIAL

DESTINÉ À

L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

Pour se rendre aux demandes de l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal, l'Université a inauguré, le 22 avril de cette année, des cours de droit commercial destinés spécialement aux membres de cette association.

Dans une conférence fortement élaborée, M. le juge Gervais, professeur à la Faculté de Droit, a énoncé et commenté le programme à suivre.

Les cours commenceront l'automne prochain, et comprendront 16 premières leçons, dont voici le programme détaillé.

PROGRAMME DU COURS

1ère Leçon : Le commerce, son rôle, son caractère. Le droit commercial (définition, caractères). Les actes de commerce. Commerçants et non commerçants. Intérêt de ces distinctions. Preuve, etc...

2ème Leçon : Pratique commerciale (notions sommaires) : Eléments nécessaires à l'établissement d'un négoce. Formation du capital. Apports en nature. Choix des locaux et des employés (moyens de les intéresser). Importance de la comptabilité. La publicité.

3ème Leçon : Les contrats. Principes généraux. Capacité légale de contracter. Le mineur commerçant. Capacité de la femme mariée à contracter : *a*) quant aux meubles ; *b*) quant aux immeubles.

4ème Leçon : Etat civil de la femme mariée. Le contrat de mariage. Régimes matrimoniaux : *a*) la communauté : 1o légale, 2o conventionnelle ; *b*) séparation : 1o contractuelle, 2o légale, ou par mariage dans un pays où la séparation de biens est le régime légal. Responsabilités du mari quant aux dettes de la femme sous l'un ou l'autre de ces régimes.

5ème Leçon : Capacité de la femme mariée de faire le commerce. Femme séparée de biens. Femme commune en biens, dont le mari est absent ou incapable. Recours en séparation de biens. Formalités d'autorisation ou de publicité. Responsabilité de la femme mariée commerçante vis-à-vis des tiers. Des responsabilités du mari quant aux tiers. par suite du commerce de sa femme.

6ème Leçon : Droits successoraux de la femme : *a*) quant à son mari, *b*) quant aux enfants. Donations. Testaments.

7ème Leçon : De quelques contrats en particulier : la vente, le louage (notions sommaires).

8ème Leçon : Le louage d'ouvrage (contrat de travail). Le salaire. Le délai-congé. La saisie des salaires. Le travail des femmes et des enfants. (Législation provinciale).

9ème Leçon : Le prêt. Le mandat. Les sociétés commerciales (notions sommaires) ; Actions et obligations.

10ème Leçon : Garanties apportées à l'exécution des contrats. Droits des créanciers sur les biens de leurs débiteurs. Privilèges et hypothèques. Enregistrement.

11ème Leçon : Procédure à suivre pour faire respecter son titre. Saisie. Prescription. Faillite.

12ème Leçon : Les banques et le crédit. L'escompte. La lettre de change. Le billet à ordre. Le chèque (principaux caractères).

13ème Leçon : Les assurances. Les rentes (étude sommaire au point de vue légal).

14ème Leçon : Les transports. Capacité de la femme mariée commerçante à faire tous les contrats de voiturage. Les douanes, tarifs. Consignation. Sanction de la violation des lois de douane ou d'accise : amende, confiscation, emprisonnement, etc...

15ème Leçon : La coopération (définition, divisions, fonctionnement des principaux types).

16ème Leçon : La spéculation : son rôle, ses résultats. Les bourses. La spéculation immobilière : la bourse de l'immeuble.



MAISON DES ETUDIANTS

1. Le but de cette Association est de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants et les anciens étudiants universitaires; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire ; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude. une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool,* des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a) De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) De membres honoraires : anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires; amis de l'enseignement supérieur.

c) De membres perpétuels : membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) De membres fondateurs : promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a)* Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit

d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00 ou qui fera une donation d'une valeur égale recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission,* composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent

le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure aucunement ni l'entrain, ni la gaieté, ni l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

L'hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

Mgr Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval ;

L'hon. Honoré Gervais, juge à la Cour d'Appel ;

M. Victor Morin, notaire ;

M. Louis-Théophile Maréchal, avocat ;

M. Ernest Marceau, ingénieur civil ;

M. le Dr Emmanuel-Persillier Benoit ;

M. Emile Vanier, ingénieur civil ;

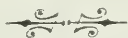
M. le Dr Eugène Saint-Jacques ;

M. le Dr Séraphin Boucher ;

M. J.-E.-W. Lecours, pharmacien ;

M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, dentiste ;

M. J.-B. Lagacé, professeur d'Esthétique à l'Université.



COLLEGES AFFILIES

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

Tous les collèges classiques de la province de Québec sont affiliés à l'Université, et relèvent par conséquent, au point de vue du programme des études et des examens, du Conseil universitaire dont le siège est à Québec.

L'affiliation s'obtient aux conditions suivantes :

a) Le collège doit accepter les règlements universitaires relatifs au baccalauréat et à l'inscription dans la Faculté des Arts, et obliger ses élèves à subir des épreuves annuelles dites collégiales, et deux examens dits universitaires — dont l'un est fixé après les classes de lettres et l'autre après les classes de sciences et de philosophie.

b) Les collèges affiliés s'engagent aussi à accepter toutes modifications qui pourraient être faites au programme du baccalauréat et de l'inscription.

c) Le Conseil universitaire s'engage de son côté à ne pas modifier les règlements qui régissent l'affiliation sans l'assentiment des deux tiers des collèges affiliés, et à convoquer, au moins tous les trois ans, un congrès des supérieurs et professeurs de ces collèges, dans lequel seront discutées toutes les questions qui intéressent la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

Ne sont admis aux épreuves universitaires que les élèves justifiant d'un succès satisfaisant dans les examens collégiaux. Ces derniers examens portent sur l'instruction religieuse, l'histoire universelle, l'histoire du Canada, la géographie générale, les préceptes littéraires, l'histoire littéraire, la botanique, la géologie, la minéralogie, l'astronomie et la chimie.

Les épreuves finales ou universitaires comportent une composition littéraire, une version latine, un thème latin, une version grecque, un thème anglais pour les candidats de langue française, une version pour les candidats de langue anglaise, des questions d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de physique et de philosophie.

Ces épreuves sont les mêmes pour tous les candidats. Elles ont lieu aux jours et aux heures déterminés par le recteur, et sont appréciées par des jurys formés de représentants de tous les collèges affiliés.

Aux candidats heureux, l'Université confère, selon le pourcentage des points conservés dans les deux épreuves finales, soit le grade de bachelier ès arts, de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, soit simplement l'inscription. Les inscrits sont ceux qui n'ont obtenu que le tiers des points, et pas moins du huitième possible sur chacune des matières.

L'inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Cette inscription, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont bacheliers, équivaut à la *matriculation* des universités anglaises.

Dans ces conditions il n'est que juste de présenter, dans notre annuaire, le relevé numérique des professeurs et des

élèves des collèges classiques où se recrutent la grande majorité, sinon la presque totalité, des étudiants de nos Facultés et de nos Ecoles professionnelles.

En effet, bien que l'Université laisse à ces collèges le soin de donner l'enseignement secondaire littéraire et scientifique, leurs programmes et leurs examens sont régis d'une façon réelle et effective par son organe académique central — qui est le Conseil universitaire avec siège unique à Québec.

Et, en outre, ce relevé rendra plus facile l'établissement de statistiques comparées entre les diverses universités du Canada, les universités anglaises ayant généralement l'habitude de donner elles-mêmes l'enseignement secondaire, et leurs étudiants.

Toutefois, afin d'éviter ici un double emploi qui serait de nature à créer des erreurs, le relevé numérique qui suit ne portera que sur les collèges affiliés situés dans la province ecclésiastique de Montréal, foyers naturels où se préparent à la *matriculation* — inscription ou baccalauréat — les étudiants de l'Université Laval de Montréal.

Sur les dix-sept collèges affiliés à l'Université Laval dix appartiennent à la province ecclésiastique de Montréal, sans compter le collège Sainte-Marie et le collège Loyola dirigés par les Révérends Pères Jésuites, et qui jouissent du privilège d'obtenir pour leurs élèves le grade de bachelier, sur présentation d'un certificat déclarant qu'ils en sont dignes.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

Sainte-Thérèse, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1863

Les premiers commencements de l'institution remontent à 1825. En cette année, M. C.-J. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget, érigea l'établissement en petit séminaire selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le Petit Séminaire fut incorporé civilement par un acte de la Législature canadienne, et affilié à l'Université Laval, en 1863. (Le premier concours universitaire, n'eut lieu qu'en 1867.) Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, grâce au généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La nouvelle maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Dernièrement encore, elle s'est agrandie par une construction de 70 pieds par 70 pieds.

Le cours d'études classiques est de huit années. Un cours spécial de quatre années ou plus est ouvert aux élèves

que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

Supérieur : M. l'abbé J.-C. CHAUMONT

Préfet des études : M. l'abbé EMILE DUBOIS

Nombre des professeurs	36
Nombre des élèves	410
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	98
Bacheliers ès lettres	240
Bacheliers ès sciences.	91
Bacheliers ès arts	78



SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE

Sherbrooke, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1878

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875 par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1914, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial, 328 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr LaRocque fit construire à l'épreuve du feu le nouvel établissement, superbe édifice à 5 étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves a rendu nécessaire un nouvel agrandissement et la corporation du séminaire a fait construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'épreuve du feu.

En 1903 fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission de l'Ecole Polytechnique de Montréal et de l'Ecole d'Arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du Séminaire n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développe-

ment qu'il devrait avoir, pour le bénéfice des jeunes gens des Cantons de l'Est.

Supérieur et préfet des études: M. l'abbé A. O. GAGNON

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	454
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	87
Bacheliers ès lettres	50
Bacheliers ès sciences	35
Bacheliers ès arts	53



COLLEGE DE L'ASSOMPTION

L'Assomption, P. Q.

Affilié à l'Universite Laval en 1880

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par le révérend François Labelle, curé de l'Assomption, et les Drs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut incorporé par un acte du Parlement provincial le 18 septembre 1841, et fut affilié à l'Université Laval le 22 mars 1880.

On y donne un cours classique complet et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours préparatoire varie suivant la capacité des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, l'arithmétique, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires: l'académie française, dite académie Saint-François-Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de promouvoir l'étude des

langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

Supérieur : M. l'abbé V.-E. PAUZE

Préfet des études : M. l'abbé E. HEBERT

Nombre des professeurs	39
Nombre des élèves	400
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	73
Bacheliers ès lettres	89
Bacheliers ès sciences	120
Bacheliers ès arts	170



COLLEGE DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Ce collège fut fondé en 1847 par Messire Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'Académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte d'incorporation de la Législature. En 1862, un amendement à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de Collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882, et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'édifice actuel, occupant une longueur de 360 pieds et se prolongeant en arrière dans trois ailes d'une moyenne de 140 pieds. Au cours commercial vint s'ajouter, en 1866, le cours classique, et depuis l'un et l'autre ont toujours été enseignés dans les deux langues, française et anglaise, ce qui forme quatre cours distincts et indépendants.

Supérieur : Rév. Père J.-E. HEBERT, C. S. C.

Préfet des études (section française) :
Rév. Père E. GUERTIN, C. S. C.

Préfet des études (section anglaise) :
Rév. Père E. MEAHAN, C. S. C.

Nombre des professeurs 51

Nombre des élèves 540

Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles 61



SEMINAIRE DE JOLIETTE

Joliette, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les clercs de Saint-Viateur. Il a été affilié à l'Université Laval en 1880.

L'enseignement est divisé en trois cours : le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique et religieux ou les professions libérales.

Supérieur : Rév. Père L. J. MORIN, C. S. V.

Préfet des études : Rév. Père J. A. NOISEUX, C. S. V.

Nombre des professeurs	43
Nombre des élèves	437

Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	136
Bacheliers ès lettres	76
Bacheliers ès sciences	118
Bacheliers ès arts	131
Maîtres ès arts	16



SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé en 1811, par Messire Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte d'incorporation date de 1835.

L'édifice actuel, bâti en 1853, forme, par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

En 1910, on a construit, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'Université Laval à laquelle le Séminaire est affilié depuis l'année 1880.

Supérieur et préfet des études : M. le chanoine F.-Z. DECELLES.

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	500
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres. de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	132
Bacheliers ès lettres	169
Bacheliers ès sciences	55
Bacheliers ès arts	166

COLLEGE BOURGET

Rigaud, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1884

Le Collège Bourget, fondé par Mgr Joseph Desautels en 1850, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales et aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique dont la durée est de sept ans embrasse toutes les matières de l'enseignement secondaire, y compris l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examinateurs qui décernent un diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins soixante-quinze pour cent du total des points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

Supérieur : R. Père DONAT RICHARD, C. S. V.

Préfet des études : R. Père F.-X. FOREST, C. S. V.

Nombre des professeurs	31
Nombre des élèves (internes) . . .	330
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	51
Bacheliers (1er examen)	109
Bacheliers (2e examen)	98

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL

841, rue Sherbrooke-Ouest

Affilié à l'Université Laval en 1887

Le Collège ou Petit Séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au Château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement, remonte l'établissement définitif tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est exclusivement classique et dure six années.

Le Séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

Directeur: M. l'abbé DOSITHEE LALANNE, P. S. S.

Préfet des études : M. l'abbé F. LALIBERTE, P. S. S.

Nombre des professeurs	30
Nombre des élèves	420
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	159
Bacheliers (1er examen)	18

COLLEGE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1896

Le Collège de Valleyfield a été fondé en 1893 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confié à une corporation de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il comprend deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial embrasse toutes les matières propres à donner une instruction commerciale complète ; il dure six années. Le cours classique porte le nom spécial de Séminaire, et est organisé conformément aux programmes universitaires. Il est donné en huit années.

Le Collège de Valleyfield est affilié à l'Université Laval depuis 1896. Le premier concours universitaire a eu lieu en 1900.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval depuis 1907.

Supérieur : M. l'abbé A.-P. SABOURIN

Préfet des études classiques : M. l'abbé J.-E. AUBIN

Préfet des études commerciales : M. l'abbé N. AUMAIS

Nombre des professeurs	34
Nombre des élèves	297
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	35
Bacheliers ès lettres	22
Bacheliers ès sciences	9
Bacheliers ès arts	31

COLLEGE DE SAINT-JEAN

Saint-Jean, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1912

Le collège de Saint-Jean a été fondé en 1911 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et placé sous la direction de prêtres du clergé séculier.

Le premier édifice, d'une longueur de 155 pieds et d'une largeur de 40 pieds, à quatre étages, étant devenu insuffisant, une annexe de 100 pieds de longueur par 47 de largeur, à quatre étages également, a été construite pendant l'été de 1912.

L'acte d'incorporation a été sanctionné le 14 mars 1912.

L'enseignement donné comprend un cours commercial d'une durée de cinq années et un cours classique d'une durée de six années.

Supérieur et préfet des études : M. l'abbé ARTHUR PAPINEAU

Nombre des professeurs	27
Nombre des élèves	225
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	18
Bacheliers ès lettres	6
Bachelier ès sciences	1
Bachelier ès arts	1

Bourse Cecil Rhodes

Cette bourse, d'une valeur annuelle de £300 sterling, donne droit à l'élève qui l'a méritée, de passer trois années à l'université d'Oxford.

L'élève doit être sujet anglais, célibataire, avoir atteint 19 ans et ne pas dépasser 25 ans.

Les élèves sortant des collèges classiques avec le grade de bachelier, sont admis à Oxford, dans le *Junior Standing.*

Tous les deux ans, cette bourse est octroyée à un élève de l'Université Laval (Québec et Montréal alternativement).

Le choix d'un boursier pour l'Université Laval de Montréal sera fait en 1916.



INAUGURATION
DES
NOUVEAUX BATIMENTS AFFECTES A L'ENSEIGNEMENT
DE LA
CHIRURGIE DENTAIRE

Le mardi, 14 octobre 1913, avait lieu l'inauguration officielle du nouvel édifice construit par l'Université, pour l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Tous ceux qui s'intéressent au mouvement intellectuel avaient tenu à assister à cette fête, qui marque un important progrès dans l'expansion de l'enseignement supérieur. Rien, en effet, n'a été ménagé pour faire de cet édifice un des plus complets et un des mieux outillés qui soient au monde.

Dès l'ouverture, Mgr l'archevêque de Montréal, accompagné de Mgr le vice-recteur, de Mgr le vicaire-général et des professeurs de l'Ecole, avait parcouru les nombreuses salles pour en faire la bénédiction et avait formé des voeux pour la prospérité de l'institution.

Cette imposante cérémonie terminée, les invités se réunirent dans la spacieuse salle des conférences où furent prononcés les discours que l'on trouvera plus loin.

Outre le personnel universitaire, on remarquait aux premiers rangs Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, Mgr Emile Roy, vicaire-général du diocèse de Montréal, M. A. Lavallée, maire de Montréal, M. le Dr Rodolphe Kern, représentant la Société Odontotechnique de France, M. Bonin, consul-général de France au Canada, et M. le Dr Bachand, membre de la commission d'hygiène dentaire de l'Etat du Vermont.

DISCOURS DE MGR G. DAUTH

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE

Monsieur le gouverneur (1),

Monseigneur (2),

Mesdames,

Messieurs,

Combien rares, dans la vie des hommes et de leurs oeuvres, les instants où il est possible, suivant l'expression de l'auteur sacré : " de s'asseoir à l'ombre de l'arbre désiré et d'en goûter les fruits ".

L'Université Laval de Montréal vit ce soir, il me semble, un de ces heureux instants. Elle éprouve quelque chose de l'émotion de la mère, quand l'heure est venue pour une de ses jeunes filles de faire ses débuts dans le cercle plus largement ouvert des amis et des connaissances. Comme la mère se réjouit alors de voir son enfant grandie, forte et charmante ! Comme elle s'enorgueillit de l'entendre admirer !

Tels sont les sentiments de l'Université en présentant officiellement au public sa nouvelle Ecole de chirurgie dentaire. Si vous lui trouvez de la vigueur et de la grâce, si ses attraits vous plaisent, si les richesses de sa parure

(1) Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

vous séduisent, n'ayez crainte de le dire: une mère n'est jamais jalouse d'une enfant qui se conduit bien. Et pour avoir suivi celle-ci depuis bientôt neuf ans, de sa naissance à son complet développement, je suis en mesure d'affirmer que, sauf une aimable passion, le désir de grandir très vite, je ne lui ai connu que des perfections.

Ses tuteurs, c'est-à-dire, son président, ses directeurs et tous ses professeurs, me permettront de les en féliciter ici et de les en remercier, au nom des autorités universitaires. Ils m'en voudraient, j'en suis sûr, de ne pas leur associer, en cette circonstance, l'architecte habile et dévoué qui les a si parfaitement secondés en ces derniers temps, M. Monette.

Sans doute une oeuvre semblable ne se fonde pas et ne vit pas en progressant toujours, sans qu'il en coûte des efforts, des luttes, des peines et des fatigues. Mais cela, nous voulons l'oublier, pour nous livrer tout à la joie et à l'honneur d'inaugurer ce vaste immeuble en présence de si éminents représentants de l'autorité religieuse et civile, en présence des délégués officiels de plusieurs institutions-soeurs du pays et même de l'étranger, en présence de toute la profession dentaire, en présence enfin, mesdames et messieurs, de la plus brillante et sympathique assistance.

Si nous n'avions pas la profonde conviction que l'enseignement supérieur est, de toutes les oeuvres intellectuelles, la plus importante, vous la feriez certainement naître en nos âmes par l'éclatant témoignage d'intérêt et d'estime que vous nous apportez.

Vous, monsieur le gouverneur, personne mieux que vous ne connaît l'excellence de notre oeuvre: vous l'avez si longtemps honorée et fécondée de vos labeurs. Et malgré la majesté de vos fonctions, vous aimez à vous considérer tou-

jours comme de la famille universitaire. Veuillez agréer nos remerciements les plus distingués pour cette extrême condescendance.

Monseigneur le vice-chancelier, vous, messieurs les gouverneurs et administrateurs, vous vous rendez compte, au conseil administratif, de la grandeur du domaine que couvre un enseignement vraiment universitaire, des progrès qu'il doit réaliser sans cesse, des ressources dont il doit disposer. Vous êtes ses juges, ses conseillers, ses bienfaiteurs, et nous vous en avons une bien vive reconnaissance.

Messieurs les délégués de la profession et de l'enseignement dentaires, vous surtout qui êtes partis de plus loin pour venir serrer, dans une fraternelle étreinte, la main de vos collègues nos dévoués professeurs, votre cordiale sympathie leur sera un réconfort pour l'avenir, comme elle leur est déjà une récompense pour le passé. L'Université, en admettant quelques-uns d'entre vous au nombre de ses membres, ne fait qu'essayer de manifester à tous sa respectueuse gratitude.

A vous, monsieur le premier-ministre, c'est un cordial merci que j'ai le mandat d'exprimer. Je n'y ajouterai pas de compliments. Je sais que vous ne les aimez guère. Vous préférez la preuve tangible du bon emploi des fonds publics. Et elle éclate suffisamment, je crois, sous vos yeux; souffrez cependant, que simplement et sommairement je rappelle que c'est à vous, en votre qualité de chef du gouvernement provincial, que cette Ecole doit d'être ce qu'elle est maintenant, une école construite, aménagée et meublée de façon à se conquérir une renommée universelle, et à s'assurer définitivement une place d'honneur entre ses soeurs du monde entier.

Je suis heureux aussi de profiter de cette occasion pour reconnaître la part considérable qui revient à la générosité du conseil municipal de Montréal dans les améliorations récentes de notre enseignement universitaire; et je prie monsieur le maire d'agréer l'expression de notre sincère gratitude.

Vous tous, mesdames et messieurs, nous vous sommes très sincèrement reconnaissants pour le précieux appui moral que votre présence en si grand nombre nous donne en ce moment. Mais laissez-moi, je vous prie, le demander. cet appui, serait-il suffisant s'il n'était renforcé, de temps à autre, par une assistance moins immatérielle? Dieu n'a-t-il pas tellement arrangé les choses de ce monde, que les institutions les plus intellectuelles, les plus spirituelles même, ont besoin de soutien matériel. disons le mot: de ressources pécuniaires ?

Je n'insiste pas. Et je termine par un voeu. Puisse la bénédiction donnée, au début de la soirée, à cette Ecole, lui assurer succès et longue vie; puisse-t-elle assurer à ses maîtres le respect dû à leur dévouement; à ses chers élèves, la fécondité de leurs efforts; à tous les sacrifices, une pleine récompense; à toutes les générosités, une inlassable persévérance !



DISCOURS DE M. LE Dr EUDORE DUBEAU

Président de l'Ecole de Chirurgie Dentaire

Monsieur le gouverneur (1),

Monseigneur (2),

Mesdames,

Messieurs,

L'Ecole de Chirurgie dentaire de Montréal, fondée en 1903, affiliée à l'Université Laval la même année, commencera demain sa dixième session et 130 élèves, du Canada et d'Europe, tous de langue française, viendront y suivre les cours et les cliniques. Mais avant d'ouvrir les portes à nos élèves, nous avons cru devoir inviter ceux qui s'intéressent aux choses de l'enseignement à venir visiter ce magnifique édifice que nous devons à la générosité du gouvernement de la province de Québec, au dévouement et au travail des Administrateurs de l'Université Laval et particulièrement à M. le vice-recteur, le chanoine Dauth. Au nom du Conseil de l'Ecole de Chirurgie dentaire, j'adresse un cordial merci à tous ceux qui nous ont aidé à mener cette oeuvre à bonne fin, et je puis les assurer que les pro-

(1) Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

fesseurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour continuer de mériter la confiance qui leur a été accordée.

Cette Ecole, mesdames et messieurs, établie uniquement pour permettre à la jeunesse canadienne-française d'étudier dans sa langue maternelle, a débutée sans ressources, mais appuyée sur l'inlassable dévouement de ses professeurs. Ouverte en 1903 avec 2 élèves, elle en aura demain 130, c'est vous dire qu'elle a eu du succès ; elle a coûté beaucoup de sacrifices que nous ne pourrons jamais payer. En retour nous avons la satisfaction d'avoir rendu service à la cause de l'enseignement supérieur et d'avoir créé une faculté qui fait honneur à l'Université et à notre race, puisque tous les ans nous avons des élèves de toutes les parties de l'Europe. Notre Ecole compte actuellement vingt-cinq gradués européens, et l'an dernier, lors de mon passage à Paris, je vous avouerai que j'éprouvais un sentiment d'orgueil bien légitime en lisant le titre affiché par quelques-uns de nos anciens élèves : Docteur en Chirurgie Dentaire de l'Université Laval de Montréal. Je me disais que si la Faculté de Médecine de Paris peut se vanter d'attirer nos jeunes médecins, l'Université Laval est en droit de faire la même constatation au sujet des dentistes étrangers et c'est à l'Ecole de Chirurgie Dentaire qu'elle doit cet honneur.

On critique en certains endroits l'oeuvre de l'Université ; on a peut-être raison de dire que nous n'avons pas tout ce que nous devrions avoir, mais pour ma part, je crois que l'Université, avec les faibles ressources dont elle dispose, accomplit des merveilles.

Qu'on lui donne de l'argent en abondance comme le font nos compatriotes anglais pour leurs universités afin que les professeurs puissent être rémunérés convenablement, et on verra que nous avons et le dévouement et la compétence.

Nous désirons remercier le gouvernement français qui a bien voulu déléguer spécialement à cette fête M. Rodolphe Kern, professeur à l'Ecole Odontotechnique de Paris. L'Université est heureuse d'avoir cette occasion de conférer le grade de Docteur en Chirurgie dentaire, *honoris causâ,* à M. Kern, ainsi qu'à M. Achille Siffre et à M. Félix Franchette, directeur et directeur-adjoint de l'Ecole Odontotechnique, à M. Antoine Blatter, directeur-adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris, à M. A. Pont et à M. Jean Vichot, directeur et secrétaire de l'Ecole Dentaire de Lyon.

En terminant, mesdames et messieurs, je vous remercie tous bien sincèrement d'avoir assisté à cette inauguration qui marque une époque dans l'histoire de la chirurgie dentaire dans cette province. Vous me permettrez de remercier surtout les personnages de marque qui ont consenti à rehausser l'éclat de cette fête par leur présence, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Mgr l'archevêque de Montréal, M. le premier ministre de la province de Québec, et M. le Consul de France à Montréal.



DISCOURS

DE

M. LE DR RODOLPHE KERN

Délégué de la Société Odontotechnique de France

Monsieur le gouverneur (1),

Monseigneur (2),

Mesdames,

Messieurs,

Mes chers confrères,

Mes premières paroles seront pour vous exprimer mes remerciements les plus vifs de la délicate pensée que vous avez eue d'associer mon pays à la belle cérémonie de ce jour.

Cela prouve, qu'en dépit des ans, le coeur du Canadien vibre encore au souvenir de la France.

Ce fut aussi pour moi, je vous en dois l'aveu, la plus grande joie, en même temps que le plus insigne honneur, de me voir chargé de représenter un ministre français et délégué par la confiance de mes confrères de France, à l'inauguration de cette Ecole.

Et puisque je viens de prononcer le nom de ce qui nous

(1) Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

assemble ici aujourd'hui, je ne retarderai pas plus longtemps les compliments que je vous veux adresser sur ce bel établissement. Son organisation savante et pratique fait, sans conteste, grand honneur à la sagacité et à la persévérance de ses promoteurs.

Mes félicitations encore et tout particulièrement au Dr Dubeau, directeur de l'Ecole, et à ses collaborateurs, les membres du corps enseignant, qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines, pour assurer à leur entreprise l'ordonnance la plus parfaite.

Oui, ils peuvent être fiers de leur oeuvre et escompter le plus légitime succès, ceux dont l'activité inlassable et la science s'est jouée de toutes les difficultés et a construit cette Ecole de langue française à Montréal.

Aussi, serait-il superflu de vous dire l'intérêt que les sociétés françaises portent et ne feront que porter de plus en plus à votre établissement, lorsque la renommée sera venue apposer son sceau définitif sur votre entreprise. C'est avec le plus grand plaisir, avec quelque fierté même que nous la verrons prospérer, cette Ecole-soeur, à laquelle votre dévouement assure la plus brillante carrière.

Car ce n'est point en mon nom seulement que j'ai pris la parole devant vous, mais encore et surtout en interprète de l'Ecole Dentaire Odontotechnique de Paris, de la Société Odontologique de France, et de l'Association française d'hygiène dentaire qui m'ont chargé de porter tous leurs éloges et tous leurs voeux à vos distingués professeurs et tout spécialement au Dr Dubeau, le zélé directeur, que la Société Odontologique de France s'honore d'avoir comme président d'honneur.

Et n'avons-nous pas le droit de considérer avec quelque

orgueil, nous autres Français et vous, fils de Français, la part active de la France dans la science odontologique ?

Car elle date d'hier, cette science, et l'histoire en tient en si peu de lignes que je ne saurais refuser au désir de vous le rappeler.

Vous n'ignorez pas que si les Anciens connaissaient déjà l'art de soigner les dents, de les extraire même, très peu de noms de leurs praticiens sont parvenus jusqu'à nous et rares sont les documents qui nous puissent instruire à ce sujet.

C'est seulement au 18ème siècle que l'art dentaire renaît, je dirais presque naît et de plus, c'est en France que l'illustre chirurgien Fauchard, acquiert en cet art une telle dextérité que de longtemps personne ne fut capable de l'égaler ni même de l'imiter.

Et nous-mêmes, chirurgiens dentistes du XXème siècle, ne devons-nous pas reconnaître que la valeur de certains de ses conseils ne s'est en rien amoindrie et que les fréquents lavages de bouche après l'ingestion des aliments sont encore préconisés aujourd'hui ? N'est-ce pas lui aussi qui attribue au sucre une action néfaste sur les dents ?

Ferions-nous mieux de notre temps ?

Le premier il fait de l'histologie dentaire, et, qui ouvre son traité, y peut apprendre qu'il se sert du microscope du chirurgien Manteville pour examiner les dents. Mais tout cela ne lui suffit pas, et, poussant plus loin ses recherches, il crée l'orthodontie et cite des cas de redressements et de prothèse velo-palatine.

Accordons notre plus respectueux souvenir à ce père de l'odontologie.

Après lui, nous citerons Bourdet, Bunon, Duchateau,

l'inventeur des dents de porcelaine, Dubois-Chemant qui en fut le propagateur, Delabarre et bien d'autres encore.

Grâce au zèle de tous ces pionniers, l'art dentaire progresse et se développe en France, et uniquement en France, au cours du XVIIIe siècle. Les pays étrangers demeurent nos tributaires en cette branche. C'est seulement avec Dubois-Chemant qui, de France émigre en Grande-Bretagne, que l'odontologie passe nos frontières et se fixe d'abord en Angleterre où il y eut de remarquables praticiens.

L'Amérique, à son tour, s'empare des dents de porcelaine et en fait une industrie nationale. Ainsi elle va progressivement et rapidement supplanter toutes les autres nations et nous donner le *Doctor Dentist Surgeon* américain actuel.

Vous rappellerai-je les noms célèbres d'alors ? Vous citerai-je les Plagg, les Greenwood, les Gardette, les Heyden, les Stockton, les Harris, les Spooner qui, de 1829 à 1840, mirent tous leurs efforts au service de cet art et contribuèrent au développement de la chirurgie dentaire en Amérique. Spooner, que j'ai cité le dernier et qui fut dentiste à Montréal même, fit paraître un ouvrage odontologique plein d'intérêt. C'est également à lui que nous devons la première application d'acide arsénieux sur la pulpe dentaire.

Née en France, développée en Angleterre et en Amérique, l'odontologie vient se fixer aujourd'hui au Canada d'où elle recevra, j'en ai la certitude, une impulsion nouvelle. Et c'est votre école qui la donnera, marquant par là même une ère d'activité scientifique nouvelle que les annales de la chirurgie dentaire enregistreront.

Car nous ne devons pas oublier qu'en même temps que

praticiens, nous sommes éducateurs et que c'est à nous qu'incombe la tâche de former les dentistes qui passeront par nos cours.

L'art dentaire, jeune encore, a fait de très grands progrès en deux siècles et ce n'est pas seulement nous, gens du métier, qui nous intéressons au plus haut point à sa marche, mais le monde entier, car, c'est une oeuvre d'amélioration de la race dont les bienfaits se font sentir à tout instant. Et ne sommes-nous pas décidément plus privilégiés que nos pères et que leurs rois qui, tout chamarrés de pourpre et d'or, souffraient du vulgaire mal de dents sans y pouvoir apporter le moindre des soulagements, alors que ce n'est plus désormais qu'un jeu pour nous. Notre art est l'art de l'avenir, car l'orthodontie préventive nous promet moins de difformités buccales et faciales, et partant de plus belles bouches, l'esthétique faciale étant en rapport très étroit avec la massif buccal. Et c'est un grand bien aussi pour la santé que les progrès accomplis dans l'hygiène dentaire et rien n'est moins paradoxal que le mot de je ne sais quel humoriste gastronome disant : " C'est à mes dents que je dois l'excellence de mon estomac. "

Après maintes pérégrinations, après de si notables perfectionnements, l'art dentaire revient à nous, Français, à vous Canadiens, par la création de cette école de langue française.

L'oeuvre de l'Angleterre, du Canada, de la France, réunis, ne saurait être que belle. L'amitié unit ces trois pays, cette école en sera le témoignage et pour ainsi dire le symbole.

Et voilà qu'à peine née, elle s'est élevée au niveau des plus grandes et s'est mise à la tête d'un mouvement scien-

tifique qui nous fait augurer les plus éclatants succès, avec cet esprit français que le Canadien a si fidèlement conservé. Et je saurai dire dans mon rapport au Ministre du Commerce de France, qui m'a confié la mission de le représenter ici, je saurai dire combien le Canadien a conservé le goût de ses origines, je saurai dire combien grande et belle est votre oeuvre, et combien digne elle est de notre intérêt. Et c'est pourquoi, mes confrères et moi, formons les voeux les plus ardents pour la gloire de votre splendide institution.

Tout à l'heure, le Dr Dubeau m'a fait le grand honneur, de me remettre le diplôme de docteur honoraire de votre Université.

Vous savez en quelle estime, nous tenons en France ce diplôme. Vous savez que nombre de mes confrères n'hésitent pas à franchir l'Atlantique et à passer une année pour obtenir ce titre qui nous donne la conviction de savoir mieux notre métier, aussi comprendrez-vous toute ma joie et toute mon émotion en recevant ce diplôme.

Je vous en remercie sincèrement.

Mes maîtres et mes vieux amis les Drs Siffre et Franchette seront comme moi heureux de cet honneur, et c'est avec joie qu'ils apprendront leur nomination que je vais m'empresser de leur communiquer.

En leur nom et au mien, Messieurs, je vous dis merci.



DISCOURS DE M. BONIN

Consul général de France au Canada

Monsieur le gouverneur (1),

Monseigneur (2),

Mesdames,

Messieurs,

C'est pour le Consul Général de France, représentant, au Canada, du Gouvernement français, un honneur auquel il est particulièrement sensible que celui qui lui est fait ce soir d'être invité à participer à l'inauguration du nouvel édifice que l'Université Laval, vient de faire élever pour y installer l'école de chirurgie dentaire de Montréal. Puisque je suis à ce titre aimablement convié à prendre à mon tour la parole, mon premier mot sera pour vous remercier et vous dire combien je suis touché d'une pareille attention envers mon pays, qui a d'ailleurs tenu à reconnaître tout spécialement la part qui lui était faite dans cette inauguration, par l'envoi d'un délégué venu de Paris même, et choisi parmi nos spécialistes les plus réputés, M. le Dr Rodolphe Kern, chargé de représenter ici M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Et pour mieux marquer encore vos sen-

(1) Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

timents, vous voulez bien, en cette circonstance solennelle, attribuer à plusieurs de vos confrères de France le diplôme d'honneur qui les agrège à votre institution et leur confère parmi vous droit de cité.

Nulle part ailleurs, en effet, la science française ne se trouve mieux chez elle que lorsqu'elle est chez vous, Messieurs ; elle reconnaît non seulement les traits, les noms, la langue des fils du Canada, mais elle retrouve aussi dans cette nouvelle France les marques caractéristiques de sa méthode et de sa pensée. C'est à cause de cette parenté matérielle et intellectuelle que nombreux parmi vous sont ceux qui ont tenu à venir faire leurs études scientifiques, et spécialement leurs études médicales, dans nos facultés de France, et par un équitable et fraternel échange nous vous envoyons aussi nos étudiants français qui viennent étendre et compléter leurs connaissances auprès de vos maîtres et parmi leurs camarades canadiens. A cet égard, votre école de chirurgie dentaire jouit d'une attirance et d'une réputation que je pourrais dire universelle, mais que je veux dire avant tout française, car c'est en France surtout qu'elle est connue, appréciée et hautement estimée. Le cadre neuf et magnifique que vous inaugurez pour elle ce soir, ne pourra qu'accroître encore son renom exceptionnel et lui attirer encore plus d'élèves d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Nous pouvons tous admirer le caractère pratique et les derniers perfectionnements apportés à cette nouvelle installation, qui en font un modèle partout ailleurs inégalé à l'heure actuelle : tous ceux qui, comme nous, visitent cet hôpital et cette école, qui va devenir un des premiers foyers scientifiques de Montréal, ont, non pas l'espoir, mais la certitude qu'elle fera le plus grand honneur à l'Université Laval, à la science et au nom canadien.

DISCOURS

DE

M. LE DR LANTHIER

Président de l'Association des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec

Monsieur le gouverneur (1),

Monseigneur (2),

Mesdames,

Messieurs,

L'Association des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, ne peut rester indifférente à cette inauguration de la première Ecole de Chirurgie Dentaire de langue française en Amérique. Je puis vous assurer que tous ses membres vous sont reconnaissants et prennent une large part à votre joie et à vos espérances.

Votre joie est bien légitime, puisque aujourd'hui, vous offrez à la jeunesse étudiante de ce pays l'une des plus belles écoles dentaires qui existent sur ce continent, et même en Europe. L'Université Laval, toujours anxieuse de procurer à ses élèves les meilleures conditions possibles d'études et de progrès, s'est vraiment fait honneur à elle-même

(1) Sir François-Charles Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

en ajoutant aux oeuvres qu'elle a déjà accomplies, ces magnifiques bâtiments où elle convie les étudiants en chirurgie dentaire.

Ces constructions, où l'on n'a rien épargné pour assurer un enseignement pratique et efficace, prouvent une fois de plus que notre Université Laval, quand elle a quelque ressource, est capable de réaliser les plus hautes ambitions.

Mais, nous le savons bien, ce n'est pas tant pour sa gloire que pour le bien de nos jeunes gens et pour le progrès des professions libérales que travaille l'Université. C'est pourquoi l'Association des Chirurgiens Dentistes tient à lui marquer toute sa reconnaissance. En son nom, j'offre à M. le vice-recteur de l'Université toute sa gratitude. En son nom aussi, je joins à ces sentiments l'expression de nos plus grandes espérances.

L'Association des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec souhaite pour notre profession des progrès toujours croissants. Depuis nombre d'années, nous avons travaillé à réaliser ces progrès et nous avons sans cesse relevé le niveau de nos études et de notre profession. Nous sommes fiers des résultats acquis, nous sommes confiants dans l'avenir, et l'inauguration officielle de cette école fortifie singulièrement ce sentiment.

Vous espérez que cette école sera, pour la chirurgie dentaire, l'un des centres d'études les plus importants du Canada et de l'Amérique. Cette espérance, fondée sur l'organisation si intelligente de l'Ecole et sur la valeur incontestée de ses professeurs, est bien aussi la nôtre. Nous sommes assurés qu'ici l'on travaillera avec assiduité et avec une inlassable ardeur au progrès de l'art qui est nôtre, et nous

entrevoyons pour demain toute une phalange de nouveaux confrères qui sortiront de votre Ecole, et qui maintiendront bien haut dans cette province et devant le monde la réputation de notre profession.

J'ajoute à tous ces sentiments que partagent mes confrères nos voeux les plus fervents pour que se développe de plus en plus l'oeuvre que vous aveze si largement agrandie.

Je souhaite aussi que l'Université Laval ne cesse de multiplier ses moyens d'action et d'influence, persuadé que son action et son influence seront toujours bienfaisantes à notre chère provinee de Québec.



DONS FAITS A L'UNIVERSITE

DURANT L'ANNEE 1913-1914

BIBLIOTHEQUE GENERALE

Mgr GEORGES GAUTHIER, évêque-auxiliaire de Montréal $15.00

Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE.......... 7.00

ANTIQUARIAN AND NUMISMATIC SOCIETY OF MONTREAL :

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, Third Series, vol. X, Nos 3, 4; vol. XI, Nos 1, 2.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Nouveau-Brunswick :

Report on Agriculture for the Province of New-Brunswick, for the year 1913.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Québec :

Rapport de la Commission des licences de la province de Québec.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, Ottawa :

Supplément annuel au catalogue (du 1er janvier 1913 au 1er janvier 1914).

BIRON, M. C.-B. :

De Imitatione Christi Libri Quatuor, Paris, Fosset, 1643.

BUREAU DES RECENSEMENTS ET STATISTIQUES, Ottawa :

Recensement du Canada, vol. II et III.

BUREAU OF PROVINCIAL INFORMATION, B. C. :

Handbook, official bulletin, No 23.

BUREAU OF RAILWAY NEWS AND STATISTICS, Chicago :

The Railway Library, 1912.

CANADIAN CLUB, Halifax :

The Halifax Memorial Tower, by J.-A. Chisholm.

CANADIAN CORRESPONDANCE COLLEGE :

General Calendar 1913-1914.

CHAMPAGNE (M.-E.), Montréal :

Les Misérables, 4 vol. (Edit. Nelson). Notre-Dame de Paris, 2 vol. (Edit. Nelson).

CODERRE (Hon. L.), secrétaire d'Etat, Ottawa :

The Production of Coal and Coke in Canada, during 1912.

Rapport sur les gisements de gypse dans les Provinces Maritimes.

COLLEGE BOURGET, Rigaud :

Annuaire 1912-1913.

COLLEGE COMMERCIAL DE SAINT-CESAIRE :

Année scolaire 1912-1913.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION :

Année scolaire 1912-1913.

COLLEGE DE LEVIS :

Année académique 1912-1913.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE :

Annuaire 1912-1913.

COLLEGE DE SAINT-JEAN :

Années scolaires 1911-1913.

COLLEGE DE SAINT-LAURENT :

Année académique 1912-1913.

COLLEGE SAINTE-MARIE, Montréal :

Année académique 1912-1913.

COLLEGE DE VALLEYFIELD :

Annuaire 1912-1913.

COMMISSION DE LA CONSERVATION :

Rapides du Long-Sault—Fleuve Saint-Laurent.

DAUTH (Mgr G.), vice-recteur :

Plusieurs volumes.

Brochures diverses.

DEPARTEMENT DES ARCHIVES, Ottawa :

Généalogie des familles de la Côte-de-Beaupré, par l'abbé C. Beaumont.

Journal du Yukon, 1847-48, par A.-H. Murray.

Les précurseurs de Jacques-Cartier, 1497-1534.

DEPARTEMENT DES TERRES, Colombie Anglaise :

Report of the Forest Branch, 1912.

Report of the Minister of Lands for the year ending 31st December 1913.

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, Washington :

Report of the Commissioner of Education for the year ended June 30, 1912. 2 vol.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Québec :

Rapport du Surintendant pour l'année 1912-1913.

DEPARTEMENT DES MINES, Ottawa :

Sections of the Sydney Coal Fields, Cap Breton, by J.-G.-S. Hudson.

The Nickel Industry, by A. P. Coleman.

Rapport préliminaire sur les dépôts d'argiles et de schistes des provinces de l'Ouest.

Enquête sur les tourbières et l'industrie de la tourbe en Canada.

Rapport sur les dépôts de fer chromé des Cantons de l'Est de la province de Québec.

Rapport sur les minerais de tungstène du Canada.

Minéraux industriels et industries minières du Canada.

Examen de la montagne à la Tortue, Frank, Alberta.

The Production of Copper... and other Metals in Canada, during the year 1912.

Summary Report of the Mines Branch.

Rapport sur le système carbonifère du Nouveau-Brunswick.

Magnetite Occurrences Along the Central Ontario Railway (avec 19 cartes).

Austin Brook Iron-Bearing District, New-Brunswick.

Rapport sur l'utilisation de la tourbe.

Rapport sur les gisements de gypse des Provinces Maritimes.

Excursion in Eastern Quebec and Maritime Provinces. Part. I and Part II. 2 vol.

Excursions in the Eastern Townships of Quebec and the Eastern Part of Ontario.

Excursions in the Neighbourhood of Montreal and Ottawa.

Excursions in Southwestern Ontario.

Rapport sur les pierres de construction et d'ornement, du Canada, Vol. 1er.

Excursions in the Western Peninsula of Ontario and Manitoulin Island.

Toronto to Victoria and return, via Canadian Pacific and Canadian Northern Railways, Parts I, II, III.

Toronto to Victoria. via Canadian Pacific, Grand Trunck Pacific and National Transcontinental Railways.

Excursions in Northern British Columbia and Yukon Territory and along the North Pacific Coast.

Rapport sommaire pour l'année civile 1911.

Annual Report of the Mineral Production of Canada, during the calendar year 1912.

Rapport sur une partie des territoires du Nord-Ouest, Nos 1088, 1008.

Géologie d'une étendue adjacente à la rive orientale du lac Témiscamingue, No 1065.

Geology and Ore Deposits, Hadley Mining District, B. C.

Geology and Mineral Deposits, Tulameen District,B.C.

Rapport d'une exploration de la rivière Ekwan, des lacs Sutton Mill et d'une partie de la côte occidentale de la baie James.

DESCHAMPS (M. l'abbé A.-E.), aumônier, Montréal :

Questions diplomatiques et coloniales. 23 Nos des années 1904 et 1905.

La Revue Générale. 13 Nos des années 1904 et 1905.

Rivista Internazionale. 9 Nos des années 1904 et 1905.

La Semaine du Clergé. 54 Nos des années 1879, 1881, 1882 et 1883.

Revue Tunisienne. 7 Nos des années 1904 et 1905.

Revue des Traditions populaires. 3 Nos des années 1895 et 1896.

Le Muséon. 3 Nos des années 1897 et 1898.

Revue de l'Institut Catholique de Paris. 4 Nos de l'année 1905.

L'Association Catholique. Année 1881.

Polybiblion. 28 Nos des années 1904 et 1905.

Revue du Monde Catholique. 17 Nos des années 1904 et 1905.

Revue Augustinienne. 11 Nos de l'année 1905.

Etudes. 39 Nos des années 1873, 1874, 1875, 1878, 1879, 1904 et 1905.

DESROSIERS (M. l'abbé), curé de Saint-Pierre-aux-Liens :

150 Nos assortis de la *Revue Canadienne.*

Revue Canadienne : 52 Nos, des années 1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1876-1877 et 1908.

DUCKETT (M. Charles), Montréal :

The Popes and Science, by Walsh.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :

Année académique 1912-1913.

ECOLE NORMALE LAVAL :

Année académique 1913-1914.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES :

Service de la *Revue économique canadienne* pendant l'année.

Programme des études et règlements.

Année académique 1913-1914.

L'essor industriel et commercial du peuple canadien, par A.-J. De Bray.

ECOLE POLYTECHNIQUE :

Service du *Bulletin* pendant l'année académique.

EVANTUREL (M. G.), M. P. P., Toronto :

Report of the Board of Governors of the University of Toronto for the year ending 30th June, 1913.

FACULTAD DE FILOSOFIA Y LETRAS. Buenos Aires:

Documentos para la Historia Argentina Tomo I, II : Real Hacienda (1776-1780).

FRANCOIS (M. l'abbé L.), professeur à la Faculté de Théologie :

Les Français de mon temps, par d'Avenel (Collection Nelson).

GOUVERNEMENT FEDERAL :

Statuts du Canada, 1913, 3-4.

Georges V. vol. I, II.

HARVARD UNIVERSITY. Cambridge, Mass.:

Contributions from the Jefferson Physical Laboratory, 1912.

Catalogue 1913-1914.

Reports of the President and the Treasurer of Harvard College 1912-1913.

HOTEL DE VILLE. Montréal :

Rapport annuel du département de l'Assistance municipale pour l'année 1912.

HOTEL-DIEU DU PRECIEUX-SANG. Québec :

Annuaire 1912.

Annuaire 1913.

JARDIN BOTANIQUE DE L'ETAT (M. l'administrateur du), Bruxelles :

Aspects de la végétation en Belgique. Vol. 2e (Grande édition).

LA CANADIENNE (21, rue Cassette, Paris VIe) :

La Saskatchewan, par L. Gilbert.

Une année d'abonnement à *La Canadienne.*

LEGISLATIVE ASSEMBLY of the Province of British Columbia :

Journals from 16th January to 1st March, session 1913.

Statutes passed in the 1st Session of the 13th Parliament.

LEGISLATIVE ASSEMBLY of Manitoba :

Journals and Sessionnal Papers, 1913.

LEGISLATIVE ASSEMBLY of Ontario :

Statutes, 3-4, Georges V, 1913.

LOYOLA COLLEGE, Montréal :

Annual Catalogue 1912-1913.

MARCEAU (M. Ernest), principal de l'Ecole Polytechnique :

Revue hebdomadaire :

Année 1911 (manquent les Nos du 20 mai, du 12 août et du 16 septembre).

Année 1912 (manquent les Nos du 13 et du 20 juillet)

Année 1913 jusqu'au 19 juillet inclusivement.

Revue du Foyer :

Du 15 décembre 1912 au 15 juillet 1913.

Revue des Deux-Mondes :

Année 1911 (manque le No du 15 juin).

Année 1912 (manquent les Nos publiés entre le 1er mai et le 1er octobre.).

Année 1913 jusqu'au 15 mai inclusivement.

MARTIN (M. le chanoine W.-C.), membre du Bureau des Gouverneurs de l'Université :

Numéros assortis de la *Nouvelle-France* :

Année 1902 : No d'octobre.

Année 1904 : No de janvier.

Année 1907 : Nos de mars, juillet, octobre.

Année 1908 : Nos de janvier, avril, juin, septembre, et décembre.

Année 1909 : Nos de janvier, mars, juillet.

Année 1910 : No de mai.

Année 1912 : Nos de juin, septembre, novembre et décembre.

Année 1913 : Nos de janvier, mars, août.

McGILL UNIVERSITY :

Calendar for session 1913-1914.

MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL :

La géographie de Terre-Neuve, par Robert Perret.

Environ soixante volumes.

MICHIGAN COLLEGE OF MINES :

Year Book 1912-1913 and announcement of courses for 1913-1914.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE (division de l'Entomologie), Ottawa :

The Review of Applied Entomology: Series *a* and *b* : de juin 1913 à juin 1914.

MINISTERE DE LA COLONISATION, Québec :

Extracts from Reports on the District of Ungava, 1913.

Reports on Mining Operations in the Province of Quebec during the year 1912.

Extraits de rapports sur le district d'Ungava (2 ex.).

Rapport des opérations minières dans la province de Québec durant l'année 1912.

MINISTERE DE LA MARINE, Ottawa :

Steamboat Inspection Report.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Toronto :

Bulletins, Nos 220, 221, 222.

Forty-Fourth Annual Report of the Entomological Society of Ontario, 1913.

Forty-Fifth Annual Report of the Fruits Growers' Association of Ontario, 1913.

Eight Annual Report of the Horticultural Societies of Ontario, 1913.

Report of the Minister of Agriculture, province of Ontario, for year ending october 31, 1913.

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS, Paris :

Lettres de Madame Roland, publié par Claude Perroud Nouvelle série. Tome 1er.

Le système du monde, par Pierre Duhem, tome 1er.

NEWBERRY LIBRARY (The), Chicago :

Descriptive account of the Collection of Chinese, Tibetan, Mongol, and Japanese Books in the Newberry Library.

Report of the Trustees, 1913.

NEW YORK (The) PUBLIC LIBRARY :

Memorial Meeting in honor of the late Dr J. Shaw Billings.

NOVA SCOTIA HISTORICAL SOCIETY :

Collections, vol. XVII.

ONTARIO (The) AGRICULTURAL COLLEGE, Guelph, Ontario. :

Calendar 1913-1914.

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITES ET ECOLES FRANÇAISES :

L'Université de Paris et les établissements parisiens d'enseignement supérieur.

Année scolaire 1913-1914.

ONTARIO BUREAU OF MINES :

Nineteenth Report: Part II.

Twenty-Second Annual Report: Part I.

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL :

Distribution des prix, 1913.

PELLETIER (M. G.), Montréal :

L'immigration canadienne (Don de l'auteur).

PRINCETON UNIVERSITY, N. J. :

Catalogue 1913-1914.

ROYAL (The) ASTRONOMICAL SOCIETY of Canada :

The Journal, May-June 1912 ; March-April 1913 ; May-June, 1913 ; September-October 1913 ; November-December 1913.

ROYAL SOCIETY OF CANADA. :

Proceedings and Transactions, 3th series, vol. VI.

SECRETAIRE (M. le) D'ETAT, Ottawa :

The Civil Service List of Canada, 1913
The Report of the Secretary of State of Canada, 1913.

SEMINAIRE DE JOLIETTE :

Année scolaire 1912-1913.

SEMINAIRE DE RIMOUSKI :

Année académique 1912-1913.

SEMINAIRE DE SHERBROOKE :

Année académique 1912-1913.

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE :

Année scolaire 1912-1913.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE :

Année scolaire 1912-1913.

SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES :

Année académique 1912-1913.

SOCIETE DE PUBLICATION LAVAL :

L'Etudiant. Année 1913-1914.

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT (M. le), Ottawa :

International Catalogue of Scientific Literature :

11th annual issue : *e*) Astronomy ; *c*) Physics ; *b*) Mechanics ; *j*) Geography ; *b*) Biology ; *k*) Palaeontology.

10th annual issue : *o*) Anatomy.

TYSSEN (M. A.-D.), Londres, Angleterre. (Par l'entremise de M. le sous-secrétaire d'Etat) :

Elementary Law for the General Public.

The Law of Charitable Bequests.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER :

Annuaire de l'Université et livret de l'étudiant, année scolaire 1913-1914.

UNIVERSITY OF TORONTO :

Review of Historical Publications relative to Canada, vol. XVII, 1913.

President's Report for the year ending June 30th 1913.

UNIVERSITE DE GRENOBLE :

Annales, Tome XXV, No 1.

UNIVERSITE D'OTTAWA :

Année académique 1913-1914.

UNIVERSITY OF ILLINOIS :

Annual Register 1912-1913.

Twenty-sixth Report of the Board of Trustees, 1912.

Handbook of the Library, Lincoln Hall.

Increasing the Efficiency of Small Water Works and Sewage Treatment Plants.

Publications of the University.

Reports of the Registrar and Comptroller for the Biennium ending June 30th, 1913.

Annual Register 1913-1914.

UNIVERSITY OF ST. FRANCIS XAVIER COLLEGE:

Calendar 1913-1914.

UNIVERSITE DU COLLEGE SAINT-JOSEPH, N. B. :

Annuaire 1912-1913.

UNIVERSITE DE GENEVE :

Programme des cours du semestre d'hiver 1913-1914.

UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PLATA :

Digesto, supplemento (1910-1913).

Informe de la Expedicion Cientifica enviada al Brasil... para observar el eclipse total de Sol del 1o de Octobre de 1912.

Memoria correspondiente al ana 1912.

Asamblea general de profesores.

UNIVERSITY OF WASHINGTON :

Catalogue. 1913.

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES :

Annuaire pour l'année académique 1913-1914.

UNIVERSITY OF NORTH DAKOTA :

General Catalogue, 1913-1914. (2 exemplaires).

UNIVERSITY OF COLORADO :

Catalogue, 1913-1914.

WESLEYAN THEOLOGICAL COLLEGE :

Calendar, 1914-1915.

BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Announcement 1913-1914.

AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION :

Transactions, 25th Session.

ARCHIVES GENERALES DE KINESITHERAPIE :

Service gratuit.

ARCHIVES DE THERAPEUTIQUE :

Service gratuit.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE PRESIDENTS:

Proceedings, 7th annual meeting.

BULLETIN OF THE JOHNS HOPKINS HOSPITAL :

Service gratuit.

BUREAU PROVINCIAL D'HYGIENE, par le Dr Pelletier :

Comm. in Lunacy, 65th report.

Ontario Health Reports, 5 vol.

U. S. Mortality Statistics, 4 vol.

Office International d'Hygiène Publique, 4 vol.

U. S. Public Health Reports, 5 vol.

Journal of the Royal Sanitary Institute, 3 vol.

Henry Phipps Institute, Reports, 3 vol.

Association Canadienne pour l'Enrayement de la Tuberculose, rapports, 2 vol.

Movimiente de la Casa de Orates de Santiago, 2 vol.

Memorias de los medicos de la Casa de Orates de Santiago, 4 vol.

Société d'Hygiène de l'Enfance, Bulletin mensuel.

U. S. Public Health and Marine Hospital Service, 4 vol.

Chicago Health Report.

New Jersey State Board of Health, Reports, 3 vol.

Indiana State Board of Health, Reports, 9 vol.

Dist. of Columbia-Report of the Health Officer.

Minnissota State Board of Health, Report.

Maine State Board of Health, Report.

Pennsylvania State Board of Health, Report.

Tennessee State Board of Health Report.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal*.

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

Bulletin No 7th.

8th Annual Report.

CHAGNON, Dr E.-P. :

Revues et brochures.

CITE DE MONTREAL :

Rapport sur l'Etat Sanitaire.

COLUMBIA UNIVERSITY.—College of Physicians and Surgeons, New York :

Announcement 1913-1914.

CORLETT, Professor W.-T. :

Two and One Half Year's Experience with Salversan and Neosalversan.

COTRET, Professeur de :

La Clinique, 4 vol.

Revue Médicale du Canada, 6 vol.

L'Union Médicale, 20 vol.

Mitteilungen aus der Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat zer Tokyo, 2 vol.

DESJARDINS, Professeur :

Desprey : Le Chaulmoogra.

Wells : Diseases of the Eye.

Bulletins et Mémoires de la Société Française d'Ophtalmologie, 5 vol.

Mackenzie: Maladies des yeux.

Study of Medicine, 2 vol.

Maladies des voies urinaires.

Coppez: Nystagmus.

Niewonglowski: Rayons X.

Vulpian: Pathologie Expérimentale.

Villecourt: Annuaire.

Abadie: Clinique ophtalmologique.

Wecker and Landolt: Traité d'Ophtalmologie.

Parisette: Keratocone.

Weeker: Valeur de l'Iridectomie dans le Glaucome.

L'Union Médicale du Canada, 37 vol.

Le Journal de Médecine et de Chirurgie, 8 vol.

Tripier: Electrologie Médicale.

Congrès International des Sciences Médicales.

Tribune Médicale, 2 vol.

Journal d'Hygiène Populaire, 7 vol.

Clinique Ophtalmologique, 3 vol.

Journal Médical français, 2 vol.

Journal de Diététique.

La Dosimétrie, 3 vol.

Quinzaine Thérapeutique, 8 vol.

Revue des Alcaloides, 12 vol.

Chronique Médicale, 4 vol.

Revue critique de Médecine et de Chirurgie, 4 vol.

L'Avenir Médical, 5 vol.

Annales des Laboratoires Cliniques, 4 vol.

Monde Médical, 5 vol.

La Clinique, 6 vol.

Montréal Médical, 5 vol.

Gazette Médicale de Montréal, 5 vol.

Abeille Médicale, 3 vol.

Brochures Diverses, 145 vol.

DIRETTORE DELLA STAZIONE SPERIMENTALE PER LE MALATTIE INFETTIVE DEL BESTIAME:

Annali, Vol. 1.

ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE MARSEILLE :

Annales.

FACULTE DE MEDECINE DE NANCY :

34 thèses (1912-1913).

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS :

433 thèses (1912-1913).

FORTIER (Dr L.-E.) :

Canadian Hospital Association, 6th. Annual Meeting.

Chiais: Rapports Hydrique-Urinaires.

Le Baunscheidtisme.

Canadian Practitioner & Review.

Dominion Medical Monthly.

Canada Lancet, 2 vol.

Hospital World.

Canadian Nurse.

Western Medical News.

Canadian Journal of Medecine and Surgery, 2 vol.

Brochures et Revues diverses.

FOUCHER (Professeur) :

Archives of Ophtalmology, 3 vol.

Archives d'Ophtalmologie, 14 vol.

Recueil d'Ophtalmologie.

Archives of Otology, 3 vol.

Annals of Otology, Rhinology and Laryngology, 15 vol.

Annals of Otology.

Annals of Ophtalmology and Otology, 19 vol.

Revue de Laryngologie, d'Otologie et de Rhinologie, 8 vol.

Archives de Laryngologie.

Annales des maladies de l'oreille et du larynx, 10 vol.

Ophthalmic Record, 2 vol.

International Medical Annual.

Desmarres : Maladies des yeux, 3 vol.

Bouchut : Maladies des Nouveaux-Nés.

Gubler : Cours de Thérapeutique.

Gubler : Leçons de Thérapeutique.

Dujardin-Beaumetz : Clinique thérapeutique, 3 vol.

Pan-American Medical Congress, 2 vol.

FOVEAU DE COURMELLES (Dr) :

L'année électrique (Don de l'auteur), 4 vol.

FRANÇOIS (M. l'abbé) :

The Science of a New Life.

GAUTHIER (Mgr G.), Montréal:

American Medecine, 2 vol.
Alienist & Neurologist.
American Journal of Clinical Medecine.
American Journal of Obstetrics.
Buffalo Medical Journal.
Canadian Practitioner & Review.
Canadian Journal of Medecine & Surgery, 2 vol.
Critic & Guide.
Dietetic and Hygienic Gazette.
Interstate Medical Journal.
Indianapolis Medical Journal.
International Journal of Surgery.
Journal Record of Medecine.
Long Island Medical Journal.
Medical Herald.
Medical Times.
Medical Standard.
Medical World.
Maryland Medical Journal.
Massachusetts Medical Journal.
Pacific Medical Journal.
Southern Practitioner.
Southern California Practitioner.
Union Médicale du Canada.

HARVARD MEDICAL SCHOOL :

Announcement, 1913-1914.

HEBERT (Dr René) :

La Revue Médicale, 7 vol.

La Clinique, 5 vol.

Montréal Médical, 6 vol.

Journal de Médecine et de Chirurgie, 6 vol.

L'Union Médicale du Canada, 22 vol.

Revue thérapeutique des Alcaloides, 7 vol.

Montreal Medical Journal.

Journal of the American Public Health Association, 2 vol.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratique, 7 vol.

Medical Brief.

New York Medical Journal, 3 vol.

British Medical Journal, 2 vol.

Philadelphia Medical Journal, 2 vol.

Therapeutic Gazette.

Bulletin Médical de Québec, 2 vol.

Semaine Médicale, 5 vol.

Notes de médecine pratique, 8 vol.

HOTEL-DIEU DU PRECIEUX-SANG, Québec :

Annuaire, 1912.

HYDROLOGICA :

Service gratuit.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE INFANTILE :

Service gratuit.

LEGRIS (Dr C.) :

Montréal Médical, 6 vol.

Gazette Médicale, 5 vol.

La Clinique, 5 vol.

L'Union Médicale du Canada, 14 vol.

L'Abeille Médicale, 3 vol.

Tardieu : Pathologie et Clinique Médicale.

Wilson's Human Anatomy.

LOIR (Dr A.) :

Ville du Havre, Bulletin mensuel.

Rapport sur l'année 1912.

L'UNION MEDICALE DU CANADA :

Service gratuit.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :

Announcement, 1913-1914.

MICHIGAN SANITARIUM AND BENEVOLENT ASSOCIATION :

Annual Report of the Battle Creek Sanitarium.

Kellogg : Surgery of the Cecal Valve.

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS :

214 Thèses de Médecine.

MONTHLY CYCLOPEDIA & MEDICAL BULLETIN :
Service gratuit.

MONTREAL MEDICAL :

Service gratuit.

MUIR (Dr E.-S.) :

New Device for Anastomosing Blood Vessels. (Don de l'auteur).

NOUVEAUX REMEDES :

Service gratuit.

PERRIN (Dr L.-G.) :

The Lancet.

Mackintosh's Practice of Physic, 2 vol.

Hatin : Accouchements, 2 vol.

Cullen's practice of Physic, 2 vol.

Hooper : Medical Dictionary.

Trousseau et Pidoux : Thérapeutique, 2 vol.

Léveillé : Maladies des Yeux.

Rindfleish : Pathological Histology.

Bernard et Huette : Médecine opératoire.

Béclard : Physiologie.

PICOU (R.) :

Limites de la résistance de la rate normale aux chocs extérieurs.

RICARD (Dr Arthur) :

Barthélemy : Etude sur le dermographisme.

Gamault : Massage vibratoire et électrique des muqueuses.

Schoull : Méningite tuberculeuse chez l'enfant.

Gélineau : Peurs maladives ou phobies.

Melville : Injection des liquides organiques.

Salivas : Guide d'alcaloidéthérapie dosimétrique.

Wellcome's Excerpta Therapeutica.

ST. LOUIS UNIVERSITY :

Announcement, 1913-1914.

TEXAS CHRISTIAN UNIVERSITY :

Announcement, 1913-1914.

TULANE UNIVERSITY OF LOUISIANA :

Announcement, 1913-1914.

UNITED STATES PUBLIC HEALTH SERVICE :

Bulletin No 61.

UNITED STATES BUREAU OF THE CENSUS :

Mortality Statistics, 1910-1911, 2 vol.

UNIVERSAD NACIONAL DE BUENOS AIRES, Facultad de Ciencias Medicas :

El Canje.

UNIVERSITY OF ARKANSAS, Medical Department :

Bulletin.

UNIVERSITY OF BUFFALO, Medical Department :

Announcement, 1913-1914.

UNIVERSITY OF CINCINNATI, College of Medecine:
Announcement, 1913-1914.

UNIVERSITY OF MICHIGAN, Department of Medecine:
Announcement, 1913-1914.

UNIVERSITY OF TORONTO, Faculty of Medecine :
Announcement, 1913-1914.

VICARELLI (Professeur G.):
Compte rendu de la clinique obstétricale et gynécologie de l'Université Royale de Turin. (Don de l'auteur).

VILLENEUVE (Professeur):
Index du Progrès Médical.

MUSEE

ASBESTOS MANUFACTURING COMPANY, Lachine :
Echantillons et produits de l'usine (9).

BOURDEAU (M. A.), E. E. M.:
Monnaie.

DE COTRET (M. G.), E. E. M. :
Médaille commémorative des fêtes de Champlain à Burlington en 1903.

DUCKETT (M. Charles), Montréal :

Zoophytes.

GERIN-LAJOIE (M. L.), E. E. M. :

Monnaie.

HEBERT (M. L.), E. E. M. :

Monnaie.

POTVIN (M. Eugène), ingénieur géologue, Ottawa :

Echantillon de felspath de l'île Saint-Paul (Labrador).

Spécimens de minéraux. (Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. Potvin pour l'aide efficace apportée dans la classification de minéraux).

RIVET (Dr A.-N.), conservateur du musée :

Petite faune entomologique du Canada, vol. 1er : *Les Coléoptères.*

Le *Naturaliste canadien,* numéros divers.

SAINT-PIERRE (M. J.-S.), E. E. M. :

Monnaie.

SMITHSONIAN INSTITUTION. U. S. National Museum, (par l'entremise de M. R. Rathbun, assistant-secrétaire) :

Synopsis of the Rotatoria.

Studies of Tropical American Ferns.

Mexican Grasses in the United States National Herborium.

A Monograph of the Hauyeae and Gongylocarpeae, Tribes of the Onogracea.

Proceedings of the United States National Museum, volume 44.

Report on the Progress and condition of the United-States National Museum for the year ending June 30th, 1912.

A Monograph of the Foraminifera of the North Pacific Ocean.

Annona Sericea and its Allies.

Nomenclature of the Sapote and the Sapodilla.

Botrychium Virginianum and its Forms.

Studies of Tropical American Ferns, No 5.

Studies of Tropical American Phanerogams, No 1.

Type Species of the Genera of Ichneumon Flies.

Proceedings of the United States National Museum, vol. 45.

National Museum, vol. 45.

Culture of the Ancient Pueblos of the Upper Gila River Region, New Mexico and Arizona.

The Birds of North and Middle America. Part. VI.

A contribution to the Study of Ophiurans of the United States National Museum.

A Monograph of the Gems Chordeiles Swainson, Type of a New Family of Goatsuckers.

Report on the Progress and Condition of the United States National Museum for the year ending June 30th, 1913.

New or Noteworthy Plants from Colombia and Central America.

YERGEAU (M. F.), E. E. M. :

Monnaie.

APPENDICES

REMARQUE GENERALE

Les diplômes de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts valent pour l'admission à l'étude du droit, de la loi, de la médecine (4475 S. R. P. Q.), ainsi que des professions d'arpenteur (5156 et 5158 S. R. P. Q.), d'ingénieur civil (5120 S. R. P. Q.), d'architecte (5243 S. R. P. Q.), de dentiste (5045 S. R. P. Q.).

APPENDICE I

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit

APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat.

Les élèves sont priés, pour ces deux parties, de demander la plaquette publiée par la Faculté de Droit.

APPENDICE III (1)

REGLEMENTS SPECIAUX

CONCERNANT L'ADMISSION A L'ETUDE ET A LA PRATIQUE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Extraits de la Loi Médicale de Québec.

(Statuts refondus de Québec, 1909)

ADMISSION À L'ÉTUDE

" 4924. 1. Nul ne peut être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique avant d'avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de Médecine (2).

2. Ont droit à ce certificat :

a) Tous les détenteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres. ès sciences ou ès arts à eux conférés par une université canadienne ou des îles britanniques ;

(1) Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités du texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires des diverses corporations professionnelles auxquelles ils se rapportent.

(2) Le Bureau provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le deuxième mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

b) Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de Médecine pour les aspirants à l'étude ;

c) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire, jugé équivalent par le Bureau provincial de Médecine, devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de la Province.

" 4925. Les bacheliers doivent adresser au registraire, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau provincial de Médecine, leurs diplômes ainsi que leur acte de naissance et le montant des honoraires fixés par règlement pour les aspirants à l'étude. Ils doivent de plus joindre aux documents ci-dessus une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure.

" 4926. Avant d'être admis à subir son examen devant le bureau d'examinateurs pour l'étude de la médecine, l'aspirant doit donner au registraire un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant la date fixée pour les examens. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, date, lieu de naissance et résidence de l'aspirant, les institutions et endroits où il a fait ses études, et être accompagné de l'acte de naissance de l'aspirant et du montant des honoraires fixés par le règlement du Bureau provincial de Médecine.

De l'admission à l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

" 4929. Tout étudiant en médecine, en chirurgie et en obstétrique, admis à l'étude après le premier janvier 1910,

doit suivre durant cinq ans des cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la Province.

" 4931. Pour faire subir des examens aux aspirants à l'exercice de la médecine, il est créé un bureau appelé " Bureau Médical d'Examinateurs " composé, pour les deux tiers, de professeurs de facultés de médecine des universités (Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill de Montréal), mentionnées à l'article 4897, et pour un tiers de représentants du Collège.

Les examinateurs de ce Bureau demeurent en office pendant quatre ans.

"4933. 1. L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau Médical d'Examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au registraire du Collège un avis par écrit suivant la formule 5 (1), au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par règlement.

2. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance, et indiquer le nom de l'université où il doit subir son examen.

" 4935. Les rapports des examens ci-dessus faits suivant la formule 6 sont transmis au registraire du Collège. Le Bureau provincial de Médecine, suivant ces rapports et sur présentation d'un diplôme universitaire de docteur en

(1) Pour obtenir les formules mentionnées dans cette loi, l'élève doit s'adresser au secrétaire de la Faculté de Médecine.

médecine, accorde la licence. Les droits conférés par cette licence ne peuvent être exercés qu'à partir de la date de l'assermentation du licencié suivant la formule 12.

" 4936. Personne ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au Bureau du Collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet d'admission à l'étude.

" 4937. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la Province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de Médecine. Pour obtenir cette licence il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées à l'article 4897 ou approuvé par le Bureau provincial de Médecine.

Règlements spéciaux du Bureau provincial de Médecine

Examens préliminaires

Ceux qui ne sont pas bacheliers doivent subir. devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours classique.

Quinze jours avant la date de cet examen préalablement annoncé dans un journal quotidien des districts de Mont-

réal, de Québec et de Saint-François, ainsi que dans une revue médicale française et anglaise, le candidat doit, en tous points, se conformer à l'article 4926 de la Loi Médicale de Québec précitée.

L'honoraire est de vingt-cinq piastres ($25.00).

Quand le registraire aura reçu du candidat à l'examen préliminaire l'avis requis, le certificat de naissance, le certificat d'étude et de moralité et l'honoraire, il transmettra au candidat une carte d'identité.

Les formules que contient cette carte d'identité doivent être exactement remplies par le directeur de l'institution où a étudié le candidat. La photographie devra être accolée à l'endroit indiqué.

Le candidat contresignera cette photographie en présence du registraire ou de l'un des examinateurs, le jour de l'examen.

Aucun candidat n'est admis à l'examen préliminaire, s'il n'a cette carte d'identité.

L'examen préliminaire est fait par les examinateurs nommés par le Bureau ou, à son défaut, par le président, sous leur surveillance ainsi que sous celle du registraire.

Ces examens ont lieu deux fois par année, à Montréal (en juillet), et à Québec (en septembre), alternativement. Ils commencent ordinairement le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

L'examen est oral ou écrit.

Pourvu qu'ils demeurent d'accord avec la loi et les règlements du Bureau, les examinateurs sont libres de faire les arrangements qu'ils jugent convenables relativement à la régie de l'examen des candidats.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe (sciences et lettres), sinon ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué.

Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes, n'aura pas conservé sur une matière le minimum des points exigé, tout en ayant conservé la moitié des points affectés au groupe, sera tenu de ne reprendre que cette matière. (Loi Médicale de Québec, 1928).

Le minimum des points pour chaque matière est d'un tiers.

Les examens durent deux jours. Le premier jour est consacré aux sciences, et le second aux lettres.

Ordre des matières. — Points assignés à chaque matière

	Premier jour		(Sciences)	
Arithmétique......	9 h. à 10	h. a. m.	100	points.
Algèbre...........	10 h. à 11	h. a. m.	60	"
Géométrie.........	11 h. à 12	h. a. m.	60	"
Chimie............	12 h. à 12.45	h. p. m.	100	"
Physique.........	2.30 h. à 4	h. p. m.	200	"
Philosophie........	4 h. à 5	h. p. m.	100	"
Botanique........	5 h. à 5.45	h. p. m.	40	"
Zoologie..........	5.45 h. à 6.30	h. p. m.	40	"

Deuxième jour			(Lettres)
Langue maternelle	9 h. à 10.30 h. a. m.	200	points.
Latin	10.30 h. à 12 h. a. m.	120	"
Langue étrangère	2 h. à 3 h. p. m.	120	"
Histoire	3 h. à 4 h. p. m.	80	"
Géographie	4 h. à 5 h. p. m.	80	"
Littérature	5 h. à 6 h. p. m.	120	"

Examen pour la licence

Les examens en médecine ont lieu deux fois l'an : au mois de juin et au mois de septembre.

Chacune des facultés fixe pour elle-même le lieu et la date de l'examen. Le doyen en donne avis au président du Collège au moins quinze jours d'avance et celui-ci transmet cet avis au registraire.

Le registraire adresse alors au secrétaire de chaque Faculté des blancs d'application pour les aspirants aux examens.

L'aspirant remplit un blanc et le transmet au registraire avec les certificats suivants :

Date de son inscription (brevet), assiduité aux cours, bonne conduite et stage hospitalier.

Le registraire, après vérification des titres transmis par les aspirants, prépare trois listes, pour chaque matière d'examen, contenant les noms des candidats disposés par lettre alphabétique.

L'une de ces listes est transmise à l'examinateur nommé par le Collège, la seconde au secrétaire de la Faculté où les

aspirants se présentent, et la troisième est gardée de record, au Bureau.

La signature du registraire apposée à la liste indique que les candidats inscrits ont droit de se présenter à l'examen. Aucun candidat à la licence ne peut être accepté à l'examen s'il n'est inscrit sur cette liste.

Les examens se poursuivent sans interruption de 9.30 heures à 12 heures a. m. et de 2 heures à 6 heures p. m. ou de 8 à 11 heures.

Les examinateurs font rapport au registraire.

Le registraire dresse une liste générale par ordre alphabétique, et la soumet au Comité des créances, à sa réunion régulière.

Chaque candidat à l'étude et à la pratique de la médecine a son dossier d'examen inscrit sur une carte adoptée à cette fin, et qui est conservée en filière.

Si un aspirant à l'examen néglige de se présenter, l'examinateur l'indique, par une croix rouge, en regard de son nom.

La licence

1o Les qualifications et les titres des candidats à l'exercice de la médecine seront examinés et jugés par le Comité des créances dont les décisions, prises conformément à la loi médicale, devront, pour être valides, être ratifiées par le Bureau de Médecine. (4911 S. R. Q.)

2o Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans. (4910 S. R. Q.)

3o Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances et aura droit à sa licence après ratification par le Bureau des Gouverneurs. Dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et ces candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de prêter serment d'office et de recevoir leur licence. La formule du serment d'office sera conforme à la formule 12 annexée à la loi médicale. (4910 S. R. Q.)

4o Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut, l'un des vice-présidents, à faire prêter serment à une autre époque, aux candidats qui ayant fait la demande de la licence à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenue auraient été empêchés par des causes valables de venir la réclamer au temps convenu. (4910 S. R. Q.)

Honoraires

1o Les honoraires suivants seront payables au Collège : (4911 S. R. Q.)

Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou "brevet", y inclus l'enregistrement....	$25.00
Licence ou diplôme permettant de pratiquer la médecine, y inclus l'enregistrement........	50.00
Contribution annuelle des membres (4002 Q. S. R.)................................	4.00
Tout certificat délivré par le régistraire......	1.00
Contribution annuelle des sages-femmes.......	2.00

Enregistrement de titres et de grades autres que ceux enregistrés lors de l'obtention de la licence	2.00
Honoraires pour l'examen et l'enregistrement des sages-femmes	20.00

2o Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront déposer entre les mains du registraire, au moins dix jours d'avance, en même temps que leurs certificats, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux. (4001 S. R. Q.)

3o Si le candidat à la licence est rejeté à sa première épreuve, le Collège lui retiendra la moitié de son honoraire et il en sera ainsi pour l'étudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'étude; la balance des honoraires dans les deux cas sera remise au candidat malheureux. Si le candidat échoue subséquemment il ne lui sera fait aucune remise. (4910 S. R. Q.)

Addition aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec

---

Distribution des cours

Première et seconde année.

SUJET	Points à l'examen
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100

SUJET	Points à l'examen
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique..........	100
Histologie normale théorique et pratique...	30
Chimie médicale (cours pratiques).........	
Anatomie théorique	
Physiologie	

Examen sur toutes ces matières à la fin de la seconde année, sauf sur la pathologie générale.

Troisième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie générale	100
Pathologie interne	
Pathologie externe	
Thérapeutique, matière médicale et pharmacologie	
Accouchements	
Bactériologie pratique	30
Médecine opératoire.	
Diagnostique médicale et chirurgicale à l'hôpital	

Examens sur la pathologie générale et la bactériologie seulement, à la fin de la troisième année.

Il y aura reprise pour les examens auxquels l'élève n'aura pas satisfait, après la seconde année, à la condition d'avoir satisfait sur l'ensemble.

Quatrième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie interne	100
Pathologie externe	60
Thérapeutique, matière médicale et pharmaceutique	60
Accouchements	100
Anatomie pathologique	30
Médecine opératoire	30
Gynécologie	
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie	30
Clinique interne	
Clinique externe	

Examens sur : 1o les deux pathologies; 2o la matière médicale ; 3o les accouchements ; 4o la médecine opératoire ; 5o l'anatomie pathologique ; 6o la pédiatrie ; 7o la médecine légale et 8o la toxicologie.

Cinquième année.

SUJET	Points à l'examen
Hygiène	60
Physiothérapie	
Cours cliniques des maladies des yeux, du nez et de la gorge	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30

SUJET	Points à l'examen
Syphilis et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie......	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

L'examen de pédiatrie sera facultatif, clinique ou théorique.

Examens de la 5ème année : hygiène, clinique interne, clinique externe, clinique obstétricale, ophtalmologie, pédiatrie, cours spéciaux.

Les élèves devront suivre l'hôpital pendant 3 années dont les deux dernières seront consacrées à faire le stage hospitalier.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, commencer les cours de la troisième année, s'il n'a subi avec succès l'inscription précédente, c'est-à-dire, s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

Chaque élève devra avoir assisté à pas moins de 20 accouchements.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent, sur l'ensemble des points — et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moyenne sur l'ensemble, il peut reprendre toutes matières sur lesquelles il a échoué.

L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis à plus tard, si la majorité du comité y consent.

La note donnée est finale.

N. B. — Toute correspondance au sujet des affaires qui sont du ressort du Collège des Médecins et Chirurgiens, comme le brevet, la licence, etc., doit être adressée à **M. le registraire, 30, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q.**



APPENDICE IV

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour l'admission à l'étude et à la pratique de la chirurgie dentaire dans la province de Québec

I — ADMISSION À L'ÉTUDE

1o — Les examens d'admission à l'étude ont lieu à Montréal deux fois par année, le premier mercredi d'avril et le deuxième mercredi de septembre.

2o — Les demandes d'inscription doivent être faites par le candidat en personne au secrétaire, à qui il remettra un reçu du trésorier, au moins dix jours avant l'examen.

3o — Le candidat aura à verser entre les mains du trésorier un honoraire de $20.00. En cas d'insuccès, il sera fait remise de la moitié de l'honoraire.

4o — Le candidat devra aussi présenter un certificat de bonne conduite.

5o — Le candidat peut subir l'examen sur un seul groupe de matières d'abord et attendre à l'examen subséquent pour les matières du second groupe : il aura alors à verser un nouvel honoraire de $10.00. L'insuccès sur une matière entraîne l'insuccès pour tout le groupe contenant cette matière.

6o — Pour être admis, il faut avoir conservé 60 pour cent sur le latin, le français, l'anglais et l'arithmétique, et 50 pour cent sur les autres matières.

Programme de l'examen pour l'admission à l'étude

GROUPE A. — LETTRES

LATIN. — Commentaires de César, livres I, II, III; Enéide de Virgile. chants I, II. Questions sur la grammaire et la construction.

ANGLAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Traduction en français de quelques passages de *Vicar of Wakefield,* par O. Goldsmith. Traduction en anglais de quelques phrases françaises.

FRANÇAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Etude critique et grammaticale des *Femmes savantes,* de Molière.

LITTERATURE. — Principes ; histoire des littératures grecque et latine (auteurs classiques) ; histoire de la littérature française depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

HISTOIRE. — Connaissances générales de l'histoire de la Grèce et de Rome. Connaissance plus approfondie des histoires de France, d'Angleterre et du Canada.

GEOGRAPHIE moderne, principalement de l'Empire Britannique et de la France, de leurs colonies et possessions, principalement du Canada.

GROUPES B. — SCIENCES

ARITHMETIQUE, jusqu'aux racines carrées inclusivement ; connaissance pratique du système métrique.

ALGEBRE, jusqu'aux équations à deux inconnues du premier degré inclusivement.

GEOMETRIE. — Euclide, livres I, II, III, et les vingt premières propositions du livre VI ; mesure de la surface et du volume des corps géométriquement réguliers. On peut remplacer Euclide par Esseyric, Chap. I, II, III, IV de la géométrie plane.

BOTANIQUE. — Eléments, d'après l'ouvrage de Gray : *How plants grow*, ou celui de Moyen : *Cours élémentaire de botanique.*

CHIMIE.—Eléments, d'après Wurtz, Troost ou Remsen.

PHILOSOPHIE. — Logique, métaphysique, morale, d'après Jaffre, Jouin, Zigliara, ou la *Philosophie chrétienne* des Frères, par L. Poissy.

PHYSIQUE. — Eléments d'après Ganot : Statique et dynamique des corps solides, liquides et gazeux ; chaleur.

II — ADMISSION À LA PRATIQUE

Pour obtenir une licence permettant de pratiquer comme chirurgien dentiste dans la province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être

porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen $20.00.

2o S'être inscrit chez le registraire du Collège. Honoraire, $5.00.

3o Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit Collège :

1o Anatomie générale, descriptive et pratique	(deux années).
2o Physiologie générale	"
3o Chimie	"
4o Histologie	"
5o Technique opératoire	"
6o Anatomie et physiologie dentaire. .	"
7o Pathologie dentaire	"
8o Chirurgie buccale	"
9o Bactériologie	"
10o Hygiène	"
11o Dentisterie opératoire	"
12o Couronnes et ponts	"
13o Prothèse	"
14o Métallurgie	"
15o Matière médicale	"
16o Orthodontie	"
17o Anesthésie	"
18o Jurisprudence dentaire . . .	"

4o Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez le secrétaire du C. C. D. P. Q. : *a)* la somme de $60.00, honoraire de la licence, *b)* une demande écrite d'envoyer un assesseur, *c)* les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 3e, *d)* une carte du registraire certifiant qu'on est sous brevet et enregistré depuis quatre années.

5o Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur inscrira dans un livre *ad hoc* ses nom et prénoms et vérifiera s'il est qualifié pour être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et, si son rapport est favorable, le Collège des Chirurgiens Dentistes lui délivrera une licence sans autre examen.

6o Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente piastres, mais il devra de nouveau payer soixante piastres pour un examen subséquent.



APPENDICE V

REGLEMENTS DE L'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Règlement concernant l'examen préliminaire d'admission à l'étude de la pharmacie, et les examens primaire et final pour l'obtention du certificat et de la licence de pharmacien

Les examens final et primaire ont lieu à Montréal au mois d'avril, et à Québec à l'automne.

Les examens préliminaires ont lieu à Montréal et à Québec, les premiers jeudis des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Les candidats doivent donner avis, par écrit, au registraire, de leur intention de se présenter, au moins dix jours avant le jour fixé pour les examens. Toute demande présentée après la limite des dix jours ne peut être acceptée. Une formule de demande imprimée peut être obtenue du registraire et doit être signée par le candidat. Le diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, bachelier ès lettres d'un collège affilié à une université canadienne tient lieu de l'examen préliminaire d'admission à l'étude.

Dans ce cas l'aspirant doit faire effectuer son enregistrement au secrétariat de l'association, en présentant personnellement son diplôme et les preuves de son identité.

Le porteur du diplôme de " bachelier en pharmacie " de l'Université Laval est exempté de l'examen primaire. Les autres conditions fixées par les règlements étant remplies, le certificat de " commis certifié " lui est accordé sur présentation de ses titres.

Examen préliminaire pour l'admission à l'étude

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue française, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est anglais, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue française.

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue anglaise, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est français, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue anglaise.

Le candidat doit aussi : savoir les règles de la grammaire latine ; traduire dix lignes prises du premier livre de César ; avoir une connaissance théorique et pratique très étendue de l'arithmétique ; être versé dans la géographie du monde; être bien au courant des principaux points de l'histoire du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre et de France.

Examen primaire pour " commis certifiés "

Le candidat devra pouvoir :

1. Lire les prescriptions écrites, les traduire en anglais

et en français, écrire au complet tous les mots abrégés, d'une écriture lisible et distincte, signaler les doses inusitées, préparer les médicaments en présence de l'examinateur, les étiqueter et les adresser convenablement.

2. Reconnaître les préparations galéniques de la pharmacopée anglaise, tels qu'extraits, teintures, poudres simples et composées, donner la proportion des ingrédients actifs, leur mode de préparation, ainsi que leurs doses ; donner la définition et l'explication des diverses opérations de laboratoire.

3. Reconnaître les échantillons de racines,écorces, feuilles, fruits, suc, etc., employés en médecine et nommer les préparations officinales dont elles font partie.

4. Connaître les lois des combinaisons chimiques ; la nature et la propriété des éléments chimiques et leurs composés ; reconnaître les acides, oxydes, sels et autres corps chimiques définis de la pharmacopée anglaise et donner leurs doses.

Le candidat pour l'examen primaire devra aussi produire les preuves qu'il a servi comme apprenti pendant au moins trois ans et qu'il a été dûment enregistré durant cette période.

Examen final pour " Licenciés en Pharmacie "

Le candidat sera requis de posséder une connaissance plus étendue de la matière médicale, de la pharmacie et de la chimie, qu'il ne faut pour l'examen mineur.

Il sera aussi requis de décrire le procédé par lequel sont

produits les acides, oxydes, sels et autres composés chimiques définis de la pharmacopée anglaise ; d'expliquer les décompositions qui se produisent dans leur productions et mélanges, par des équations écrites et par des diagrammes; avoir une bonne connaissance des nouveaux produits synthétiques.

Il devra reconnaître les plantes médicinales les plus importantes ; connaître la forme et le caractère distinctif des racines, feuilles, fleurs, etc., en donner l'ordre naturel ; nommer les meilleurs antidotes à administrer d'urgence dans les cas d'empoisonnement par les toxiques ordinaires; passer un examen satisfaisant sur la chimie analytique, y compris les analyses volumétriques et d'urines.

Le candidat sera de plus requis de produire les preuves qu'il a servi au moins durant quatre années sous un licencié en pharmacie dûment enregistré, qu'il a suivi deux cours de matière médicale, deux cours de chimie et un cours de botanique, qu'il a passé l'examen primaire et atteint l'âge de 21 ans.

Le Conseil de l'association pharmaceutique ne peut accepter qu'un seul cours d'une même matière pour une même année scolaire ; des cours sur une même matière suivis dans des écoles différentes durant la même année scolaire ne peuvent être acceptés que pour un cours. Les cours privés ou d'académie ne sont point acceptés.

Les candidats pour les examens final et primaire devront obtenir dans l'examen écrit au moins 40 pour cent sur chaque sujet et 50 pour cent sur le tout pour leur permettre de se présenter à l'examen oral ; mais celui qui aura ainsi passé l'examen écrit ne sera pas tenu de le repren-

dre même s'il manque de passer l'examen oral subséquent. A l'examen oral ils devront obtenir au moins 40 pour cent sur chaque sujet ; pour être qualifiés à recevoir leur licence, ils devront obtenir au moins 60 pour cent des examens écrit et oral réunis. Tout candidat obtenant moins de 40 pour cent sur un sujet quelconque dans l'examen écrit ou oral, ayant conservé toutefois au moins 50 pour cent sur le total de l'examen écrit et 60 pour cent sur les examens oral et écrit réunis pourra se présenter de nouveau à l'examen suivant, pour être examiné sur ce sujet ; et tout candidat manquant d'obtenir les 40 pour cent nécessaires sur deux sujets ou plus devra reprendre en entier le dit examen écrit ou oral. Tout candidat qui ne se présente pas à l'examen suivant pour reprendre le sujet manqué, ou, s'il se présente, faillit de nouveau, sera obligé de reprendre en entier l'examen écrit ou oral, suivant le cas.

Le candidat à l'examen préliminaire doit, pour être admis, obtenir au moins la proportion suivante des points : sur la langue maternelle (française ou anglaise), soixante pour cent ; l'arithmétique, soixante pour cent ; sur chacune des autres matières, cinquante pour cent : sur le total, soixante pour cent. Le candidat qui manque d'obtenir, sur une matière seulement, le nombre de points requis, mais qui réunit cependant un total minimum de soixante pour cent, a le privilège de reprendre cette seule matière à chacun des quatre examens trimestriels subséquents. Ce privilège ne lui est accordé que pour ce terme.

Il est exigé une écriture bien lisible : toute copie difficilement lisible subit une perte de cinq pour cent des points.

Aucun certificat d'examen ne sera accepté des autres associations pharmaceutiques ou collèges, à moins que tel certificat n'ait été accordé après un service de quatre années dans une pharmacie et un cours d'études qui, dans l'opinion du Conseil de l'association, est équivalent à celui qui est exigé par les articles de la loi de pharmacie de Québec (Art. 4997-4998 S. R. P. Q.).

Les candidats qui se présentent pour l'examen final n'étant pas âgés de vingt et un ans peuvent être admis à l'examen; mais, dans le cas où ils passeraient avec succès, leur licence sera retenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité.

Les étudiants n'auront pas la permission de se présenter pour l'examen final à moins d'avoir passé précédemment l'examen primaire, et avoir été dûment enregistrés comme apprentis certifiés ou commis certifiés respectivement.

Honoraires pour examens

Les honoraires à payer par les candidats, en plus de l'honoraire pour l'enregistrement annuel, avant de se présenter pour l'examen sont, pour l'examen préliminaire $5.00, pour l'examen primaire $15.00 et pour l'examen final $20.00. Ces dits honoraires doivent être payés d'avance au registraire.

Toute personne ayant fait enregistrer son nom pour l'examen et ne se présentant pas perdra tous les honoraires déposés.

En sus des honoraires des examens, il sera exigé une somme de $10.00 pour le diplôme des licenciés.



ADRESSES

A

ANDRE, F.—308, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
ARCHAMBAULT, abbé A.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.
ARCHAMBAULT, Dr G.—377, rue Saint-Denis, Montréal.
ARCHAMBEAULT, Hon. H.—276, avenue des Pins-Ouest, Montréal.
ARCHAMBEAULT, O.—320, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
ASSELIN, Dr E.-G.—481, rue Saint-Antoine, Montréal.
ATHANASE, Rév. Père. — La Trappe.
AUBRY, Dr H.—616, rue Saint-Denis, Montréal.
AUCLAIR, abbé E.—Archevêché, Montréal.

B

BABOULENE, A.—1649, rue Esplanade. Montréal.
BARIL, Dr G.-H.—730, rue Saint-Hubert, Montréal.
BAULNE, M.-A.—1173, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUCHAMP, Dr A.—165, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUDRY, Dr J.-A.—367, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUBIEN, Hon. L.—107, rue Saint-Jacques, Montréal.
BEAUGRAND-CHAMPAGNE, A.—409, rue Durocher, Montréal.
BEAUPRE, E.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BELANGER, E.—112, rue Crescent, Montréal.
BELLEFEUILLE, Dr G.-Lef. de.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
BENOIT, Dr E.-P.—124, rue Sainte-Famille, Montréal.
BENOIT, Dr D.—256, rue Saint-Denis, Montréal.
BERGER, abbé G., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A. — 169, rue Jeanne-Mance, Montréal.

BIRON, C.-B.—196, rue Berri,	Montréal.
BOLDUC, N.—Ecole Polytechnique,	Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail,	Paris.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis,	Montréal.
BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest,	Montréal.
BOURGEOIS, Dr B.—16, rue Sainte-Famille,	Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—1090, rue Rachel-Est,	Montréal.
BOURNIVAL, Rév. Père.—232, rue Bleury,	Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Sanguinet,	Montréal.
BOUSQUET, C.—963, rue Saint-Hubert,	Montréal.
BOUTIN, J.—326, boulevard Décarie,	Montréal.
BOYER, A.—171, rue Saint-Jacques,	Montréal.
BROPHY, abbé J.—796, rue Saint-Denis,	Montréal.
BROPHY, Melle.—796, rue Saint-Denis,	Montréal.
BROUGHHALL, Rév. Père L.-V.—Collège,	Saint-Laurent.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché,	Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis,	Montréal.

C

CAMIRAND, Dr J.-O.—	Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade,	Montréal.
CHARLEBOIS, H.—Ecole Polytechnique,	Montréal.
CHARTON, P.—80, rue Saint-Denis,	Montréal.
CHARTIER, abbé E.—Archevêché,	Montréal.
CHAUMONT, abbé C.—Séminaire,	Sainte-Thérèse.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est,	Montréal.
CHOQUETTE, Mgr P.—Séminaire,	Saint-Hyacinthe.
CONTANT, J.—439, rue Berri,	Montréal.
CORMIER, Dr L.—52, rue Sherbrooke-Ouest,	Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de —414, rue Dorchester-Est,	Montréal.
COURVILLE, H.-L.—708, rue Saint-Hubert,	Montréal.
COUSINEAU, P., avocat.—76, rue Saint-Jacques,	Montréal.
CUROTTE, abbé A.—	Sault-au-Récollet.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DALY, Rév. Père G.—33, rue du Bassin, Montréal.
DAUBIGNY, Dr F.-T.—12, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUTH, Dr J.-A.— Côteau-du-Lac.
DAUTH, Mgr G.—Archevêché, Montréal.
DECARIE, Hon. J.—470, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DECARIE, Dr J.-P.—87, rue Sainte-Famille, Montréal.
DECARY, A., avocat.—102, rue Saint-Marc, Montréal.
DEGUISE, Dr L.—1901, avenue du Parc, Montréal.
DE LA RESURRECTION, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
DELORME, Dr L.-N.—245, avenue Bloomfield, Montréal.
DEL VECCHIO, Dr P.—113, avenue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
DEMERS, Dr A.—204, rue Dufresne, Montréal.
DEMERS, Hon. Juge L.-P.—346, chemin Sainte-Catherine, Outremont.
DEROME, Dr G.-W.—411, rue Demontigny-Est, Montréal.
DEROME, Dr W.-J.—270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DESAULNIERS, E.—42, rue Cherrier, Montréal.
DESAULNIERS, V.—6, square Richmond, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—696, rue Saint-Hubert, Montréal.
DESROSIERS, abbé L.-A.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.
DOLLO, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBE, Dr J.-E.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUBUC, Mgr A.-P.—2140, rue De La Roche, Montréal.
DUCHEIN, abbé F.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.-R.—1781, avenue du Parc, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr G.-A.-H.—131, rue Roy, Montréal.
DUHAMEL, Dr A.—1031, rue Saint-Denis, Montréal.
DU JARDIN, Dr G.—266, rue Craig-Est, Montréal.

DULIEUX, E.—817, boulevard Saint-Joseph-Ouest,	Montréal.
DUPUIS, abbé J.—121, rue Saint-Hubert,	Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale,	Montréal.
DYONNET, E.—2011, rue Waverley,	Montréal.

E

EBRARD, M. —	Paris.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché,	Valleyfield.
ETHIER, Dr A.—232, rue Sherbrooke-Est,	Montréal.

F

FALARDEAU, Dr R.—329, rue Sherbrooke-Est,	Montréal.
FERRON, Dr A.—492, rue Saint-Denis,	Montréal.
FERVAC-LAROSE, A.—1099a, rue Mont-Royal-Est,	Montréal.
FILIATRAULT, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest,	Montréal.
FLAHAULT, J.—96, avenue Columbia,	Montréal.
FORAN, J.-K.—1010, rue Sherbrooke,	Montréal.
FORBES, Mgr G.—Evêché.	Joliette.
FORGET, Sir R.—83, rue Notre-Dame-Ouest,	Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis,	Montréal.
FOUCHER, abbé J.-A.—3415, rue Saint-Hubert,	Montréal.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis,	Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p. s. s.—1010, rue Sherbrooke,	Montréal.
FOURNIER, Dr N.—396, rue Saint-Denis,	Montréal.
FRANCHERE, Dr L.—1058, rue Saint-Denis,	Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J.,p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest,	Montréal.
FREDETTE, D.—185, rue Saint-Denis,	Montréal.
FRIGON, C.—380, rue de Fleurimont,	Montréal.
FYEN, Alfred.—467, rue Berri,	Montréal.

G

GABOURY, T. R. P. Dom Pacôme.—	La Trappe.
GAGNON, abbé A.-O.—Séminaire,	Sherbrooke.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc,	Montréal.

GARNEAU, H.—178, rue de l'Université, Montréal.
GARROUTEIGHT, abbé J.-J.-H., p. s. s.—851, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GATTET, abbé B.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHERON, R.—Université Laval, Montréal.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, square Saint-Louis, Montréal.
GENEREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERIN-LAJOIE, Mme M.—33, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GERVAIS, Hon. juge H.—4492, rue Sherbrooke, Westmount.
GODON, Dr C. — Paris.
GOUIN, Sir L. — Québec.
GROULX, abbé L.-A.—Séminaire, Valleyfield.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HAMEL, Dr G.—1962, avenue du Parc, Montréal.
HANSEN, A.— La Trappe.
HARWOOD, Dr F.-A.—108, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HAYNES, W.—239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HEBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HEBERT, abbé Edmour.—Boulevard Saint-Joseph-Est, Montréal.
HEBERT, Rév. Père J.-A., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HEBERT, Z.—348, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
HEFFERNAN, abbé T.—124, rue du Couvent, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

I

ISIDORE, Rév. Frère.— La Trappe.

J

JASMIN, abbé H.-L.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JEANNOTTE, abbé H.-F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JEAN-DE-LA-CROIX, R. P.— La Trappe.
JETTE, Sir Louis-Amable.— Québec.
JORON, S., notaire. — Valleyfield.

K

KEARNEY, Rév. Père T.—Collège, Saint-Laurent.
KENT, Dr G.-H.—926, rue Saint-Denis, Montréal.
KOETZ, M.—209, rue Berri, Montréal.

L

LABELLE, Dr A.—479, rue Sanguinet, Montréal.
LABELLE, abbé R., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1001, rue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
LABRECQUE, H.—Ecole Polytechnique, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LACOSTE, Sir Alexandre.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAGACE, J.-B.—431, rue Jeanne-Mance, Montréal.
LALIBERTE, abbé F., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LALONDE, H.—395, rue Saint-Denis, Montréal.
LANCTOT, H.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—19, square Saint-Louis, Montréal.
LAPORTE, H.—1016, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
LAROCHE, Dr O.—560, rue Visitation, Montréal.
LAROCQUE, Mgr P.—Evêché, Sherbrooke.
LAROSE, Dr J.-C.—209, rue Nicolet, Montréal.

LARSENEUR, Dr T.-L.—381, rue Saint-Hubert, Montréal.
LASNIER, L.— Longueuil.
LATREILLE, Dr E.—500, rue Saint-Denis. Montréal.
LAURENCE, A.-J.—519, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LAUREYS, H.—55, avenue Viger, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—232, rue Bleury, Montréal.
LECOQ, chanoine C., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LEDUC, Dr J.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
LEFEBVRE, Dr G.—Université Laval. Montréal.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELUAU, C.—874, rue Saint-Denis, Montréal.
LEMIEUX, Dr L.-J.—31, square Saint-Louis. Montréal.
LEMIEUX, Hon. R.—Edifice de la banque de Québec. Montréal.
LEOPOLD, Rév. Père. — La Trappe.
LESAGE, Dr A.—36, avenue Laval, Montréal.
LIGUORI, Rév. Frère. — La Trappe.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—230, rue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. Chamilly de.—54,rue Cherrier, Montréal.
LORRAIN, Dr L.-P.-H.—77, avenue Laurier-Est. Montréal.

M

MAILHOT, A.—2203, rue Ontario-Est, Montréal.
MANSEAU, C.—1265, rue Saint-Hubert, Montréal.
MANY, abbé V., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
MARCEAU, E.—New-Birks bldg, square Philipps. Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—129, rue Sherbrooke-Est. Montréal.
MARSAN, E.-A.—717, rue Saint-Hubert, Montréal.
MARSAN, J.-A.— La Trappe.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—399, Chemin Sainte-Catherine, Montréal.
MARTIN, Mgr W.-C.—Archevêché. Montréal.

MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
MAUR, Rév. Père.— La Trappe.
MAURICE, abbé J.-O.—1025, rue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
MERCIER, Dr A.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F. 394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERCIER, P.-E.—5, Montée du Zouave, Montréal.
MIGNAULT, Dr G.-E.—212, rue Visitation, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—54, rue Durocher, Montréal.
MONTPETIT, E., avocat.—4924, rue Sherbrooke, Westmount.
MOREAU, Dr G.-T.—905, rue Saint-Denis, Montréal.
MORIN, L.-J.-S., avocat.—432, avenue Pie IX, Maisonneuve.
MORIN, Rév. P.—Séminaire, Joliette.
MORIN, V., notaire.—703, rue Saint-Urbain, Montréal.

N

NAGANT, H.— La Trappe.
NANTEL, chanoine A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
NEVEU, abbé R., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
NOEL, Dr O.—156, Parc Lafontaine, Montréal.
NOLIN, Dr J.—537, rue Saint-Denis, Montréal.

O

OBALSKI, J.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.

P

PAGNUELO, Hon. Juge S.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PANNETON, Dr J.-E.—Hôpital Notre-Dame, Montréal.
PAPINEAU, abbé A.—Collège, Saint-Jean.
PARE, Dr A.—Université Laval, Montréal.
PARIZEAU, Dr T.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
PASQUIER, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PELLETIER, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.

PERODEAU, Hon. N., notaire.—781, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PERRAULT, Antonio, avocat.—2155, rue Jeanne-Mance. Montréal.
PERRIER, abbé P.— Saint-Lambert.
PILON, H.—1956, rue Christophe-Colomb, Montréal.
POIVERT, J.—Ecole Polytechnique, Montréal.
PREVOST, Dr A.—Université Laval, Montréal.

Q

QUINTIN, A.-D.—760, rue Ontario-Est, Montréal.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal.
REID, Dr J.-C.—Laboratoire de biologie, Ferme expérimentale, Ottawa.
RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.
RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.
RICHARD, Rév. Père A.-D., c.s.v.—Collège Bourget, Rigaud.
RIOPEL, Dr P.-A.—676, rue Saint-Denis, Montréal.
RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.
ROBICHON, Dr A.—335, rue Saint-Denis, Montréal.
ROSA, Rév. Père J.— Montréal.
ROY, Mgr E.—Archevêché, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.
SAINT-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr A.—703, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr C.—486, rue Saint-Denis, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr W.—381, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINTE-ALPHONSINE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ANNE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-ELISA, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINT-JEAN-DE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LOUISE de SAVOIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LUDGARDE du SACRE-COEUR, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE des LYS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-LEONIDAS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-ODILE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINT-MELCHIADE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-SOPHRONIE, Soeur.—326, rue Guy, Montréal.
SAINTE-THEOPHANIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-THEOTISTE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAUVEZ, Dr E.— Paris.
SAVOIE, N.— La Trappe.
SHAUGHNESSY, Sir Thomas.—905, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
SMITH, C.-F.—Hotel Windsor, Montréal.
SYLVESTRE, chanoine A.—Archevêché, Montréal.

T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—11, avenue Oxenden, Montréal.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—59, rue Saint-Sulpice, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEAU, Dr R.—233, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

V

VADBONCOEUR, E.—1782, rue Hutchison, Montréal.
VAILLANCOURT, H.—120, 3ème Avenue, Lachine.

VALIN, Dr C.-N.—17, square Saint-Louis, Montréal.
VANIER, E.—5, square Beaver Hall, Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

W

WIALLARD, P.— Paris.
WILFRID, Rév. Frère.— La Trappe.
WILSON, Hon. J.-M.—57, avenue Ontario, Montréal.



TABLE DES MATIERES

APPENDICES

